COMMUNAUTÉ COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

# ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

# DÉBATS

EXTENSO DES SÉANCES COMPTE RENDU IN

**MAI 1958** 

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

No 1

SESSION CONSTITUTIVE

MARS 1958

# AVERTISSEMENT

La présente édition contient les textes originaux des interventions en langue française et la traduction de celles qui ont été faites dans les autres langues des Communautés.

Ces dernières sont signalées par une lettre qui les précède:

- (A) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue allemande.
- (I) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue italienne.
- (N) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue néerlandaise.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition de la langue considérée.

# ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

# SESSION CONSTITUTIVE

SÉANCE DU MERCREDI 19 MARS 1958 (PREMIÈRE SÉANCE DE LA SESSION)

1.	Sommaire Ouverture de la session	2	9.	Ordre des travaux:  MM. le président, Wigny, le président, Wigny, le président, Wigny, le président	12
2.	Discours de M. Granzotto Basso, pré- sident d'âge	2		Suspension et reprise de la séance	12
	suent a age	<u> </u>	10.	Ordre des travaux:  MM. Wigny, président du groupe	
3.	Excuses	3		démocrate-chrétien; le président	12
4.	Vérification des pouvoirs	3	11.	Déclarations de MM. les présidents de la Haute Autorité et des Commis-	
5.	Adoption d'un règlement provisoire	4		sions Européennes : MM. Finet, président de la Haute	
6.	Election du président de l'Assemblée	4		Autorité de la Communauté Euro- péenne du Charbon et de l'Acier;	*
7.	Ajournement de l'élection des vice- présidents:  MM. le président; Pleven, président du groupe des libéraux et apparen- tés; Lapie, président du groupe so- cialiste; Wigny, président du groupe démocrate-chrétien; Lapie; le pré- sident			Medi, vice-président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie atomique; Hallstein, président de la Commission de la Communauté Economique Européenne; le président	13 20
		4	12.	Débat sur les déclarations de MM. les présidents des Conseils des Com-	· •
8.	Déclarations de MM. les présidents en exercice des Conseils des Communautés Européennes:  MM. Larock, président en exercice du Conseil de la Communauté Economique Européenne; Motz, président en exercice du Conseil de la Communauté Européenne de l'Energie atomique; Wilwertz, président			munautés Européennes, de la Haute Autorité et des Commissions Européennes:  MM. Wigny, président du groupe démocrate-chrétien; Lapie, président du groupe socialiste; Gaetano Martino, au nom du groupe des libéraux et apparentés	
	en exercice du Conseil de la Com- munauté Européenne du Charbon et		13.	Allocution de M. le président de l'Assemblée	<b>3</b> 0
	de l'Acier	5	14.	Règlement de l'ordre du jour	32

### PRESIDENCE DE M. GRANZOTTO BASSO

Président d'âge

(La séance est ouverte à 11 heures.)

### 1. — Ouverture de la session

# M. le président. — La séance est ouverte.

En application de l'article 243 du Traité instituant la Communauté Economique Européenne et de l'article 211 du Traité instituant la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, je déclare ouverte la session constitutive de l'Assemblée des Communautés européennes.

# 2. — Discours de M. Granzotto Basso, président d'âge

M. Granzotto Basso, président d'âge. — (I) Mes chers collègues, permettez-moi de vous dire combien je suis ému par le grand honneur qu'a votre président d'âge de pouvoir ouvrir cette session inaugurale.

Il me sera permis avant tout d'exprimer le regret que nous éprouvons tous du fait que le doyen de l'Assemblée, M. Boggiano Pico, ait été empêché pour des raisons de santé d'ouvrir cette session inaugurale, comme il avait présidé le 10 septembre 1952 la session d'ouverture de l'Assemblée Commune. Au nom de l'Assemblée, je lui souhaite un prompt rétablissement.

10 septembre 1952 et 19 mars 1958: ce sont là deux dates dont l'histoire ne saurait méconnaître l'importance fondamentale pour l'intégration et l'unification de l'Europe. N'oublions pas, en effet, que c'est dans les assemblées parlementaires européennes que naissent et se développent les grandes idées politiques et que c'est d'elles que le pouvoir exécutif reçoit l'impulsion dynamique qui permet de traduire ces idées dans les actes.

Nous ne croyons pas pécher par orgueil en affirmant que la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ne se serait peut-être pas développée aussi harmonieusement et n'aurait peut-être pas pu acquérir l'autorité qu'elle possède actuellement et qui ne lui est pas contestée, s'il n'y avait pas eu une Assemblée qui, dans le libre jeu des forces politiques, lui a apporté la contribution de ses travaux parlementaires.

Nombreux sont ceux d'entre nous qui ont participé à ces travaux et pour qui c'est un sujet de légitime fierté que de transmettre à la nouvelle Assemblée un précieux héritage de nobles traditions parlementaires dans le sens européen, un héritage qu'il nous appartient de recueillir et de développer.

Nous sommes heureux de contester à ce propos qu'il est peu d'activités humaines pour lesquelles la tradition représente une force aussi vive et puissante que l'activité parlementaire dont il serait hasardé de prétendre que les règles fixées par écrit y soient plus fortes que la coutume. Cela nous paraît normal : il suffit de se rappeler que l'activité parlementaire est avant tout une activité politique, donc dynamique, et que son dynamisme finit toujours par ébranler les normes écrites qui régissent cette activité.

Notre vive reconnaissance va donc à tous ceux qui, au cours des cinq ans d'activité à l'Assemblée Commune, ont su créer cet esprit parlementaire européen et ces dignes traditions dont nous sommes maintenant les dépositaires; notre reconnaissance va en particulier aux grands hommes politiques qui ne siègent plus parmi nous.

Nous sommes conscients de l'importance de la tâche qui nous attend. Nos travaux devront s'insérer dans le mécanisme large et compliqué du Traité instituant la Communauté Européenne de l'Energie atomique, du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et du Traité instituant la Communauté Economique Européenne. C'est un encouragement pour nous tous de songer qu'à la tête des institutions européennes se trouvent des hommes éminents à qui nous souhaitons aujourd'hui très chaleureusement la bienvenue : j'ai nommé MM. les ministres Larock, Motz et Wilwertz et MM. les présidents Armand, Finet et Hallstein.

Mes chers collègues, depuis la déclaration de Messine, en juin 1955, nous sommes parvenus, en un peu plus de deux ans, à la rédaction, la signature, la ratification et l'application effective des deux nouveaux Traités. Désormais, nous sommes certains qu'une nouvelle conscience européenne anime non seulement les gouvernements, mais également les peuples. Nous ne serions certainement pas amenés à une vision aussi nettement européenne de notre action politique, si nous ne sentions pas l'impulsion que donne cette conscience, si nous ne sentions pas se manifester de plus en plus l'impérieux désir,

commun aux peuples européens, d'assister enfin à la consolidation de l'Europe par le moyen de son unification progressive.

Nous nous sentons liés à l'Europe avec autant de force qu'à la civilisation européenne. Notre civilisation est fondée sur l'homme; elle a pour but de donner sa pleine valeur à l'homme et d'en reconnaître la dignité; comme l'a dit De Gasperi, elle ne reconnaît pas la suprématie de l'Etat ou de telle ou telle classe sociale; elle reconnaît la suprématie de l'homme et de la dignité humaine.

Le communisme, au contraire, pour parler comme M. Spaak, est un mode de vie entièrement opposé à notre civilisation. Ce n'est pas un ordre politique, un mode de vie plus avancé que les autres; c'est un mode de vie dans lequel l'homme est sacrifié au totalitarisme économique qui conduit à un totalitarisme de toutes les activités humaines, les plus personnelles et les plus hautes sur le plan intellectuel. Nous ne voulons pas que l'opposition entre notre civilisation et le monde communiste prenne fin par la disparition de la civilisation occidentale; c'est pourquoi notre idéal demeure l'unité de notre vieux continent. Que notre devise soit : Non prevalebunt.

C'est afin de poursuivre ce noble idéal — sauvegarder et répandre la civilisation européenne — que l'association des pays et territoires d'outre-mer a été prévue : nous souhaitons très cordialement la bienvenue aux représentants du continent africain qui sont venus partager nos travaux.

Dans le cadre du développement harmonieux de l'intégration économique, nous verrons se développer également la communauté sociale qui, à mesure que les peuples européens issus d'une civilisation commune prendront conscience de leur fraternité, conduira nécessairement à l'existence politique européenne. L'Assemblée est appelée à engager une action décisive pour la préparation de ce grand événement; n'oublions pas qu'elle a été chargée d'élaborer des projets destinés à permettre l'élection de ses membres au suffrage universel direct.

Le vœu très sincère que je forme devant vous, c'est de voir nos travaux aboutir au but final que nos esprits ont entrevu : l'unification politique de l'Europe pour le bien-être de nos enfants et des générations à venir.

(Applaudissements.)

# 3. — Excuses

M. le président. — M. Hamani s'excuse de ne pas pouvoir assister à la séance d'aujourd'hui.

MM. Conrad, Starke, Boggiano Pico, Caillavet et Rivierez s'excusent de ne pas pouvoir assister aux réunions de la présente session.

# 4. — Vérification des pouvoirs.

M. le président. — J'ai reçu, communiquée par les Conseils de la Communauté Economique Européenne de la Communauté Européenne de l'Energie atomique, la liste des membres désignés par les parlements nationaux pour faire partie de l'Assemblée des Communautés européennes.

Cette liste a été distribuée.

Aucune protestation relative à ces désignations ne m'est parvenue.

Dans ces conditions, l'Assemblée voudra sans doute déclarer admis à siéger MM. les Représentants dont les noms vont être appelés:

MM. Gustave Alric, Ezio Amadeo, Giovanni N. Angioy, Jean Aubame, Edoardo Battaglia, Emilio Battista, Jean Berthoin, Karl Bergmann, Alfred Bertrand, Willi Birkelbach, Kurt Birrenbach, P.A. Blaisse, Antonio Boggiano Pico, Georges Bohy, Uberto Bonino, Paolo Bonomi, André Boutemy, Giorgio Braccesi, Carl Braitenberg, Friedrich Burgbacher, Henri Caillavet, Ph. C.M. van Campen, Roberto Cantalupo, Enrico Carboni, Roger Carcassonne, Antonio Carcaterra, Antonio Cavalli, Giuseppe Cerulli-Irelli, Jean Charlot, René Charpentier, André Colin, Kurt Conrad, Edouard Corniglion-Molinier, Pierre Coulon, Jean Crouzier, August De Block, Franceso De Bosio, Michel Debré, Fernand Dehousse, Heinrich Deist, Arved Deringer, Pierre De Smet, Paul Devinat, Francesco De Vita, Jean Duvieusart, Alexander Elbrächter, Ernst H. Engelbrecht-Greve, Yves Estève, Pierre De Félice, Jean Fohrmann, Ferdinand Friedensburg, Hans Furler, Arthur Gailly, Bortolo Galletto, Hugo Geiger, M. van der Goes van Naters, Gilles Gozard, Luciano Granzotto Basso, Pierre Grégoire, Raffaele Guariglia, Teresio Guglielmone, Karl Hahn, Diori Hamani, C. P. Hazenbosch,

Josef Illerhaus, M.M.A.A. Janssen, Charles Janssens, Helmut Kalbitzer, P.J. Kapteyn, Pierre J.A. van Kauvenbergh, Hermann Kopf, H.A. Korthals, Gerhard Kreyssig, Jean Laborbe, Georges Laffargue, Pierre-Olivier Lapie, Georg Leber, Victor Leemans, Aloys M. Lenz, Paul Leverkuehn, W.F. Lichtenauer, Heinrich Lindenberg, Fernand Loesch, Hans-August Lücker, Jozef Mage, Nicolas Margue, Robert Margulies, Mario Marina, Mario Martinelli, Edoardo Martino, Gaëtano Martino, Michel Maurice-Bokanowski, Ludwig Metzger, Ernst Müller-Hermann, André Mutter, G.M. Nederhorst, Josef Oesterle, Attilio Piccioni, Antoine Pinay, René Pleven, C.J. van der Ploeg, Alain Poher, S.A. Posthumus, Mme Maria Probst, MM. Ludwig Ratzel, Hans Richarts, Mme Marguerite De Riemaecker-Legot, MM. Michel Raingeard, W. Rip, Hector Rivierez, Henri Rochereau, Enrico Roselli, Leopoldo Rubinacci, Armando Sabatini, Natale Santero, Alain Savary, Eugène Schaus, Walter Scheel, Guglielmo Schiratti, Helmut Schmidt, Martin Schmidt, W.J. Schuijt, Robert Schuman, Alberto Simonini, Dore Smets, Heinz Starke, Anton Storch, Heinrich Sträter, Mme Käte Strobel, MM. François Tanguy-Prigent, Amor Tartufoli, Pierre-Henri Teitgen, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Zefferino Tomè, Michele Troisi, Daniele Turani, Francis Vals, Athos Valsecchi, Emile Vanrullen, A. Vredeling, Pierre Warnant, Pierre L.J.J. Wigny.

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

### 5. — Adoption d'un règlement provisoire

M. le président. — Avant de commencer nos délibérations, je propose à l'Assemblée d'adopter à titre provisoire le Règlement de l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, étant entendu qu'à notre prochaine session la commission compétente fera les propositions qu'elle estimera nécessaires pour adapter ce règlement aux tâches de l'Assemblée des Communautés européennes.

Je suis cependant informé que les présidents des groupes politiques de l'Assemblée proposent de porter de six à neuf, le nombre des membres du Bureau, à savoir un président et huit viceprésidents. Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

# 6. — Election du président de l'Assemblée

M. le président. — En exécution des Traités, l'Assemblée doit maintenant procéder à l'élection de son Bureau.

Aux termes du règlement provisoire, nous devons d'abord élire le président de l'Assemblée.

J'ai recu de MM. les présidents des groupes politiques la candidature de M. Robert Schuman.

Attendu qu'il n'y a qu'une candidature, je pense que l'Assemblée voudra porter M. Robert Schuman à la présidence par acclamations.

(Vifs applaudissements.)

Personne ne demande le scrutin?...

Je proclame en conséquence M. Robert Schuman, président de l'Assemblée des Communautés Européennes et je l'invite à venir prendre place au fauteuil présidentiel.

(M. Robert Schuman monte au fauteuil de la présidence. — Vifs applaudissements.)

### PRESIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN

M. le président. — Mesdames, messieurs, je continue l'exécution de l'ordre du jour.

# 7. — Ajournement de l'élection des viceprésidents

**M. le président.** — Nous avons à procéder à l'élection de huit vice-présidents. L'Assemblée entend-elle y procéder immédiatement?

M. Pleven, président du groupe des libéraux et apparentés. — Je demande la parole.

- M. le président. La parole est à M. Pleven.
- M. René Pleven, président du groupe des libéraux et apparentés. Je propose que la nomination des vice-présidents soit reportée à la séance de demain.
- M. P.O. Lapie, président du groupe socialiste.— Je demande la parole.
  - M. le président. La parole est M. Lapie.
- M. P.O. Lapie, président du groupe socialiste.

   Je comprends que l'Assemblée ne puisse pas procéder immédiatement à l'élection de ses vice-présidents.

Toutefois, monsieur le président, l'une de vos premières tâches ne sera-t-elle pas de réunir une sorte de bureau pour fixer, en accord peut-être avec les présidents de groupe, l'ordre du jour de la séance de demain? Dans ce cas, il y aurait intérêt à ce que les vice-présidents fussent élus dans la soirée. Ainsi pourriez-vous tenir une réunion avec les présidents de groupe pour fixer l'ordre du jour de demain et envisager peut-être de prolonger la session jusqu'à vendredi.

- M. Wigny, président du groupe démocratechrétien. — Je demande la parole.
  - M. le président. La parole est à M. Wigny.
- M. Wigny, président du groupe démocratechrétien. — Monsieur le président, le groupe démocrate-chrétien attache beaucoup d'importance à la composition du Bureau. Il appuie par conséquent la proposition de M. Pleven et il vous fait confiance pour fixer sous votre responsabilité l'ordre du jour jusqu'à la journée de demain.
  - M. le président. La parole est à M. Lapie.
- M. P.O. Lapie, président du groupe socialiste.

   Je retire ma proposition, mais j'indique que déjà le groupe socialiste a des propositions de résolution qu'il désire soumettre au Bureau, que pour le moment M. le président personnifie.
- **M. le président.** Il n'y a pas d'opposition au renvoi à demain, proposé par M. Pleven, de l'élection des vice-présidents?

Il en est ainsi décidé.

En attendant, j'entendrai les propositions qui seront faites et qui seront soumises demain à l'Assemblée.

- 8. Déclarations de MM. les présidents des Conseils des Communautés Européennes
- M. le président. La parole est à M. Larock, président en exercice du Conseil de Ministres de la Communauté Economique Européenne.
- M. Victor Larock, président en exercice du Conseil de Ministres de la Communauté Economique Européenne. Monsieur le président, mes collègues m'ont prié de vous dire combien ils apprécient votre courtoisie. Cette journée marque une date dans l'histoire parlementaire de l'Europe: je ressens d'autant plus vivement l'honneur de m'adresser à vous, en leur nom, dès les premiers instants de votre première session. Votre Assemblée est appelée à un rôle particulièrement important. La lettre et l'esprit des traités en portent témoignage. Veuillez considérer que la présence de mes collègues atteste qu'ils en sont intimement convaincus.

Nous attachons le plus grand prix à l'étroite coopération qui doit exister entre la représentation parlementaire européenne et les autres organes des Communautés. Nous sommes résolus à ne rien négliger pour que cette coopération s'établisse sans délai, de telle manière qu'étant solidaires dans notre volonté, nous ne tardions pas à l'être dans nos actes.

L'Assemblée Commune de la C.E.C.A. est dissoute. Votre Assemblée la remplace. Je salue cette succession, qui est aussi une renaissance. Elle évoque à la pensée de chacun de nous la gratitude que nous devons aux promoteurs et aux réalisateurs de la Communauté charbonacier, spécialement à M. le président Furler qui, avec tant de compétence, de dévouement et d'autorité, a dirigé les travaux de l'Assemblée Commune. Avant lui, l'idée et l'action européennes avaient été admirablement servies, à la même place, tour à tour par MM. Spaak, De Gasperi et Pella.

Je rends hommage aux membres de l'Assemblée Commune, qui se préparent à reprendre au sein de celle-ci leur tâche à peine interrompue. Au delà des divergences nationales d'opinions et d'intérêts, ils ont efficacement contribué

à la réalisation des objectifs communautaires, comme la Haute Autorité y a contribué dans la mission qui est la sienne. Si la C.E.C.A., après cinq ans, a réussi à ne pas décevoir les six pays qui se sont groupés autour d'elle, elle le doit pour une large part aux parlementaires de l'Assemblée Commune, au travail de leurs commissions, aux enquêtes, aux missions d'étude et d'information, aux conclusions de leurs sessions ordinaires et extraordinaires, et d'une manière générale au réalisme et à la justesse de leurs critiques comme de leurs avis.

Nous voudrions souhaiter que l'usage, maintenant établi, de discuter les problèmes les plus importants du marché commun du charbon et de l'acier se perpétue dans la nouvelle Assemblée et qu'il s'élargisse à l'ensemble des problèmes économiques et sociaux qui sont désormais, pour nos six pays, des problèmes communs dans ce qu'ils ont d'essentiel.

En instituant une Assemblée européenne, dont le pouvoirs sont limités mais réels, les auteurs des trois traités ont eu le souci d'assurer un contrôle foncièrement démocratique des Communautés. Ils ont voulu que nos peuples soient assurés d'une représentation assez large pour être indiscutable. Tandis que l'Assemblée Commune n'avait en face d'elle qu'un seul organe de décision et d'exécution, votre Assemblée a mandat de contrôler l'action de trois exécutifs, dont les attributions sont différentes, mais auxquels elle devra pourtant communiquer des tendances identiques.

C'est un rôle capital, qui implique, selon les dispositions mêmes des traités, des pouvoirs plus étendus que ceux qui furent confiés par le traité de la C.E.C.A. à l'Assemblée Commune.

A l'égard de la Haute Autorité du charbon et de l'acier, votre Assemblée continue d'exercer le même mandat.

A l'égard des deux nouvelles Communautés, sa compétence est accrue, tant en matière de contrôle que sur le plan financier.

Votre rôle est élargi: dans de nombreux cas, les traités prescrivent l'obligation de vous consulter. C'est le cas notamment en ce qui concerne l'adhésion éventuelle de nouveaux membres, l'association de pays tiers, la révision des traités, l'établissement de politiques communes dans le domaine des transports et de l'agriculture. Les

consultations sur ces différents points — sur les deux premiers spécialement — seront d'autant plus utiles que dès maintenant se pose la question des extensions possibles du Marché Commun. Celui-ci n'a jamais été conçu comme un bloc autarcique, une intégration protégée et fermée. Au contraire, la création d'une économie de grand espace, favorisant le développement de la production et du pouvoir d'achat dans les six pays, doit normalement intensifier les courants d'échange entre l'Europe et le reste du monde. Le Marché Commun et l'Euratom sont ouverts à toutes les possibilités et à toutes les initiatives d'association et d'extension.

Quel rôle est dévolu aux exécutifs que votre Assemblée va trouver devant elle, dans le Marché Commun et l'Euratom?

Ce sont les Conseils qui prennent la plupart des décisions, en règle générale sur proposition des Commissions. Les Conseils assument une grande responsabilité, encore accrue du fait qu'il leur appartient de demander aux Commissions l'étude de toute mesure qu'ils jugent appropriée aux objectifs communs.

Les Ministres savent que ces objectifs ne peuvent être atteints sans une collaboration constante et serrée entre les divers organes des trois Communautés. Cette collaboration est prévue dans les traités. Elle répond à une nécessité de fait. Toutes les institutions communautaires sont associées pour aller de l'avant dans la même direction. Elles ont des fonctions qui s'articulent les unes aux autres et se complètent. C'est particulièrement vrai de l'Assemblée et des Conseils, dont les pouvoirs émanent, à des stades différents, de la souveraineté populaire. L'Assemblée est composée de représentants élus dans chaque pays, puis désignés par les Parlements nationaux. Les membres des Conseils agissent au nom des gouvernements que ces Parlements ont investis de leur confiance.

Encore une fois, l'expérience de la C.E.C.A. est des plus précieuse. Elle nous permet de constater qu'au sein du Conseil de la C.E.C.A. les gouvernements n'ont pas constitué un frein, mais prouvé leur ferme propos de faciliter l'unification européenne, en dépit des inconvénients dus au caractère partiel d'une intégration limitée à deux productions de base.

Nous pouvons nous référer à la Conférence pour l'étude des problèmes relatifs à la mise en œuvre de l'article 69 du Traité C.E.C.A. sur la libre circulation de la main-d'œuvre ou à celle qui s'est réunie au lendemain de la catastrophe de Marcinelle pour examiner les problèmes de la sécurité dans les mines : ces deux conférences ont été convoquées à l'initiative des gouvernements.

De même, ce sont les gouvernements des six pays qui, à Messine, ont relancé l'intégration et, en l'espace de trente et un mois, ont élaboré les traités du Marché Commun et de l'Euratom. Mais cette tâche complexe et délicate n'aurait pu être menée à bien si les représentants gouvernementaux n'avaient, à peu près constamment, travaillé en liaison avec les délégations des assemblées de la C.E.C.A., du Conseil de l'Europe et de l'U.E.O. La coordination des efforts a été riche en enseignements. Elle ne peut manquer de l'être encore à l'avenir.

L'intégration complète: voilà le but auquel nous tendons et vers lequel les traités de Rome nous acheminent. Nos six pays attendent de vous, dans cette nouvelle étape, des impulsions décisives qui doivent se communiquer à l'opinion publique européenne.

Quand l'Assemblée Commune a tenu sa session constitutive, le 11 septembre 1952, le Chancelier Adenauer présidait le Conseil spécial de Ministres. Je ne puis mieux faire que de dire après lui qu'il est dans la vocation d'un Parlement européen de donner la mesure du dynamisme communautaire et de stimuler à fond les forces qui se rassemblent pour s'unir. Les Conseils des nouvelles Communautés, comme celui de la C.E.C.A. s'inspireront de la même conviction. D'avance, ils font confiance à l'influence et au rayonnement de votre action auprès de l'opinion européenne.

C'est à vous qu'il appartient, tout spécialement, de créer le climat psychologique et les conditions collectives qui doivent rendre possibles notamment les élections directes au suffrage universel qui sont prévues dans les traités. Le scrutin européen ne suscitera pas seulement, dans les opinions publiques, un immense intérêt: il doit renforcer le caractère intégralement démocratique de nos institutions. Personne ne songe à rompre l'équilibre qui doit exister entre le pouvoir européen et les pouvoirs nationaux. Que tout soit mis en œuvre, de commun accord, pour que les élections directes réunissent toutes les chances d'une étape décisive, tel est notre vœu.

Bien que chacun des ministres membres des Conseils ne soit responsable que devant le Parlement de son pays, il ne s'ensuit nullement que les Conseils, comme tels, aient l'intention de s'enfermer dans un splendide isolement qui ne conviendrait ni à leur véritable mission, ni à l'intérêt des Communautés.

Je voudrais rappeler que, lors du colloque du 8 novembre 1957 à Rome, le président du Conseil spécial de Ministres soulignait à quel point les membres de ce Conseil apprécieraient la possibilité de faire part de leurs points de vue à l'organe parlementaire et de recueillir ses observations et ses suggestions.

La pratique qui s'est établie à la C.E.C.A. peut servir, sinon de précédent, en tout cas d'exemple. Je songe aux contacts personnels entre parlementaires et ministres. Ces contacts que nous entendons développer à l'avenir seront d'autant plus fructueux que les consultations visées par les Traités de Rome se feront en dehors de tout formalisme et de toute automaticité.

Il me reste à m'acquitter, sur un point particulier, d'une communication que mes collègues m'ont prié de faire à votre Assemblée. Après s'être assigné un délai pour le choix du siège des Institutions Européennes, ils ont estimé que votre assemblée devait être consultée au sujet de ce choix. Ils souhaitent donc recueillir vos avis à ce sujet. La question est importante. Pour que le travail des Communautés s'accomplisse dans de bonnes conditions, il importe qu'elle soit réglée. Nous vous la soumettons dans l'espoir qu'en l'examinant en pleine indépendance et en toute impartialité votre Assemblée y verra l'occasion d'une première manifestation de cet esprit de coopération qui répond à notre plus vif désir.

Monsieur le président, je vous remercie encore de m'avoir permis d'exprimer à votre Assemblée nos sentiments en même temps que nos vœux. Bien des questions touchant à nos tâches communes et aux perspectives qui s'ouvrent devant nous pourraient être évoquées. Mais parmi les devoirs qui s'imposent à tout ministre à l'égard de toute assemblée, celui de la brièveté me paraît être une forme élémentaire de la discrétion.

En terminant, je vous renouvelle l'assurance d'une détermination qui nous engage devant vous comme devant les peuples que nous représentons ensemble: celle de faire tout ce qui dépend de nous pour conjuguer nos efforts avec les vôtres, au service d'une Europe que nous voulons une et indivisible.

(Applaudissements.)

M. le président. — Je remercie M. le président Larock des vœux qu'il a exprimés et des assurances qu'il a bien voulu nous donner.

La parole est à M. Roger Motz, président en exercice du Conseil de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique.

M. Motz, président en exercice du Conseil de Ministres de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique. — Monsieur le président, mesdames, messieurs, je ne puis que m'associer aux idées exprimées par mon prédécesseur à cette tribune et faire miennes les paroles qu'il vient de vous adresser.

Tout comme lui, je tiens à rendre hommage à cette Assemblée et à son président.

Tout comme lui, je voudrais souligner l'importance de l'étroite collaboration qui doit exister entre la représentation parlementaire européenne et les autres organes de la Communauté.

Cette première réunion revêt une importance toute spéciale car elle inaugure cette collaboration constante qui existera entre Conseils de Ministres et l'Assemblée et, d'une manière plus générale, entre les Institutions et l'Assemblée.

Je ne veux pas m'étendre moi aussi sur le rôle qui revient à l'Assemblée dans les perspectives d'un harmonieux fonctionnement des Institutions de la Communauté. On l'a dit, l'Assemblée constitue, dans l'économie du Traité, le lien nécessaire entre l'opinion démocratique de nos pays et les organes de conception et d'exécution des Communautés. C'est par vous que se transmettront directement aux Institutions les préocupations, les soucis, les critiques et les encouragements aussi des peuples souverains de nos pays. Elles savent d'ailleurs qu'elles peuvent compter sur votre inlassable dévouement à la cause de l'intégration européenne.

Mais, messieurs, le Traité instituant la Communauté Européenne de l'Energie Atomique présente une originalité assez remarquable. Ce n'est pas un accord sur l'exploitation, sur la gestion, sur l'orientation d'un secteur d'activité économique existant, sur une branche industrielle dont les problèmes sont connus ou tout au moins complètement explorés. Il ne se situe pas non plus essentiellement, à l'image du Traité instituant la Communauté Economique Européenne, comme un effort général d'intégration dans le domaine économique et commercial. C'est un accord de mise en commun sur le plan européen, dans un secteur technique nouveau susceptible de dévelopement spectaculaire et, de ce fait, encore pour une large part à construire.

Dès lors, le rôle de votre Assemblée prend un caractère original et, me semble-t-il, s'accroît en importance. Au delà des prescriptions du Traité, au delà des avis que votre Assemblée doit être appelée à formuler, la collaboration entre le Conseil et l'Assemblée doit être d'autant plus large et d'autant plus fructueuse que le domaine d'application du Traité est en évolution permanente et d'un intérêt croissant pour nos Etats.

Je voudrais, après m'être associé non seulement aux remerciements mais également à l'ensemble des idées exprimées par mon prédécesseur, à cette tribune aborder certains points spécifiques à l'Euratom.

Il faut bien le dire, ce Traité est en général se beaucoup moins connu que le Traité instituant le Marché commun.

C'est la raison pour laquelle vous voudrez bien m'autoriser à esquisser quelques caractéristiques originales qui marqueront l'action de l'Euratom.

Le premier impératif auquel devra répondre cette action sera sans doute celui de la rapidité.

On ne peut qu'être frappé en effet de la rapidité avec laquelle évolue toute chose dans le domaine nucléaire.

A peine entamée la révolution technique et, dans une certaine mesure, philosophique, que constitue la fission de l'atome, à peine mesurées les perspectives pacifiques qu'elle ouvre, voici qu'apparaît déjà à l'horizon une deuxième révolution, complétant la première et qui pourra pemettre à l'avenir l'utilisation pacifique de la fusion.

Mais s'il importe que soient entrepris le plus rapidement possible les recherches, les expériences, l'enseignement et les investissements qui rentrent dans le cadre des activités de l'Euratom, il n'en reste pas moins vrai que c'est seulement à la suite d'un long processus que la découverte du savant, le procédé du technicien pourront se traduire en réalités industrielles dans le cadre de nos différents pays et produire un effet tangible sur les conditions de vie de tous.

Un second impératif de l'action d'Euratom sera l'ampleur de l'effort à consentir en faveur de ces techniques nouvelles afin d'en recueillir tous les fruits.

Certes, il est réconfortant de mesurer la progression croissante des moyens que chacun de nos pays consacre chaque année au développement de l'atome, mais encore faut-il les replacer dans le contexte des moyens qu'Américains, Russes et Anglais ont mobilisé depuis dix ans dans ce secteur nouveau.

Le Traité de l'Euratom dont les Institutions, et notamment votre Assemblée, M. le président, assurent la garde, est, principalement grâce à son budget de recherches et d'investissements, cet instrument que nos peuples se sont donnés pour accélérer cette révolution industrielle sans laquelle serait scellée la décadence de l'Europe.

Le Traité de l'Euratom est un bon instrument car il laisse intactes les possibilités d'initiative et d'action des gouvernements et des industriels, tout en donnant à la Commission un certain nombre de moyens puissants pour les assister.

Un Centre commun de recherches et une Institution de niveau universitaire, permettront d'entreprendre, à l'échelle requise, les recherches où s'alimentent ces techniques nouvelles, en même temps que de former les équipes qui, demain, prendront en main les industries nucléaires de nos pays.

Une Agence commune d'approvisionnement, une suppression rapide des obstacles aux échanges de produits nucléaires, une certaine mise en commun des connaissances, des procédures souples permettant aux industriels d'orienter au mieux leurs projets d'investissements, tels sont quelques-uns des adjuvents que le Traité met à la disposition de nos industriels.

Enfin, la possibilité de négociations communes permettra à la Communauté, avec tout le poids politique et économique de nos six pays, de négocier dans les meilleures conditions, avec nos amis et alliés, l'assistance extérieure qui permettra à la Communauté de faire l'économie de recherches déjà menées à bien et de bénéficier au maximum des travaux réalisés ailleurs.

Quant au rôle de votre Assemblée, Monsieur le président, dans les domaines spécifiquement nucléaires, il est important.

Le Traité prévoit en effet toute une série d'interventions propres au domaine atomique.

Certaines d'entre elles méritent une attention particulière.

C'est ainsi que l'opinion publique de nos six pays est extrêmement attentive aux répercussions que pourrait avoir sur la santé de nos populations l'utilisation toujours plus grande et plus variée de matières radioactives et l'accroissement de la production d'énergie atomique.

Je suis convaincu, Monsieur le président, que votre Assemblée donnera toute son importance aux consultations qui lui sera demandées aussi bien à propos de la protection sanitaire de la population et des travailleurs que de la couverture du risque atomique.

Mais en dehors de ces consultations qui seront suivies par les couches les plus larges de la population de nos six pays, d'autres consultations sont prévues, qui, tout en ayant la même importance, n'auront pas la même diffusion.

Ces consultations touchent aux dispositions importantes du Traité.

Elles ont trait en particulier à l'approvisionnement de la Communauté en combustibles nucléaires, au régime de contrôle de sécurité sur l'usage de ces matières, au régime de propriété des matières fissiles spéciales et à l'accès aux emplois qualifiés dans le domaine nucléaire.

Monsieur le président, l'Euratom se situe à la croisée et en quelque sorte aux confluents d'une révolution technique et d'une autre révolution qu'il nous faut qualifier de politique: le dynamisme inhérent à la première de ces deux révolutions est le meilleur garant de la contribution que l'Euratom sera en mesure d'apporter à la grandeur de l'unification européenne.

(Applaudissements.)

M. le président. — Je remercie également M. le président Motz des paroles qu'il vient de prononcer.

Je donne maintenant la parole à M. Wilwertz, président en exercice du Conseil spécial de Ministres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

M. Wilwertz, président en exercice du Conseil spécial de Ministres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. — Monsieur le président, mesdames, messieurs, je crains que ce que je m'étais proposé de vous dire ne constitue, en quelque sorte que des redites. Comme, d'un autre côté, je n'ai pas eu l'avantage et l'honneur d'appartenir à une assemblée parlementaire européenne, je dois faire appel dès l'abord à votre indulgence.

C'est à la fois un grand honneur et un grand plaisir pour moi que de vous transmettre, en cette séance solennelle qui marque le franchissement d'une étape particulièrement importante dans la mise en œuvre des Traités de Rome, les salutations et les vœux très sincères du Conseil spécial de Ministres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et d'y ajouter, monsieur le président, nos plus vives félicitations pour votre élection présidentielle.

Nous vivons aujourd'hui une très grande date dans l'histoire de l'organe parlementaire européen.

Je tiens, monsieur le président, à vous dire combien mes collègues et moi-même apprécions d'être à vos côtés à cette occasion et d'établir ainsi avec vous, dès votre première session, un contact humain que nous souhaitons plus étroit et plus fréquent encore que celui que nous entretenions déjà, à notre satisfaction réciproque, avec l'Assemblée Commune.

La présence en cette enceinte d'un très grand nombre de membres de l'Assemblée Commune, auxquels je me plais à rendre hommage pour l'inlassable dévouement au service de notre Communauté dont ils ont fait preuve et qui n'a d'égal que l'importance des travaux accomplis et la somme des résultats acquis, n'en constituet-elle d'ailleurs pas le meilleur gage?

A ce propos, je tiens à saluer tout particulièrement la présence parmi vous, avec des membres de l'ancien Bureau de l'Assemblée Commune, de M. Hans Furler qui a poursuivi, comme l'a indiqué M. le président Larock, avec autorité, distinction et opiniâtreté l'œuvre entreprise par les autres hommes éminents que l'Assemblée a appelés avant lui à sa présidence: MM. Paul-Henri Spaak, Alcide De Gasperi et Giuseppe Pella, auxquels nous adressons aujourd'hui une pensée respectueuse.

Permettez-moi également de vous dire combien mes collègues et moi-même nous nous réjouissons de nous retrouver aujourd'hui réunis dans cet hémicycle où résonnèrent les paroles historiques du 9 mai 1950 — vous me permettrez, monsieur le président, de vous adresser à ce sujet un hommage respectueux — avec les membres de la Haute Autorité et ceux des Commissions des deux nouvelles Communautés dont la mise en place, deux ans et demi après la Conférence « de la relance européenne » à Messine, constitue à la fois le plus vibrant témoignage de la volonté d'aboutir de nos six Gouvernements et l'un des plus grands moments de l'intégration européenne.

Qu'il me soit enfin permis de saluer la présence parmi les membres de la Commission de la Communauté Economique de Messieurs Jean Rey et Michel Rasquin qui, en tant que représentants de leur gouvernement et membres du Conseil spécial de Ministres, ont toujours été et les membres de l'Assemblée Commune ici présents s'en souviendront volontiers — parmi les animateurs infatigables du dialogue entre les ministres et la représentation parlementaire de la C.E.C.A., dialogue qui a trouvé son expression la plus solennelle lors du colloque tenu à Rome, le 8 novembre dernier, avec la participation de la Haute Autorité et du Conseil spécial de Ministres au complet, et que le président Furler, lors de la séance de clôture de l'Assemblée Commune déclarait considérer comme l'un des événements les plus marquants dans l'histoire parlementaire européenne.

Certes, l'Assemblée Commune d'où partirent tant d'impulsions et d'initiatives hardies a disparu, mais l'esprit qu'elle a su créer et le dynamisme dont elle n'a cessé de faire preuve durant les cinq années écoulées, demeurent. C'est à votre Assemblée qu'il appartient non seulement de garder intact ce précieux héritage, mais de le développer et de le faire fructifier à l'avenir.

Sans doute, les Traités de Rome prévoient-ils une consultation de votre Assemblée sur un certain nombre de points précis, mais il me paraît que les relations établies au sein de la C.E.C.A. sans recourir à une procédure aussi formelle, ont abouti dans la pratique, à des consultations dont il y a tout lieu de penser qu'elles ont été très utiles, eu égard aux résultats enregistrés.

Je tiens, à cet égard, à rendre un hommage tout particulier à la Haute Autorité dont l'action éclairée et persévérante a conduit à ces résultats et démontré ainsi l'efficacité du premier exécutif supranational européen.

L'excellente collaboration qui s'est établie entre cette Institution et les gouvernements dans le cadre du Conseil spécial de Ministres, s'est révélée des plus fructueuses dans tous les domaines, mais plus spécialement dans ceux pour lesquels le Traité C.E.C.A. n'accorde pas des compétences propres à l'exécutif de cette Communauté. C'est précisément dans ces domaines, où les conceptions des Etats membres sont, très souvent, le plus fondamentalement divergentes, que les gouvernements ont tous mis en œuvre pour essayer de compléter, dans toute la mesure du possible, l'action communautaire.

Les résultats acquis démontrent que les gouvernements, loin de constituer le frein que certains ont voulu y voir, ont été, au contraire, pour une large part, à l'origine des résultats dont cette Communauté, à juste titre, s'enorgueillit aujourd'hui.

Je ne rappellerai à ce propos que des exemples déjà cités précédemment par le président du Conseil de la Communauté Economique Européenne, notamment la conclusion de la Convention relative à l'application de l'article 69 du Traité C.E.C.A. concernant la libre circulation de la main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs charbonnier et sidérurgique, l'institution d'un Organe permanent en conclusion des travaux relatifs aux problèmes posés par la sécurité dans les mines de houille, ainsi que les accords conclus dans le domaine des transports.

J'ajouterai que si, comme le faisait remarquer M. le président Larock, le marché commun généralisé n'a jamais été conçu comme une communauté fermée, les promoteurs de la C.E.C.A. ont, de leur côté, toujours souhaité que celle-ci soit largement ouverte à toute forme d'association et de coopération. Les accords d'association avec la Grande-Bretagne, de consultation avec la Suisse, ainsi que les accords tarifaires avec l'Autriche et la Suisse dans le secteur des transports, en constituent un témoignage éloquent.

L'expérience que nous retirons de cinq années de fonctionnement de la première Communauté à Six démontre combien l'action des gouvernements au sein du Conseil a été couronnée de succès.

En effet, malgré les inconvénients et les risques que comporte une intégration économique partielle, telle que celle mise en œuvre par le Traité de Paris, il a été démontré qu'il était possible, dans la quasi-totalité des cas, de surmonter à la fois les hésitations de caractère politique et les difficultés techniques.

Si, en dépit de ce champ d'action limité, tant d'objectifs ont pu être atteints dans le cadre de la C.E.C.A. en une période de temps malgré tout relativement courte, c'est grâce à cette collaboration étroite de tous les instants entre les différentes Institutions de cette Communauté, collaboration qui a trouvé sa pleine expression et son efficacité dans le fait que chacune d'entre elles a rempli entièrement, dans le cadre institutionnel établi, le rôle que le Traité lui avait confié.

Sans doute, les problèmes dont votre Assemblée sera saisie se situeront-ils sur un plan plus vaste, mais nous sommes convaincus que c'est le même esprit objectif dégagé de toutes contingences exclusivement nationales et d'intérêts particuliers qui présidera à leur examen et qui sera à la base des impulsions qui seront données aux exécutifs de nos Communautés.

Aussi, en terminant, me permettrez-vous, monsieur le président, messieurs, de vous exprimer notre entière confiance dans le dynamisme qu'à son tour votre Assemblée insufflera à nos Communautés, dans l'avenir de celles-ci et dans la pérénnité de nos relations auxquelles il sera donné, comme l'affirmait à Rome. M. le ministre Ribeyre, cette consécration humaine que rien, aussi bien dans la vie des individus que dans celle des collectivités, ne saurait remplacer.

Le bilan des réalisations de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, qui vient à peine de sortir de sa période transitoire, nous démontre que la voie suivie par nos six pays est la bonne et qu'elle nous conduira à cette Europe que nous souhaitons unie et heureuse dans la paix, la liberté et le progrès social qui ne sont accordés qu'aux hommes de bonne volonté.

(Applaudissements.)

M. le président. — Je remercie M. Wilwertz des paroles qu'il vient de prononcer.

#### 9. — Ordre des travaux

M. le président. — J'ai maintenant à proposer à l'Assemblée de suspendre ses travaux et de les reprendre cet après-midi à 18 heures pour entendre M. le président de la Haute Autorité de la Communauté du Charbon et de l'Acier ainsi que les présidents des Commissions européennes. Ensuite, l'Assemblée sera éventuellement appelée à fixer la procédure de nomination de ses commissions afin qu'elle puisse sans délai se mettre au travail.

Il n'y a pas d'opposition à ce programme?

M. Wigny. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. Wigny.

**M. Wigny.** — Monsieur le président, si j'ai bien compris, vous nous proposez de suspendre nos travaux jusqu'à dix-huit heures?

M. le président. — C'est, en effet, la proposition qui est faite.

M. Wigny. — Et nous entendrons à ce moment-là les représentants de la Haute Autorité et des Commissions Européennes?

### M. le président. — Oui!

**M.** Wigny. — A quel moment pensez-vous que les membres de cette Assemblée seront appelés à répondre à ces discours?

M. le président. — Les déclarations des représentants des groupes n'auront lieu que demain. Mais, si vous désirez que nous avancions l'heure de la reprise de nos travaux cet aprèsmidi, l'Assemblée est maîtresse de ses décisions.

M. Wigny. — Monsieur le président, j'attire votre attention sur le fait que nous sommes invités ce soir à une réception à la mairie. Si nous commençons nos travaux trop tard, ils ne seront pas terminés à temps pour nous permettre d'assister à cette réception.

D'autre part, tant que tous les représentants des trois exécutifs n'auront pas pris la parole, il ne sera pas nécessaire que nous entendions les représentants des groupes. Cet après-midi risque donc d'être perdue, alors que notre session est très courte.

M. le président. — Vous avez raison, mais les discours de cet après-midi auront, me dit-on, un caractère introductif, tandis que les discours de fond ne seront prononcés que demain.

Cependant, si vous le désirez, nous pouvons avancer d'une heure, par exemple, la reprise de nos travaux.

Voix nombreuses. — Seize heures!

M. Wigny. — Je souhaite que l'heure de la reprise de nos travaux soit avancée le plus possible, sinon nous resterons inactifs.

**M.** le président. — D'après ce que je viens d'entendre, nos collègues souhaitent que la reprise de la séance ait lieu à seize heures.

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à midi, est reprise à 16 heures.)

M. le président. — La séance est reprise.

# 10. — Ordre des travaux

M. le président. — La parole est à M. Wigny.

M. Wigny. — Le groupe démocrate-chrétien vous serait reconnaissant de lui donner une précision sur l'ordre du jour des travaux. Si j'ai bien compris, MM. les présidents de la Haute Autorité et des commissions vont nous faire des déclarations auxquelles devront répondre les groupes politiques. Ceux-ci devront donc auparavant en délibérer. J'ose espérer que ces ré-

ponses pourront être faites en présence de MM. les ministres.

Les Conseils de Ministres nous ont prodigué, par leurs porte-parole, les assurances les plus encourageantes sur le colloque continu qui doit s'engager entre eux et les communautés. Nous aimerions pouvoir répondre aujourd'hui même à cette invitation.

M. le président. — Il serait donc nécessaire, si je comprends bien votre désir, d'engager ce colloque ce soir avant le départ de MM. les ministres, mais vous aimeriez que les groupes aient le temps de préparer leurs réponses.

Je propose, en conséquence, d'entendre maintenant MM. les présidents Finet, Medi et Hallstein, puis de suspendre la séance jusqu'à 18 heures pour entendre ensuite les déclarations des groupes.

Cette proposition vous convient-elle?

- M. Wigny. Oui, monsieur le président.
- M. le président. Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

- 11. Déclarations de MM. les présidents de la Haute Autorité et des Commissions Européennes
- M. le président. La parole est à M. Finet, président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
- M. Paul Finet, président de la Haute Autorité de la Communauté Europeénne du Charbon et de l'Acier. Je voudrais tout d'abord, monsieur le président, associer la Haute Autorité aux félicitations qui vous ont été adressées ce matin à l'occasion de votre élection au sein de cette Assemblée.

La Haute Autorité éprouve un sentiment particulier et peut-être un peu égoïste de se réjouir de l'élection du président Robert Schuman au sein de cette Assemblée des Communautés Européennes.

Je ne dirai pas que nous sommes tentés de vous considérer comme un père, car ce serait assez injustement vous vieillir, et le sexagénaire que je suis ferait preuve d'outrecuidance s'il osait pareille audace. Nous vous considérons cependant un peu comme notre parrain et il nous arrive très souvent, au cours de nos délibérations ou des discussions que nous avons, soit avec l'Assemblée, soit avec des commissions, et même au sein de la Haute Autorité, lorsque nous sommes pressés par le temps, d'oublier le titre exact de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et de parler simplement du plan Schuman. C'est la raison pour laquelle nous éprouvons une satisfaction particulière, monsieur le président, de vous voir présider cette Assemblée.

Le droit d'aînesse, qui a disparu avec l'abolition des privilèges féodaux, survit avec ténacité dans l'application du principe de la doyenneté d'âge lors des séances d'installation des Parlements. C'est donc le seul titre de président de l'exécutif de la doyenne des Communautés qui me vaut le périlleux honneur d'affronter le premier les feux de la rampe.

Je crois qu'il n'est pas sans utilité qu'à cette occasion je fasse part à l'Assemblée des réflexions que m'inspire l'expérience d'une collaboration déjà longue avec l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

En dépit des compétences plus étendues qui lui sont reconnues, en dépit de l'augmentation du nombre de ses membres, en dépit de la différence de ses compétences à l'égard de l'une ou l'autre des deux Commissions Européennes ou de la Haute Autorité, le nouveau Parlement européen n'est, après tout, que le prolongement du premier Parlement européen, c'est-à-dire de l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a prescrit à la Haute Autorité de soumettre chaque année à l'Assemblée un rapport général sur l'activité de la Communauté et sur ses dépenses administratives. L'Assemblée doit procéder à la discussion de ce rapport et peut adopter sous certaines conditions, à l'égard de la Haute Autorité, une motion de censure entraînant la démission collective de la Haute Autorité.

Ce rapport de la Haute Autorité, votre Assemblée s'en trouvera saisie lors de la prochaine session de mai. A cette occasion, la Haute Autorité fera, ainsi que les années précédentes, une déclaration sur sa politique générale.

Les dispositions des articles 17 et 24 du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, quelque sommaires qu'elles paraissent, sont ce que le Traité a reconnu comme droits à l'Assemblée d'une part, comme devoirs de la Haute Autorité vis-à-vis de cette Assemblée d'autre part. Ces dispositions peuvent, certes, paraître limiter extrêmement le contrôle du Parlement sur la Haute Autorité, et par là justifier certains griefs qui ont été sou-levés dans les Parlements nationaux à l'égard de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

En ce domaine, cependant, il ne faut pas s'en tenir à la lettre du Traité, mais bien s'attacher à considérer ce que les hommes qui l'ont mis en œuvre en ont fait, et le résultat de leur action qui a entraîné une évolution aussi incontestable qu'irréversible.

Il ne m'appartient pas de dégager la part qui revient à l'Assemblée dans cette évolution. Il me plaît cependant, au nom de la Haute Autorité, de souligner les mérites de l'Assemblée Commune de la C.E.C.A. et de rendre hommage à l'action et au soutien particulièrement efficace que celle-ci n'a cessé de lui apporter dans l'accomplissement de la mission qui lui a été impartie par le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Mon propos est plutôt d'exposer ici quelles conceptions la Haute Autorité s'est faites, dès le début, de ses rapports avec l'Assemblée, comment la collaboration s'est établie entre ces deux Institutions et, enfin, quels résultats heureux cette coopération a permis d'atteindre, tant pour l'accomplissement du Traité que pour l'intégration européenne dans son ensemble.

Dès la première session de l'Assemblée Commune de la C.E.C.A., en septembre 1952, la Haute Autorité a tenu à marquer son souci d'assurer et de respecter le caractère souverain de l'Assemblée et sa liberté de décision, en même temps que sa volonté d'établir avec elle des rapports fréquents et étroits, et ce non seulement au cours des sessions ordinaires ou extraordinaires de l'Assemblée.

Cette volonté délibérée de considérer l'Assemblée comme une véritable institution parlementaire s'inspirait d'une philosophie que le président Jean Monnet formulait en ces termes, lors de la session constitutive de l'Assemblée Commune:

« L'union de l'Europe ne peut pas se fonder seulement sur les bonnes volontés. Des règles sont nécessaires. Les événements tragiques que nous avons vécus, ceux auxquels nous assistons nous ont peut-être rendus plus sages. Mais les hommes passent, d'autres viendront qui nous remplaceront. Ce que nous pourrons leur laisser, ce ne sera pas notre expérience personnelle, qui disparaîtra avec nous ; ce que nous pouvons leur laisser, ce sont des institutions. La vie des institutions est plus longue que celle des hommes et les institutions peuvent ainsi, si elles sont bien construites, accumuler et transmettre la sagesse des générations successives. »

Dès 1952, la Haute Autorité n'a pas attendu de présenter l'exposé d'ensemble sur la situation de la Communauté, ainsi que le Traité lui en faisait obligation, pour prendre contact avec l'Assemblée. Entre la session constitutive de l'Assemblée et la présentation de cet exposé, en janvier 1953, la Haute Autorité a tenu à se présenter devant celle qui a été la première Commission de l'Assemblée, la Commission d'organisation, afin de la mettre au courant de l'action réalisée durant les trois premiers mois et—ce qui était autrement significatif—de l'action qu'elle entendait développer au cours des mois qui allaient suivre jusqu'à l'ouverture du marché commun.

Il est apparu, en effet, nécessaire à la Haute Autorité que ses rapports avec l'Assemblée ne se bornent pas à la simple relation des faits passés, des actions entreprises, des dépenses effectuées, des résultats acquis, du succès ou des échecs enregistrés, mais bien de présenter à l'Assemblée Commune l'ensemble de l'action qu'elle envisageait d'entreprendre, de l'informer des négociations en cours ; en un mot, d'associer le plus étroitement possible l'Assemblée à la construction de ce marché commun dont la Haute Autorité avait la charge.

Lorsque l'Assemblée eut constitué ses Commissions, des débats extrêmement poussés et extrêmement fructueux s'y sont rapidement établis, avec la participation de la Haute Autorité. L'action de cette dernière s'en est trouvée éclairée et aussi fortifiée.

A la présentation du rapport annuel sur l'ensemble de ses activités, la Haute Autorité a estimé nécessaire d'ajouter un exposé sur l'ensemble de la politique qu'elle comptait développer dans le cours de l'exercice suivant. Il en est résulté, en séance plénière, des débats au cours desquels l'Assemblée a pu, en quelque sorte, retrouver ce droit d'initiative, inséparable du véritable pouvoir parlementaire.

Les observations, les suggestions ou les résolutions de l'Assemblée ont pesé d'un très grand poids sur l'action de la Haute Autorité.

Il n'est donc pas exagéré de dire qu'aujourd'hui l'Assemblée se trouve en état d'être informée, tant de l'ensemble que du détail de l'action de la Haute Autorité. Elle est en mesure d'intervenir dans cette action à quelque stade que ce soit. Elle peut se prononcer sur les motifs qui ont déterminé cette action et porter une appréciation qui revêt nécessairement une importance considérable pour la Haute Autorité.

Cette situation, la Haute Autorité entend la maintenir vis-à-vis de votre Assemblée. L'expérience des cinq dernières années nous a prouvé, en effet, que telle était la voie qu'il fallait suivre.

Aujourd'hui, cette situation revêt une signification plus grande encore. En effet, c'est l'Assemblée qui constituera le point de convergence de l'action des trois exécutifs. Par ailleurs, ceux-ci ne trouveront-ils pas dans l'Assemblée le soutien et le stimulant le plus efficace pour leur action?

La collaboration entre les trois exécutifs, dont les trois présidents ont établi le principe dès leur première réunion, est une nécessité dont votre Assemblée — j'en suis convaincu — est pleinement consciente. La Haute Autorité n'a rien négligé pour faciliter le démarrage des Institutions nouvelles. Elle est résolue à mettre tout en œuvre pour qu'à l'unité d'entreprise qui nous rassemble répondent une unité d'action, une unité de travail et, dans toute la mesure du possible, une unité d'administration.

La Haute Autorité est convaincue que tout ce qui concourt au rapprochement et au resserrement des exécutifs est un progrès dans la voie de l'intégration européenne. Elle se réjouit, à cet égard, de la décision arrêtée par le Conseil de Ministres, en janvier dernier, de réunir en un seul et même lieu les trois Communautés. Cette décision répond d'ailleurs au vœu que la Haute Autorité avait exprimé dans la lettre qu'elle avait adressée aux six gouvernements le 11 décembre dernier.

Au progrès décisif que représente l'entrée en vigueur des Traités de Rome correspond une responsabilité considérablement accrue pour ceux qui ont pouvoir de décision, à quelque titre que ce soit, dans chacune des Institutions de la Communauté. Nous n'avons, certes, jamais été plus près de réussir. En contrepartie, chacune des décisions que nous prendrons aura une influence déterminante sur l'aboutissement final de l'entreprise européenne.

La Haute Autorité détient des pouvoirs de décision de caractère gouvernemental et de nature supranationale. Elle les exerce indépendamment des Etats membres et des intérêts privés. A ce titre, elle mesure sa responsabilité particulière. Dans sa détermination d'exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés par le Traité, elle sait qu'elle pourra compter sur l'appui vigilant de votre Assemblée.

Soyez assurés, monsieur le président, mesdames, messieurs, qu'elle mettra tout en œuvre pour accomplir entièrement ce Traité — tout le Kraité — dont elle a la charge.

(Applaudissements.)

M. le président. — La parole est à M. Enrico Medi, victe-président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique.

M. Medi, vice-président de la Commission de la Communauté Eduropéenne de l'Energie Atomique. — (I) Monsièur le président, mesdames, messieurs, la première créature qui est apparue dans l'univers de la miatière se trouve être aujourd'hui la plus jeurée d'un univers que je voudrais appeler un univers juridique. Cette créature, c'est l'atome ; et avec mes faibles moyens, monsieur le président, mesdames, messieurs, je cherche à vours le présenter. Chose étrange, très étrange mêm le : c'est précisément cet atome qui est en ce moment au centre de votre attention et de l'attenti on de nos peuples. Ainsi une chose si petite et si imatérielle est-elle devenue puissante et active. 'Qu'y a-t-il donc derrière cette histoire merveil l'euse?

Pour le faire comprendre, je voi us proposerai une comparaison.

Quand on conçoit une œuvre, quand on établit un projet, il faut avant tout avoir une claire vision du but que l'on désire atteindre. Cette vision a toujours éclairé ceux qui, dans un esprit de sacrifice et avec beaucoup de sagesse, ont préparé les instruments concrets de notre effort. La sereine félicité de nos peuples dans l'harmonie de toutes les nations, le long de la route qui conduit aux plus hauts sommets de la vie spirituelle et matérielle: voilà quel est le but, voilà quelle est l'espérance.

Cette espérance a constamment aiguillonné l'humanité, encore que celle-ci ait suivi des voies diverses, aboutissant souvent à de grandes douleurs et à d'épouvantables tragédies. Maintes fois, notre histoire a été dominée par l'idée que la grandeur et le bien-être sont liés à une supériorité par rapport à autrui et par conséquent à la nécessité d'une émulation. L'esprit de lutte a animé les passions humaines, a armé leurs bras, a aigri les cœurs. Des décombres amonce-lés par tant de guerres, nous avons vu sortir des vainqueurs épuisés et des vaincus désespérés.

Mais tel n'est pas le véritable destin de l'homme. Dans l'unité de la commune nature qui fait de nous autant de frères, dans l'infinie variété des causes qui ont modelé chaque individu et lui ont donné sa personnalité propre, j'aperçois la beauté de l'harmonie, je dirait volontiers la symphonie concertante de la variété de l'univers.

Cela signifie que l'activité civile la plus élevée et la plus chargée de responsabilités qui soit confiée à l'homme a dû changer d'orientation : cette très haute activité, cette activité suprême a pris un nom : la politique.

La politique est le poutvoir suprême, le pouvoir vertigineux, monsie ur le président, qui est confié à quelques homn nes appelés à décider du sort de leurs frères. La homme politique porte en soi les mêmes souff rances et les mêmes faiblesses que les autres. Il n'est pas un surhomme, encore que ses responsabilités soient énormes, c'est pourquoi il se sacrifie et déploie des efforts, parfois héro liques, pour renoncer à lui-même en vue du bien d'autrui. Cet héroïsme est souvent plus grand que celui qui exige le don de la vie sy ir le champ de bataille, puisque c'est un héroïs me profond, intime et total, un héroïsme de tous les jours, un héroïsme de l'être entig

Ce qui est vrai pour l'homme politique est vrai aussi pour la politique dans le sens le plus général. L'Europe sait désormais qu'à l'ancienne politique des luttes et des compétitions devait se substituer une politique de compréhension et d'unité. Il est plus façile de construire un avion à réaction alimenté par l'énergie nucléaire que de changer la pensée des hommes; cela est indiscutable; mais il est tout aussi certain que souvent la pensée et les habitudes des hommes changent avec une rapidité surprenante : c'est que l'homme n'est pas soumis aux lois mécaniques qui régissent la matière, c'est qu'il est un être vivant. Sur cette immense valeur de la créature humaine se fonde la conception de la nouvelle politique qui sort ainsi du royaume de l'utopie. La courbe psychologique de l'homme et des nations ne saurait être extrapoléé comme le sont celles qui régissent les phiénomènes planétaires : elle contient des éléments fondamentaux et imprévisibles liés à la libre volonté de ce centre mystérieux de l'univers qu'est l'homme. Donc, politique de construction, d'entente, d'harmonie et de joie, du fait des conquêtes communes; mais aussi politique à laquelle chacun apporte ses souffrances, ses expériences, ses enthousiasmes, ses échecs, ses notes et ses visions.

Ou bien nous serons tous sauvés ou nous courrons tous à la ruine; ou bien nous vaincrons ensemble ou nous périrons ensemble; ou bien nous vivrons les uns près des autres ou nous reposerons tous dans le silence de la mort.

Cette politique doit devenir une œuvre concrète, visible, sensible. Dans la vie moderne, les facteurs économiques sont devenus essentiels pour la civilisation et pour les relations entre les peuples, plus peut-être qu'ils ne l'ont jamais été dans le passé. Une politique sage est impossible sans une économie saine. A son tour, l'économie a beaucoup évolué et a perdu son aspect traditionnel. Dans ce vaste domaine également, les progrès ont été gigantesques; je dirai même qu'ils ont été parallèles au progrès de la politique parce qu'au fond, ce que l'on discute, c'est toujours le même objet et le même sujet, c'est-à-dire l'homme. L'économie de concurrence se trouve lentement supplantée par l'économie de collaboration et d'entente.

Je demande pardon à mes collègues du marché commun: je ne suis pas économiste et je ne fais qu'exprimer un sentiment qui vaut ce qu'il vaut; ce n'est plus l'occasion de prononcer le mot tragique mors tua, vita mea, mais on peut dire en vérité vita tua, vita mea. La misère d'un peuple provoque des souffrances et des misères chez son voisin; elle est une menace qui pèse aussi sur les peuples lointains. Les progrès des transports, des échanges, des communications créent des liens toujours plus étroits entre les diverses communautés, comme s'ils exprimaient une tentative de réaliser une sorte de symbiose qui a pour dimensions celles de la terre entière.

Voilà pourquoi les éléments de la production et du travail, de la richesse et du machinisme, de la circulation et des échanges pénètrent nécessairement et d'une manière si déterminante dans le domaine de la politique. La politique devient concrète, réaliste ; je dirai même qu'elle s'incarne sous une forme visible et tangible: elle cesse d'être un pouvoir abstrait, aux mains de quelques initiés, de classes élues et privilégiées, pour devenir vraiment la chose publique dont tout citoyen aperçoit clairement l'intérêt commun, la chose publique à laquelle les individus et les familles, conscients de leurs responsabilités, apportent leur participation; elle devient conscience agissante et sage à la fois, elle devient tout simplement démocratie.

Le travail de nos bras, la lumière de notre intelligence, la souffrance de nos corps, la joie de nos âmes, la liberté dans la vérité, la personne dans la société, la compréhension humaine dans le droit, autant de notions qui se résument en un seul mot : démocratie.

Mais l'économie moderne serait une vaine abstraction si elle ne tenait pas compte, à son tour, d'une réalité très précise: la technique. Qui donc pourrait ébaucher une politique économique en oubliant qu'en un septième de seconde toute la terre est parcourue par une onde électromagnétique que peut produire ce petit microphone? Qui peut ébaucher une politique sans songer qu'il peut partir de Paris à midi et arriver à New-York le même jour, une heure plus tôt, à onze heures, parce qu'il sera allé plus vite que le soleil?

Je sais que ces problèmes sont hérissés de difficultés énormes. La vie est entrée dans une phase de dynamisme continu, la technique progresse et se répand, elle croît et se multiplie comme la vie; il est difficile d'établir un programme qui ne soit pas déjà dépassé en quelques mois. Au delà de la technique et de ses applications, il est un grand mot, une noble réalité que vous me permettrez de mettre en lu-

mière: la science, la recherche scientifique, le travail de la pensée.

Il me semble évident que tout le travail accompli est le fruit de l'activité débordante des laboratoires, des hommes de génie, des chercheurs, le fruit des sacrifices de tous ceux, grands et petits, qui ont lutté pour arracher à la nature ses secrets; la nature est en quelque sorte venue au-devant de l'homme, elle a répondu à son appel et à son désir.

Conscients de cette imbrication de la vie politique, économique, technique et scientifique, des hommes d'une grande puissance de pensée, des hommes comme vous, monsieur le président, et comme tant d'autres encore, ont eu l'idée géniale de prendre le noyau de cette science, la matière, l'atome, d'en prendre les lois, les lois des électrons, des protons, des mésons, des champs électro-magnétiques, des champs nucléaires, pour les assujettir à la loi de l'homme, au service de l'homme et pour l'amour de l'homme. Ainsi la nature, ainsi l'atome sont-ils devenus amis de l'homme.

Permettez-moi, monsieur le président, mesdames, messieurs, de vous parler d'un homme au cœur généreux qui a eu cette idée, mais qui ne peut malheureusement pas être parmi nous : j'ai nommé le président de l'Euratom, M. Louis Armand. Il nous reviendra et dans le recueillement de son travail, il aura trouvé de nouvelles énergies qui stimuleront nos efforts communs.

J'ignore ce qui adviendra demain, personne ne le sait; mais au fond de nos cœurs vit une grande espérance. Généralement, les prévisions de la science ont été dépassées par la réalité; la nature est plus mystérieuse, plus fascinante, plus riche que nous ne l'imaginons et elle alimente nos rêves et nos espérances. Voilà pourquoi nous tournons nos regards vers la jeunesse de l'Europe. Il sort de nos pauvres lèvres comme un appel ou un cri : Jeunesse d'Europe, de notre magnifique continent qui est désormais une seule terre dans l'harmonie de nos villes, de nos campagnes et de nos patries, c'est à toi, jeunesse d'Europe, qu'il appartient de recueillir la semence, de cheminer sur les routes. Aujourd'hui, nous balbutions des lois, nous parlons de corpuscules que nous ne connaissons pas, de réactions encore mystérieuses, de problèmes sur lesquels nos chercheurs peinent et qu'ils approfondissent anxieusement. Que te reste-t-il à faire, jeunesse d'Europe, maintenant que tu n'es plus mobilisée pour combattre sur les champs

de bataille? Tu es mobilisée pour conquérir la vérité en brûlant d'un amour qui nous anime tous; travaillons ensemble, autour de cette bannière: ce sera notre grande joie.

Monsieur le président, mesdames, messieurs; nous portons le poids de notre travail et de notre fatigue; aidez-nous, pour l'amour de ces fils qui attendent, et pour que nos maisons se remplissent d'espérance. Et toi, noble ville de Strasbourg, tu as dressé une croix sur le sommet d'une flèche merveilleuse et vertigineuse: elle y témoigne de la force des colonnes et des pinacles, de la puissance des fondements et de l'art de ceux qui l'ont portée si haut. Ainsi, jeunesse d'Europe, hissons-nous ta bannière audessus de notre amour, au-dessus de nos sacrifices, afin que tu puisses espérer!

(Applaudissements.)

M. le président. — La parole est à M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté Economique Européenne.

M. Hallstein, président de la Commission Economique Européenne. — (A) Monsieur le président, mesdames, messieurs, permettez-moi de céder à mon tour à un besoin que nous éprouvons sincèrement à la Commission Economique Européenne, au besoin de vous adresser de tout cœur nos félicitations pour votre élection à un des postes les plus importants de notre Communauté. Nous ne saluons pas seulement en vous le grand homme d'Etat de notre époque, ou l'Européen éprouvé de qui le nom, comme celui de notre ami Jean Monnet, est inscrit à jamais dans l'histoire de l'intégration européenne.

Nous voyons en vous avant tout la personnification d'un programme auquel nous sommes attachés de toutes les forces de notre esprit et de notre cœur, du programme de l'intégration croissante de l'Europe.

(Applaudissements.)

Monsieur le président, mesdames, messieurs, la Commission de la Communauté Economique Européenne est pleinement consciente de l'importance de cette heure. Voici que s'achève l'œuvre dont le fondement fut posé à Messine, il n'y a pas trois ans, et qui fut officiellement confirmée par la signature des gouvernements de nos six pays à Rome il y a un an, à quelques jours près.

Ainsi naissait une communauté d'Etats associés dans un esprit nettement fédératif. Le Traité sur lequel elle repose n'est pas un simple échange de bons procédés après lequel tout serait dit. Il n'est pas non plus simplement une de ces conventions internationales de style ancien, auxquelles les Etats adhèrent tout en conservant intégralement leur souveraineté régis dans leur développement et dans leur travaux par le principe de l'unanimité, si bien qu'au fond rien d'autre n'a été atteint qu'une conférence diplomatique permanente.

Non, notre Communauté est un organisme supranational possédant sa propre personnalité politique. En effet, non seulement l'institution de construction fédérative, le Conseil composé de membres des six gouvernements, prend beaucoup de décisions à la majorité, ce qui exclut par conséquent le veto de l'un des gouvernements. Non seulement cette Communauté est dotée d'un exécutif purement supranational, sous la forme de notre Commission, dont les membres n'ont pas instructions à recevoir de leur pays. Non seulement il existe une Cour de Justice dont les décisions, exécutoires pour tous, pour les six Etats comme pour leurs citoyens, garantissent contre d'éventuelles infractions l'ordre établi dans la Communauté.

Notre Communauté représente une grandeur nouvelle, un nouvel élément de la vie des peuples; nous en voyons la preuve surtout dans l'existence de ce Parlement et dans le rôle dévolu à celui-ci, à cette institution qui exprime librement et en toute indépendance la volonté de la Communauté des six peuples; je ne dis pas: de chacun des six peuples, je dis bien: de la Communauté que les six peuples sont en train de former. C'est votre Assemblée qui garantit le caractère supranational de notre Communauté.

Mais l'Assemblée est aussi l'expression la plus vigoureuse du contenu essentiellement politique de cette Communauté. Beaucoup diront que l'élément politique de notre œuvre est le but final auquel elle tend, à savoir la création d'une communauté politique européenne, c'est-à-dire d'une mise en commun des attributions, même purement politiques, de nos Etats. Cette idée n'est pas fausse, mais elle est incomplète. En réalité, notre Communauté économique contient déjà plus d'un élément politique bien accusé. Il suffit de voir toutes les règles qui ont un caractère constitutionnel en ce sens qu'elles délèguent à la Communauté des attri-

butions jusqu'ici réservées à l'Etat et qu'elles désignent les institutions qui les exerceront désormais.

N'oublions pas que, ce que le Traité de Rome a mis en commun en premier lieu, ce ne sont pas seulement l'« économique » de nos Etats, c'est-à-dire l'ensemble des décisions et des actions d'industriels, de travailleurs, de banquiers, de négociants et de consommateurs ; ce qu'il a mis en commun, ce sont les politiques économiques des pays membres. Autrement dit, ce ne sont pas les citoyens qui font des concessions à la Communauté, perdant éventuellement une partie de la liberté qu'ils auraient conservée si la Communauté n'avait pas existé; ce sont au contraire les gouvernements qui font des concessions. La fusion des activités économiques n'est qu'une conséquence, et à ce titre elle est secondaire.

C'est dans cet élément politique que réside l'importance de la communauté, et cet élément n'apparaît pas moins dans l'ordre institutionnel de notre Communauté que dans les réglementations matérielles qui se rapportent aux conditions de l'activité économique. Que voulonsnous en définitive? Nous voulons changer les hommes. Nous voulons que les hommes, dans la mesure où ils se considèrent comme des êtres politiques cessent de se concevoir seulement comme membres d'un Etat aux formes léguées par le passé; nous voulons qu'ils se considèrent aussi comme membres de la grande famille européenne.

Mais cela suppose un changement dans les habitudes de pensée. Les hommes doivent apprendre à voir dans la chose publique une affaire relevant de la commune responsabilité européenne. Or, les institutions servent à les y aider. Si elles sont bonnes, elles imposent tout naturellement cette attitude. Non seulement les institutions rapprochent les hommes, les mettent en contact, les font se mieux comprendre; elles les amènent aussi à rechercher constamment ce qui sert l'intérêt général, c'est-à-dire l'intérêt européen.

Enfin, cette Assemblée est l'élément démocratique de notre Communauté et aux yeux de la Commission, c'est là très certainement sa qualité la plus significative. Si l'Assemblée n'existait pas, l'œuvre constitutionnelle qu'est notre Communauté manquerait de la seule légitimation qui permette aujourd'hui d'exercer des fonctions publiques. Notre exécutif serait un

groupe de technocrates s'il considérait que le sens profond de sa tâche, le but final de son effort consiste uniquement à exercer ses multiples attributions avec un souci de perfection technique, c'est-à-dire en vue de mener une politique économique parfaite.

Or, nous ne voulons pas de perfectionnisme technique, quelle que soit l'importance des tâches spéciales qui nous sont assignées. Nous voulons être plutôt les serviteurs, les exécuteurs de la volonté générale des hommes réunis dans notre Communauté. Mais pour tenir ce rôle, nous avons besoin d'une légitimation autrement plus solide que le texte du Traité instituant notre Communauté, quelles que soient la solennité et la noblesse de ce texte.

La Communauté est une construction durable et son champ d'application est plus large et plus vaste que tout ce qui s'est fait jusqu'ici sur la route de l'intégration européenne. Il s'ensuit que le Traité n'a pas pu définir notre tâche, la tâche de la Commission, d'une manière telle que notre conduite soit déterminée exactement et définitivement en face de chaque question et de chaque situation. Notre tâche devra plutôt se préciser concrètement au fil des ans, en s'adaptant à l'éternelle nouveauté de la vie.

Cela, monsieur le président, mesdames, messieurs, nous ne pouvons pas le faire seuls. Nous ne voulons ni ne pouvons nous en remettre exclusivement à nous-mêmes, à notre sens du devoir et à notre conscience. En effet, dans le monde où nous vivons, il n'y a de véritables responsabilités que dans la démocratie qui seule légitime l'autorité. Le monde entier est pénétré de la force de cette idée et l'abus même du nom de la démocratie lui donne encore de l'éclat, car cet abus est-il autre chose qu'un souhait de se conformer ne fût-ce qu'en apparence, à la loi de la démocratie ?

Les attributions de l'Assemblée n'ont pas encore la même étendue que celles des Parlements nationaux qui lui servent de modèle. L'Assemblée ne joue pas encore pleinement le rôle d'un des trois pouvoirs traditionnels. Nous en sommes toujours à attendre impatiemment que les membres de l'Assemblée soient élus directement par les citoyens de l'Europe. Cependant, notre position en face de l'Assemblée met d'ores et déjà en œuvre une des fonctions essentielles d'un véritable Parlement. C'est à l'Assemblée qu'il incombe d'exercer sur notre travail le contrôle par ementaire. De notre côté, nous

sommes tenus de prendre ses avis. Et surtout, le sort de la Commission une fois que ses membres ont été désignés, dépend de la confiance que l'Assemblée leur accorde. En cette heure solennelle, permettez-moi, monsieur le président, mesdames et messieurs, de vous donner au nom de la Commission l'assurance que nous voulons être dignes de cette confiance.

Il reste à dire enfin que notre Communauté n'est pas un fait accompli, elle est un fait en voie d'accomplissement. Il ne suffit pas de coucher sur le papier quelques articles, il ne suffit pas d'y apposer des sceaux, pour créer une vivante communauté d'hommes. Il est nécessaire que tous les hommes que cela concerne, c'està-dire tous les citoyens de nos six Etats, se pénètrent des idées du Traité et y conforment leur vie. Voici donc un premier pas à faire: consolider notre Communauté dans le cadre du Traité lui-même. Il faut ensuite voir plus large et concevoir le Traité comme un pas franchi sur un long chemin dont l'aboutissement est encore très loin de nous. La force qui nous fera marcher jusqu'au bout, ce ne sera pas la violence, ce sera la seule force devant laquelle des hommes libres s'inclinent : la force de la conviction.

Il ne se forgera cependant de conviction commune et qui s'impose à tous que par la libre discussion des hommes appelés à représenter nos peuples. Cette Assemblée sera le lieu de leur rencontre, elle sera leur forum. C'est ici que doit être l'arène où s'affrontent non pas des intérêts, mais des esprits, et de cette émulation sortira, épurée, la conception de la voie dans laquelle nous pourrons faire faire à l'unité européenne les progrès les plus rapides, les plus durables et les meilleurs. L'Assemblée n'est donc pas seulement l'élément supranational, politique et démocratique le plus fort de notre Communauté; elle en est aussi l'élément le plus dynamique.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, en saluant l'Assemblée, la Commission a conscience que dans un régime de liberté, la véritable responsabilité au sens politique le plus complet est celle qu'assument des hommes qui se présentent devant un Parlement. C'est pourquoi le fait d'avoir à répondre de nos actes devant cette Assemblée est pour nous, membres de la Commission Européenne, un sujet de satisfaction et un encouragement.

(Applaudissements.)

M. le président. — Je remercie MM. les présidents de la Haute Autorité et des deux Commissions Européennes des paroles qu'ils nous ont adressées et des promesses qu'ils nous ont faites. Elles sont pour nous, en ce début de nos travaux, un gage de réussite pour l'avenir. Je suis sûr que cette coopération sera fructueuse et nous permettra d'atteindre les buts communs qui nous sont proposés.

Conformément à ce qui a été convenu au début de cet après-midi, la séance est suspendue jusqu'à dix-huit heures précises.

(La séance, suspendue à 16 h. 55, est reprise à 18 heures.)

M. le président. — La séance est reprise.

12. — Débat sur les déclarations de MM. les présidents des Conseils des Communautés Européennes, de la Haute Autorité et des Commissions Européennes

M. le président. — La parole est à M. Wigny, président du groupe démocrate-chrétien.

M. Wigny, président du groupe démocrate-chrétien. — Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, le groupe démocrate-chrétien est pénétré de l'importance historique de cette journée et il est reconnaissant à MM. les ministres et à messieurs les membres des Hautes Autorités et Commissions d'avoir rehaussé la solennité de cette première réunion et d'y avoir ajouté de l'intérêt en affirmant que ce premier dialogue serait continué.

Le groupe m'a chargé de développer, en réponse à ce qui a été dit, quelques points auxquels il est particulièrement attaché.

Le groupe démocrate-chrétien est profondément attaché au développement des institutions européennes; il est fier de compter parmi ses membres le président Robert Schuman qui, le premier, a imaginé et fait accepter un plan généreux et efficace substituant à des rivalités séculaires et sanglantes une collaboration organique des Etats occidentaux au sein d'une communauté institutionnelle.

L'Europe ne peut être la liquidation de nations légitimement fières de leur patrimoine spirituel et matériel, mais doit les aider à retrouver leur grandeur menacée et assurer leur développement futur à un rythme suffisant.

L'idéal n'est pas de supprimer les diversités humaines qui font la richesse de notre continent, mais de créer une communauté uniformisée. Tout ce qui peut être accompli d'une façon suffisante par les Etats doit rester de leur compétence, mais des fonctions souveraines et essentielles, concernant le développement économique, le progrès social, la recherche scientifique fondamentale, la sécurité politique, ne peuvent plus être exercées de manière efficace par des Etats isolés. Ces fonctions doivent être reprises et exercées en commun à l'avantage de tous et de chacun.

Il faut insister sur ce dernier trait. Une prospérité générale et une sécurité de l'ensemble ne suffisent pas, mais doivent être complétées d'un progrès dans la tranquillité de chacun des Etats membres.

Dans le domaine économique, le marché commun ne vise pas seulement à une extension de l'économie globale, à une augmentation de l'emploi et à la création de conditions permettant une concurrence aussi libre que possible à l'intérieur de la communauté; elle signifie aussi une solidarité positive entre les Etats membres de la Communauté.

Le groupe démocrate-chrétien veut que les communautés soient démocratiques. L'Europe en s'organisant doit affermir ses traditions politiques les plus précieuses.

Le groupe se réjouit que le contrôle des trois Communautés soit confié à une assemblée unique dont les membres, le plus tôt possible, seront élus au suffrage direct. Il rappelle que, conformément aux traditions de l'Assemblée Commune et à la collaboration de la Haute Autorité, dont M. Finet a donné un saisissant résumé tout à l'heure, ce contrôle comporte aussi bien l'initiative que la censure, s'exerce au préalable comme à posteriori, devient continu par le travail des commissions parlementaires et s'étend à tous les organismes exécutifs.

Comme on l'a fait justement remarquer, l'Assemblée qui exerce dans les trois Communautés son pouvoir de contrôle, au double sens de cri-

tique et d'impulsion, est un puissant instrument politique d'harmonisation et d'unification. Nous insistons fortement pour qu'à la limite du possible les exécutifs coordonnent leurs efforts en vue d'une plus grande efficacité et pour faciliter le contrôle parlementaire.

Acceptant les raisons qui justifient une intervention plus active du Conseil de Ministres dans les Communautés du Marché Commun et de l'Euratom, par rapport à celle du charbon et de l'acier, le groupe constate en même temps que les deux nouveaux traités ont parallèlement renforcé les moyens d'action de l'Assemblée. Ainsi que M. Victor Larock l'a dit ce matin, celle-ci se voit expressément conférer, à côté d'un pouvoir de contrôle, un pouvoir de délibération. Cette délibération s'impose dans tous les cas où les Conseils de Ministres sont formellement obligés de consulter l'Assemblée. Elle est encore nécessaire pour apprécier la politique générale de la Communauté, telle qu'elle sera exprimée dans le rapport annuel. Le groupe estime que cette consultation doit être préalable à la décision et que la délibération doit être nourrie par une information complète. Il croit aussi, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, à la nécessité des contacts personnels, directs, entre l'Assemblée, ses Commissions parlementaires et les Conseils de Ministres.

En formulant ces exigences, le groupe ne rappelle pas seulement la volonté que les gouvernements ont exprimée dans les traités. Il se fonde surtout sur le fait que le contrôle démocratique doit être nécessairement exercé par l'Assemblée, puisque les Parlements nationaux n'auront jamais devant eux le Conseil de Ministres européens. Il serait inconcevable que la politique concernant les secteurs les plus importants de l'économie échappent à toute censure démocratique.

Le groupe se réjouit de la volonté ferme, et plusieurs fois répétée ce matin par tous les orateurs, d'une collaboration constante et développée, entre les Conseils de Ministres et l'Assemblée. Il fait sienne une phrase particulièrement heureuse de M. le ministre Larock: « Cette coopération doit s'établir sans délai, de telle manière qu'étant solidaires dans notre volonté, nous ne tardions pas à l'être dans nos actes ».

Voilà la belle formulation d'un juste programme.

Le groupe croit nécessaire, pour éviter toute équivoque, de préciser deux points.

Le premier est que la confrontation du Conseil de Ministres et de l'Assemblée n'est pas une faculté politique, mais une obligation juridique. Si l'Assemblée démocratique — dont les membres seront ultérieurement élus et sont dès à présent les représentants des peuples et des Etats — n'a pas le pouvoir de censure à l'égard du Conseil de Ministres, elle possède en tout cas le droit d'être informée et de manifester, sur la base de cette information, son approbation ou sa désapprobation.

Le second point est que ces contacts ne peuvent pas être seulement personnels et improvisés, mais doivent être collectifs et organisés.

Le Conseil de Ministres est un organe des Communautés. Sans doute chacun de ses membres est-il responsable devant son gouvernement national. Mais le Conseil tout entier, en tant que tel, est tenu de collaborer avec l'Assemblée.

Une expérience de cinq années — M. Finet l'a rappelé — a démontré qu'un contrôle politique, effectué par une Assemblée qui, loin d'être travaillée par des rivalités nationales, est inspirée par un idéal européen et qui, au lieu de s'émietter en factions impuissantes, s'organise en partis stables, n'est nullement paralysant, mais constitue un nécessaire appui pour une action gouvernementale constructive.

Sur tous ces points, le colloque de Rome, que les gouvernements ont organisé avec l'Assemblée Commune à la fin de son existence, et les premières déclarations aujourd'hui faites, constituent, pour le groupe démocrate-chrétien, une assurance précieuse qui lui inspire une profonde reconnaissance.

Un contrôle n'est sérieux que si les moyens financiers nécessaires pour le faire sont souverainement fixés par l'Assemblée. C'est ainsi que le groupe démocrate-chrétien interprête les traités. Il est fortement attaché à cette prérogative parlementaire.

Le groupe est sincèrement reconnaissant aux gouvernements d'avoir créé deux nouvelles communautés et d'avoir ainsi fait faire à l'intégration européenne un progès décisif.

Mais l'Europe est une création continue, ce n'est pas une révolution, mais une évolution. Tout en respectant les étapes dans l'exécution, les hommes politiques ne peuvent se dispenser d'une vision d'avenir plus large et de prévoir de nouvelles relances.

Le développement doit se faire d'abord dans l'espace. Les communautés doivent être largement ouvertes à tous ceux qui en acceptent la philosophie politique, les charges avec les bénéfices.

Nous exprimons l'espoir et le désir que les peuples européens qui maintenant ne sont pas encore en état de s'allier à nous, mais qui partagent avec nous l'héritage d'une commune tradition et d'une commune civilisation obtiennent aussitôt que possible le droit de disposer d'euxmêmes et de se joindre à notre Communauté.

Il faut aussi chercher sans se lasser, avec la volonté de réussir, des formes d'associations — par exemple des zones de libre-échange ou toute autre formule — convenant à des Etats qui ne veulent pas devenir membres à part entière des Communautés, à la condition que les droits et parts d'influence soient proportionnels aux engagements et responsabilités. Sans se limiter à l'une ou à l'autre formule qui a réussi, le groupe soutiendra et promouvra tout effort d'élargissement.

L'Eurafrique est une possibilité amorcée par le Traité de Rome.

Il faut trouver pour les peuples d'outre-mer, avec leur consentement, et dans leur intérêt, des formes de collaboration qui leur assureront un développement économique et politique plus rapide et qui leur fassent partager les responsabilités du pouvoir.

Le groupe est d'avis que l'intégration des économies de la Communauté ne doit pas se limiter au libre-échange des biens et des services. Une harmonisation progressive et finalement une unification de la politique commerciale extérieure conjoncturelle, fiscale, monétaire et de crédit de tous les Etats membres s'imposera. Le but de cette politique est le progrès économique et social des pays et l'amélioration des conditions de vie des peuples de notre Communauté.

Le groupe insiste en particulier sur la nécessité urgente d'harmoniser, de coordonner, ultérieurement d'unifier, les politiques étrangères. Au moment où il se prépare une conférence au sommet, il est opportun de souligner combien une Europe morcelée risque d'avoir une influence négligeable ou insuffisante sur l'orientation de son destin.

Dernière considération: l'Assemblée a entendu l'invitation des ministres développée par M. le ministre Larock ce matin, à donner son avis sur le siège des Communautés. Très sensible à cette marque de déférence, elle tiendra certainement à exprimer ultérieurement une opinion mûrement délibérée.

Les institutions communautaires poursuivent une politique qui sera inspirée par les circonstances, mais qui devra aussi être orientée par des idées générales, par de grands idéaux.

Le groupe démocrate-chrétien, au moment où il se reforme en même temps que l'Assemblée Parlementaire Européenne, croit opportun de préciser les principes de sa philosophie politique. Indépendamment de tout dogme religieux, de toute confession et de toute église, le groupe défend les valeurs qui fondent la civilisation chrétienne occidentale: primauté de la personne humaine, respect de sa liberté, de sa dignité et de ses droits, égalité foncière entre tous les hommes, devoir de fraternité.

Historiquement, le christianisme a confirmé ces valeurs et les croyants leur donnent aujourd'hui encore une justification transcendantale.

En tant que groupe, nous les considérons comme un postulat politique. L'idée principale est le respect de la personne humaine. Nous voulons protéger les personnes aussi bien contre le totalitarisme administratif que contre des puissances privées trop fortes.

Nous voulons épanouir l'homme tout entier, sans nous contenter de son progrès matériel. Si, comme on l'a rappelé, les découvertes techniques permettent d'accroître indéfiniment le bien-être, ce ne peut être au détriment de la liberté qui est la grande valeur personnelle. L'homme doit pouvoir choisir le lieu de sa résidence, son travail, son genre de vie, sa culture, sa croyance.

Dans cet esprit, nous croyons au pluralisme des institutions qui sauvegardent la liberté en permettant le choix entre les entreprises, les syndicats, les organismes d'assurance, les partis politiques. L'étatisation peut être justifiée par des considérations diverses valables pour des cas spécifiques, mais elle n'est pas un idéal à réaliser par principe.

Nous croyons à la nécessité de protéger et de généraliser la propriété privée. Celle-ci est un instrument de liberté dans la mesure où elle assure l'indépendance individuelle. Elle ne peut être le fondement d'un privilège ou l'instrument d'abus. Elle ne justifie pas le droit des puissances d'argent à la direction exclusive de l'économie.

Nous croyons à l'utilité d'organisations sociales hiérarchisées : famille, entreprise, profession, Etat, communautés européennes, selon le principe de subsidiarité. Tout ce qui peut être fait avec efficacité par un groupe inférieur doit rester dans sa compétence. Une centralisation excessive rend le pouvoir anonyme et est dangereux pour la liberté.

En ce qui concerne plus spécialement la politique économique, nous considérons comme trop étriqué l'idéal d'un maximum de biens matériels à produire au profit du plus grand nombre de personnes. La politique économique doit être inspirée par les préoccupations plus larges du personnalisme.

Partisans de la liberté, nous avons confiance en l'initiative privée. Celle-ci doit être encouragée. C'est elle qui doit être en principe responsable des entreprises de production et de distribution, les nationalisations, comme on l'a déjà dit, pouvant exister, mais restant l'exception. Mais la liberté doit être protégée; elle ne peut aboutir à l'écrasement du faible par le fort. Le groupe estime que les abus de la puissance économique doivent être systématiquement prévenus et réprimés.

La liberté du travail et de l'entreprise est stimulée par la concurrence. Mais celle-ci doit être réglementée pour ne pas dégénérer en pratiques déloyales. Le groupe est adversaire des monopoles. Des concentrations, des cartels et ententes peuvent se justifier par leur efficacité technique dans un marché élargi au limites de la Communauté. Mais ils doivent être surveillés et seront interdits s'ils donnent à leurs dirigeants une puissance économique qui contredit la liberté du marché ou une puissance politique contraire à l'esprit des institutions démocratiques.

Les pouvoirs publics ont non seulement un rôle de police, mais encore une mission d'orientation. Ils doivent prendre les décisions de principe, fixer le cadre général dans lequel l'initiative privée se développe librement. A long terme, ils doivent fixer les objectifs généraux de caractère indicatif. A court terme, ils auront une politique qui multiplie les emplois et favorise l'efficacité du travail. Mais un planisme trop poussé ne nous satisfait pas parce qu'il contredit la liberté. Les communautés devront s'organiser dans le cadre européen pour supporter la concurrence internationale. Elles poursuivront, dans toute la mesure du possible, la collaboration économique avec le reste du monde. Nous sommes adversaires de l'autarcie.

La puissance atomique, comme M. Medi l'a brillamment expliqué, peut faire le bonheur comme le malheur de l'humanité. L'Euratom doit être une entreprise commune pour que ces forces nouvelles et encore peu maîtrisées soient finalement domestiquées pour le bien-être de l'humanité.

La politique économique est orientée vers le progrès social. Son but est de permettre au plus grand nombre de personnes d'avoir une vie plus pleinement humaine.

L'augmentation de la productivité et de la production due à l'ouverture d'un grand marché doit profiter aux consommateurs comme aux travailleurs. L'harmonisation vers le haut des rémunérations directes ou indirectes des travailleurs et du niveau de vie des consommateurs n'est pas une condition préalable au fonctionnement régulier des institutions communautaires, mais doit en être la conséquence. Cette égalisation des avantages implique celle de la productivité. L'intérêt général et le devoir de solidarité justifient que la communauté aide ses membres économiquement plus faibles à s'outiller et à augmenter leur productivité.

On a déjà dit que, pour le groupe, l'idéal ne se limite pas à une augmentation du bien-être matériel. Par une plus grande stabilité de l'emploi, par un développement de l'assurance sociale, par la généralisation de la propriété privée, par une instruction plus poussée, par une vie familiale décente dans une maison confortable, l'homme doit se sentir plus indépendant.

Le groupe démocrate-chrétien réprouve la lutte des classes et veut organiser leur collaboration. Des organisations professionnelles facilitent la défense et la coordination des intérêts légitimes. Elles ont aussi l'avantage de faire participer les masses laborieuses à la responsabilité des grandes décisions qui orientent leur destin et contribuent ainsi à leur déprolétarisation. Ces institutions sociales, qui varient actuellement selon les traditions et les exigences des Etats membres, devront progressivement se coordonner dans le cadre nouveau du marché commun

Ce marché commun impose des ajustements qui, à long terme, seront bénéfiques, mais qui peuvent, au début, être pénibles. Le groupe estime que les économiquement faibles ne peuvent supporter le poids de ces adaptations. La charge sociale de la reconversion doit être allégée par l'intervention des pouvoirs publics européens et nationaux.

Migration facilitée et humanisée pour la main-d'œuvre provisoirement sans emploi, de préférence rééducation professionnelle, création d'entreprises et d'emplois nouveaux sur place, tels sont les objectifs d'une politique sociale.

De même, les petites entreprises des agriculteurs et des classes moyennes qui ne peuvent par leurs propres moyens et en toutes circonstances s'adapter, préparer, étudier et réaliser leur adaptation, ont droit à une assistance particulière qui devra être envisagée dans la réalisation d'une politique commune.

Telles sont, monsieur le président, les considérations générales que le groupe démocratechrétien a cru dignes de cette première et solennelle journée. Nul doute qu'à l'avenir tous ces problèmes seront repris et développés dans des débats plus larges. Qu'aujourd'hui il me suffise, en concluant, de nous réjouir en constatant l'unanimité avec laquelle les exécutifs européens ont interprété l'idéal européen, le statut de nos institutions et, en particulier, le rôle de l'Assemblée.

A chacun des Conseils, Haute Autorité et Commissions le groupe démocrate-chrétien exprime sa gratitude.

(Applaudissements.)

M. le président. — La parole est à M. Lapie, président du groupe socialiste.

M. Lapie, président du groupe socialiste. — Monsieur le président, mes premiers mots, tout

d'abord, seront pour vous saluer à cette présidence comme l'un des fondateurs de l'Europe.

Ensuite, très brièvement, j'indiquerai quelle est la position du groupe socialiste dans cette journée importante.

« Le but du parti socialiste est de libérer la personne humaine de toutes les servitudes qui l'oppriment et, par conséquent, d'apporter à l'homme, à la femme et à l'enfant, dans une société fondée sur l'égalité et la fraternité, le libre exercice de leurs droits et de leurs facultés naturelles. »

Cette déclaration de principe issue d'une section nationale de l'Internationale ouvrière fixe notre idéal, détermine notre mission. Elle montre bien que notre conception de l'Europe, nous ne la voyons pas seulement dans son caractère technique d'organisation quelque peu administrative, mais que nous l'envisageons dans son contenu le plus largement social pour tous et en particulier pour le monde entier des travailleurs.

C'est cette mission que nous devons rappeler, aujourd'hui que l'Europe franchit une nouvelle étape. C'est elle qui précise dans quel esprit le groupe socialiste de la nouvelle Assemblée européenne entreprend de collaborer à la grande œuvre de construction.

Les discours prononcés aujourd'hui, notamment par les présidents de la Haute Autorité et des Commissions Européennes, marquent la préoccupation de déterminer comment nous pourrions entreprendre cette collaboration entre le nouveau Parlement et le nouveau gouvernement européens.

M. Finet, que nous connaissons déjà pour avoir travaillé avec lui à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, nous a fait un récit très résumé des efforts des groupes politiques au sein de la C.E.C.A. pour collaborer avec la Haute Autorité.

Je crois savoir que M. Medi, qui a prononcé aujourd'hui un discours admirable, parlera aussi de ce problème, mais nous avons été très frappés par le détail et l'argumentation avec lesquels M. Hallstein a parlé des rapports et de la collaboration entre la nouvelle Assemblée Européenne et les exécutifs européens.

Oui, mon propos essentiel, qui rejoint le leur, est donc de déterminer dans quelles mesures, par quels procédés, selon quels moyens, nous pourrons, nous, groupe socialiste, groupe politique, entreprendre cette collaboration, au sein de cette Assemblée Parlementaire, en relation et en collaboration avec les exécutifs européens.

Je dis tout de suite que ce sera dans un climat de confiance certaine. Bien entendu, nous commencerons par jouer au maximum notre rôle de groupe politique, ainsi que nous en avons établi la tradition dans l'assemblée précédente, l'Assemblée Commune.

Il a paru évident à tous, au sein de cette assemblée et même au dehors, qu'une des caractéristiques essentielles avait été le développement et l'action des groupes politiques dans l'assemblée précédente. Dans celle-ci, les groupes politiques, augmentés en volume, les compétences, augmentées en nombre et en diversité évolueront l'une grâce à l'autre vers une action plus large.

Certes, le travail de l'Assemblée, soit en séance publique, soit en commissions, mettra en valeur cette collaboration du groupe et des exécutifs, les directives, les initiatives, les diverses questions, les rapports, les interventions qui, à cet effet, sont monnaie courante.

J'espère que la tradition de la « Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier », qui vou-lait que la Haute Autorité assistât et participât d'une façon constante et en quelque sorte familière au travail intérieur des commissions par-lementaires, sera entretenue par les nouvelles autorités. Il y a là, je vous l'assure, une forme d'exercice du contrôle qui a pris un aspect d'autant plus précieux qu'il donne naissance à une collaboration amicale.

Sans doute, aurait-il été spectaculaire aujourd'hui et, par conséquent, utile à la réputation de cette Assemblée que, dès les premiers jours, dès sa première session, les groupes politiques aient pu siéger ensemble et qu'au lieu de ce « pointillisme » alphabétique, il y ait, au contraire, les grands pans de teintes des différents groupes politiques, tous les membres étant réunis par ordre alphabétique, au sein de leur groupe.

On aurait vu ainsi, les socialistes, les libéraux, les démocrates-chrétiens siégeant dans différentes parties de notre Assemblée. La presse, le public et vous-même, Monsieur le président, vous vous seriez ainsi rendu compte plus exactement de la valeur politique de notre réunion.

Depuis plusieurs années, le groupe socialiste bataille, lutte en faveur de cette répartition politique des sièges. J'espère qu'elle aboutira bientôt; nous en sommes aux accords de principe mais, comme vous le savez, c'est toujours sur les faits qu'on se dispute et les faits sont de savoir qui ne veut pas siéger à droite...

(Sourires.)

Mais laissons-là, messieurs, si vous le voulez bien pour l'instant, ce que je me permettrai d'appeler innocemment cette « révolution des fauteuils ». N'insistons pas sur la nécessité d'un travail constant dont nous apporterons la preuve rapide en vous demandant d'accueillir d'urgence un projet de résolution relatif à la composition du Comité économique et social. Nous le déposerons demain avec, j'espère, l'appui des autres groupes. Insistons plutôt sur les méthodes de travail entre l'Assemblée et les exécutifs européens, c'est-à-dire sur les conceptions que nous pouvons avoir de rapports entre les pouvoirs.

A l'orée de cette nouvelle avenue de l'Europe démocratique, se pose, en effet, une question analogue, bien qu'un peu différente dans son essence, à celle qui s'est posée lors de la mise en place, au cours de l'histoire, dans les différents pays, des institutions parlementaires. Sans doute, ne nous demandons-nous pas quelle est l'origine de notre pouvoir, puisque nous le tenons des Parlements, mais, néanmoins, nous pouvons transposer la question posée au début de la démocratie anglaise sous Charles I<sup>er</sup>, et au seuil de la Révolution française, sous la Constituante, par ces simples mots: « Qui est le souverain? » Autrement dit, où se trouve le pouvoir que nous avons à contrôler?

Ces Conseils spéciaux de Ministres (est-il besoin d'en avoir trois?), cette Commission de l'Euratom, cette Commission Européenne, cette Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, avec qui aurons-nous des rapports, sur qui exercerons-nous notre contrôle et comment l'exercerons-nous?

Sans doute, nous considérons que ce serait plus commode si vous étiez un peu plus réunis en attendant de l'être tout à fait un jour. Nous apprécions que, récemment, vous ayez essayé de rassembler les services communs, mais nous serions heureux de savoir également si cette décision commune a été suivie de quelques effets et nous vous demandons, en tout cas, nous vous demanderons officiellement, de nous faire, sur ce point, un rapport, à la prochaine session de mai. Vous voyez que je commence la collaboration...

(Sourires.)

Nous ne devons pas nous cacher que nous commençons en Europe une nouvelle forme de démocratie, où le contrôle succède à la responsabilité. Peut-être, voyez-vous, est-ce là un très grand mérite, peut-être que les systèmes nationaux ont conféré parfois à la responsabilité des gouvernements un rôle un peu trop grand et parfois illusoire. Peut-être qu'il serait d'un grand mérite, d'un mérite nouveau, de substituer à cette notion celle plus réelle du contrôle. Quoi qu'il en soit, c'est dans cette voie que les Traités nous engagent, comme le soulignait M. Hallstein, tout en indiquant que les limites entre les pouvoirs étaient encore, jusqu'à nouvel ordre, dans une certaine confusion. Nous en avons eu l'expérience dans nos débats avec la Haute Autorité de la C.E.C.A. et une expérience renouvelée, lorsque nous avions introduit à Rome cette institution du colloque avec le Conseil de Ministres, où l'on nous avait tout permis, tout, sauf de donner à nos interventions un caractère interpellatoire.

J'aime autant vous dire que beaucoup de collègues ici présents désireraient vivement voir se renouveler une expérience de ce genre, avec ou sans interpellation.

Puis-je attirer l'attention rétrospective de l'assemblée sur un problème de terminologie qui n'est pas sans ajouter quelque peu à la confusion apparente des pouvoirs?

Votre terme même de « commission », attribué aux autorités du Marché Commun et de l'Euratom, ne permettra pas au grand public et même aux malheureux parlementaires de distinguer facilement leur caractère exécutif, puisque le mot de « commission » s'applique, en général, aux commissions parlementaires législatives et non pas aux comités d'exécution. C'est un point sur lequel on pourrait déjà reviser le Traité, mais ne commençons pas trop tôt.

Quoi qu'il en soit, nous devons bien être d'accord pour reconnaître que, pour travailler « avec» », il faut être « contre » ou « un peu

contre ». Autrement dit, pour obtenir une collaboration entre les exécutifs européens que vous êtes et notre Assemblée, il sera nécessaire de faire surgir les oppositions, tout au moins les oppositions des points de vue et d'arriver à un résultat en se convainquant les uns les autres dans un climat de confiance. C'est cet affrontement de deux forces qui est nécessaire à l'action politique et à son progrès. Encore faut-il que chacun ici se rende compte que le problème se pose et c'était mon devoir, au nom du groupe socialiste, de le souligner. Nous ne demandons pas de réponse aujourd'hui. C'est le travail de demain et des années qui suivent qui fournira la véritable réponse, car nous ne posons pas le problème, animés d'un esprit critique, mais si le mot n'est pas trop présomptueux, en « constitutionalistes ».

Au début d'une nouvelle coutume, notre désir est de marquer notre volonté active de participer institutionnellement et consciemment à la construction d'une Europe démocratique. Or, pour collaborer, il faut non seulement voir où l'on va ensemble, mais comment on peut travailler en commun. Ainsi, ce sont ces principes et ces méthodes, non encore clairement établis ou définis, sur lesquels nous avons voulu attirer l'attention, non seulement des exécutifs des autorités européennes, mais encore des membres de cette Assemblée, tous parlementaires, et, en général, accoutumés chez eux à d'autres formes de rapports entre les gouvernements et les Parlements nationaux.

Avant d'exercer le contrôle, nous avons voulu marquer que la représentation parlementaire est soucieuse des conditions de cet exercice, préoccupée de ses formes, désireuse d'exercer les plus efficaces contrôles.

Voyez-vous, mes chers collègues, trop souvent nous travaillons uniquement dans le présent et uniquement pour le présent. Au moment où nous posons la première pierre d'un bâtiment considérable, nous ne devons pas oublier que nous travaillons pour l'avenir. Il est de notre devoir d'en augurer les grandes conséquences, les grandes suites.

Du fond de la prison où l'avaient enfermé les rigueurs totalitaires, le grand penseur socialiste, Léon Blum, écrivait ce message: « Un parti ouvrier internationaliste agit dans la conviction que l'intérêt de chaque pays, s'il est pénétré assez profondément et conçu sous l'aspect de la durée, ne peut se dissocier de l'intérêt profond

et permanent des autres pays de l'Europe et de l'humanité entière. »

Tel est, monsieur le président, l'idéal que le groupe socialiste est décidé à poursuivre au sein de cette Assemblée. Les vues du grand homme d'Etat socialiste nous inspirent. Elles nous invitent à regarder largement au delà des frontières de l'Europe des Six, en Europe sans doute et aussi plus loin, car les espaces de l'Afrique sont ouverts à l'Europe par les traités, non pas pour la conquête de l'or, mais pour la libération de l'homme.

L'esprit qui doit souffler ici, dépassant les techniques et les organisations, doit, sans doute, comme je l'ai dit, mettre en mouvement un nouveau droit parlementaire. Il doit aussi, bien au delà des murs du Parlement européen, faire comprendre à tout homme, à toute femme, à toute catégorie de travailleurs, que nous sommes en train, non seulement de dessiner un projet d'architecture, mais encore de construire une maison lumineuse, que quelque chose de grand et d'heureux est en train de se bâtir au bord de ce chemin que gravit chaque jour la peine de l'humanité, pour son espoir, pour son repos, pour son progrès.

(Applaudissements.)

M. le président. — La parole est à M. Martino au nom du groupe des libéraux et apparentés.

M. Gaetano Martino. — (I) Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les peuples des pays de la petite Europe entrent en cette heure dans une nouvelle phase de leur vie. Pour la première fois dans l'histoire de ce continent, marquée jusqu'à ces dernières années par la guerre davantage que par la paix, nous assistons à l'unification générale de l'économie européenne. Ainsi est assuré l'avenir et se dessinent les perspectives d'une grande communauté qui embrasse des hommes de langues, de coutumes et de croyances différentes et dont notre Assemblée est un des organes constitutionnels.

Permettez-moi de rappeler, au moins brièvement, les oppositions, les incrédulités, le scepticisme qu'il a fallu vaincre pour entreprendre, poursuivre et achever cette œuvre dite de la « relance européenne » qui avait été décidée à Messine les premiers jours de juin 1955 et qui a heureusement abouti, environ deux ans plus tard, à la création de la Communauté Economique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique. Ce rappel, qui nous donne l'exacte mesure des grands progrès qu'il nous a été donné d'accomplir dans la voie de l'unité européenne, nous avertit également des dangers et des obstacles que nous devrons affronter pour mener à bien l'action dans laquelle nous nous engageons aujourd'hui.

Les institutions communautaires s'apprêtent en effet à voir leur force réelle mise à l'épreuve. En ce moment délicat où elles passent du plan théorique à la réalité pratique, il nous appartient — à nous, Assemblée, ministres, Commissions exécutives — d'affronter et de résoudre tous les problèmes de leur fonctionnement et de leur équilibre.

La C.E.C.A., la Communauté économique, la Communauté atomique ont des objectifs et des limites nettement définis dans les Traités, mais leur création s'inscrit dans le cadre d'un processus plus général, qui est le processus même de l'intégration politique du continent européen. Je crois donc que nous appliquerons et interpréterons correctement les règles des Traités si nous gardons constamment les yeux fixés sur l'intégration politique de l'Europe. Si nous n'agissions pas ainsi, si d'aventure nous décidions de limiter nos pouvoirs et nos facultés, en regardant en arrière au lieu de regarder en avant, nous trahirions l'esprit des Traités et frapperions à mort la Communauté Européenne au moment même de sa naissance.

La rénovation de la vie de l'Europe, que demandent les instruments diplomatiques du 25 mars, ne peut être réalisée que par une action intense et continue dans la voie du développement et du progrès.

Nous ne pourrons prétendre avoir répondu aux aspirations de tous ceux qui, en leur qualité de représentants de l'idéal des élites européennes, ont contribué à la création des trois Communautés par leurs idées et leur action qu'à la condition de ne jamais oublier l'objectif final, qui est précisément l'unité intégrale de l'Europe.

L'heure que nous vivons, vibrante d'émotion, ramène ma pensée à une autre heure historique, qui a été le prélude de la première expérience réussie d'une communauté politique de peuples désireux de s'unir pour collaborer, dans la concorde, à l'œuvre du progrès civil.

Cette expérience a été faite sur le libre sol de l'Amérique et elle mérite que nous la rappelions aujourd'hui, non seulement parce qu'elle est à l'origine d'une des constructions politiques les meilleures et les plus complètes de tous les temps, mais encore parce que c'était là la première fois que l'Europe réussissait à s'unir, fûtce sur une terre lointaine.

De même que nous le faisons aujourd'hui, les fondateurs de l'unité américaine ont connu, eux aussi, l'alternance de la crainte et de l'espérance : mais les craintes ont été finalement surmontées par l'« esprit viril » de ces hommes prévoyants et généreux et leur espérance n'a pas tardé à devenir une certitude. C'est de cet esprit que Madison parle dans le XIVe essai du « Federalist », en des termes que je ne crois pas inutile de rappeler à l'occasion de cette réunion solennelle: « C'est à cet esprit viril, écrit-il, que notre postérité devra les nombreux progrès que la société américaine aura réalisés pour sauvegarder les droits des individus et la félicité de tous, donnant ainsi un exemple au monde entier. Si les hommes qui étaient à la tête de la révolution n'avaient agi que d'après des précédents. s'il ne s'était pas formé un gouvernement dont il n'existait pas de modèle exact, le peuple des Etats-Unis pourrait être considéré en ce moment comme une des tristes victimes d'assemblées à courtes vues... Ils ont heureusement suivi une voie nouvelle et plus noble, ils ont édifié des gouvernements qui n'ont pas leurs égaux sur terre, ils ont tracé le schéma d'une grande confédération qu'il appartient à leurs successeurs de perfectionner et de perpétuer. »

A la différence des constituants américains, nous avons aujourd'hui des modèles précis auxquels nous pouvons nous référer, du modèle américain au modèle de la Suisse, si proche de nous et qui a été justement appelée le « microcosme européen du macrocosme américain ».

Les hommes les meilleurs de l'Europe, de De Gasperi à Schuman, d'Adenauer à Churchill, de Sforza à Spaak ont eu foi, moralement et politiquement, en l'idéal d'une Europe unifiée, à un moment où le déclin du vieux continent leur paraissait l'inéluctable conséquence de la grave crise engendrée par la seconde guerre mondiale. Cette foi était étayée d'une pensée mûrement réfléchie, la reconnaissance la plus réaliste de la situation et des nécessités du cycle historique actuel dans lequel le pouvoir matériel, dans ses multiples manifestations, a atteint un tel degré de développement qu'il ne peut plus être assuré

avec les modestes moyens dont disposent les divers Etats européens. Il est évident que nos Etats, dont les dimensions apparaissent désormais modestes à côté des forces gigantesques organisées sur des bases continentales qui sont entrées dans l'histoire du monde, ne peuvent plus résoudre leurs problèmes sans s'unir et recourir à des formes de collaboration permanente. Tous les pays européens, sans exception, ont besoin de cette unité intrinsèque s'ils veulent encore participer à l'avancement de la civilisation européenne.

Mais si leur union n'était dictée que par des nécessités pratiques, elle serait condamnée à être éphémère et caduque. Les accords politiques, économiques, militaires sont nécessaires, importants et urgents, mais ils ne suffisent pas. Le vrai fondement de l'unité européenne est d'ordre spirituel.

L'Europe est déjà unie dans la culture et la civilisation; cela est si vrai que nous n'hésitons pas à qualifier d'européen un Dante et un Goethe, un Shakespeare et un Pascal et que nous considérons comme notre patrimoine commun la liberté individuelle, la démocratie politique, l'Etat de droit, toutes choses que l'Europe a conquises au cours de siècles nombreux dans sa marche historique vers l'unité.

Mais il ne suffit pas d'avoir conscience de cette unité de culture et de civilisation; il faut encore que les peuples européens la confirment par des actes positifs.

La longue et dificile crise dont l'Europe souffre depuis plus de cinquante ans est due avant tout à l'absence ou à l'insuffisance d'une foi « active » des peuples en la civilisation et ses idéals, ses principes et ses valeurs. Nombre d'Européens ont cru et croient encore que leur patrimoine spirituel, irremplaçable et inestimable, est un héritage que l'on conserve passivement, alors qu'en réalité il est un bien qui doit être renouvelé jour après jour, avec constance et ténacité. Chaque fois qu'en tel ou tel lieu de l'Europe la dignité de l'homme était bafouée, la liberté politique violée, le droit foulé aux pieds, ce n'était pas seulement un « particulier », pour parler comme Machiavel, c'était la civilisation tout entière de notre Europe occidentale qui en ressentait l'offense.

Il est désormais indispensable pour le salut de tous que nous fassions sortir l'Europe de l'ornière dans laquelle elle s'est enlisée parce que nous n'avons pas su défendre efficacement son essence spirituelle. Au moment de le faire, nous avons besoin justement de cet « esprit viril » dont parlait Madison. Nous en avons besoin pour bannir de notre esprit la peur, l'égoïsme et les derniers résidus de notre esprit de conquête.

Il est exact, mesdames et messieurs, que l'essai qui est fait d'intégrer l'Europe est essentiellement une tentative de dépasser la phase du nationalisme; mais ce dépassement ne saurait en aucun cas signifier l'étouffement du génie particulier des peuples de l'Europe.

L'histoire nous enseigne que dans ce jardin splendide qu'est l'Europe, les manifestations les plus nobles et les plus élevées de l'art et de la pensée ont toujours été le fruit de deux formes de fidélité: fidélité aux traditions de chacun et fidélité aux principes d'une civilisation commune. Lorsque les nations de l'Europe font véritablement preuve d'originalité et d'imagination créatrice, elles sont toujours européennes aux yeux de tous. Au contraire, lorsqu'elles décident de s'isoler, estimant qu'elles ne sont pas à la hauteur de la tâche, elles se condamnent irrémédiablement à la stérilité et à la décadence.

Nous désirons dépasser la phase historique du nationalisme; mais pour entrer dans une nouvelle phase, il n'est nullement besoin de détruire en nous le concept de la nation. Il suffit que chacun fasse un effort plus grand afin de redonner à ce concept la pureté de son sens primitif et de le libérer des éléments maléfiques qui ont fait de cette force bienfaisante et active de la société humaine une force démoniaque et destructive. Sur la scène mondiale, le nationalisme apparaissait jusqu'à présent comme une expression de la liberté et de la dignité des peuples; maintenant, il faut qu'il soit animé d'un esprit nouveau qui le conduise vers des formes plus élevées de liberté et de dignité, vers une intégration humaine plus complète.

In pluribus unum: comme l'a dit M. Wigny, l'unité politique de l'Europe devra se fonder sur la multiplicité et la diversité. Ce n'est qu'en animant et en stimulant l'élan créateur et constructif de nos peuples qu'elle sera un instrument de progrès moral et civique.

Il s'agit pour nous d'activer un processus organique destiné à suivre des voies internes plutôt que des voies externes. Voilà la difficulté majeure qu'il nous faut vaincre. Mais elle ne pourra l'être que si notre œuvre est toujours guidée par cette foi à propos de laquelle Goethe disait : « Désormais, il faut aller de l'avant non plus seulement avec de l'audace ; il faut également attendre avec patience que le bien croisse, agisse et porte ses fruits. »

C'est, monsieur le président, le vœu que tous les membres du groupe libéral forment du fond du cœur, à l'heure où nous abordons les tâches confiées à notre Assemblée.

(Applaudissements.)

M. le président. — Les très importantes communications qui viennent de nous être faites feront sans doute l'objet d'échanges de vues ultérieurs. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'ouvrir ce soir un débat à ce sujet.

(Assentiment.)

# 13. — Allocution de M. le président de l'Assemblée

M. le président. — Mesdames, messieurs, ce n'est pas sans émotion que je prends la parole pour la première fois à la place où m'a appelé votre confiance.

Je n'ai pas besoin de vous dire à quel point j'ai été sensible au sentiment unanime qui s'est manifesté par la voix de M. Granzotto-Basso, notre doyen d'âge, en des termes qui m'ont particulièrement touché. Je tiens à lui en exprimer ma très vive gratitude.

Ma première pensée s'adresse à mes prédécesseurs, et tout d'abord au grand Européen que fut Alcide De Gasperi qui nous a prématurément quittés. Quel n'est pas notre regret qu'il n'ait pu lui-même assister au développement de cette unification auropéenne dont il fut un des plus ardents promoteurs.

(Applaudissements.)

Nous nous souvenons aussi de la part remarquable que prirent à cette construction les présidents P.-H. Spaak, G. Pella et H. Furler.

(Applaudissements.)

Nous savons tous le rôle déterminant qu'a joué M. P.-H. Spaak dans la création des nouvelles Communautés. La plupart d'entre vous se souviennent de l'autorité avec laquelle M. Pella a dirigé les travaux de cette Assemblée à un moment particulièrement délicat, en l'incitant à des initiatives qui sont à l'origine de la relance européenne. Enfin, le dernier président de l'Assemblée Commune de la C.E.C.A., M. Furler, qui, après avoir animé la Commission des affaires politiques et des relations extérieures, a guidé ses travaux jusqu'à leur terme avec la plus grande distinction, a contribué pour une large part à la création de l'Assemblée unique des trois Communautés Européennes qui tient aujourd'hui sa première séance.

(Applaudissements.)

C'est à leur expérience que cette Assemblée doit de pouvoir commencer immédiatement ses travaux et accomplir les tâches qui lui sont dévolues.

Comme l'a si bien montré M. Wigny dans son très remarquable rapport sur « L'Assemblée parlementaire dans l'Europe des Six », elle a été le banc d'essai d'une vie démocratique élargie à l'échelle européenne, ce qui lui a permis de renforcer constamment son influence politique. En exerçant un contrôle parlementaire sur l'action de la Haute Autorité, elle a rendu vaines les craintes souvent exprimées d'une prédominance technocratique dans les institutions économiques européennes.

Certes, l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe avait ouvert l'histoire des assemblées internationales où l'opinion parlementaire ne s'inspire pas de la seule défense des intérêts nationaux, mais relève essentiellement des options politiques fondamentales. Mais il faut souligner que c'est à l'Assemblée Commune que la formation de groupes politiques a permis, dès les premières sessions, de développer ce sentiment européen au delà des particularismes nationaux.

Je me plais à souligner ici l'esprit de coopération dont a toujours fait preuve la Haute Autorité, sous la présidence de ces éminents européens que sont MM. Jean Monnet, René Mayer et Paul Finet.

Les rapports institutionnels ne seront pas exactement les mêmes dans les nouvelles Communautés. Les paroles qu'ont prononcées ce matin MM. Larock, Motz et Wilwertz, en tant que présidents des Conseils de Ministres des trois Communautés, nous assurent que la coopération entre ces organes communautaires ne sera pas moins étroite que par le passé. .

J'en trouve la certitude dans la présence de M. Motz qui, en qualité de président du groupe de travail de l'Assemblée Commune, a été un grand artisan de la poursuite de l'intégration européenne.

Les déclarations des présidents des exécutifs européens, MM. Finet, Hallstein et Medi, nous donnent les mêmes assurances.

Et vous me permettrez de former des vœux ardents pour que M. Armand puisse être parmi nous à la prochaine session de l'Assemblée.

Il nous est agréable d'enregistrer la présence, parmi les membres de la Commission de l'Euratom, de M. Sassen qui a joué un rôle si actif dans l'Assemblée Commune. C'est par contre au Conseil de Ministres que siège M. Fayat qui n'a quitté l'Assemblée que pour assumer des responsabilités gouvernementales en Belgique.

Nous nous réjouissons de voir ainsi se développer entre les différents organes des Communautés européennes des fructueux échanges. En passant du banc de la Haute Autorité à celui du Conseil de Ministres, M. Etzel nous en donne un autre exemple. Nous y trouvons le gage du développement, dans toutes les instances nationales et internationales, d'un véritable esprit européen, dont cette Assemblée à été et restera le creuset.

Ces heureuses prémices ne doivent pas dissimuler les difficultés qui nous attendent. J'ai conscience de la part qui m'incombe dans ces responsabilités.

Le fait d'avoir été le candidat unique des trois groupes politiques de cette Assemblée est pour moi un honneur inespéré et en même temps un engagement pour l'avenir. Mon appartenance au groupe politique le plus nombreux a pu justifier ce choix, en vertu d'une tradition parlementaire et démocratique. Mais, je le déclare hautement, je ne serai ici ni le représentant d'un parti, ni celui d'un pays.

D'autre part, je n'ai nullement la prétention d'avoir été le seul candidat digne de diriger les travaux de cette Assemblée. D'autres membres de l'Assemblée avaient des titres particuliers qui auraient pu les désigner pour un choix de ce genre. J'ai déjà mentionné les mérites des anciens présidents de cette Assemblée, surtout de celui qui vient de quitter ce fauteuil. Par ailleurs, M. Gaetano Martino, qui a été à l'origine de ce que nous appelons la relance de l'idée européenne, avait, à ce titre, des mérites personnels tout particuliers auxquels nous rendons tous hommage.

(Applaudissements.)

Personnellement, malgré mes trente-huit années de vie parlementaire, je ne crois pas avoir subi trop de ces déformations qui sont habituellement la rançon de la routine. Une Assemblée aussi jeune que la vôtre ne le supporterait pas. Si j'apporte le fruit d'une expérience déjà longue, j'apporte aussi l'ardeur de mes convictions. Ensemble, nous servirons notre idéal européen: je serai fort de la confiance que vous me faites et dont je m'efforcerai de rester digne.

En prenant cet engagement, je ne me dissimule nullement les difficultés de ma tâche, difficultés qui résultent d'abord de l'ampleur et de la multiplicité des problèmes de fond qui se trouvent posés devant nous; ensuite, du grand nombre des institutions avec lesquelles nous aurons à collaborer.

A cet égard, nous sommes heureux d'avoir entendu tout à l'heure les promesses de coopération confiante qui nous ont été faites, tant de la part des Conseils de Ministres que des exécutifs européens.

D'autre part, nous savons que nos responsabilités se sont acrues en vertu des traités de Rome : nous cumulons les compétences de trois Communautés, dont le travail devra être coordonné et harmonisé. Enfin, le nombre des membres de l'Assemblée a été doublé ; si donc leur puissance de travail l'est également, il faudra aussi une discipline accrue, ce qui met en cause la responsabilité de votre président.

Etant conscient du rôle auquel j'aurai à faire face, je tiens à réitérer à mes collègues l'engagement que j'ai pris de me consacrer entièrement à ma tâche nouvelle, sans me laisser distraire par d'autres préoccupations.

Je pense être d'accord avec vous en disant que nous ne formerons pas ici un club fermé. Nous désirons, il est vrai, contribuer à créer un noyau de la structure européenne, afin de pouvoir, par notre exemple, notre bonne volonté et les résultats que nous obtiendrons, étendre cette action au delà de ce cercle actuel, trop restreint à notre gré. Ainsi seulement l'Europe réussira à mettre en valeur le patrimoine commun à tous les pays libres.

Laissez-moi terminer par un dernier appel à votre indulgence et à votre bienveillance. Je sais que je puis compter sur vous pour m'aider à mener à bien ma tâche délicate.

(Applaudissements.)

# 14. — Règlement de l'ordre du Jour

M. le président. — Je propose à l'Assemblée de tenir sa prochaine séance demain jeudi à 10 heures 30.

Il serait d'abord procédé à l'élection des huit vice-présidents de l'Assemblée.

Ensuite, M. le président de la Commission de la Communauté Economique Européenne et M. le président de la Commission de la Communauté de l'Energie Atomique feraient une communication relative aux travaux de leurs Communautés respectives.

Ces communications pourraient donner lieu à un débat.

Enfin, l'Assemblée nommerait les membres de ses Commissions.

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée.

(La séance est levée à 19 h. 10.)

# SESSION CONSTITUTIVE

# SÉANCE DU JEUDI 20 MARS 1958 (DEUXIÈME SÉANCE DE LA SESSION)

·	Sommaire	•	MM. les présidents des Commissions européennes :	
1.	Procès-verbal	34	MM. Dehousse, Teitgen, Rochereau,	
2.	Interversion de l'ordre du jour	34	Savary, Illerhaus, Laborbe, Battista, Posthumus, Sabatini, Tartufoli, Au-	^
3.	Communications de MM. les présidents des Commissions européennes: M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté Economique Européenne	34	bame	υ
4.	Dépôt d'une proposition de résolution	47	mique Européenne ; Finet, président de la Haute Autorité de la Commu-	
5.	Nombre, composition et attributions des Commissions. — Discussion immédiate d'une proposition de résolution	<b>4</b> 8	nauté Européenne du Charbon et de l'Acier; Medi, vice-président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique; le président	a
	Adoption de la proposition de résolution	48	Décision de poursuivre le débat en cours et de tenir séance demain	J
6.	Nomination des vice-présidents de l'Assemblée : MM. le président, Poher, au nom du		pour procéder à la nomination des membres des commissions 7	9
	groupe démocrate-chrétien; le pré- sident, Lapie, président du groupe socialiste; de Félice, au nom du groupe des libéraux et apparentés.	1	1. Débat sur les communications de MM. les présidents des Commissions européennes (suite):	
	Nomination, par acclamation, des huit vice-présidents	49	MM. Hallstein, président de la Com- mission de la Communauté Econo- mique Européenne; Finet, prési-	
7.	Installation du Bureau	50	dent de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Char- bon et de l'Acier ; Sassen, Krekeler,	
8.	Communications de MM. les présidents des Commissions européennes (suite):  M. Medi, vice-président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique	50	membres de la Commission de la Communauté Européenne de l'Ener- gie Atomique; Medi, vice-président de la Commission de la Commu- nauté Européenne de l'Energie Ato- mique Clôture	0
	TOPPICIP OF TRUPTORE ALCHIOUP	+ / \ /	HEADER CEORETE	

12.	Dépôt d'une proposition de résolution	86
13.	Composition du Comité économique et social. — Demande de discussion d'urgence d'une proposition de résolution:  MM. Scheel, au nom du groupe des libéraux et apparentés; Bertrand, Gailly, le président	86
	Renvoi de la discussion à la séance du lendemain	87
14.	Dépôt d'une proposition de résolution	87
15.	Dénomination de l'Assemblée. — Discussion d'urgence d'une proposition de résolution:  MM. Kapteyn, Lapie, Corniglion-Molinier, Bohy, le président	87
	Adoption de la proposition de réso- lution	88 88
16.	Dépôt d'une proposition de résolution	88
17.	Composition du Comité économique et social. — Demande de discussion d'urgence d'une proposition de ré- solution:	
	MM. Lapie, le président	88
	Renvoi de la discussion à la séance du lendemain	89
18.	Ordre du jour	89

### PRESIDENCE DE M. SCHUMAN

(La séance est ouverte à 11 h. 25.)

M. le président. — La séance est ouverte.

# 1. — Procès-verbal

**M.** le président. — Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté.

# 2. — Interversion de l'ordre du jour

M. le président. — Je signale à l'Assemblée qu'il sera procédé à la nomination des vice-présidents un peu plus tard, parce qu'il y a des propositions à faire qui ne sont pas encore au point.

# 3. — Communications de MM. les Présidents des Commissions européennes

M. le président. — L'ordre du jour appelle donc les communications de M. le président de la Commission de la Communauté Economique Européenne et de M. le vice-président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, relatives aux travaux de leurs Communautés respectives.

La parole est à M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté Economique Européenne.

M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté Economique Européenne. — (A) Monsieur le président, mesdames, messieurs, si je prends tout de suite la parole en ce premier jour des travaux du parlement européen, ce que j'ai l'honneur de vous dire ne saurait cependant être déjà un rapport d'activité.

La Communauté économique européenne a été instituée le 1er janvier de cette année. Les membres de sa Commission ont été désignés par les gouvernements le 10 janvier. Le 14 janvier, le président de la Communauté économique européenne a conféré pour la première fois avec le président de la Communauté du charbon et de l'acier et avec le président de la Communauté de l'énergie atomique. C'est le 16 janvier que la Commission s'est officiellement constituée et a publiquement souscrit aux obligations découlant de l'article 157 du traité. Depuis lors, elle se réunit régulièrement.

Dans la résolution publiée à Paris le 7 janvier 1958, les ministres des affaires étrangères des six gouvernements ont recommandé aux Commissions de tenir leurs réunions au Château de Val-Duchesse (Bruxelles) ou à Luxembourg en fonction des raisons d'ordre pratique et des facilités matérielles.

Le siège des institutions de la Communauté n'avant malheureusement pas encore été fixé. la Commission a cru devoir se conformer à cette recommandation, en tenant alternativement ses réunions à Bruxelles et à Luxembourg. Comme, d'autre part, les réalisations actuellement possibles en matière de services communs aux trois communautés font essentiellement appel aux services de la Haute Autorité à Luxembourg ce dont nous lui sommes très reconnaissants -, notre propre administration en voie d'organisation a pour commencer fonctionné surtout à Bruxelles. Je tiens à mentionner que le fait de n'avoir pas encore fixé de siège pour les institutions de la Communauté non seulement est cause d'une gêne considérable et d'un gaspillage d'énergies, mais devient même préjudiciable pour le travail. Je tiens également à affirmer ici qu'un ajournement de la décision concernant le siège au delà du délai prévu, qui est le mois de juin, ne paraît pas tolérable, et je serais heureux de savoir que votre Assemblée partage ma manière de voir. J'ajouterai encore que déjà l'expérience de nos quelques semaines de travail prouve qu'une solution qui ne grouperait pas les organes des diverses institutions en un seul et même lieu ne serait pas compatible avec les exigences pratiques de notre activité. Aussi savons-nous gré aux ministres des affaires étrangères de s'être déjà entendus en janvier à Paris sur le principe du siège unique.

Depuis son installation, la Commission s'est préoccupée, d'une part, de sa propre organisation intérieure et, d'autre part, d'une série de questions de fonds urgentes.

Pour l'organisation de nos services, nous avons procédé, cela certainement va sans dire, en allant du haut vers le bas. Nous avons tout d'abord procédé à une certaine répartition du travail au sein de la Commission même et arrêté ensuite la plupart des désignations aux postes administratifs supérieurs, c'est-à-dire aux postes de directeurs des divisions de notre administration. La mise en place des services progresse continuellement et nous abordons désormais l'articulation des divisions et les autres questions d'affectation du personnel. A ce propos, nous n'entendons pas mettre en place en une fois ou d'une seule pièce toute notre administration, mais nous nous en tenons aux nécessités découlant du calendrier fixé pour nos tâches matérielles. En effet, en constituant nos services administratifs, nous nous laissons guider par la qualité de nos futurs fonctionnaires, et c'est pourquoi nous veillerons à choisir judicieusement parmi les candidatures heureusement nombreuses déjà enregistrées. Je me réserve de revenir encore sur certains détails.

C'est aussi le degré d'urgence qui a déterminé l'ordre dans lequel nous avons abordé nos tâches matérielles. Le contexte historique que nous trouvons, de même que les délais prévus par notre traité même nous imposent à cet égard une grande promptitude d'action dans certains domaines. Tel est, par exemple, le cas pour l'association d'autres pays européens à notre Communauté, qui, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, fait actuellement l'objet de négociations sous la dénomination de « zone de libre-échange ». Il en est de même pour nos rapports avec le G.A.T.T., l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il y a encore la conférence agricole dont la réunion nous incombe. Citons enfin l'examen des questions qui se rattachent à l'association des territoires d'outre-mer, et en particulier la question des investissements. Je répète que cette liste n'est pas établie d'après l'ordre d'importance — d'autres questions sont assurément tout aussi importantes, sinon davantage —, mais qu'elle reflète le degré d'urgence.

S'il est trop tôt — je le répète — pour présenter aujourd'hui un volumineux rapport sur les résultats de notre activité, il est sans doute indiqué néanmoins, au début de nos travaux, d'envisager l'essentiel de nos tâches et en particulier de nous rendre compte des difficultés qui nous attendent au premier stade de notre activité et qu'il nous faudra surmonter. C'est de cela, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, que je désire maintenant vous entretenir, passant successivement en revue les problèmes extérieurs et les problèmes intérieurs qui se posent à notre Communauté.

Je parlerai d'abord des relations extérieures.

Notre Communauté est elle-même un être vivant politique, un « zoon politikon ». Ce n'est pas seulement sur le plan intérieur qu'elle se présente comme un Etat; dans ses rapports avec l'extérieur, elle n'est pas non plus isolée, elle est un membre de ce monde plus vaste dont la cohésion est assurée par ce que l'on nomme les relations internationales. Notre Communauté doit, dès le début, s'imbriquer correctement dans ce contexte mondial. Cette imbrication ne sera pas déterminée uniquement par les multiples éléments qui s'élaborent partout où la Communauté entre en contact avec le monde extérieur, et je songe ici aux questions doua-

nières et autres. Elle sera aussi commandée par l'attitude fondamentale que nous adopterons en face du problème de nos relations extérieures. A ce sujet, je voudrais, avant de passer aux questions concrètes, insister sur un point.

Nous devons nous efforcer d'entrer dans le concert du monde politique comme un membre que cette grande famille internationale adopte d'emblée. Non pas que nous nous sentions faibles — bien que nous soyons de nouveaux venus, jeunes et inexpérimentés, au début d'une expérience où les dangers nous guettent et qu'en bien des choses nous ne puissions compter que sur nous-mêmes —, mais simplement parce que cette attitude est conforme à la philosophie politique qui est commune à tous ceux qui vivent et agissent dans cette Communauté, philosophie de la liberté, de la coopération pacifique, de l'universalité et du progrès.

C'est ainsi que nous nous représentons notre situation dans le monde. Mais le monde extérieur que nous affrontons a-t-il aussi la même attitude fondamentale? C'est bien ici l'enceinte qui convient pour reconnaître en toute gratitude que, durant ces années où l'intégration européenne s'affermissait, nous avons bénéficié d'éminents et sûrs appuis. Je nommerai en premier lieu les Etats-Unis d'Amérique. Il est malaisé d'imaginer comment nous eussions pu, sans cet ami puissant et sûr, accomplir les progrès que nous avons enregistrés dans ces huit ans à peine que compte l'histoire de l'intégration européenne. Le gouvernement et l'opinion publique des Etats-Unis ont compris quel était ici l'enjeu: ils ont compris qu'il s'agissait d'un mouvement qui porte les peuples libres, conscients de leur inaliénable solidarité héréditaire, à chercher des formes rénovées, mieux adaptées aux données modernes de la vie politique, économique et sociale. Nous leur en devons une grande reconnaissance.

Ailleurs aussi, nos efforts ont été dans une large mesure accueillis favorablement, et cela d'autant plus d'ailleurs que nous nous sommes révélés capables de résoudre par nos propres moyens les problèmes de notre unification. Ainsi, c'est pour nous un sujet de satisfaction et un encouragement de voir la politique britannique s'intéresser toujours plus vivement et plus activement à nos progrès. C'est surtout depuis la conférence de Venise, au début de l'été 1956, que cette évolution est indéniable. Nous nous en félicitons aussi parce que pareille attitude objectivement favorable infirme une

antinomie qui pourrait sans cela peser sur nos rapports avec d'autres Etats européens qui ne font pas partie de la Communauté des six. Je veux parler de l'antinomie que certains de ceux qui nous critiquent ont traduite par la formule : « petite Europe ou grande Europe ». Cette formule est fausse parce qu'elle semble énoncer une antithèse, une alternative, parce qu'elle semble exiger de nous un choix entre deux termes prétendument inconciliables. A vrai dire, dans la réalité - dans la réalité de notre expérience - ces deux notions se complètent et même se conditionnent l'une l'autre : toute activité de ce qu'on appelle la petite Europe s'explique par certaines conditions qui valent aussi pour la grande Europe, et ses effets se répercutent dans toute la sphère européenne. Il en est de même — à l'inverse — de tous les actes et événements de la grande Europe. La création de nos communautés des six a sans aucun doute été grandement favorisée du fait que des associations de la grande Europe, comme le Conseil de l'Europe et l'O.E.C.E., ont pu déblayer à fond le terrain européen et poser des jalons, notamment sur le plan psychologique. Et il a fallu instituer d'abord un marché commun pour susciter des efforts tendant à créer une zone de libre-échange. Il serait facile de multiplier les exemples.

Mais même l'Europe entière ne vit pas en vase clos, et c'est pourquoi nos rapports directs avec les Etats non européens nous posent certains problèmes. Les discussions animées qui ont eu lieu au sein des organes du G.A.T.T. nous en apportent le plus éclatant témoignage.

Je pense qu'en envisageant nos rapports avec l'ensemble du monde qui nous entoure, il est bon que nous prenions conscience d'une sorte de réticence psychologique qui nous accueillera et que, dans un esprit réaliste et sans dramatiser les choses, nous devons inclure dans notre panorama initial. Il s'agit en dernière analyse de la résistance des routines. C'est là d'ailleurs, au sens le plus général, la grande difficulté inhérente à notre œuvre, qui exige de nous le courage de bousculer résolument les réalités. Notre œuvre crée de nouvelles conditions d'action, non seulement pour l'action économique, mais aussi pour l'action politique, notamment en matière de politique économique; et ces conditions diffèrent grandement des conditions traditionnelles. Les hommes, par nature, n'aiment généralement pas les bouleversements. Il est plus commode de s'en tenir à ses habitudes, de pouvoir, toute sa vie durant, tabler sur les

mêmes données et de ne pas se voir acculé à l'effort nécessaire pour s'adapter à une nouvelle ambiance toute changée. Assurément, cette complaisance dans les commodités, cette force d'inertie, cet immobilisme, ce manque d'imagination, cet attachement à la tradition — quelle que soit la dénomination plus ou moins bienveillante que l'on préfère — est notre principal ennemi. Il nous faut donc, pour bien faire, nous préparer à deux choses.

Premièrement, poursuivre opiniâtrement et sans défaillance notre route en insufflant aux traités qui ont institué nos communautés toute la vie d'énergie et d'action compatible avec les limites qu'ils tracent et en recherchant partout les assises de nouveaux progrès organiques qu'il s'agira de faciliter en en créant les conditions préalables, et mieux nous y parviendrons, plus tôt nous obtiendrons que le facteur routine joue peu à peu en notre faveur.

Deuxièmement, nous armer de patience et de bonne volonté pour convaincre nos partenaires, dans un dialogue dont le fil ne devra jamais être rompu, que nous sommes bien d'accord avec eux pour estimer que notre Communauté n'a pas été créée dans l'intention de dépouiller qui que ce soit, qu'elle n'est rien d'autre que l'exercice de notre droit naturel de choisir librement les formes de notre politique et de notre économie, que nous sommes prêts à collaborer partout où l'on s'attachera à tirer des changements que nous apportons des conséquences qui soient à l'avantage de tous les intéressés.

Il est encore une dernière remarque générale que je désire formuler sur le problème des relations extérieures avant de donner un aperçu des questions concrètes qui se posent dans ce domaine. Dans la controverse en cours sur ces relations extérieures, on perçoit occasionnellement comme un jugement de valeur, une condamnation même, dont nous ne parvenons pas à penser qu'ils soient de nature à faciliter la discussion. Loin de favoriser l'unification de l'Europe, l'institution de la nouvelle Communauté économique des six est - dit-on - une cause de division, de scission pour l'Europe. En effet — est-il prétendu dans cette argumentation -, les relations entre les six Etats seront régies dans le domaine économique par un autre droit que les relations de chacun de ces Etats avec les Etats qui ne font pas partie de la Communauté. Or, c'est là, ajoute-t-on, une discrimination, inconvenante donc et même inadmissible. Voilà qui est pénible — disons-le franchement — pour les

dirigeants responsables, pour les parlements et les gouvernements des six Etats. Voilà donc que ceux qui se croient à l'avant-garde des promoteurs de l'idée européenne, qui ont mis des années d'efforts et d'abnégation au service d'une politique étrangère vouée à l'institution d'une Communauté économique européenne vraiment digne de ce nom, ceux qui ont accepté pour cela des sacrifices allant jusqu'à renoncer à une partie de cette souveraineté qui fut pendant des générations l'héritage sacré de nos nations, voilà qu'arrivés à une étape importante de leur route, ces hommes doivent se laisser dire que tout ce qu'ils ont réussi à faire, c'est d'aggraver la division de l'Europe, si ce n'est même de l'avoir pour la première fois consacrée dans les faits.

Je crois qu'il est nécessaire de relever cet argument afin d'éviter qu'un élément affectif ne soit jeté dans la discussion, une invective, qui ne saurait faciliter le dialogue ni dans le ton, ni quant au fond. Il nous faut déclarer sans ambiguïté que nous récusons l'argument de la discrimination et que le corollaire de division de l'Europe qui en découle est sans valeur. Ceci pour deux raisons:

Certes, il est vrai au départ que la création de la Communauté implique que les faits qui se produisent dans le cadre de la Communauté soient traités autrement que ceux qui interviennent entre la Communauté ou entre l'un de ses membres et le monde extérieur. Il v a donc différenciation. Mais toute différenciation n'est pas synonyme de discrimination. Et ceci, Mesdames et Messieurs, n'est pas un simple jeu de mots. Ce qui sépare les deux termes n'est rien moins que la différence à faire entre ce qui est permis et ce qui est interdit. Au contraire, il n'y a discrimination que si des états de choses identiques sont traités différemment sans raison valable. Or, tel n'est précisément pas le cas : les états de choses ne sont pas identiques.

Le premier de ces états de choses, c'est la Communauté économique européenne, laquelle — nul d'entre nous ne l'ignore — ne comporte pas uniquement la suppression des droits de douane et des restrictions quantitatives dans les échanges entre les six pays membres, ni même simplement une union douanière dotée d'un tarif extérieur uniforme, mais s'analyse en une harmonisation radicale de la politique économique des six pays, en une coordination, voire une uniformisation d'éléments substantiels de la politique économique.

Cette opération ne se fera pas d'un seul coup ; elle exigera du temps. Pour certains secteurs de l'économie, la politique commerciale par exemple, la réalisation en est directement prescrite; pour d'autres, la politique monétaire et la politique conjoncturelle, elle est indirectement assurée, le traité créant les conditions même de mise en œuvre. Cela forme un tout. Les Etats n'auraient pas consenti à supprimer les droits de douane, etc., si ces autres changements n'avaient été simultanément provoqués. Rien de surprenant d'ailleurs à cela. La génération qui a connu les deux guerres mondiales sait que depuis quelques dizaines d'années l'Etat agit délibérément sur les conditions de l'activité économique à un degré qui aurait été inconcevable au début du siècle. Aussi, toute modification des conditions que l'Etat impose à tel ou tel stade de la vie économique entraîne une multitude de modifications sur d'autres points.

Ainsi, il ne saurait assurément y avoir discrimination, c'est-à-dire différence de traitement injustifiée à l'égard d'autres Etats européens, que si les six pays de la Communauté refusaient de traiter d'autres Etats européens comme ils se traitent les uns les autres, c'est-à-dire s'ils refusaient d'admettre un Etat disposé à paver les avantages de l'appartenance à l'union douanière au prix même que les Six ont payé. Or, manifestement, cela ne s'est pas produit. Au contraire, le traité stipule le principe de la porte grande ouverte. Tout Etat européen peut solliciter son admission. On peut même voir dans cette disposition du traité une clause de nondiscrimination. Au reste, c'était déjà là l'attitude des Six pendant les négociations qui ont préparé le traité. Les résolutions de Messine et de Venise contenaient la même invitation et chacun sait qu'un observateur anglais a longtemps assisté aux pourparlers des Six à Bruxelles.

Ce que les critiques dont je parle nous reprochent, c'est tout autre chose : c'est de n'être pas admis à bénéficier de la suppression des droits de douane, etc., sans avoir à se soumettre aux limitations que nous avons acceptées dans notre politique économique. N'est-ce pas là exiger en fait que soient traités identiquement des états de choses différents?

Ajoutons que le G.A.T.T., cette Magna Charta du commerce mondial et de la non-discrimination, autorise explicitement les unions douanières. Le principe mondial de la non-discrimination est ici délibérément restreint par la priorité accordée au principe régional de l'union douanière. Ceux qui connaissent la genèse du G.A.T.T. savent que les protagonistes de ce principe régional songeaient alors déjà à une union douanière européenne. Nous trouvons donc ici explicitement autorisées les différences de traitement opérées selon qu'il s'agit des relations intérieures ou extérieures de l'union douanière et de ses pays membres.

Mais il y a plus. Cette argumentation néglige le contenu politique et constitutionnel du traité. Cela devient évident si, nous imaginant parvenus à la fin de la période de transition, nous nous figurons la Communauté dans la phase finale de son évolution, au stade adulte pour ainsi dire. Elle se présentera alors avec une structure fédérative, avec une similitude rappelant un Etat fédéral beaucoup plus apparente qu'elle ne l'est aujourd'hui, au début du processus d'unification. Pour l'instant, les Etats et la Communauté se partagent encore le domaine de la politique commerciale et, pour un observateur qui ne s'est pas encore familiarisé avec le nouvel entourage, la politique commerciale peut facilement sembler relever des seuls Etats. Au stade définitif, il en va autrement. La politique commerciale est alors affaire de la Communauté. Dès lors, les différences de traitement des faits économiques, opérées selon qu'ils se produisent à l'intérieur ou à l'extérieur de la Communauté, ne pourront certes plus être taxées de discrimination. D'ailleurs, on n'imagine pas aujourd'hui un Canadien criant à la discrimination parce qu'un citoyen de l'Etat de Pennsylvanie est, dans l'Etat de New-York, exactement traité comme le citoyen de New-York, alors que lui, Canadien, est traité autrement. Evidemment, pour oser cette comparaison hardie, il faut aller résolument jusqu'au cœur de l'intégration politique, déjà contenue en germe dans notre traité.

Je ne me pardonnerais pas que l'on se méprenne sur le sens de mes paroles. Loin de moi l'intention de m'en prendre à des solutions qui font droit aux récriminations que nos partenaires croient devoir avancer. Tout au contraire. Je crois qu'il nous faut faire appel à toutes les ressources de notre volonté et de notre imagination pour organiser nos relations extérieures d'une manière qui donne satisfaction à nos partenaires. Ceci s'applique à nos partenaires du G.A.T.T. Cela s'applique spécialement à nos partenaires européens avec qui nous tentons de mettre sur pied un système d'association des pays d'Europe à la Commu-

nauté; je songe notamment à la conférence connue sous le nom de Conférence de la zone de libre-échange. Tout ce que je voulais mettre en relief, c'est simplement ceci: si nous nous montrons bien disposés — et cela par conviction et en toute bonne foi - à l'égard de tous ces efforts visant par exemple une solution européenne élargie, ce n'est pas que nous ayons mauvaise conscience, que nous voulions réparer un tort que nous aurions causé en créant la Communauté, mais bien par souci de favoriser les progrès de l'intégration européenne. Les six pays de la Communauté sont fiers de se savoir les pionniers de l'Europe. Ne le sont-ils pas en fait? Y aurait-il seulement négociation sur une zone de libre-échange si la Communauté économique européenne n'avait pas été créée?

J'arrive ainsi au terme de mes remarques d'ordre général concernant nos relations extérieures et j'esquisserai maintenant à grands traits les questions concrètes qu'elles soulèvent. Je commencerai par le problème le plus vaste, celui de nos relations avec le G.A.T.T.

La situation de la Communauté économique européenne par rapport au G.A.T.T. est actuellement commandée par les études de cette institution visant à établir si le Traité de Rome est conciliable avec les règles fixées par le G.A.T.T. L'article XXIV du G.A.T.T. se prononce en faveur de toute union économique en tant que moyen de faciliter les échanges mondiaux, mais il demande que cette union revête la forme d'une union douanière ou d'une zone de libre-échange et en subordonne la création à certaines conditions. En outre, les traités instituant une union douanière ou une zone de libre-échange doivent être soumis à l'examen du G.A.T.T. C'est d'ailleurs ce qui a été fait.

La XII° session plénière qui a eu lieu en octobre et novembre 1957 a constaté, après trois jours de délibérations au niveau des ministres, que la création de la Communauté pose aux milieux économiques et commerciaux des problèmes nouveaux et qu'une coopération permanente et efficace entre les parties au G.A.T.T. et la Communauté est souhaitable. Depuis cette date, les questions suivantes sont à l'étude :

- 1) le projet de création de l'union douanière,
- 2) les restrictions quantitatives,
- 3) les règles relatives à l'agriculture et
- 4) l'association des pays et territoires d'outremer.

Au cours des discussions qui se sont poursuivies jusqu'à présent — les négociations reprendront lors de la session extraordinaire du G.A.T.T. qui s'ouvrira le 14 avril —, les représentants des pays membres de la Communauté se sont, d'une part, efforcés de fournir tous les renseignements et toutes les explications qui leur étaient demandés et ont, d'autre part, soutenu énergiquement que le Traité instituant la Communauté économique européenne est conforme aux stipulations du G.A.T.T.

Sans entrer dans les détails d'une discussion qui porte surtout sur des points relevant spécifiquement du régime propre au G.A.T.T., je crois néanmoins indiqué de vous faire connaître l'attitude adoptée par la Communauté, et notamment par la Commission, au sujet des quatre points que je viens de mentionner.

- 1) Le Traité de Rome énonce des délais précis et un programme bien arrêté pour la création de l'union douanière. Sous ce rapport, il répond donc pleinement aux exigences du G.A.T.T. Le tarif extérieur commun a été basé sur la moyenne arithmétique des droits de douane appliqués dans les pays membres. On a même été plus loin: dans un cas, ce sont non pas les droits de douane codifiés des Etats membres qui ont été retenus, mais les droits réduits effectivement appliqués au 1er janvier 1957 et, d'autre part, des réductions considérables ont été pratiquées sur les droits retenus au départ pour un grand nombre de produits importants, notamment pour les matières premières. Il n'est donc pas douteux que ce tarif extérieur répond à l'impératif du G.A.T.T. et que son incidence n'est en général pas plus forte que celle des tarifs nationaux antérieurs. Enfin, ce tarif extérieur commun constitue une base de négociation et le traité déclare expressément que la Communauté est disposée à négocier à son sujet avec les pays tiers.
- 2) Quant aux restrictions quantitatives, le problème fondamental consiste à savoir si, au cours de leur suppression, il est possible de traiter différemment les Etats membres de l'union douanière et les pays tiers, et si les pays membres de l'union douanière peuvent encore appliquer des restrictions quantitatives à l'égard des pays tiers lorsque ce n'est plus leur situation individuelle qui l'exige, mais bien la situation de la Communauté. Pour répondre à cette question, il faut partir du principe qu'il est indispensable, pour l'espace économique unifié que l'on veut créer en instituant l'union doua-

nière, que les Etats membres suppriment entre eux non seulement les droits de douane, mais aussi les restrictions quantitatives et qu'ils appliquent une politique commerciale commune. C'est d'ailleurs ce que stipule expressément l'article XXIV du G.A.T.T. On ne voit donc pas les raisons qui pourraient amener à étendre les mesures qu'exige la création de l'union douanière elle-même aux pays qui n'en font pas partie. Sous cet angle encore, les règles du Traité de Rome doivent au contraire être réputées « conformes au G.A.T.T. ».

- 3) En ce qui concerne l'agriculture, le G.A.T.T. a toujours reconnu l'existence de conditions spéciales et en a tenu compte dans certaines de ses dispositions. C'est aussi à la lumière de ces particularités qu'il faut considérer les règles de notre traité; leur signification réelle n'apparaîtra d'ailleurs qu'au fur et à mesure de l'établissement d'une politique agricole commune.
- 4) L'association des pays et territoires d'outremer avec la Communauté s'imposait obligatoirement en raison des relations étroites existant entre ces pays et territoires et certains Etats membres. L'option en faveur d'une zone de libre-échange tient compte des conditions de forme prescrites par le G.A.T.T. Les détails de l'agencement des relations avec ces divers pays prennent, d'une part, en considération le besoin de protection de ces territoires moins développés et, d'autre part, la nécessité d'une assistance dans la mise en valeur de leur économie et le relèvement du niveau de vie de leur population. Cette dernière tâche figure d'ailleurs parmi les objectifs fondamentaux des Nations unies et du G.A.T.T.

Après avoir effleuré ces quelques problèmes particuliers, j'ajouterai une remarque d'ordre général.

L'association des six pays en un marché commun doit conduire et conduira à une notable expansion économique de cette zone. Celle-ci verra donc croître d'autant ses besoins de marchandises importées, surtout de matières premières, et il lui faudra de même écouler dans les pays tiers une production multipliée grâce à la rationalisation et à la modernisation. L'intensification des échanges avec les pays tiers est dès lors un corollaire obligé de cette association des six pays. Conscients de cette perspective, les auteurs du traité ont clairement marqué, dans une série de dispositions, la volonté de ne pas

laisser la communauté économique dégénérer en système préférentiel versant dans les tendances autarciques, mais de contribuer éminemment, grâce à lui, à assouplir et à intensifier le commerce mondial.

En ce qui concerne enfin le rôle de la Commission dans cette controverse, le traité lui confère d'importants pouvoirs en matière de politique commerciale. Aussi est-il compréhensible que les parties contractantes du G.A.T.T. souhaitent également établir des contacts avec elle. La Commission accédera volontiers aux vœux que pourraient émettre à ce sujet un ou plusieurs des signataires du G.A.T.T. Je pense d'ailleurs qu'elle pourrait ainsi contribuer à rendre satisfaisantes les relations entre notre Communauté et le G.A.T.T.

Le second grand problème qui se pose dans nos rapports avec l'extérieur est celui des négociations sur ce qu'on appelle la zone de libreéchange. Nous nous heurtons en tant que Commission à une première difficulté concernant la forme, la procédure. L'aménagement d'une zone dite de libre-échange est à l'étude à l'O.E.C.E. depuis l'automne 1956. Depuis l'automne 1957, les ministres compétents des Etats membres de l'O.E.C.E. se réunissent régulièrement à quelques semaines d'intervalle, sous la présidence de M. Maudling, Paymaster General de Grande-Bretagne. Ils sont assistés dans leurs travaux par des groupes d'experts de l'O.E.C.E. Ainsi, la procédure était déjà fixée et appliquée tout au moins en ce qui concerne le stade actuel des travaux — lorsque la Communauté s'est constituée le 1er janvier 1958. De même, sur le plan matériel, des dispositions avaient déjà été arrêtées sur un certain nombre de questions.

Lorsque la Commission est entrée en fonction le 10 janvier, cette situation a fait surgir une question délicate. Sans compter que la Commission a naturellement eu besoin d'un certain délai pour mettre au point une conception commune, le rôle qu'elle devait jouer dans la conférence était malaisé à définir.

Deux cas seulement sont prévus spécifiquement au traité: d'abord le cas où les gouvernements ont organisé et achevé une conférence de ce genre avant l'entrée en vigueur de notre traité, et alors il n'est pas douteux qu'ils étaient compétents pour mener et terminer les négociations; ensuite le cas où la conférence n'aurait commencé qu'après l'entrée en vigueur du traité, et alors il est tout aussi certain et incon-

testable qu'aux termes de l'article 228 du traité. en corrélation avec l'article 238, il eût appartenu à la Commission de mener les négociations et au Conseil de ministres de conclure le traité. Or, nous n'avons affaire ni au premier ni au second cas. Nous nous trouvons plutôt devant une troisième situation, puisque les gouvernements ont entamé les négociations avant que le traité fût entré en vigueur, et donc avant que le pouvoir de négocier et de conclure des traités fût à ce titre mis en commun par les Etats au profit de la Communauté, et puisque la Communauté a vu le jour avant l'achèvement de ces négociations. Le traité ne renferme aucune disposition visant ce troisième cas, pas même dans les dispositions transitoires.

En face de cette lacune, la Commission s'est efforcée de choisir une solution qui tienne raisonnablement compte des exigences pratiques et qui réponde à l'esprit du traité, se situant notamment dans la ligne des responsabilités que le traité impartit aux institutions. Aussi n'avonsnous pas eu d'objection, tout au moins au stade actuel des travaux, à laisser aux ministres le soin de poursuivre les négociations qu'ils ont engagées et qui, je l'ai déjà dit, ont permis d'arrêter déjà certaines dispositions même sur le plan matériel. Je ne veux par là aucunement critiquer la procédure ou les décisions adoptées par les ministres, bien que je ne puisse exclure qu'il eût été possible à la Commission, si elle avait eu l'initiative des négociations, d'agir moyennant d'autres formes de négociation par exemple d'après le modèle de la méthode appliquée à Bruxelles à la mise sur pied des traités de Rome —, mais c'est là une remarque purement théorique. En tout état de cause, la Commission s'est déclarée disposée à s'insérer rapidement de son côté dans la conférence qui, entre temps, l'a aimablement accueillie. La Commission, à plusieurs reprises, a examiné en détail sur le plan interne la ligne à suivre et, à défaut de services administratifs lui appartenant en propre, elle s'est constitué néanmoins un modeste noyau de collaborateurs en demandant aux gouvernements de lui prêter parmi leurs fonctionnaires quelques experts qualifiés. Quant au fond, la Commission estime unanimement, comme je l'ai déjà exposé, qu'il ne faut négliger aucun effort pour obtenir que les pays européens qui n'appartiennent pas à la Communauté lui soient associés, selon un schéma analogue à la conception de la zone de libreéchange, évidemment sans que le degré d'intégration auquel les six pays sont parvenus soit pour autant tant soit peu compromis. Avanthier, la Commission a eu l'occasion d'exposer en

détail au Conseil de ministres les grandes lignes de la solution qu'elle préconise.

En ce qui concerne les problèmes de fond que pose la zone de libre-échange, ce serait simplifier les choses d'une manière bien superficielle que de croire que les négociations n'achoppent uniquement que parce que tel ou tel partenaire conçoit unilatéralement ses intérêts ou qu'il s'attache à des opinions préconçues. En réalité, c'est l'objet même des négociations qui est extrêmement complexe. En effet, tous les problèmes auxquels les Six avaient dû faire face au cours des négociations de Bruxelles réapparaissent sous une forme ou une autre, à quoi s'ajoute une série d'autres difficultés dont je me bornerai à évoquer ici les principales.

Tout d'abord, il ne s'agit plus de grouper les six Etats dont la structure économique est somme toute similaire, mais dix-sept pays dont l'économie nationale accuse de fortes disparités de structure et même d'évolution et qui manquent en outre de la précieuse expérience que le marché commun du charbon et de l'acier a permis aux Six d'acquérir et qui, enfin, ne sont pas disposés dans la même mesure à accepter un abandon des droits de souveraineté au profit d'institutions communes.

Une seconde difficulté notoire résulte de la limitation même des objectifs que traduit la notion même de la zone de libre-échange. Selon la définition littérale du terme que nous donne le texte du G.A.T.T., les Etats membres conservent, vis-à-vis des pays tiers, une large autonomie en matière de politique commerciale, dans une zone de libre-échange, comparativement à l'union douanière ; on dit qu'il y manque un tarif extérieur commun. Mais en approfondissant la question, on en arrive à se demander si cette notion de zone de libre-échange tout entière ne procède pas d'une abstraction entachée d'un vice de méthode, en d'autres termes, s'il n'est pas fait abstraction d'éléments que l'on ne peut pas négliger dès lors que l'on tient à rester dans la réalité. Car poussée jusqu'à son aboutissement logique, la zone de libre-échange suscite un grave danger de déplacement d'activités économiques comme conséquence des disparités entre les tarifs extérieurs et les politiques de commerce extérieur, si bien qu'il faut se demander si, malgré tout, cela ne revient pas

— ou bien à harmoniser les tarifs extérieurs et les politiques commerciales, ce qui ne laisse aucune différence avec une union douanière,

- ou bien à instituer un contrôle d'origine des marchandises échangées, ce qui à la fois pose des problèmes techniques et porte gravement atteinte à la liberté des échanges,
- ou bien à prévoir des taxes spéciales destinées à compenser les répercussions économiques des écarts de tarifs douaniers.

Un troisième problème consiste à établir s'il est possible de se borner essentiellement à supprimer les droits de douane et les restrictions quantitatives pour les seuls produits industriels. Il est certain qu'en écartant le secteur de l'agriculture, on rétrécit considérablement les possibilités d'équilibrer les avantages et les inconvénients de la zone de libre-échange. De plus, il ne faut pas oublier qu'étant donné que toutes les actions que l'Etat exerce sur les conditions du comportement économique se tiennent intimement, le désarmement douanier ne peut assurément aboutir à des résultats économiquement rationnels et ne peut être maintenu à la longue que s'il trouve un complément dans nombre de mesures relevant de la politique économique.

En quatrième lieu, il faut enfin préciser que les négociations relatives à la zone de libre-échange visent non pas à unir entre eux les marchés indépendants de dix-sept pays, mais à associer les autres pays membres de l'O.E.C.E. au marché commun des Six qui, lui, est déjà en place. Là aussi, nous voyons surgir un certain nombre de problèmes ardus. Il est entendu que pour la Communauté des six seules sont acceptables les solutions qui ne portent absolument aucun préjudice à la Communauté même et ne la remettent pas en cause.

Voilà pour les problèmes extérieurs de notre Communauté. En abordant maintenant les problèmes intérieurs, je me permettrai de jeter un regard rapide sur les pays et territoires d'outremer. En effet, la portée de notre traité ne s'arrête pas aux frontières géographiques de l'Europe. Notre action doit consister pour une grande part à favoriser le développement économique et social des pays d'outre-mer que des liens particulièrement étroits rattachent à quelques-uns de nos pays membres.

La Commission gère un fonds de développement destiné à ces pays et territoires. Elle ne l'utilisera que dans l'intérêt exclusif de leurs peuples. Il est bien certain qu'à lui seul ce fonds ne suffira pas à assurer à ces pays un développement régulier, mais son emploi sera — du moins nous l'espérons — comme un pôle d'attraction pour des investissements provenant de différentes sources, entre autres de capitaux privés. Nous pouvons également aider ces pays de nos conseils tant sur le plan économique que sur le plan technique. Tout au long de notre action, nous n'aurons en vue d'autre considération que le seul intérêt véritable des populations de ces territoires. Nous nous souviendrons que pour garant nous n'avons ici pas moins que le principe de la Charte des Nations unies qui veut que les pays membres soient tenus de garantir aux territoires qui dépendent d'eux le progrès politique, économique, social et culturel.

Nous nous ferons également une règle, comme cela est exigé, de ne réaliser que des projets qui ont été approuvés par les représentants de la population indigène. Il se nouera ainsi un lien humain, dont nous espérons que les territoires d'outre-mer eux-mêmes seront amenés à voir dans notre effort une authentique contribution à leur développement, une contribution répondant à leur intérêt. Nous espérons donc que l'association prévue permettra de créer de solides liens sur la base de l'égalité des droits de tous les participants.

Les problèmes intérieurs de notre Communauté nous placent devant des questions de fond et d'autres d'ordre institutionnel.

En ce qui concerne les questions de fond, permettez-moi une remarque préliminaire. On note actuellement dans plusieurs pays de la Communauté de nombreux symptômes de fléchissement économique. Cette situation n'est pas sans rapport avec un recul déjà appréciable de la production aux Etats-Unis et avec une forte régression des prix de la plupart des matières premières. Aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, le nombre des chômeurs a augmenté. Si la tendance à la baisse de l'activité économique devait se préciser et se généraliser dans quelques pays de la Communauté, il pourrait en résulter un climat préjudiciable au démarrage du marché commun.

Il importe par conséquent de suivre de très près l'évolution de la production dans la Communauté, afin d'être prêt à intervenir si la situation devait s'aggraver. La Commission surveille cette situation avec une attention soutenue. Le traité, qui fait de la politique de conjoncture une question d'intérêt commun, habilite la Commission à proposer, le cas échéant,

des mesures. Au surplus, il va sans dire que la lutte contre les phénomènes inflationnistes devra se poursuivre énergiquement dans les pays qui en sont affectés.

Pour disposer d'une base de départ certaine en vue de cette observation, la Commission a d'ores et déjà entrepris les études qui lui sont imposées par l'article 245 de notre traité. Dans l'intérêt de notre propre préparation et également en vue de renseigner l'Assemblée et les milieux économiques responsables dans notre Communauté — syndicats comme employeurs —, nous n'en resterons pas à cet égard à la question de la conjoncture, mais procéderons à une analyse de la structure économique, industrielle, agricole et sociale et mettrons en lumière sa force et ses faiblesses. A cet effet, il a été décidé de créer un groupe de travail scientifique, avec l'aide de la Haute Autorité de la Communauté du charbon et de l'acier, que je tiens d'ailleurs à remercier expressément ici.

D'autre part, la Commission attend avec intérêt l'imminente institution du Comité économique et social. Elle est certaine que, grâce à l'expérience et à la compétence des personnalités qu'il réunira, lesquelles représenteront toutes les branches de la vie économique et sociale, ce Comité apportera une contribution qui sera de la plus grande utilité pour la Communauté. Mais par delà encore, la Commission souhaite vivement instaurer une collaboration animée de confiance réciproque avec les différents groupements économiques et sociaux de la vie publique.

La Commission n'ignore pas au surplus que ses tâches ne se situent pas seulement sur le plan économique, mais qu'elles touchent aussi à la politique sociale; aussi veillera-t-elle avec un soin scrupuleux à ce secteur dont elle est responsable. Elle espère pouvoir créer prochainement le Fonds social qui contribuera à améliorer les possibilités d'emploi dans la Communauté.

La Commission a proposé avant-hier au Conseil d'appliquer l'article 51 du traité et de réaliser ainsi un progrès concret en matière de sécurité sociale. Elle souhaite que la convention signée à Rome, le 9 décembre 1957, au sujet de la sécurité sociale des travailleurs migrants soit accueillie comme concrétisation du mandat imparti par l'article 51.

Dans toutes les questions d'ordre social, la Commission compte sur l'appui non seulement des organismes gouvernementaux et internationaux, mais aussi des organisations professionnelles en tant que porte-parole du monde du travail.

Pour ce qui est enfin de l'agriculture en particulier, la Commission a l'intention de convoquer au plus tôt la conférence agricole dont la réunion lui est imposée par le traité; elle espère pouvoir le faire dès avant les vacances d'été. Cette conférence aura pour tâche tout d'abord d'inventorier les données effectives nécessaires et de dresser le bilan des ressources et des besoins des différents pays dans le domaine de l'agriculture. Il sera ensuite possible d'esquisser les grandes lignes d'une politique agricole commune. A cet égard, le traité fournit une occasion, qui est la bienvenue, d'en délibérer avec votre Assemblée.

Je passe maintenant aux questions de structure et d'organisation qui se posent à l'intérieur de notre Communauté.

Tout d'abord, quelques mots sur les rapports avec les deux autres communautés. En insérant ici cette question, je montre déjà clairement que nous considérons les trois communautés comme une unité. En effet, elles sont toutes trois loin de ne tirer leur justification dernière que du seul fait qu'elles font œuvre utile chacune dans le domaine qui relève de sa compétence particulière. Au contraire, elles sont les constituants d'un processus évolutif au terme duquel nous verrons une Europe politiquement unie au sens élargi, une Communauté qui, unifiant ses conceptions et son action, sera en mesure de peser sur la scène internationale du poids qui revient à l'Europe. C'est une Europe libre et pacifique que nous appelons de nos vœux, une Europe où il vaut la peine de vivre et qui exerce un pouvoir d'attraction sur tous les peuples d'Europe qui restent maîtres de leur destin. Voilà notre but ; notre action n'est dirigée que contre notre propre faiblesse.

En accomplissant notre mission, nous mettrons donc en valeur tout ce qui est propre à faire ressortir cette unité intime des trois communautés qui ne sont que trois rameaux d'un seul et même olivier.

La première occasion de mettre en pratique cette façon de penser sera fournie par les services communs aux trois communautés. Je réponds au passage à la question qu'a posée hier ici à ce même endroit le représentant, M. Lapie. Il est clair que d'impérieuses raisons de rationalisation et d'économie viennent renforcer les considérations de principe. Pour nos premiers travaux, nos intentions ont évidemment trébuché dans leur réalisation sur la difficulté découlant de l'absence d'un siège commun à toutes les institutions. Néanmoins, nous avons fait tout notre possible dans le sens souhaité.

Il faut distinguer entre l'aspect formel et l'aspect matériel de la question.

Sur le plan formel, il n'est — croyons-nous — pas nécessaire au début, surtout si les institutions de nos communautés ne coexistent et ne coopèrent pas en un même lieu, d'arrêter les modalités définitives de l'articulation administrative des services communs ni le fonctionnement du contrôle hiérarchique. Pour commencer, nous devons procéder de manière empirique, sans préjuger l'avenir. En parlant aujourd'hui de services communs, j'entends donc inclure le cas, qui est actuellement la règle générale, où la Haute Autorité permet aux deux nouvelles communautés de disposer avec elle d'une partie de ses propres services.

Voici l'état actuel d'organisation, qui n'a rien de limitatif.

En ce qui concerne les services administratifs généraux, il sera procédé de manière uniforme au recrutement du personnel subalterne et du personnel d'exécution ainsi que des traducteurs et des interprètes : il s'agit d'éviter de mettre en concurrence les trois communautés. Il est en outre question de constituer un service d'interprétation unifié, un service commun d'information, un service d'achat commun, une bibliothèque commune, un stock commun de machines de bureau et un seul journal officiel. Pendant les premiers mois, la Haute Autorité a d'autre part mis à la disposition de la Commission le personnel subalterne et le personnel d'exécution nécessaire, sans parler de l'aide prodiguée à tous autres égards dans la mise en place de nos services.

Ensuite, il est prévu de constituer en définitive une division commune des statistiques. En attendant, la Commission s'adresse pour ses travaux à la division des statistiques de la Haute Autorité. En matière de presse et d'information, ce sont surtout les services techniques de la Communauté du charbon et de l'acier qui sont apportés en dotation au service commun; de même, l'information courante des organes exécutifs et la vulgarisation en général sont communes l'une et l'autre. Désormais les antennes extérieures du service de presse seront également communs. Tout au moins en attendant la fixation du siège unique, les nouveaux organes exécutifs auront leurs porte-parole attitrés assistés d'un personnel restreint. Depuis son entrée en fonction, la Commission elle-même reçoit à son entière satisfaction ses informations du bureau de presse de Luxembourg.

Nous attachons une importance particulière à l'existence de bureaux de presse dans les capitales des Etats membres. Pour rendre accessible au grand public européen et à l'opinion publique mondiale ce que nous faisons et ce que nous voulons, il ne suffit pas de chercher le contact avec les moyens d'expression de l'opinion publique en un seul point central, au siège des exécutifs de nos communautés. De même, lorsqu'il s'agit de jeter les bases d'une vulgarisation journalistique largement répandue, il est trop restrictif de ne songer qu'à la presse seule. Nous espérons d'ailleurs que les antennes extérieures de notre service d'information deviendront petit à petit et sans grandes dépenses supplémentaires des endroits où les membres des exécutifs européens eux-mêmes pourront dans l'intérêt de notre cause prendre les contacts nécessaires avec les éléments de la vie politique, économique et sociale dans les différents pays.

Enfin, il est prévu de créer un service juridique pour traiter les questions juridiques selon les besoins des trois communautés sous la direction collective de trois éminents juristes. Une certaine spécialisation ne s'effectuera qu'à l'échelon placé sous cette direction commune.

Tout cela — je le répète — n'est qu'un début. Des consultations sont en cours au sujet d'une extension des solutions communes. La question de la représentation unique des communautés à l'égard des pays tiers finira sûrement d'ailleurs par se poser également tôt ou tard.

J'en viens maintenant aux questions de la répartition des tâches au sein de la Commission comme dans ses services.

Je commencerai par une remarque préliminaire générale. Cette division du travail doit respecter la nécessité d'équilibrer raisonnablement les nationalités. Ce serait une sorte d'hypocrisie européenne que de ne pas le voir ou de ne pas le dire. Ceci n'a absolument rien à voir avec le nationalisme. Tout Etat fédéré connaît ce problème. Je suis heureux de pouvoir affirmer que, dans la Commission, ces questions ont été résolues en plein accord, et je suis certain qu'il en sera toujours ainsi.

En ce qui concerne plus particulièrement l'organisation des travaux de la Commission, les règles essentielles en sont déjà fixées par le traité.

Celui-ci prescrit avant tout que les décisions doivent être prises à la majorité de cinq voix. Voilà qui fait de la Commission un véritable collège. Quant au quorum, nous avons suivi l'exemple de la Haute Autorité, en le fixant à cinq.

Mais il ne s'agit pas seulement de prendre des décisions, il faut aussi les préparer et en contrôler l'exécution. Théoriquement, il est possible d'opter ici entre deux solutions extrêmes : d'une part, la stricte collégialité dans la préparation même des décisions ou bien, d'autre part, une sorte de partage des attributions, qui fait que chacun des commissaires européens assume la responsabilité d'un secteur. De ces deux possibilités, la première, la méthode collégiale, est peu pratique, car elle vouerait les membres de la Commission à passer leur vie à siéger. Pour le partage des attributions, en revanche, nous n'avons peut-être pas encore assez progressé dans la voie supranationale. Nous avons donc ici encore pris un moyen terme, nous inspirant du système pratiqué par la Haute Autorité. Nous avons réparti nos tâches en huit secteurs - neuf, avec celui des affaires administratives et questions de personnel -.. Chacun de ces secteurs est supervisé conjointement par trois membres de la Commission — exceptionnellement quatre — dont l'un préside le groupe. Celui-ci est parallèlement responsable des instructions techniques à donner à la division administrative compétente. Ces secteurs correspondent du reste aux domaines traités par les divisions administratives, auxquelles s'ajoutent encore certains services tels que le service statistique, le service juridique, le service de presse. Ces divisions sont les suivantes :

- relations extérieures,
- 2. économie et finance,

- 3. marché intérieur,
- 4. concurrence,
- 5. affaires sociales,
- 6. agriculture,
- 7. transports,
- 8. pays et territoires d'outre-mer,
- 9. administration et personnel.

Votre assemblée connaît certainement déjà les noms des membres de notre Commission qui président respectivement les groupes dont dépendent ces divisions.

Pour terminer, je dirai quelques mots de la structure constitutionnelle de notre Communauté. Le problème fondamental de l'organisation intérieure de notre Communauté, c'est son caractère fédératif. Tous les problèmes d'organisation intérieure, la nature des organismes ainsi créés, leurs relations réciproques, leur fonctionnement interne, la répartition des compétences, nous ramènent toujours au problème qui résulte du fait que notre Communauté se compose d'Etats. S'il est vrai que les organismes de la Communauté ont également pour interlocuteurs directs les individus, les citoyens de l'Europe, il n'en reste pas moins que les Etats viennent s'interposer entre ces organismes de la Communauté et les citoyens de l'Europe.

Il ne s'agit d'ailleurs pas en l'occurrence d'une simple survivance du passé. Autant que je sache, le mouvement d'union européenne en général n'a jamais laissé transparaître jusqu'ici qu'il faille donner à une Europe politiquement unie la forme constitutionnelle d'un Etat unitaire. Même les plus enthousiastes des Européens ne sont jamais allés aussi loin. Notre but, en effet, n'est pas de confectionner une Europe « aérodynamique ». Une des sources de richesse et d'espoirs est précisément la pluralité et la diversité des éléments qui forment l'Europe avec ses différences de tempéraments, de penchants, d'aptitudes de nos peuples, avec ses différences de structure géographique, culturelle, économique et même politique de nos pays. Nous entendons ne pas nous priver de l'avantage inappréciable inhérent à cette richesse, qui réside dans la permanence des échanges et de la concurrence.

Par ailleurs, les Etats nationaux sont puissants. Leurs structures vénérables sont profondément ancrées dans l'histoire de leurs peuples; les citoyens y tiennent beaucoup, alors que notre Communauté leur apparaîtra longtemps comme une construction artificielle, sans traditions et sans expérience, qui doit encore faire ses preuves. Plus encore, nous voulons justement avec la Communauté économique européenne vaincre l'habitude qui consiste à prendre pour unité de mesures des faits sociologiques l'économie nationale, l'économie de la nation. Cette façon de penser provient essentiellement de ce que la politique économique est aux mains de l'Etat. Encore une fois, c'est l'immense force de l'habitude qui joue ici au profit des Etats.

Par conséquent, si notre Communauté veut devenir une réalité vivante et agissante, elle doit être dotée d'une structure fédérative au fonctionnement parfait, c'est-à-dire qu'il faut établir entre l'élément national et l'élément supranational un équilibre qui consente aux particularités nationales les concessions nécessaires et réserve aux nécessités supranationales toutes les latitudes possibles. L'aboutissement naturel de l'évolution doit être le supranational. En définitive, il faudra que nos structures économiques, les peuples et les gens de chez nous, aient beaucoup plus qu'aujourd'hui le sentiment d'appartenir à une communauté plus vaste et qu'ils sachent qu'ils peuvent sans appréhension confier leur sort aux institutions de cette Communauté.

L'instrument qui doit créer, organiser et assurer cet ordre, c'est le système institutionnel de la Communauté. Je ne m'attarderai pas à la manière dont notre traité résout le problème de la fédération. Je me bornerai à déclarer que le traité me paraît instaurer un excellent système institutionnel. Les impératifs de l'unité sont énergiquement traduits dans votre Parlement supranational, dans la Commission qui est l'exécutif qu'une motion de censure du Parlement peut obliger à se démettre, dans la Cour de justice gardienne de la légalité dans la Communauté.

D'autre part, ce système satisfait aux nécessités fédérales en instituant un Conseil formé des ministres compétents des six Etats, qui partage selon des modalités soigneusement élaborées les responsabilités de l'exécutif de la Communauté. Le traité a prévu diverses façons de conjurer le danger de voir les ministres se laisser guider par les intérêts nationaux plus nettement que par le souci des impératifs supérieurs de l'Europe et d'éviter en conséquence que l'ac-

cord en Conseil de ministres ne se fasse toujours sur la thèse la plus neutre, par voie de réduction au plus petit commun dénominateur. Ceci est obtenu avant tout grâce à la collaboration étroite prescrite entre le Conseil et la Commission. Personne n'ignore que le Conseil ne peut prendre de décisions importantes si elles ne lui sont proposées par la Commission. En revanche, les propositions de la Commission ne peuvent être réformées que par le Conseil statuant à l'unanimité, et il est curieux de voir là le principe de l'unanimité jouer en faveur de la supranationalité. En outre, les décisions du Conseil ne doivent pas toujours être prises à l'unanimité, surtout pas au cours des stades ultérieurs.

Le tableau que je brosse serait cependant trompeur si je me bornais à mentionner les garanties juridiques opposées à une politique qui défendrait des intérêts nationaux. Il est au moins tout aussi important de constater qu'en fait nous n'avons aucune raison de craindre que les gouvernements s'attachent à rechercher une telle désagrégation de la Communauté. Au fond, c'est bien à la sagesse de ces mêmes gouvernements que nous devons l'institution de notre Communauté. Et je me plais à relever que les premières expériences de travail en commun du Conseil et de la Commission nous font bien augurer d'une coopération soutenue par l'enthousiasme du progrès européen.

En tout cas, c'est naturellement la suite de l'évolution, l'achèvement de notre œuvre qui dira si nous sommes parvenus à donner aux institutions purement supranationales l'autorité nécessaire et une influence décisive sur les destinées de la Communauté.

C'est là une question qui intéresse tout d'abord la Commission. Celle-ci est, on le sait, l'organe exécutif d'expression purement supranationale de la Communauté. Une fois que ses membres ont été désignés par les gouvernements, ils ne peuvent plus en principe être révoqués que par une motion de censure de votre Assemblée. « Les membres de la Commission exercent leurs fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général de la Communauté. » C'est ce que dit textuellement le traité, qui interdit aux gouvernements de donner des instructions aux membres de la Commission et à ceux-ci d'en accepter.

Cette disposition et la manière déjà évoquée dont la Commission s'insère dans la concrétisation de la volonté générale de la Communauté constituent les fondements juridiques d'une politique de la Commission qui soit réellement européenne, c'est-à-dire qui s'inspire exclusivement de l'intérêt commun des peuples et des hommes groupés au sein de la Communauté.

Mais pour traduire cette possibilité dans la réalité, il faut cependant encore autre chose. J'ai essayé hier à cette même tribune, lors de la constitution solennelle de votre Assemblée, de mettre en relief cette autre nécessité. Pour ne pas me répéter, je me bornerai maintenant à m'y référer. Nos relations, c'est-à-dire les relations qui s'établiront entre la Commission et l'Assemblée, doivent être vivifiées par une collaboration réellement confiante, jusqu'à la limite de ce que le traité permet.

La Commission ne se bornera donc pas à discuter avec l'Assemblée le rapport annuel qu'elle doit présenter et à se conformer aux dispositions prescrivant expressément la consultation de l'Assemblée. Au contraire, elle saisira toutes les occasions opportunes de prendre l'avis de l'Assemblée. C'est pourquoi, par exemple, elle s'efforcera en pratique de respecter entièrement l'esprit d'une disposition telle que le second alinéa de l'article 149 du traité. Cet article dispose que « tant que le Conseil n'a pas statué, la Commission peut modifier sa proposition initiale, notamment dans le cas où l'Assemblée a été consultée sur cette proposition ».

Pour cette collaboration, les relations de la Commission avec les commissions de l'Assemblée auront une importance particulière. La consultation entre l'Assemblée et la Commission doit aussi bien être réciproque. Le traité prévoit, par exemple, qu'en matière sociale l'Assemblée peut inviter la Commission à fournir des rapports sur des problèmes particuliers concernant la situation sociale. Nous trouvons exprimée ici une idée qui apparaîtra probablement aussi dans d'autres domaines, à savoir que la Commission doit mettre à la disposition de l'Assemblée les connaissances techniques de ses fonctionnaires et de ses experts.

C'est dans cet état d'esprit que nous nous présentons aujourd'hui devant vous. Nous promettons de respecter les droits de votre Parlement. Nous voulons en tout cas faire le maximum d'efforts pour réaliser l'harmonie des conceptions de votre Assemblée et de celles de la Commission, et cela tout particulièrement dans les cas où le traité même prévoit que l'Assemblée est consultée.

C'est pourquoi, je vous demanderai encore une fois, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de nous accorder la confiance sans laquelle aucun succès n'est possible, lorsque des hommes s'apprêtent à réaliser en commun une grande œuvre.

(Vifs applaudissements.)

M. le président. — Nous remercions M. le président Hallstein pour la très importante communication qu'il vient de nous faire.

Il s'agit d'abord d'une interprétation, que j'appellerai authentique, d'un commentaire du texte, qui sera extrêmement précieux pour nous. D'autre part, il s'agit aussi d'un programme d'action, d'un programme d'avenir.

Je vous propose maintenant, mesdames, messieurs, d'interrompre nos travaux et de les reprendre à 15 heures.

(Assentiment.)

L'Assemblée entendra d'abord la communication de M. Medi au nom de la Commission de l'Euratom. Je donnerai ensuite la parole aux orateurs qui désireront intervenir sur les deux communications des Commissions européennes.

Au cours de cette séance — et, je l'espère, à son début — l'Assemblée pourra être appelée aussi à terminer les opérations constitutives en procédant à l'élection des vice-présidents et à la composition des commissions.

La séance est suspendue jusqu'à 15 heures.

(La séance, suspendue à 12 h. 45, est reprise à 15 h. 30.)

M. le président. — La séance est reprise.

# 4. — Dépôt d'une proposition de résolution

M. le président. — J'ai reçu de MM. Wigny, Lapie et Pleven, présidents de groupes politiques, une proposition de résolution relative au nombre, à la composition et aux attributions des commissions nécessaires à la bonne marche des travaux de l'Assemblée.

Cette proposition de résolution a été distribuée sous le nº 1 (rectifié).

## 5. — Nombre, composition et attributions des Commissions

M. le président. — L'Assemblée voudra sans doute se prononcer immédiatement sur la proposition de résolution n° 1 (rectifié) dont je viens d'annoncer le dépôt.

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

Je donne lecture de cette proposition de résolution :

Proposition de résolution relative au nombre, à la composition et aux attributions des Commissions nécessaires à la bonne marche des travaux de l'Assemblée.

- « 1. L'Assemblée, en vue de mener à bien les tâches qui lui incombent de par les Traités instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, la Communauté Economique Européenne et la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom), constitue les Commissions suivantes, dont les membres sont élus par elle;
  - 1. Une Commission des Affaires politiques et des questions institutionnelles ;
  - Une Commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers;
  - 3. Une Commission de l'agriculture ;
  - 4. Une Commission des affaires sociales ;
  - 5. Une Commission du Marché Intérieur de la Communauté :
  - Une Commission des investissements, des questions financières et de la politique à long terme;
  - 7. Une Commission de l'association des pays et territoires d'Outre-mer;
  - 8. Une Commission des transports;
  - Une Commission pour la politique énergétique;
  - Une Commission de la recherche scientifique et technique;

- 11. Une Commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire :
- Une Commission de l'administration de l'Assemblée et du Budget des Communautés;
- Une Commission du règlement, des questions juridiques, des pétitions et des immunités.
- 2. Les Commissions 1 à 8 se composent chacune de 29 membres, les Commissions 9 à 13 chacune de 17 membres de l'Assemblée.
- 3. Les Groupes politiques désignent leurs Représentants pour les Commissions à constituer.

Il sera veillé à la représentation équitable des Etats membres. A cet effet, les Commissions de 29 membres comprendront, dans la mesure du possible, 7 Représentants allemands, 7 Représentants français, 7 Représentants italiens, 3 Représentants belges, 3 Représentants néerlandais et 2 Représentants luxembourgeois.

Les Commissions de 17 membres comprendront, dans la mesure du possible 4 Représentants allemands, 4 Représentants français, 4 Représentants italiens, 2 Représentants belges, 2 Représentants néerlandais et 1 Représentant luxembourgeois. »

Il n'y a pas d'opposition à l'adoption de cette proposition de résolution ?...

Elle est adoptée.

J'invite MM. les présidents des groupes politiques à me remettre la liste de leurs candidats aux commissions le plus tôt possible.

Dès que ces listes m'auront été communiquées, je réunirai le Bureau ainsi que les présidents des groupes.

Les propositions du Bureau seront soumises à la ratification de l'Assemblée dans les meilleurs délais.

Je pense que l'Assemblée acceptera de considérer que ses commissions sont saisies de plein droit de l'ensemble des études et des rapports effectués par les commissions de l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et sur lesquels aucune décision de cette Assemblée n'est encore intervenue.

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

## 6. — Nomination des vice-présidents de l'Assemblée

**M. le président.** — L'ordre du jour appelle l'élection des huit vice-présidents de l'Assemblée.

J'ai reçu de MM. les présidents des groupes politiques les candidatures suivantes :

Candidatures présentées par le groupe démocrate-chrétien: MM. Furler, Battista, Hazenbosch;

Candidatures présentées par le groupe libéral : MM. Cantalupo, Charles Janssens.

D'autre part, le groupe socialiste m'a fait savoir qu'il présentait MM. Fohrmann, Vanrullen et Kalbitzer.

Je rappelle qu'aux termes des 4° et 5° alinéas de l'article 6 de notre Règlement provisoire :

« Il est procédé à l'élection des huit vice-présidents sur un même bulletin. Sont élus au premier tour ceux qui obtiennent la majorité absolue des suffrages exprimés. Si le nombre des candidats élus est inférieur au nombre des sièges à pourvoir, il est procédé à un deuxième tour de scrutin, dans les mêmes conditions, pour les candidats non encore élus. Si un troisième tour de scrutin est nécessaire, l'élection est acquise à la majorité relative pour les sièges qui resteront à pourvoir et, en cas d'égalité des voix, les candidats les plus âgés sont proclamés élus.

L'ordre de préséance des vice-présidents est déterminé par l'ordre suivant lequel ils ont été élus et, en cas d'égalité, par l'âge. »

Telles sont les règles auxquelles nous sommes soumis et en vertu desquelles nous allons procéder au scrutin. Des bulletins et des enveloppes vont être distribués à MM. les représentants.

Il leur appartient d'inscrire sur un même bulletin les noms des huit candidats dans l'ordre de leur choix, de mettre ce bulletin sous enveloppe et de déposer celle-ci, à l'appel de leur nom, dans l'urne placée sur la tribune des orateurs.

A chaque tour de scrutin, seront considérés comme nuls les bulletins ne respectant pas le secret du vote, ainsi que ceux portant plus de noms que de sièges à pourvoir ou le nom d'une personne non candidate.

Je vous prie donc d'observer ces règles, qui sont méticuleuses mais dont l'observation empêchera des discussions ultérieures.

Je vais tirer au sort le nom des quatre scrutateurs qui seront chargés du dépouillement du scrutin.

- M. Poher. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. Poher.
- M. Poher. Je m'excuse d'intervenir tardivement, mais je pense que la liste qui a été distribuée pourrait faire l'objet d'un vote par acclamations. Si tous les groupes étaient d'accord, il ne serait peut-être pas nécessaire de procéder à un scrutin et cela nous ferait gagner du temps.
- **M. le président.** Je ne demande pas mieux, s'il y a un accord. Mais cet accord ne dépend pas du président. Je serais heureux de l'enregistrer, mais pouvez-vous affirmer qu'il existe?
- M. Poher. Dans la circonstance, je vais remplacer M. Wigny et je peux vous dire, monsieur le président, au nom du groupe démocrate-chrétien, que nous sommes d'accord pour un vote par acclamations.
- **M. le président.** Les autres présidents de groupes partagent-ils cet avis ?
- **M. P. O. Lapie.** Au nom du groupe socialiste, je déclare que nous sommes d'accord pour adopter la liste qui a été établie.
- M. De Félice. Au nom du groupe libéral, je m'associe également à cette procédure.

- M. le président. Je vais redonner lecture de la liste des candidats, afin qu'il n'y ait pas de doute. Le point est assez important, étant donné que les pouvoirs des futurs vice-présidents dépendent de l'ordre de succession de leurs noms.
- M. P.O. Lapie. Vous devez avoir devant vous, monsieur le président, une liste comportant l'indication de cet ordre. Je viens de la signer à l'instant.
- **M. le président.** C'est un fait nouveau, dont je suis très heureux.

Je viens de recevoir, en effet, une liste signée des trois présidents de groupe et qui prévoit l'ordre de succession des huit candidats. La voici :

MM. Fohrmann, Cantalupo, Furler, Vanrullen, Charles Janssens, Battista, Kalbitzer, Hazenbosch.

Telle est la liste proposée par les présidents de groupe.

(Applaudissements unanimes.)

J'enregistre l'accord de l'Assemblée et j'en déduis qu'il n'y a pas lieu de procéder à un scrutin.

Je proclame donc vice-présidents de l'Assemblée: MM. Fohrmann, Cantalupo, Furler, Vanrullen, Charles Janssens, Battista, Kalbitzer, Hazenbosch.

#### 7. — Installation du Bureau

M. le président. — J'invite MM. les vice-présidents de l'Assemblée à venir siéger au Bureau.

(Applaudissements.)

Tous les membres du Bureau étant élus, je déclare l'Assemblée constituée.

Avis en sera donné à MM. les présidents des institutions des Communautés européennes.

- 8. Communications de MM. les Présidents des Commissions européennes (suite)
- M. le président. La parole est à M. Medi, vice-président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique.
- M. Medi, vice-président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique. (I) Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai le privilège d'adresser à cette Assemblée le message de la Commission de l'Euratom tout entière.

Nous vivons un moment capital de l'histoire européenne: une assemblée parlementaire, désormais unique pour toutes les institutions européennes, symbole, expression et réalisation de l'unité politique des trois Communautés, vient de voir le jour.

Depuis l'entrée en fonction de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, au mois d'août 1952, six pays d'Europe se sont unis, pour la première fois sans doute dans l'histoire de notre continent, d'une façon inconnue jusqu'alors. Par la fusion de leurs intérêts, par des transferts de souveraineté, par la création d'institutions communes, ils ont décidé de bâtir ensemble un avenir commun européen.

Cette décision a été exécutée d'abord par la Haute Autorité. L'œuvre accomplie dans les dernières cinq années, pendant la période dite de transition, permet de dire que la Haute Autorité a bien mérité de l'Europe; l'appui que l'Assemblée Commune de la C.E.C.A. a apporté aux actes et à la politique de la Haute Autorité en est la preuve.

Toutefois, bâtir l'Europe exige plus que la fusion d'intérêts, le transfert de souveraineté nationale, la création et l'action d'un exécutif communautaire, tout nécessaires qu'ils soient. Faire l'Europe, cela signifie surtout faire naître et croître la conviction ferme et tenace dans l'opinion, le sentiment, la pensée et la conscience de nos peuples que nous sommes soudés les uns aux autres par un sort commun et pour une œuvre de paix. Reconnaissant la part que l'Assemblée Commune de la C.E.C.A. a su prendre dans la réalisation commune des objectifs de cette Communauté à laquelle M. le président de la Haute Autorité a rendu un juste hommage, il convient surtout de souligner le rôle heureux et indispensable qu'elle a joué et que toute assemblée parlementaire européenne doit jouer en faisant naître et agir la conviction profondément enracinée d'une solidarité réelle et efficace entre nos six peuples.

M'adressant à vous au nom de la Commission de l'Euratom, je puis vous dire que les rapports que nous aurons avec vous s'inspireront d'abord du caractère de votre mission : cimenter la solidarité européenne, une mission que nous reconnaissons comme élément nécessaire à la réussite de notre propre mission.

La Communauté Européenne de l'Energie Atomique a une tâche exaltante: elle veut aider, faciliter et encourager dans sa croissance la dernière née des industries humaines. Notre but est tout d'abord de situer la science et la technologie dans leur contexte humain, de les bâtir à l'échelle de l'homme.

Il convient d'insister sur l'aspect humain que devra revêtir notre œuvre commune, surtout si l'on songe aux grandes traditions qui ont fait le génie de notre civilisation européenne.

Dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de la formation des spécialistes, tout dépend de la valeur des hommes, du fait qu'ils ont conscience de travailler à une œuvre essentiellement humaine, à une œuvre de paix et de prospérité. L'élévation du niveau de vie, l'élargissement des sources d'énergie, la protection sanitaire des populations et des travailleurs, la liberté d'emploi des spécialistes et le développement du progrès dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, voilà des missions confiées à la Communauté aux fins d'humaniser la science et la technique et leurs applications dans le domaine nucléaire.

L'une des grandes richesses de l'Europe reste son potentiel humain, et nous devrons avant tout doubler nos ressources intellectuelles de nos six pays de conditions matérielles qui leur permettront de s'épanouir pleinement; il faut aussi que nos travailleurs intellectuels prennent conscience qu'ils travaillent non pas cloisonnés, mais en étroite collaboration, en équipe.

On a trop souvent déploré les conditions précaires dans lesquelles ont dû travailler les savants européens — il n'est que de citer les noms de Pierre et Marie Curie — pour que le problème des conditions matérielles de la recherche scientifique ne soit pas porté au premier plan. Le nombre des personnes qui se trouvent dans les pays de l'Euratom et les traditions scientifiques qui y prévalent depuis de longues années nous amènent à croire que, pour autant que des mesures appropriées soient prises, il doit être possible de promouvoir en Europe une formation systématique d'hommes de science et d'hommes de science appliquée qui pourraient servir largement au développement de l'énergie et de l'industrie nucléaires.

Notre contribution au développement des industries nucléaires ne se fera pas par la voie autoritaire; nous éclairerons les entreprises sur les données techniques et sur les conditions du marché, en évitant, grâce à une politique coordonnée de la recherche, de la diffusion des connaissances et de l'encouragement des investissements, les pertes de temps, de capital et d'énergie.

Il n'est point dans nos intentions, ni surtout dans les prescriptions du Traité, de procéder à une monopolisation quelconque ou à une planification massive; nous comptons aboutir plutôt à la coordination et à l'harmonisation de la politique de nos six pays en matière nucléaire. C'est par l'amélioration des conditions de vie que nous espérons convaincre les sceptiques et les hésitants, et non pas par la contrainte.

La Commission se présente devant cette Assemblée, consciente à la fois de la haute mission qui lui est confiée et des grandes difficultés qu'elle rencontrera dans l'accomplissement de sa tâche. Au début de l'œuvre qui nous attend, nous n'en sommes encore qu'à rassembler les outils, à former les équipes et à nous préparer à surmonter les obstacles.

Nous sommes guidés par le désir de bâtir une œuvre solide, mais nous voulons surtout accomplir une œuvre essentiellement humaine dont l'utilité soit reconnue par ceux-là mêmes que nous désirons servir.

La Commission pense que la force qui doit animer son action trouve sa source dans les dispositions du Traité lui-même qui nous confère des pouvoirs précis pour agir. Mais dans notre esprit ces pouvoirs ne sont pas un privilège qui nous serait accordé; ils sont au contraire des instruments qui nous sont confiés pour remplir une grande fonction. Dès lors, tout en reconnaissant la vertu des clauses du Traité qui nous attribuent ces pouvoirs, nous estimons néanmoins que la force la plus grande dont nous

disposons réside dans la confiance que notre travail doit inspirer et dans les services que nous pourrons rendre pour développer, de la façon la plus complète, toutes les possibilités de l'énergie nucléaire dans un sens économiquement et socialement rationnel.

S'il fallait faire un inventaire des premiers obstacles que nous entrevoyons sur notre route, nous pourrions relever d'abord la difficulté provenant de ce que l'Euratom va opérer dans un domaine où la connaissance ne fait que se former, où elle n'est pas toujours directement accessible et où, dans tous les cas, on ne bénéficie pas du secours et des avantages d'une certaine tradition. Un deuxième obstacle est incontestablement lié au fait que le développement d'une grande industrie nucléaire implique la possibilité de recourir à de très nombreux hommes qualifiés dans ces domaines. C'est là que se trouve un des dangers qui, si l'on ne prend pas grand soin de l'écarter, ou du moins de le réduire, risque de freiner le développement ultérieur des possibilités nucléaires. Un troisième obstacle provient de ce que les réalisations nucléaires demandent de très grands investissements et qu'il faudra donc pouvoir réunir des moyens qui soient à l'échelle de l'œuvre à accomplir. Enfin, un dernier obstacle réside dans le fait que l'Euratom devra se préparer psychologiquement à l'accueil du monde industriel européen. Nous sommes là non pas pour supplanter des initiatives, mais au contraire pour stimuler les meilleures d'entre elles et, en les aidant ou en les coordonnant, pour leur assurer un maximum d'efficacité.

Telles sont les quelques réflexions que nous pouvons dès à présent faire sur la tâche qui nous attend. Ajoutons qu'il s'agit pour nous de faire un ouvrage qui engage l'avenir, et cela implique que nous entreprenions de la façon la plus appropriée, en songeant non pas seulement aux problèmes immédiats, mais à des réalisations plus éloignées et infiniment plus importantes dans leur portée humaine. Car, n'est-il pas vrai, les problèmes immédiats ne doivent pas amenuiser nos ambitions à plus long terme. Et, s'il faut songer dès à présent à parer au déficit dans la production d'énergie, ce n'est là qu'une nécessité des années qui viennent. Combien plus ample est le but final qui est non plus de pallier des carences, mais de combler plus largement les besoins du monde économique et. social!

Notre action est tracée par le Traité. Mais que de problèmes se posent, au delà des limites assignées par notre charte fondamentale! Pour n'en citer qu'un seul, rappelons celui des hommes. Ce problème prend une forme concrète lorsqu'il s'agit de former de plus nombreux hommes de science et ingénieurs capables de nous soutenir dans notre action. Ce problème de la formation plonge ses racines bien au delà du domaine que les textes assignent à l'Euratom, puisqu'aussi bien il concerne la formation adéquate de la jeunesse au moment où celle-ci est encore susceptible d'être modelée, c'est-à-dire avant l'université, dans l'enseignement secondaire.

Permettez-moi maintenant de souligner certains aspects du caractère scientifique et technique de notre mission.

Est-il nécessaire de vous dire l'énorme tâche qui attend l'Euratom dans le domaine de la recherche et de l'enseignement? Comme le veut le Traité, nous aurons à pourvoir au besoin de laboratoires parfaitement équipés en matière de physique appliquée à l'énergie nucléaire et dotés de laboratoires annexes de chimie et d'électronique.

Il nous faudra entreprendre des recherches sur des prototypes, en choisissant soigneusement le ou les prototypes pour une étude attentive aux fins d'en transmettre les résultats au secteur des réalisations industrielles. Nous devrons aussi encourager des études sur les divers types de réacteurs déjà existants afin d'y apporter les modifications et les perfectionnements qui les rendront plus économiques et leur donneront un meilleur rendement.

Il nous faudra envisager l'utilisation de réacteurs à haut flux et entreprendre des études approfondies de métallurgie, de comportement des matières, de physique de l'état solide, des études qui porteront sur d'innombrables problèmes scientifiques et techniques qu'il est facile d'imaginer et qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer; ce sont des problèmes littéralemen « fantastiques » et « formidables » — la parole humaine est impuissante à les qualifier — de physico-chimie de la métallurgie, ce sont des faits qui n'ont pas encore d'expression précise dans le vocabulaire scientifique qui devront être affrontés.

A côté de ces problèmes, il y a le traitement des matières premières: concentration, transformation, purification, etc. Puis les problèmes qui ont trait à la recherche géophysique et géologique en vue de la prospection de gisements miniers propres à l'exploitation.

On peut dire la même chose du secteur si intéressant de la biologie : c'est l'étude de l'effet des radiations sur les êtres vivants du point de vue de la recherche scientifique, l'étude des effets nocifs, des moyens de protection ; c'est une enquête systématique, continue, rationnelle et raisonnablement détaillée de la radio-activité dans l'atmosphère, aux fins de protéger les populations civiles ; c'est enfin le lien de cette étude avec les données et connaissances relatives à la géophysique et à la météorologie.

En ce qui concerne l'étude des effets biologiques, l'Euratom s'efforcera de recueillir toutes les données qui pourront être fournies par les expériences continuellement faites dans les divers centres des six pays; ainsi obtiendra-t-on les moyens, les analyses et les études comparées nécessaires pour donner à ce domaine de la recherche et des applications le plus grand développement possible.

Il s'agit de la vie, et de la vie des hommes.

Problèmes des isotopes, application des isotopes à l'agriculture, à la médecine, à l'industrie. Faut-il souligner toute l'importance des recherches sur la fusion?

D'autre part, les problèmes techniques se posent pour l'industrie nucléaire à deux stades successifs : au stade de la création des installations et à celui de leur utilisation.

Soulignons tout spécialement que l'utilisation des installations nucléaires nécessite des mesures de sécurité et de protection sanitaire très rigoureuses. Dans ce domaine, il faut prévoir à la fois les mesures de sécurité pour le personnel et la protection de la population. Le Traité a réglé très minutieusement ce sujet et défini des normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des radiations ionisantes; c'est là une des tâches les plus urgentes à laquelle la Commission doit s'attaquer et à laquelle vous serez appelés à participer.

Nous travaillerons dans un domaine entièrement neuf, connu il y a peu d'années de quelques chercheurs seulement, et nous aurons la joie et le privilège de contribuer à former des milliers de jeunes hommes qui, je l'espère, n'oublieront jamais que la science et la machine sont au service de l'homme, et non l'homme au service des robots.

Il doit être clair, dès maintenant, que la Commission de l'Euratom ne pense pas que la Communauté ait simplement pour rôle de combler des lacunes et des déficits dans le bilan énergétique de nos six pays. Certes, c'est là une tâche aussi difficile qu'urgente. Mais la recherche, l'enseignement, l'encouragement de l'industrie nucléaire, la protection sanitaire, la diffusion des connaissances, l'approvisionnement régulier et équitable, les contrôles appropriés, l'exercice du droit de propriété, le marché commun nucléaire et les relations extérieures de la Communauté doivent surtout servir des buts plus positifs et des fins plus humaines.

Toutes ces activités doivent conduire à une renaissance véritable de la confiance en l'avenir, en un avenir pacifique du monde; elles doivent contribuer à rendre plus humains le travail et la vie de millions d'hommes, non seulement dans nos six pays, mais aussi en dehors de ceux-ci, en dehors même de l'Europe, là où les conditions de vie et de travail sont un défi à nos conceptions humanitaires et à notre idéal de justice et de solidarité, là surtout où de telles conditions renferment même une menace pour la paix.

C'est bien pourquoi nous considérons que le rôle de l'Euratom a un caractère humain, politique et économique au même titre que scientifique et technique. Il est loin de nous de vouloir minimiser l'intérêt essentiel des disciplines et moyens techniques; mais il est tout aussi loin de nous d'y subordonner les autres aspects de notre mission. Nous ne sommes pas appelés, pas davantage que vous, à devenir ces êtres redoutables et mystérieux qu'une terminologie moderne appelle les « technocrates ».

Pour l'exécution de nos missions, il a fallu répartir les tâches, diviser le travail et prévoir des organes de décision et d'exécution, d'une part, de contrôle, d'autre part.

Le Traité prévoit l'institution d'une assemblée parlementaire dotée de pouvoirs de délibération et de contrôle, d'un Conseil muni d'importants pouvoirs de décision, d'une Commission chargée de veiller à l'application du Traité et des dispositions prises par les institutions qu'il a prévues, de formuler des propositions ou

des avis, de prendre des décisions et de participer à la formation des actes du Conseil et de l'Assemblée. Complétant cet édifice, une Cour de Justice veille — tâche capitale — au respect du droit.

Cette analogie par rapport à l'articulation institutionnelle de la C.E.C.A. a eu pour effet extrêmement heureux de permettre la création d'institutions uniques pour les trois Communautés: votre Assemblée et la Cour de Justice. Cette fusion permettra aux trois Communautés de travailler en liaison, dans un cadre politique commun qu'à votre tour vous êtes appelés à définir graduellement et concrètement.

Il faut souligner ici une des caractéristiques des Traités de Rome: les liens particulièrement étroits qui sont prévus entre la Commission et le Conseil. Notre Traité est en effet fondé sur une coopération très poussée entre le Conseil et la Commission, au point qu'on peut dire que ces deux institutions se partagent la tâche difficile du pouvoir exécutif.

Cependant, malgré cette extension de la coopération entre le Conseil et la Commission, seule cette dernière est politiquement responsable devant l'Assemblée. La réalité de cette responsabilité est illustrée par le vote de censure que prévoyait déjà le Traité de la C.E.C.A. La Commission tient énormément à ce que ses rapports avec le Conseil, dont les membres ont le privilège de jouer un rôle dynamique dans la politique de leurs Etats respectifs, se situent sur un plan de coopération réelle et constructive. Car, si la responsabilité permanente de la Commission lui impose des devoirs nombreux, elle crée aussi pour les institutions avec lesquelles la Commission devra travailler un devoir de compréhension et de collaboration confiante.

Nous demandons essentiellement une large délégation de confiance et nous le demandons non par désir de confort, mais tout simplement pour pouvoir remplir strictement et le mieux possible nos devoirs. Le Traité prévoit dans son article 114 que l'Assemblée démocratique peut adopter à l'égard de la Commission un vote de censure. Nous nous félicitons de cette disposition qui ne peut que nous rendre particulièrement attentifs à notre action. Mais une disposition de cette sorte demande un contrepoids et exige que nous disposions, pour accomplir notre tâche, des moyens de travail les meilleurs.

Ces moyens de travailler de la façon la meilleure, c'est dans une attitude psychologique de votre Assemblée et du Conseil que nous estimons qu'ils résident, une attitude psychologique de confiance qui renforce notre désir d'agir. Car, n'est-il pas vrai, à une pleine responsabilité comme celle qui nous incombe, doivent être liés des contacts institutionnels francs et non équivoques et qui ne puissent jamais affaiblir nos moyens d'action. Cette confiance que nous demandons, nous la demandons également pour éviter un autre obstacle.

Le domaine dans lequel nous opérons est un domaine qui, à certains moments, peut prendre des aspects d'hermétisme et de technicité qui impliquent le recours à des spécialistes, voire à des experts. Mais les précautions que nous prenons d'une part dans le recrutement des cadres de la Commission et le soin que nous aurons de nous entourer des meilleures compétences dans les domaines les plus spécialisés ne doivent pas être rendus stériles par la répétition des enquêtes, par le doublement des études à divers niveaux institutionnels. Bien sûr, nous ne revendiquons pas un monopole de la sagesse ou du bon jugement dans les choses nucléaires; mais nous insistons, dès à présent et avant même d'avoir commencé véritablement le travail, pour que celui-ci se développe dans un climat de confiance et pour que nous soyons jugés à nos actes sans que les étapes préliminaires de nos activités fassent l'objet de longues controverses entre spécialistes.

Voilà quelques éléments de notre programme; voilà le climat dont nous vous demandons de nous donner le bénéfice. Mais il est bien certain qu'en dehors des contacts que nous aurons avec votre Assemblée et avec le Conseil, nous aurons besoin qu'un climat favorable s'établisse également à l'échelon national et aux échelons internationaux. L'Euratom commettrait une erreur en se cantonnant dans les seuls pays qui à l'heure actuelle font partie de la Communauté, sans ouvrir largement son esprit aux multiples réalisations qui ont été faites et qui se développeront encore à l'étranger; ce serait une erreur psychologique et un appauvrissement de notre œuvre.

Votre Assemblée, monsieur le président, a eu pour antécédent immédiat l'Assemblée Commune de la C.E.C.A. qui vient de vous laisser un volumineux message. Les pays membres de notre Communauté ont cru bon de vous confier dans les deux Traités de Rome de plus nom-

breux pouvoirs. Déjà plus importante par le nombre, ce qui accentue son caractère représentatif et facilite grandement ses travaux, votre Assemblée s'est vu conférer des pouvoirs de délibération et un droit de contrôle plus étendus.

Son pouvoir de délibération lui permettra de donner son avis dans les principaux domaines d'application du Traité; l'Assemblée participera ainsi directement à la formation des règles de droit et, surtout, elle pourra intervenir dans le domaine budgétaire qui est si important.

Quant à votre droit de contrôle, il ne consiste plus seulement en une appréciation du rapport annuel — comme c'est le cas pour la C.E.C.A. — mais il portera sur la gestion quotidienne de la Commission, si bien que le contrôle parlementaire se manifestera de façon continue.

Consciente de ses responsabilités, mais aussi soucieuse d'équilibre, la Commission attache une importance particulière au droit qu'aux termes du Traité elle partage avec le Conseil de réunir l'Assemblée; elle est ainsi assurée de pouvoir prendre à tout instant l'avis de l'institution parlementaire et d'y chercher l'appui nécessaire et indispensable à son action.

Loin d'être inquiète de sa large responsabilité politique, la Commission retrouve dans ce contrôle parlementaire permanent les caractéristiques essentielles du système démocratique tel qu'il existe dans nos six pays; elle se réjouit d'y voir une nouvelle preuve de cette évolution vers un véritable régime parlementaire européen que nous souhaitons.

Nous voyons dans l'extension des pouvoirs de l'Assemblée, dans la mesure où, par l'exercice de son droit de contrôle et de délibération, elle contribuera à créer des règles de droit, l'ébauche d'un pouvoir législatif européen, peut-être même les premières assises d'un système fédéral ou confédéral sur lequel, il y a quelques années déjà, vos précurseurs à l'Assemblée ad hoc se sont prononcés dans un élan dynamique. Ce développement trouverait son couronnement le jour où les membres de votre Assemblée seraient non plus choisis par leurs pairs, mais élus directement par les peuples de nos six pays.

Eclairée sur sa mission, mise en possession de ses moyens d'action, la Communauté devra appliquer le Traité aussi bien dans sa lettre que dans son esprit. Nous avons insisté déjà sur l'importance primordiale de la recherche, domaine dans lequel nous avons à nous mettre immédiatement au travail, grandement aidés par les moyens financiers que les gouvernements se sont engagés à nous fournir.

La mise en commun des connaissances, des hommes, des capitaux et des moyens techniques permettra à nos savants et à nos techniciens d'appliquer le phénomène nucléaire dans le domaine de l'énergie ainsi que dans celui de la médecine, de la biologie, de l'agriculture ou du remplacement des techniques actuelles de propulsion.

En matière de recherches, l'Euratom doit avant tout compléter les efforts poursuivis sur le plan national, public ou privé, dans les six pays; pour cette raison, il est nécessaire de connaître l'état des travaux déjà entrepris. Une enquête est déjà en cours. Le Comité scientifique et technique — constitué par le Conseil — organe spécialisé de la Commission surtout dans les domaines de la recherche et de la protection sanitaire, a été créé hier.

Enfin, d'autres travaux sont en route, notamment les études auxquelles la Commission doit procéder et les liaisons qu'elle doit étabir avec les Etats membres, les entreprises, les travailleurs et les utilisateurs, études et liaisons qui sont nécessaires pour gagner une vue d'ensemble de la situation des industries nucléaires de la Communauté. Le rapport que prévoit sur ce point l'article 213 du Traité sera soumis à l'Assemblée dans les délais prévus.

Les propositions de la Commission concernant les statuts de l'Agence d'approvisionnement sont en cours d'élaboration. Un texte précis sera soumis en temps opportun au Conseil.

Nous tenons beaucoup à souligner aujourd'hui, devant cette Assemblée, comment les trois Sages, MM. Louis Armand, Franz Etzel et Francesco Giordani, ont rendu des services précieux à l'Euratom en établissant leur rapport, qui est à juste titre dénommé « un objectif pour Euratom » dont nous nous inspirons et que nous prenons comme point de départ de notre action et de notre politique en ce qui concerne les problèmes de l'énergie.

Je voudrais enfin rendre hommage, monsieur le président, à l'aide précieuse que nous a apportée la Haute Autorité dans la mise en place de certains de nos services et dans le démarrage de nos travaux. La Commission espère qu'une étroite collaboration se poursuivra entre les trois Communautés par des contacts fréquents entre leurs présidents et leurs membres. De tels contacts permettront d'élaborer une ligne d'action commune et augmenteront sensiblement l'influence psychologique et politique de la C.E.C.A., de la C.E.E. et de l'Euratom.

Dans le discours éloquent qu'il a prononcé devant l'Assemblée Commune le 25 février, M. le président de la Haute Autorité a bien voulu saluer chaleureusement les deux Commissions européennes qui se joignent depuis le 10 janvier à la Haute Autorité dans la poursuite de l'entreprise européenne. A son tour, il a insisté sur la nécessité fondamentale d'une étroite collaboration entre les trois Communautés et entre leurs exécutifs et sur les moyens pratiques d'y parvenir. Nous partageons entièrement son point de vue sur cette question. Les contacts déjà établis entre les présidents et les membres de la Haute Autorité et des deux Commissions. par exemple à propos de l'établissement des services communs, de l'élaboration des moyens propres à coordonner la politique dans le domaine de l'énergie et de la participation aux études, préparations et négociations relatives à la zone de libre-échange dans le domaine nucléaire, en sont autant de preuves. Il est encore trop tôt pour fixer dès maintenant, de façon définitive et en détail, toutes les modalités de ces coopérations et actions communes, modalités qui peuvent varier selon l'objet à atteindre et selon les movens d'exécution et qui seront sans doute discutées avec l'Assemblée et ses commissions compétentes. Notre président, M. Louis Armand, est plus qualifié que moi-même pour parler des situations de fait qui découlent de la création de l'Euratom. La diversité et la complexité de certains problèmes, l'absence forcée et regrettable de M. Louis Armand, le fait que la décision finale sur le siège n'est pas encore prise, voilà qui n'a pas facilité notre tâche. Nous aussi, nous sommes convaincus que les trois Communautés européennes ne peuvent ni ne doivent rester isolées l'une à côté de l'autre; nous pensons qu'elles doivent se fondre un jour dans cette grande Communauté Européenne, dont nous espérons vivement qu'elle ne s'arrêtera pas aux frontières des Six. Dans notre action quotidienne et dans l'organisation de notre travail et de nos services, nous devons tendre continuellement vers cette fusion qui, à son tour, sera une source d'énergie, d'élan et de dynamisme européens.

L'intégration économique, œuvre de longue haleine qui n'en est encore qu'à ses débuts et qui, actuellement, semble plutôt un espoir qu'une réalité, cette intégration, même accomplie, ne saurait satisfaire nos attentes. Les formes, les méthodes et les institutions présentes de cette intégration ne doivent pas être considérées comme un but en soi. C'est votre tâche et la nôtre que de faire comprendre à nos peuples qu'ils ont cessé de s'opposer, qu'ils commencent à se compléter, qu'ils finissent par se comprendre, par se solidariser, par s'épanouir ensemble.

Tel est, monsieur le président, le message que j'ai l'honneur de vous apporter au nom de la Commission. Je voudrais cependant, si vous me le permettez, saisir l'occasion exceptionnelle que m'offre cette première session de l'Assemblée pour vous dire quelques mots en ma qualité de physicien.

(M. Medi poursuit son exposé en langue française.)

Monsieur le président, mesdames, messieurs, je m'excuse devant vous de mon mauvais français, mais j'espère que de ces deux éléments négatifs que seront la difficulté de comprendre mon français et celle de comprendre la physique atomique, résultera quelque chose de positif.

(Sourires.)

Je désirerais m'expliquer d'une façon aussi simple que possible pour être en communion d'esprit et de cœur avec vous sur les problèmes qu'au nom de mes collègues et amis, je viens de vous exposer.

Quand nous regardons la nature nous avons devant nous deux grands aspects de la réalité matérielle: l'aspect des champs et l'aspect des particules.

Que sont les champs?

Dans cette assemblée il existe un champ politique, un champ psychologique. Ce champ d'amitié débonnaire devient une force quand un individu y pénètre.

Champ multiplié par homme égale force.

Autour de nous existe un champ de gravitation; vous ne le voyez pas, jamais personne ne l'a vu. Néanmoins, si vous y placez quelque chose, vous obtenez une force de gravitation. Les problèmes des champs sont parmi les problèmes fondamentaux de toute la science.

Les équations de Maxwell et d'Einstein, la relativité, les problèmes de la physique la plus moderne sont des problèmes de champs.

A cet égard, je rappellerai les découvertes étonnantes de Plank et d'Einstein sur la discontinuité de l'énergie. Quand on prononce ces noms et ces choses, on prononce des mots qui font peur — comme lorsqu'on prononce le mot Europe —. Quand Plank a conçu la résolution de son équation différentielle, en y faisant entrer la discontinuité de l'énergie, il a eu peur, et il a dit : « Cela peut être. » Tout homme de science dit toujours « peut-être ». Et c'est alors qu'il a trouvé.

Je vais essayer par un exemple de vous expliquer ce qu'est la discontinuité.

Dans cette assemblée, sur une surface de 1.000 mètres carrés il y a en moyenne une personne par 2 mètres carrés. Est-ce que cela signifie que par mètre carré il y a une moitié de personne? Non, parce qu'il y aurait là discontinuité des hommes. De même pour la discontinuité des quanta, c'est-à-dire les photons.

Ce fut là une révolution formidable dans la conception de la nature.

Deuxième point: les particules, dans les champs, ont de l'énergie, ont du mouvement et on songe immédiatement à la dynamique ou à la mécanique de Galilée, de Newton ou de Descartes.

Pendant trois siècles, on a parlé de cette particule qui va se mouvoir dans l'espace, qui a une position, une vitesse, une énergie très précise. Vous connaissez ce mot de Laplace: « Donnez-moi les équations différentielles, les positions, les dérivés premières, et je pourrai prévoir tout l'avenir et vous dire le passé. »

Eh bien, ce n'était pas vrai : la physique moderne nous apprend qu'on ne prévoit pas tout.

Pourquoi? Pour la raison que chaque particule est associée à une onde de Broglie et chaque onde est associée à une quantité de mouvement. Qu'est-ce que la lumière? Une onde? Une particule? Qu'est-ce que la particule? Corps ou lumière?

Vous pouvez croire alors, mesdames, messieurs, que la science ne connaît rien. Oui, nous connaissons quelque chose, mais c'est très peu de chose.

Jeunesse d'Europe, tu as encore bien des prix Nobel à gagner dans l'histoire! Alors, en avant!

Je vais vous parler des particules, Monsieur le président. S'il y avait ici un tableau tel que ce tableau qui se trouve ici devant moi — je ne veux pas faire ici d'appréciations politiques — je pourrais vous démontrer qu'il y a des protons, des électrons, des neutrons, des mésons... tel est le tableau, comparable au bureau de la présidence.

(Sourires et applaudissements.)

Dans le grand spectacle de la nature, il y a un conseil de présidence !...

Vous avez appris qu'il y a le noyau autour duquel tournent les électrons, comme dans les systèmes planétaires. Sans doute allez-vous dire, mais M. Medi ne nous parle plus physique. En réalité, les électrons tournent autour du noyau, mais l'atome n'est pas comparable au système planétaire: ce n'est pas la philosophie qui le dit, c'est la science.

J'ai devant moi un verre d'eau. Je n'ai malheureusement pas du savon, sans cela j'aurais fait une expérience. (Rires.) Si on mélange de l'eau et du savon, comme font les enfants — tout homme de science est un enfant — on obtient une gouttelette. Si l'on souffle, on a une bulle. Posez l'hypothèse qu'à l'intérieur de la bulle soit un noyau, si on demande où se trouve l'électron, cela peut être ici ou là, il n'y a pas de règle. C'est une idée que rappelle le principe de non-individualisation, d'indéterminisme.

Alors, direz-vous: où est passée la gouttelette. S'est-elle perdue? Non, vous la retrouverez si vous frappez la bulle: la gouttelette retombe. Si vous refaites la bulle, on ne sait plus où se trouve la gouttelette. Il en est ainsi pour l'électron à l'intérieur de l'atome. Tel est le grand principe. Le noyau, tout le monde le sait — on dit « tout le monde » quand on n'ose pas dire « personne » — est formé de neutrons et de protons.

Prenons l'eau lourde — on pourrait me dire que j'ai ici de l'eau lourde (mais c'est le verre qui est lourd!). Dans l'eau lourde, le noyau de deuterium contient un proton et un neutron. Les protons ont une masse de  $1.6\times10^{-24}$  gramme, c'est-à-dire qu'il faut des milliards de protons, que dis-je, des centaines de milliards de milliards de milliards de protons pour avoir l'eau de ce verre. C'est ainsi! Vous pourriez les compter, mais il faudrait pour cela que l'assemblée vive quelques siècles!

Il y a également des neutrons.

Les protons et les neutrons sont liés entre eux. Tel est le système.

Par quelle force sont-ils reliés? Par une force d'échange. Tout se passe exactement, messieurs les présidents, comme lorsque vous êtes venus prendre vos places à ce bureau. C'est le changement de la charge qui a donné la continuité et l'unité de l'assemblée. De même, à l'intérieur du noyau, l'échange des charges entre les protons et les neutrons donne les liaisons entre les éléments.

Je m'efforce de vous exposer cela en termes simples, mais j'exprime là une réalité profonde de la nature: le neutron donne au proton la charge négative et alors le neutron perd de la charge électrique, le proton s'en empare et devient neutron, le neutron devient proton.

C'est le problème des mésons.

Dans le noyau de l'uranium 238, les protons, au nombre de 92, sont reliés aux neutrons sous la pression de cette formidable force d'échange qui les réunit dans une harmonie merveilleuse.

Voilà le noyau de l'atome. Eh bien, dans cette complexité extraordinaire, il suffit qu'un seul neutron pénètre dans le noyau de l'uranium 235 pour que le noyau éclate!

Vous avez entendu parler — je vais résumer la chose — du neutron lent. J'étais aux côtés de mon grand et regretté maître Enrico Fermu quand l'énergie de l'atome a commencé à être exploitée. Je me souviens de ces jours de grande

anxiété. On pourrait penser que le neutron rapide soit particulièrement capable de produire des fissions. En réalité, c'est le neutron lent, de moindre vitesse, qui donne la réaction nucléaire.

Permettez-moi encore une comparaison: si je veux produire sur une assemblée un effet psychologique, j'y parviendrai beaucoup mieux en m'exprimant lentement et d'une façon persuasive que par des éclats de voix. De même, si j'ai l'intention d'empoisonner un chat. Si je lui jette avec force la pastille empoisonnée, le chat va se sauver; si je la lui donne gentiment, il sera tenté et j'atteindrai mon but qui est de le faire mourir.

C'est la même chose avec le neutron qui frappe le noyau de l'uranium 235. De l'uranium 235, mais pas de l'uranium 238.

Quand le noyau de l'uranium 235 éclate, on obtient des noyaux divers et deux ou trois neutrons.

Seulement la somme de toutes ces masses n'est pas égale à la masse originaire.

On croit parfois avoir compris et on dit que la matière est devenue énergie. On rappelle l'équation d'Einstein. Mais Einstein n'a jamais dit une semblable erreur. La matière ne devient pas énergie, l'énergie ne devient pas matière. C'est le champ de masse qui va devenir champ d'énergie par une transformation de la matière. L'énergie peut être représentée par la formule  $E=mc^2$ . La masse est m. On ne peut transformer des choses qui ne sont pas homologues.

Quelle est la conclusion?

Prenez le cas de la poudre à canon. Si vous ignoriez l'existence de l'état gazeux et que vous connaissiez seulement l'état solide, vous diriez, quand la poudre éclate, que la poudre a disparu et qu'il est apparu une balle animée d'une certaine vitesse et vous concluriez : la poudre est devenue vitesse. Vous savez que ce n'est pas exact. C'est la constitution de la poudre qui a changé d'état et qui est passée de l'état solide à l'état gazeux. C'est cette transformation qui a produit l'énergie qui va mouvoir la balle.

Dans le mystère de la relativité, c'est le champ de masse d'inertie qui se transforme en un champ d'énergie. Ce mystère de la transformation de la masse en énergie met en jeu quelque chose de formidable.

La formule  $E=cm^2$  signifie que un gramme de masse multiplié par le carré de la vitesse de la lumière, c'est-à-dire  $3\times 10^{10}$  donne une énergie de  $9.10^{20}$  ergs. Cette énergie suffirait à élever à la hauteur du Thibet, c'est-à-dire à 4.000 mètres la flotte d'une grande nation.

Dans cette opération, ce n'est pas toute la masse qui va être transformée; c'est simplement la masse de liaison.

Alors, quel est le problème, le grand problème de l'énergie nucléaire?

Vous avez une centrale à réaction, un réacteur nucléaire. Le « core », c'est le centre contenant la matière fissile qui va être frappée par un faisceau de neutrons. Ces neutrons produisent une première réaction. D'autres neutrons prennent naissance. La masse doit être suffisamment grande pour que ces neutrons n'échappent pas sans provoquer un choc à leur tour. Les neutrons qui se produisent ainsi donnent des réactions en chaîne. Il est nécessaire de connaître la masse critique, de ralentir les neutrons et de conserver un pouvoir de contrôle. L'énergie; sous forme de chaleur, est transportée au moyen de fluides, tandis qu'un autre fluide circule dans les turbines, des turbines aux dynamos, pour se transformer en énergie électrique : voilà le schéma d'une centrale nucléaire.

Ce sont des problèmes de cette nature que l'Euratom va devoir étudier en vue de perfectionner leurs solutions par tous les moyens possibles : réacteurs à eau présurisée, à eau bouillante, à gaz circulant, eau homogène, etc...

Cependant, mes amis, il est encore un problème sur lequel je veux attirer votre attention.

Réunissez un proton et un neutron et vous obtenez un deuton. Que deux deutons se rejoignent, et vous avez le noyau de l'hélium : deux protons et deux neutrons. Cette réaction s'est produite avec une perte de masse, c'est-à-dire avec production d'énergie. C'est l'énergie du soleil, l'énergie des étoiles.

En ce qui concerne la fusion, quel est le problème? Je vais vous le dire sans trahir de se-

cret. Le problème, c'est d'agir d'une manière telle que le choc entre le noyau du deuterium et du trétium se produise avec une énergie telle que la force de répulsion due aux charges positives des deux noyaux dans leur immédiate proximité puisse être vaincue et n'empêche pas les deux noyaux de s'unir selon une réaction nucléaire particulière.

Pour obtenir ces énergies, il est maintenant nécessaire de disposer de températures de millions de degrés qu'on appelle température de fusion; c'est là le grand problème. Le soleil depuis quelques milliards d'années, joue le rôle de cette bombe à hydrogène et il a encore des milliards d'années de vie du point de vue de la science. Et les étoiles?...

Mesdames, messieurs, c'est avec une émotion profonde que je parle de cela. Il semble qu'on doive dire toutes ces choses très doucement. J'aurais désiré n'avoir pas les mots des hommes, mais simplement la pensée du silence pour vous faire comprendre que toute une humanité — des millions d'hommes que nous ne connaissons pas - a aspiré à ce moment. Si l'on obtient les règles de la fusion, beaucoup de choses dans la vie des hommes peuvent en être changées, car nous n'aurions plus besoin d'avoir tout ce processus de réacteurs nucléaires. Nous obtiendrions directement de l'énergie de mouvement des charges électriques sans besoin de processus thermodynamique, et nous n'aurions pas de radioactivité qui met en péril la vie de l'homme.

Nos travaux poursuivent encore bien d'autres buts: l'application des isotopes à la vie, à l'industrie, à l'agriculture et surtout, monsieur le président, mes chers collègues, au-dessus du progrès matériel, au-dessus de l'amélioration de la vie, le but plus étroit de la paix et de la pacification des peuples.

Permettez-moi de dire, monsieur le président, qu'il y a là quelque chose de très important pour nous qui avons reçu la grande mission de former la jeunesse. Il s'agit de donner aux peuples et en particulier à la jeunesse la préoccupation des grandes choses. Il faut les intéresser au mystère de cette lumière qui nous vient des étoiles après avoir parcouru, à la vitesse de 300.000 kilomètres par seconde, pendant 4 milliards d'années, les profondeurs de l'univers. Il faut aussi les mettre à même de réfléchir aux grands problèmes de la parité ou de la disparité, de la symétrie et de la substance de la nature, de concevoir ce grand miracle de l'harmo-

nie dans les choses. C'est cela qui va créer de nouvelles harmonies de pensées dans les divers domaines, en créant une civilisation de l'Europe encore plus élevée et splendide.

(Applaudissements.)

M. le président. — Nous partageons tous l'émotion et je dirai même l'enthousiasme du savant qui vient de parler. Il nous a donné une leçon de physique à notre portée. Ceci est nouveau dans cette enceinte et nous aurons besoin, dans la suite, de rechercher les moyens d'application pratique de ce qu'il nous a exposé.

Bien des points pourront individuellement nous échapper; mais, lorsque nous serons inspirés par des hommes comme vous, monsieur le président, nous réussirons à construire quelque chose de valable et nous arriverons à communiquer au dehors, dans l'intérêt de l'humanité, cette science nouvelle et l'enthousiasme dont elle est animée.

Nous pouvons aborder maintenant la discussion des deux communications que nous avons entendues aujourd'hui. Mais je pense que l'Assemblée sera d'accord pour suspendre la séance pendant quelques minutes.

(Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 16 h. 35, est reprise à 16 h. 50, sous la présidence de M. Fohrmann.)

#### PRESIDENCE DE M. FOHRMANN.

vice-président

- M. le président. La séance est reprise.
- 9. Débat sur les communications de MM. les présidents des Commissions européennes
- M. le président. Nous abordons le débat sur les communications de MM. les présidents des Commissions européennes.

Huit orateurs sont inscrits dans ce débat. Si donc nous voulons en terminer ce soir, je leur demanderai d'être aussi brefs que possible.

La parole est à M. Dehousse.

M. Dehousse. — Monsieur le président, mesdames, messieurs, le groupe socialiste m'a chargé de vous exposer quelques-unes de ses vues sur certains des problèmes qui ont été évoqués dans les déclarations que nous avons entendues. Ces problèmes sont les problèmes institutionnels.

A cet égard, ma tâche sera, du reste, considérablement facilitée, car M. le président Hallstein, d'une part, M. le vice-président Medi, d'autre part, se sont livrés à des échappées sur le plan institutionnel qui sont pleines d'intérêt.

J'expliquerai tout d'abord — et ce n'est peutêtre pas superflu au moment où nous entrons dans une entreprise nouvelle — comment je conçois la place de nos institutions, et, en particulier, celle de notre assemblée, dans les traités.

A cet égard, nous devons distinguer deux questions: l'étendue des compétences qui ont été dévolues aux organes des communautés et la répartition des pouvoirs qui ont été conférés à ces organes.

En ce qui concerne les compétences, bien qu'il ne s'agisse que d'une différence de degrés, il est juste de dire qu'alors que le Traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier confiait à ses organes et, en particulier, à la Haute Autorité un rôle de réglementation économique, les traités d'Euratom et de Marché commun laissent, d'une façon générale, aux organes des deux communautés une liberté telle dans le choix des moyens que l'on peut les considérer comme investis d'une véritable mission que j'appellerai une mission de politique économique.

L'étendue considérable du domaine couvert par le Traité de Marché commun rendait impossible de fixer en détail les procédures à suivre et les mesures à prendre. Le faire du reste dans une matière aussi fluctuante que l'économie aurait été une erreur.

Le Traité du Marché commun contient des stipulations précises pour la première étape de la période de transition et pour les principales modalités du désarmement douanier et contingentaire, mais pour les étapes ultérieures, il laisse, dans les autres domaines, à peu près tous pouvoirs aux institutions.

Je ne prends que deux exemples.

L'élaboration et la mise en œuvre de la politique agricole sont entièrement confiées au Conseil, à la Commission et à l'Assemblée suivant les procédures fixées dans l'article 43 du Traité de Marché commun.

De même, dans le Traité d'Euratom, l'élaboration des normes de base pour la protection sanitaire de la population contre les dangers des radiations, matière qui est évidemment appelée à prendre de l'importance le jour où se développeront les industries de l'énergie atomique, est confiée aux institutions de l'Euratom.

Il ne s'agit donc plus d'élaborer une réglementation technique, mais d'établir des traités dans une politique de l'économie européenne. C'est ainsi, à mon sens, que l'on a pu parler, à juste titre, à propos des traités instituant la Communauté économique et l'Euratom, de « traités cadres » dans le domaine desquels la commission, mais surtout le Conseil, exercent, par le moyen de décisions, un rôle beaucoup plus législatif que réglementaire.

Que ces traités aient le caractère de « traités cadres », c'est là une impression qui se dégage à la lecture de leurs articles les plus importants.

Je prends l'article 103 du Traité du Marché commun relatif à la politique de conjoncture. Cet article me paraît vraiment typique à ce point de vue. Alors que l'alinéa premier se borne à déclarer: « Les Etats membres considèrent leur politique de conjoncture comme une question d'intérêt commun. Ils se consultent mutuellement et avec la Commission, sur les mesures à prendre en fonction des circonstances », l'alinéa 2 stipule : « Le Conseil, sur proposition de la Commission, peut décider, à l'unanimité, des mesures appropriées à la situation » et l'alinéa 3 précise: « Le Conseil, statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission, arrête, le cas échéant, les directives nécessaires sur les modalités d'application des mesures décidées aux termes du paragraphe 2 ».

C'est là, monsieur le président, le type même du traité-cadre où, seuls, sont déterminés l'objectif du Traité et l'organe chargé d'atteindre cet objectif, en l'occurrence le Conseil, entière liberté étant laissée à cet organe dans l'orientation de ses décisions et dans l'élaboration de sa politique.

Je passe maintenant à la répartition des pouvoirs.

Dans le Marché commun, comme dans l'Euratom, le pouvoir est réparti par les Traités entre trois organes: la Commission, le Conseil et l'Assemblée, trois organes qui constituent, comme le président Hallstein l'a fort bien dit, l'amorce d'une structure politique fédérale avec des éléments d'Exécutif et des éléments de Législatif supranationaux.

La Commission de l'Euratom, comme celle du Marché commun, est dotée cependant d'une indépendance moindre que la Haute Autorité de la C.E.C.A. et déjà le changement de terminologie est caractéristique.

Ce n'est pas un simple hasard, à mon sens, si les six gouvernements signataires des Traités, ont employé le mot de « commission », là où, naguère encore, on employait celui de « Haute Autorité ». C'est parce que, malgré tout, et nous le savons bien, il s'est produit un certain recul sur le plan des principes, sur le plan de l'organisation supranationale.

En somme, ces commissions, si elles disposent toutes les deux d'un pouvoir de décision autonome, ne l'exercent, tout compte fait, que sur des sujets d'importance secondaire. La grande règle qui domine cette matière, c'est que la décision revient au Conseil composé des ministres nationaux. Toutefois, celui-ci ne peut adopter une décision à la majorité qualifiée, que sur proposition de la commission et il ne peut passer outre à l'avis de la commission qu'à l'unanimité.

M. le Président Hallstein a fait remarquer ce matin, avec beaucoup de pertinence, qu'en somme, l'unanimité ne subsistait ici qu'en faveur de la supranationalité et il se trouve qu'elle joue dans ce sens. Il reste cependant que cette conception des rapports respectifs des commissions et des conseils ministériels est susceptible de créer, en particulier à notre assemblée, un certain nombre de difficultés politiques et pratiques sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure.

En attendant, je note avec plaisir que la commission est mise en mesure, par la situation qui lui est faite, de discuter efficacement avec le Conseil de Ministres. En réalité, si l'on transpose la situation juridique sur le plan des réalités politiques, les décisions, les règlements importants qui seront pris par la Communauté résulteront habituellement de l'accord conjoint de la commission et de la majorité du Conseil. La Commission va donc constituer un instrument qui pourra peser sur les décisions et sur les délibérations du Conseil de Ministres. D'une facon générale, la Commission a recu un double rôle: Tout d'abord un rôle d'impulsion, car c'est à elle qu'il appartient de prendre les initiatives, de déterminer une politique, de proposer les moyens d'action de cette politique et de les mettre en œuvre. L'avis de l'Assemblée, lorsqu'il est requis, est donné sur les propositions de la Commission. La Commission a aussi un rôle d'arbitrage : en cas de désaccord au sein du Conseil, elle peut dégager une majorité sur une proposition impartiale.

En fin de compte, la Commission se trouve avoir — et je pèse mes mots — une fonction d'initiative et un rôle d'arbitrage. Mes chers collègues, ne sont-ce pas là les fonctions principales d'un gouvernement? C'est ce que je voulais établir dans cette analyse institutionnelle, en dépit de certaines réserves que l'on doit faire quand on effectue la comparaison avec le Traité de la C.E.C.A.

Pour ce qui est du Conseil, il a, lui, une double fonction.

D'une part, comme dans le Traité de la C.E.C.A., il assure la représentation des Etats dans la Communauté et leur coopération avec les institutions communautaires.

D'autre part, et surtout, c'est lui qui exerce l'essentiel des fonctions supranationales reconnues à la Communauté.

Cette seconde fonction revêt une importance particulière si l'on considère qu'elle s'apparente de très près, du fait même du caractère de traité-cadre qui est celui des traités de Rome, à une fonction législative.

La quasi-totalité des décisions du Conseil étant prise à la majorité qualifiée, — la totalité même des décisions, passé la seconde étape, — certains ont vu dans le renforcement des prérogatives législatifs du Conseil une évolution ou, en tous cas, l'amorce d'un système bi-caméral, qui m'est personnellement très cher, dans lequel la Chambre des Etats, c'est-à-dire le Conseil, détiendrait la plus grande part du pouvoir, cependant que la Chambre des peuples, que nous serons un jour, c'est-à-dire l'Assemblée, n'est, de son côté, que partiellement associée à l'action législative.

L'assemblée, en effet, n'a pas reçu, comme la Commission, un pouvoir d'initiative, ni comme le Conseil un pouvoir de décision. Elle est seulement consultée d'une façon obligatoire, par la Commission sur un grand nombre de problèmes et les déclarations que nous avons entendues de la part des porte-paroles autorisés des deux Commissions montrent que la pratique étendra cette consultation.

Parmi les matières où l'avis de l'Assemblée est requis, je relève, en particulier, les matières suivantes :

Dans le Traité de Marché commun, la détermination de la politique agricole (article 43), le programme général pour la suppression des restrictions à la liberté d'établissement (article 54), le programme général pour la suppression des restrictions à la libre prestation des services (article 63), les modalités de fonctionnement du Fonds Social européen (article 127), l'établissement éventuel d'un premier impôt européen (article 201).

Dans le Traité d'Euratom, les modifications du système de contrôle des matières fissiles et du régime de propriété de ces matières (articles 85 à 90), les modalités du libre accès aux emplois dans le domaine nucléaire (article 96).

Enfin, dans les deux Traités, l'adhésion d'un nouveau membre ou la conclusion d'un accord d'association (articles 237 et 238 du Traité de Marché commun, 205 et 206 du Traité d'Euratom), la révision des Traités (articles 236 dans le premier cas, 204 dans le second).

Cette liste n'est pas restrictive.

Au total, si je compte bien, la consultation de l'Assemblée par la Commission est obligatoire dans dix-huit cas pour le Traité de Marché commun et dans onze cas pour le Traité d'Euratom.

A la vérité, l'influence réelle de l'Assemblée, dans les deux communautés, trouvera son fondement ailleurs. Comme dans la C.E.C.A. à l'égard de la Haute Autorité, l'Assemblée dispose, en vertu des deux traités (articles 144 du Traité de Marché Commun et 114 du Traité d'Euratom) d'un pouvoir de censure à l'égard des commissions.

Qui plus est — je ne sais si on l'a suffisamment souligné — ce pouvoir de censure peut être exercé à tout moment.

Ainsi donc, le droit de contrôle permanent de l'exécutif, que l'Assemblée Commune de la C.E.C.A. avait construit, par une interprétation du Traité et aussi grâce à la bonne volonté de la Haute Autorité, se trouve confirmé.

Il convient de noter pourtant que ce pouvoir de contrôle de l'Assemblée n'est exercé qu'à l'égard des Commissions.

J'ai essayé de montrer, à ce sujet, combien celles-ci avaient été dépossédées, par rapport à la Haute Autorité de la C.E.C.A., du pouvoir de décision. Il est certain, dès lors, que le pouvoir dévolu à l'Assemblée se trouve réduit. Il est certain surtout que le Conseil des Ministres est hors de notre influence directe.

Mes chers collègues, nous avons entendu des déclarations rassurantes et je ne saurais trop en louer le porte-parole de la Commission économique et le porte-parole de la Commission de l'énergie atomique. L'un et l'autre ont déjà fait leurs les thèses que l'Assemblée de la C.E.C.A. a exprimées dans son message final. Le droit de contrôle parlementaire nous paraît vraiment garanti.

Mais il reste ce point faible de la construction actuelle des institutions: c'est que, par rapport à notre Assemblée, le Conseil des Ministres nationaux va demeurer un organe fuyant, une institution insaisissable. C'est ici que vont naître les difficultés politiques et pratiques auxquelles je faisais allusion tout à l'heure.

Lorsqu'on nous explique que le Conseil prend ses décisions à la majorité qualifiée, dans les cas importants, sur proposition de la Commission, et que le Conseil ne peut modifier une proposition de la Commission qu'à l'unanimité, je ne sais pas si l'on aperçoit très bien à la fois la force et la faiblesse dans lesquelles l'Assemblée se trouve ainsi placée. Sa force, parce que nous avons le moyen de peser sur les Commissions et les Commissions peuvent s'attendre à ce que, en bons parlementaires, nous fassions usage de ce levier qui est mis entre nos mains. De l'autre côté, la Commission pourra toujours dire comme dans certains établissements du Far-West: « Ne tirez pas sur le pianiste; il fait ce qu'il peut! », le véritable responsable n'étant pas la Commission, mais le Conseil de Ministres qui, lui, échappe à notre atteinte.

Donc, force et faiblesse mélangées dans le système actuel des institutions. Tout va dépendre de deux choses, d'abord, de l'autorité personnelle que les membres des deux commissions devront acquérir et, j'en suis convaincu, ne manqueront pas d'acquérir auprès du Conseil de Ministres, et d'autre part, facteur qui sera important, la manière dont notre Assemblée entendra jouer son rôle.

Je ne ferai pas de déclaration compromettante. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il va s'instituer entre la Commission et l'Assemblée une complicité. Disons qu'il s'instaurera, par le jeu des faits et par la structure même du système institutionnel, une solidarité de l'Assemblée et des commissions qui se manifestera, j'en suis convaincu, dans un très grand nombre de cas. C'est cela qui, en fin de compte, de ce complexe institutionnel, me permet de retirer un sentiment très optimiste.

On m'autorisera peut-être à ajouter que les institutions qui viennent d'être créées continuent à poser un problème qui, celui-là, n'est toujours pas résolu et que j'ai entendu évoquer avec un plaisir extrême dans le premier discours prononcé hier par M. Hallstein: le problème de la Communauté politique.

Je sais — ce n'est un secret pour personne — que l'intégration économique visée par le Traité de Rome, va frayer la voie à l'union politique. Je crois, pour ma part — j'ai conscience en cela d'être un bon socialiste — qu'elle ne se contente pas de préparer la Communauté politique, mais qu'elle la requiert, qu'elle l'exige. L'intégration économique prépare l'intégration politique, parce qu'elle en crée les fondements en éliminant des barrières, des obstacles, des sources de conflit, en faisant apparaître des intérêts communs, en cultivant une conscience commune. L'habitude se crée d'agir de concert au point qu'on a vu, il y a peu de temps, naître l'idée d'harmoniser la politique étrangère dans le ca-

dre des six pays des communautés. Les fondements de l'unité politique se constituent ainsi dans les esprits et le fonctionnement des institutions communautaires prévues par la C.E.E. et par l'Euratom ne manquera pas de renforcer ce sentiment d'unité. Mais au moins autant et plus peut-être qu'elle n'en prépare l'avènement, je crois que l'union économique nécessite l'union politique.

L'union économique est irréversible. Tels sacrifices consentis aujourd'hui au profit de tel autre pays le sont en faveur et au nom de la Communauté. Ces mêmes sacrifices deviendraient insupportables et irréalisables si la rupture des liens communautaires apparaissait comme une hypothèse admissible pour un avenir relativement proche.

De l'irréversibilité à l'intégration progressive et continue, il n'y a qu'un pas que les gouvernements signataires ne pouvaient pas ne pas franchir et, à mon sens, c'est ce qui explique qu'ils se déclarent, dans le préambule des traités de communauté économique, « déterminés à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens ».

Voilà quelques observations que je tenais également à faire en ce qui concerne les perspectives de la communauté politique. Celles-ci me paraissent aujourd'hui meilleures qu'elles ne l'ont jamais été. La communauté politique se dessine déjà à l'horizon et, à travers les traités, on voit se profiler les éléments essentiels d'une structure qui n'est pas parfaite sans doute, mais qui présente une certaine solidité et dont on peut attendre, dès le moment présent, de très bons résultats.

J'ai par conséquent entendu, à nouveau, avec un très grand plaisir tout le passage de son discours de ce matin dans lequel M. Hallstein a parlé — et je cite son expression parce qu'elle me plaît beaucoup de — la politique extérieure de la communauté économique.

C'est bien comme cela qu'il faut concevoir les choses et qu'à mon sens il faut les appliquer. M. Hallstein a eu, à mon sens, raison de souligner l'importance du régionalisme. C'est à ce stade que nous en sommes dans l'organisation internationale. Je suis de ceux qui continuent à espérer, et dans la modeste mesure de leurs moyens, à agir pour que le jour vienne où l'organisation internationale soit une réalité à l'échelle universelle.

En ce sens, j'ai déjà réagi dans toute la mesure de mes moyens contre la position qui consiste à croire que c'est encore dans le cadre national que peuvent se trouver les solutions aux principaux de nos problèmes. Nous sommes dans une position intermédiaire: le stade de l'état national est dépassé et le stade de l'organisation humaine à l'échelle universelle, si on peut l'espérer, n'est pas encore atteint. Nous sommes entre les deux; nous sommes au stade des grands ensembles régionaux et c'est dans cet esprit, à mon sens, que nos communautés doivent être conçues et doivent fonctionner.

Ceci m'amène par conséquent à souhaiter d'une façon très vive une concentration des trois communautés actuelles. Ce disant, je ne voudrais toutefois pas verser dans ce que je me permettrai d'appeler une certaine manie des nouvelles assemblées européennes. Chaque fois qu'on en crée une, elle touche aux institutions existantes et, avant même qu'elle ait commencé à fonctionner et qu'on puisse la juger, on parle déjà de les modifier.

Telle n'est pas ma pensée. Ce serait donner à ces institutions trop de précarité et d'instabilité. Les bons Européens doivent se garder de créer une pareille impression. Mais, cela dit, il n'est pas interdit d'envisager que progressivement les trois communautés travaillent à réaliser leur concentration. Comme on l'a fort bien indiqué, cela est déjà possible au niveau des Conseils de Ministres. Il ne faut vraiment pas de très grands changements juridiques et pratiques pour arriver à ce résultat dans ce domaine.

Je voudrais que le même résultat positif soit atteint dans le domaine de l'unité administrative. Parlant hier au nom de mon groupe, le chef de celui-ci, M. Lapie, a indiqué l'importance que nous attachons à cette question. Nous sommes arrivés, mes chers collègues, à supprimer la guerre entre les nations, j'espère que ce n'est pas pour la remplacer par la guerre entre les institutions, encore que, tout compte fait, celle-ci soit moins à craindre et moins meurtrière.

(Sourires.)

Par conséquent, il est indispensable que, dans les plus brefs délais, les dirigeants des trois Communautés veillent à ce que se réalise cette unité administrative et, à ce point de vue, la réponse que M. Hallstein a faite ce matin à M. Lapie ne m'a pas entièrement satisfait. Je me rends bien compte qu'on ne peut pas deman-

der maintenant aux Communautés des indications tout à fait précises sur leurs buts et leurs réalisations, encore que sur ce chapitre M. Hallstein se soit très largement expliqué ce matin. Mais peut-être, pour la prochaine session du mois de mai, pourrions-nous, après M. Lapie, demander aux Communautés, de présenter à notre Assemblée un rapport sur les moyens et les méthodes qu'elles comptent adopter pour réaliser cette concentration administrative. Nous aurions alors une base sérieuse de discussion.

Or, si M. Lapie a obtenu une réponse concernant la permière partie de son intervention, il n'en a pas obtenu sur la seconde. Je m'en excuse après de M. le président Hallstein, c'est le contrôle parlementaire qui commence à s'exercer — vous l'avez souhaité — et il s'agit encore d'un cas optimum, car ce contrôle s'exerce pour l'instant dans un sens constructif, avec la préoccupation de vous aider et non de vous embarrasser, ce qui n'est peut-être pas le fait de tous les contrôles parlementaires.

(Sourires.)

J'insiste, par conséquent, d'une façon pressante pour qu'à notre prochaine session du mois de mai, nous soyons mis en possession d'éléments précis d'appréciation sur ce problème vraiment essentiel.

J'aurais souhaité aborder diverses autres questions, mais mon intervention se développe depuis déjà une demi-heure et ne voulant pas abuser de mon temps de parole, je concluerai par une réflexion de caractère général.

On a fait beaucoup de comparaisons ces joursci. Ceux qui ont déjà, non seulement une certaine expérience, mais une certaine ancienneté au service de l'Europe, ont pensé aux événements qui se sont accomplis dans cette même enceinte depuis 1949.

J'ai l'impression, purement objective, que nous sommes en train, avec l'inauguration de cette Assemblée, de sortir du domaine du rêve, de sortir peut-être aussi du domaine de l'idéal, de sortir certainement du domaine du mythe et des illusions. Nous venons de pénétrer d'une façon précise dans le domaine des réalités. Nous allons très certainement avoir à nous battre avec elles, mais le fait même que nous soyons en contact avec ces réalités est l'indice que l'Europe devient de plus en plus une réalisation sérieuse avec laquelle il va falloir compter.

(Applaudissements.)

M. le président. — La parole est à M. Teitgen.

M. Teitgen. — Monsieur le président, maintenant que les lampions sont éteints et qu'est passée l'heure nécessaire des discours académiques, l'histoire pourrait peut-être pénétrer dans cette salle sous la forme d'un personnage allégorique et nous poser la question de savoir ce que nous sommes venus chercher ici. A quoi l'on répondrait fort bien en résumant le discours qu'a prononcé ce matin M. Hallstein.

Nous sommes venus ici pour tenter difficilement, patiemment, mais ardemment, de réaliser l'intégration politique et économique de l'Éurope, et c'est sans doute la première vérité sur laquelle il faut insister.

Trois organisations exécutives sont présentes devant nous : la Haute Autorité du charbon et de l'acier, la Commission de la Communauté Economique Européenne et la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique.

Nous voudrions affirmer très clairement, en termes solennels, qu'à nos yeux, aux yeux de la majorité d'entre nous, il ne s'agit pas de trois gouvernements distincts, différents, rivaux, mais de trois ministères d'un même gouvernement en devenir et en puissance, le gouvernement de l'Europe fédérée et intégrée.

Dès lors, un certain nombre de requêtes deviennent évidentes, auxquelles M. Hallstein a répondu par avance, ce dont nous le remercions avec beaucoup de gratitude. Donc, trois ministères d'un même gouvernement attelés solidairement à une même tâche: l'intégration progressive de l'Europe, de l'Europe de nos six pays.

Cette vérité fondamentale, mesdames, messieurs, il faut que nous nous en pénétrions tous et vous d'abord, parce qu'elle est la condition nécessaire de la réussite de chacune des communautés prises isolément.

Ceux qui ont vécu l'histoire de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier le savent fort bien : elle s'est développée avec facilité au cours des deux premières années, parce que le courant l'a portée, le courant politique, la volonté des Etats membres et de l'opinion, et parce qu'elle allait dans le sens du courant, elle allait de l'avant.

Puis est survenue la grande crise : la Communauté Européenne de défense a été repoussée par le Parlement français. Tous ceux qui siégeaient dans cette Assemblée ont senti ce soirlà, et au cours des sessions suivantes, que la Communauté du charbon et de l'acier était en péril de mort et Dieu sait que, théoriquement, juridiquement, rationnellement, l'échec de l'armée européenne ne l'atteignait pas directement et a priori. Non, le courant était rompu. La C.E.C.A. n'allait plus dans le bons sens, elle risquait d'aller à la dérive. Elle n'a repris autorité et efficacité que du jour où s'est produite la relance européenne, parce qu'elle s'est sentie de nouveau portée par le courant de l'opinion publique et des gouvernements.

Cette histoire, chacune des Communautés ici présentes doit l'avoir à l'esprit. La volonté d'intégration par un effort solidaire des trois communautés est une condition de succès pour chacune d'elles.

Par exemple, messieurs les membres de la Communauté Economique Européenne, vous devez le savoir, vous ne réaliserez le marché commun, vous ne le développerez, vous ne le consoliderez que dans une évolution sans cesse constructive. Il n'y a pas de conception statique possible du marché commun. Il faut être dans le courant et dans un courant qui va vers l'intégration. D'ici quelques mois, que vous le vouliez ou non, se posera à vous le premier problème: celui des régimes monétaires, de la convertibilité des monnaies, la nécessaire institution d'une banque fédérale.

Tout cela ne figure pas dans le Traité, et vous pourriez faire semblant de l'ignorer, mais quand vous serez devant la réalité des faits et des choses, cela vous paraîtra une évidence. C'est en allant de l'avant et en essayant de développer le Traité au-delà de sa lettre et au besoin en essayant de le compléter, jour après jour, que vous arriverez à réaliser l'objectif du Traité.

C'est donc vraiment dans cette perspective que doivent se situer, dès le départ, les trois Communautés. Ce sera notre exigence, pour des raisons de politique fondamentale, vous me permettrez de vous le dire respectueusement, mais fermement.

Les hommes qui sont ici ont donné leur vie, la plupart d'entre eux du moins, à cette cause de l'Europe intégrée. Ils ont connu de grandes journées d'enthousiasme et d'espérance, puis de cruelles déceptions. Ils se sont remis avec passion et acharnement au travail; ils ne reculent devant aucun effort pour faire triompher cette idée de l'Europe unie, de l'Europe des Six intégrés politiquement, auprès de leur gouvernement, au sein de leurs Parlements et dans l'opinion publique de leur nation.

Mais ce n'est pas pour le plaisir, permettezmoi de vous le dire, d'assurer la libre circulation des frigidaires et des boîtes de sardines que nous dépensons tant de temps, tant d'efforts, c'est pour aboutir à l'Europe unie et intégrée. Et de cela, nous vous rendons, tous les trois, solidairement responsables, dès le premier jour. Alors, nous vous prions d'accepter cette responsabilité et puis, nous vous prions de le proclamer, comme l'a fait M. Hallstein en termes irréprochables, ensuite de conformer vos actes à cette résolution et de nous aider, au besoin, à conformer les nôtres à cette résolution.

Réglez rapidement, messieurs, les problèmes de préséance; nous n'aimons guère en entendre parler; ensuite, faites ce qu'il faut pour que ces trois Communautés soient les trois ministères d'une même idée: dès l'immédiat, je le dirai à mon tour, tâchez de fusionner vos services.

M. le président Hallstein nous a dit que vous étiez résolus à mettre en commun un certain nombre de ces services : les bibliothèques et les statistiques.

Permettez-moi de vous dire que ces exemples m'ont paru trop bien choisis. Depuis dix ans que je participe à des négociations internationales, j'ai toujours vu les gouvernements immédiatement disponibles pour mettre en commun les musées et les bibliothèques (rires), peut-être parce qu'ils n'aiment pas la peinture et peut-être parce qu'ils ne croient pas aux livres, mais pour les musées et pour les bibliothèques, ils sont immédiatement prêts à l'intégration.

Voilà que vous aussi, vous êtes prêts à l'intégration des bibliothèques et des statistiques! Il faut essayer d'aller plus loin et nous serions déçus si votre effort d'unification n'aboutissait qu'aux résultats énoncés ce matin.

Il faut aller plus loin et ne pas se contenter, je crois, comme le disait M. Hallstein, de formules empiriques qui n'engagent pas l'avenir. Cette phrase surtout m'a un peu inquiété. Ce que nous aurions aimé, monsieur le président, c'est que vous nous disiez exactement le

contraire, qu'il fallait tout de suite unifier les services de manière justement à engager l'avenir.

Ma seconde observation visera le Conseil de chacune des communautés.

Hier, M. Larock nous a dit que le Conseil était spécialement chargé de la défense et de la sauvegarde des intérêts nationaux.

Sans doute est-ce la vérité quotidienne, et nous le déplorons. Mais ce n'est pas très exactement la vérité des traités, car les traités sont formels. Les trois Conseils nationaux sont définis par les traités comme des organes communautaires chargés de la réalisation des objectifs de la Communauté. Et si les ministres pris individuellement doivent rendre compte à leurs Parlements respectifs pour ce qui concerne la sauvegarde des intérêts nationaux dont ils ont la charge, peut-être bien qu'ils nous doivent à nous quelques explications sur la façon dont ils entendent remplir et dont ils rempliront leur fonction communautaire, laquelle n'est pas simplement d'affronter les intérêts nationaux et de les dresser les uns contre les autres en une opposition brutale, mais d'essayer de faire prévaloir, au-dessus de ces intérêts nationaux et pour leur coordination, les objectifs de la Communauté et l'unification européenne.

Nous ne nous contenterons pas de simples conversations privées, de quelques renseignements dont on nous fera l'aumône de temps à autre au gré d'une rencontre dans les couloirs. Nous espérons bien que le Conseil fera régulièrement connaître à l'Assemblée les conditions et les formes de son action, ainsi que les résultats qu'il aura obtenus en tant qu'organe communautaire chargé de la réalisation des objectifs des traités.

Puis, nous vous demanderons, à vous, messieurs les membres des commissions, de bien vouloir compter sur notre appui. Nous nous réjouissons de voir que vous avez compris notre désir profond, qui n'est nullement de vous gêner, de vous embarrasser, mais, croyez-le, uniquement de vous aider.

Une espèce de choix est possible au départ, dont dépendra l'avenir de nos Communautés. Ou bien vous pouvez décider de vous appuyer sur les comités des ministres nationaux pour résister à l'Assemblée; ou bien vous pouvez décider de vous appuyer sur l'Assemblée pour essayer de faire prévaloir l'Europe, à l'encontre des intérêts particuliers. Nous ne vous demandons pas de déclarations imprudentes quant à ce choix, mais seulement de bien vouloir, dans le silence de vos consciences, choisir le bon côté et nous prier de vous aider pour que triomphe l'Europe.

Ma troisième observation visera les territoires d'outre-mer et leur association à l'entreprise commune. Je n'en dirai qu'un mot, mais je me permettrai d'insister sur son importance qui me paraît primordiale. C'est une très grande affaire — et probablement celle dont dépend le sort de l'Europe — que d'associer l'Afrique et l'Europe. Beaucoup d'entre nous ne l'ont pas encore réalisé, mais nous le comprendrons mieux de jour en jour. Il faut seulement souhaiter que nous ne le comprenions pas trop tard.

Que se passera-t-il, messieurs, le jour où tous les territoires et les populations d'Afrique, ralliant le camp des nations affamées, dans la colère et l'amertume, se dresseraient contre l'Europe? Je vous demande de bien vouloir imaginer ce que serait à ce moment la carte du monde.

C'est donc une très grande affaire. Peut-être même ne servirait-il de rien d'unifier l'Europe et de l'intégrer politiquement si l'Afrique devait, d'un coup, dans les années qui vont venir, balancer dans le mauvais camp.

Cette association de l'Afrique et de l'Europe n'est pas seulement une affaire économique, matérielle et technique sur quoi nous vous faisons entière confiance. C'est aussi une affaire morale de dignité et de fierté. Vous ne ferez pas le bonheur des Africains sans eux, même si vous connaissez beaucoup mieux qu'eux les recettes de leur bonheur. Vous ne le ferez qu'avec eux et qu'avec leur collaboration. Je voudrais bien que la Commission Européenne du Marché Commun comprenne qu'il est de son devoir absolu, au delà de la lettre des traités, d'associer les populations africaines et les gouvernements des territoires à son action quotidienne.

Il faudrait que, dans les territoires, se constituent des sortes de conseils consultatifs du Marché Commun et qu'auprès de la Commission Européenne — elle en a le droit, car elle est libre de demander des avis à qui semble pouvoir les lui fournir — se constitue une sorte d'organe consultatif des territoires qui permettrait à la

commission d'associer à son effort les populations d'outre-mer. Croyez-le bien, mesdames, messieurs, c'est là que réside la clé de votre succès ou de votre échec.

Ma dernière observation concerne la politique extérieure de la Communauté. Monsieur le président Hallstein, je vous remercie, en mon nom et au nom de beaucoup de mes amis, de ce que vous avez dit ce matin au sujet de cette politique extérieure. Vous avez, au delà de la technique, posé le problème remarquablement. Nous sommes chargés de créer une Europe unie progressivement, étape par étape, d'aboutir à l'intégration des politiques économique, sociale, commerciale et monétaire et non pas seulement de faire circuler des produits.

Or, je suis inquiet. J'ai lu dans la presse française des articles fort beaux et instructifs dont je souhaite que chacun des membres de la Commission Européenne ait reçu un exemplaire. J'ai entendu également bien des propos qui m'ont ouvert les yeux. Des hommes qui ont fait l'impossible pour empêcher l'ouverture d'un marché commun, sous le prétexte qu'il imposerait à la France, à son industrie, à son agriculture, à son commerce des charges inacceptables, deviennent soudain les partisans résolus d'un libre-échangisme, institué à l'échelle de l'Europe.

Oh! les arguments techniques, économiques, les déficits et les distorsions en perspective ne les inquiètent plus. Ils expliquent seulement que l'occasion serait belle de noyer le marché commun et les chances d'intégration qu'il contient dans cette grande zone de libre-échange, comme d'autres rêvent de noyer le Conseil de l'Europe— et Dieu sait qu'il n'est pas dangereux!— dans l'océan Atlantique.

L'Europe a deux sortes d'adversaires : ceux qui du dedans l'empêchent de se constituer et essaient d'y apporter le plus grand nombre de freins possibles et ceux qui, voyant ce qu'elle représente en chances et en virtualités, prennent l'enfant balbutiant et essaient de le jeter dans un plus grand océan.

Nous vous demandons de bien veiller à nos intérêts communs et d'empêcher que, l'enfant qui est né aujourd'hui, on ne puisse dès demain le noyer.

Ce n'est pas pour cela que nous sommes ici. (Applaudissements.)

M. le président. — La parole est à M. Rochereau.

M. Rochereau. — Monsieur le président, mesdames, messieurs, c'est un nouvel arrivant qui est chargé de vous présenter au nom du groupe libéral, trois observations qu'il espère, et que vous espérez aussi, très courtes.

Ces trois observations porteront, la première sur la coordination nécessaire des trois Communautés, la seconde sur les liaisons nécessaires entre les Communautés Européennes et le G.A. T.T., la troisième sur les liaisons nécessaires entre les commissions européennes et ce que nous appellerons, si vous le voulez bien, le comité Maudling.

En ce qui concerne la première observation, je voudrais noter, comme référence à ce que disait ce matin M. le président Hallstein, qu'il y a sans doute un effort pour rendre plus étroite la collaboration entre les trois communautés. Mais je noterai, comme mes prédécesseurs, que cette coordination se situe au niveau des services administratifs, ce qui est biep. On envisage de coordonner les services juridiques, les services statistiques, on envisage une coordination à un échelon qui est sans doute intéressant, mais il nous est apparu nécessaire de souligner que cet échelon devrait être dépassé.

Je noterai simplement, en m'y référant, les observations que M. le président Pleven formulait déjà le 27 février 1958 à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée Commune de la C.E.C.A.: si la coordination au niveau des services administratifs s'impose, elle apparaît encore bien plus nécessaire, dirai-je, pour reprendre une formule célèbre, au sommet. Je pense qu'il est intéressant d'avoir des coordinations en matière d'études conjoncturelles, en matière d'études statistiques, en matière d'études quantitatives ou qualitatives, mais nous pouvons raisonnablement souhaiter la création d'un organe institutionnel qui fixerait dans l'avenir la politique commune des trois Communautés.

Ma deuxième observation vise les liaisons nécessaires avec le G.A.T.T. M. le président Hallstein disait ce matin le souci de la Communauté Européenne de maintenir avec ce qu'il a appelé cette charte du commerce mondial, les relations nécessaires. Je me permettrai d'insister pour que ces liaisons soient intensifiées.

Le G.A.T.T. est l'organisme qui réunit les représentants des pays dits développés et ceux des pays dits sous-développés. Les réserves qui ont été formulées à l'occasion de la création du Marché Commun l'ont été aussi bien par les représentants des pays sous-développés que par les représentants de pays plus évolués. Je considère qu'il est extrêmement intéressant d'avoir un dialogue quasi permanent avec cet organisme qui nous permet des conversations presque directes avec les représentants des pays sous-développés.

Bien sûr, je ne vais pas reprendre dans le fond les problèmes qui se situent au niveau du G.A.T.T. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans nos prochaines sessions. Je ne m'étendrai certainement pas sur la politique des tarifs douaniers ni sur la politique commerciale; cela nous entraînerait trop loin. J'ai voulu me limiter aux conversations nécessaires avec l'Organisation de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Je souhaite que les liaisons que vous pourrez avoir avec cet organisme amènent une compréhension plus directe des problèmes posés et des objectifs voulus par l'institution du Marché Commun.

Enfin, j'ai parlé des liaisons nécessaires avec le comité Maudling. Je pense que nous sommes tous d'accord ici pour considérer que l'Europe ne doit pas être un espace fermé. En face des enseignements que nous procure la science moderne qui considère l'espace comme un ensemble de relations beaucoup plus que comme un contenu dans un contenant à l'intérieur duquel les objets seraient fixés par leurs coordonnées, nous avons conscience d'un nécessaire prolongement des activités économiques de l'Europe au delà de son secteur géographique.

Il ne suffit pas, bien sûr, de souhaiter et de désirer cette liaison avec des espaces économiques plus vastes pour régler les problèmes qui se posent à ce niveau. Nous avons noté, dans l'intervention de M. Hallstein ce matin, les principales difficultés qui se sont révélées et que connaissent les négociateurs.

Je ne parlerai pas des différences de structure de ces diverses économies; je ne parlerai pas des courants d'échanges déjà organisés; je ne parlerai pas non plus des bouleversements possibles au niveau des activités économiques si des liaisons brutales s'élaboraient au niveau d'une zone de libre-échange; mais tout le monde ici est conscient des difficultés que pose la création de cette zone.

Il nous reste à souhaiter que les conversations que vous aurez, en accord avec les représentants des Six, comme vous l'avez noté ce matin, vous amènent, d'une part, à fixer dans le détail et avec précision les difficultés de l'espèce et, d'autre part, à régler positivement et concrètement ces difficultés.

Nous avons toujours pensé que l'espace européen se concevait mal s'il était fermé. Vous avez donc une partie difficile à jouer, mais que vous connaissez bien.

Encore une fois, il nous reste à souhaiter que ces conversations aboutissent et que les positions établies soit par les Britanniques, soit par les Français, soit même les contrepropositions de nos amis Italiens, soit les réflexions élaborées par certains dirigeants de l'Allemagne fédérale, puissent réaliser une sorte de compromis entre des positions qui, pour l'instant, sont très affirmées.

Je terminerai en disant que les périodes montantes de civilisation sont celles qui ont toujours élargi les cadres de la communauté humaine. Nous sommes en train, progressivement mais intensément, d'élargir ces cadres; mais la connaissance des difficultés est encore la meilleure des conditions pour atteindre cet objectif que nous ne pouvons absolument pas manquer.

(Applaudissements.)

M. le président. — La parole est à M. Savary.

M. Savary. — Monsieur le président, mesdames, messieurs, après la substantielle intervention de notre ami Dehousse, il me revient de vous exposer quelques autres préoccupations du groupe socialiste ayant trait plus particulièrement à la Communauté Economique Européenne.

Nous avons, ce matin, apporté à l'allocution de M. Hallstein toute l'attention que méritaient son caractère simple et direct, sa franchise et sa haute élévation de conception.

Nul ne sera surpris que le critère essentiel à notre jugement soit le critère social. Nous, socialistes, sommes, en effet, les dépositaires, sans doute pas exclusifs, mais les principaux, des in-

térêts de la classe ouvrière et des salariés dans leur ensemble.

Cette responsabilité est d'autant plus lourde que notre représentation numérique n'est pas celle qu'elle devrait être en raison du fait que, dans certains de nos six pays, le parti communiste a détourné de leur véritable intérêt une partie de ceux que nous avons cependant le devoir de représenter ici globalement.

La classe ouvrière a fait confiance à l'Europe. Il importe de ne pas décevoir cette confiance, d'où l'importance que nous attachons aux clauses sociales du Traité, que ce soit celles ayant trait à l'harmonisation des charges sociales, à l'égalisation des salaires masculins et féminins, au maintien de la parité des congés, au mode de rémunération des heures supplémentaires ou celles relatives au fonds social européen, ainsi qu'aux dispositions concernant la libre circulation des travailleurs.

Le Traité instituant la Communauté Economique Européenne porte la marque de la libre concurrence; encore faut-il que cette libre concurrence soit organisée et que ses effets ne risquent en aucune manière de s'exercer d'une façon défavorable dans la mine ou à l'atelier car c'est à ses effets sur la vie de chacun que la Communauté sera jugée, c'est-à-dire à ses résultats et non pas à la simple expression d'une bonne volonté.

D'autre part, l'expérience prouve que l'organisation d'une action commune est plus rapide chez les employeurs que chez les travailleurs. Les concentrations, les cartels publics ou occultes répondent à des habitudes ou à des liens anciens, sont négociés par peu de personnes, alors que pour les salariés une organisation semblable est plus longue d'abord parce qu'elle est démocratique et ensuite parce que, par sa nouveauté, elle heurte des habitudes ou des préjugés.

Eu égard à tous ces problèmes, je rappellerai le prix que nous attachons à la juste représentation des salariés dans le Comité économique et social, question déjà évoquée par notre ami, M. Lapie.

Pour en venir aux questions plus précises traitées ce matin par M. Hallstein, je lui indique dès aujourd'hui que nous avons été sensibles à l'heureuse formulation de la position de la commission sur les problèmes de l'association avec les pays et territoires d'outre-mer.

La netteté de ses propos réfute toutes les accusations injustes suivant lesquelles il aurait pu s'agir d'instituer un néo-colonialisme européen se substituant aux anciennes formes de présence de certaines nations européennes.

Dans l'esprit défini et avec les méthodes indiquées, il est hors de doute que l'association entre l'Europe et l'Afrique se réalisera dans l'intérêt de tous les peuples et de la paix.

M. le président Hallstein nous a fait part de ses appréhensions concernant certains symptômes de régression économique et il a annoncé que la commission suivait cette situation avec une attention constante. Nous l'en remercions, le groupe socialiste attachant le plus grand intérêt au problème de la conjoncture. Ce problème pose des questions d'information, de prévision et d'action. Nous souhaiterions à cet égard, connaître au plus tôt tous les éléments que la Commission a en sa possession.

Pour conclure et pour répondre à l'appel de M. Hallstein demandant la confiance de l'Assemblée, le groupe socialiste est prêt à y répondre positivement par une confiance vigilante, et ne voyez pas là un terme péjoratif, mais l'expression du sens des responsabilités que le groupe assume envers les travailleurs qu'il représente.

(Applaudissements.)

M. le président. — La parole est à M. Illerhaus.

M. Illerhaus. — (A) Monsieur le président, mesdames, messieurs, plusieurs orateurs ayant fait leurs remarques à la suite des discours que nous avons entendus hier et ce matin, permettez-moi de consacrer mon intervention aux déclarations concernant le marché commun que M. Hallstein a faites ce matin.

Je crois que nous devons tout d'abord remercier M. Hallstein de nous avoir présenté un exposé d'une telle qualité et d'une telle précision; cet exposé permet de discerner une réelle volonté d'établir une bonne collaboration entre l'Assemblée et ses commissions, d'une part, et les Commissions Européennes d'autre part. Je rappellerai que l'Assemblée de la C.E.C.A. était déjà parvenue à cette forme de coopération.

Je ferai donc quelques observations sur les déclarations de M. Hallstein. Je constate à mon tour que la zone de libre-échange dont M. Hallstein a parlé est à notre avis le complément nécessaire du marché commun, non seulement parce que nous croyons devoir rejeter toute autarcie, mais aussi parce que nous sommes convaincus que seule l'extension de la Communauté, l'étroite collaboration de tous les Etats libres de l'Europe permettront d'atteindre le but que nous nous sommes assigné: l'union économique et plus tard la coopération politique des pays de l'Europe. De cette façon, une importante contribution sera apportée au progrès dans la paix et la liberté.

Mesdames et messieurs, M. Hallstein a déjà relevé dans ses déclarations sur la zone de libre-échange les difficultés liées à la réalisation de ce plan. Je crois que nous devrions unir nos efforts, l'Assemblée, les Commissions et les Conseils, pour susciter une étroite coopération de tous les pays de l'Europe libre.

M. Hallstein a également parlé de la situation de la conjoncture. Nous savons qu'en ce moment les Etats-Unis et la Grande-Bretagne sont aux prises avec certaines difficultés dont les répercussions pourraient atteindre les autres pays membres du marché commun de notre Communauté. Malgré cela, je ne vois pas de raison de se laisser aller au pessimisme. Ce qu'il faut faire, c'est regarder en face la réalité et de tirer parti de tous les moyens d'action qu'offre le Traité. A cet égard, la Commission devra jouer le rôle de force motrice et se servir des possibilités prévues à l'article 103 du Traité instituant la Communauté Economique Européenne pour amener les gouvernements des Etats membres à collaborer à l'harmonisation de toutes les mesures d'action sur la conjoncture. N'est-ce pas là notre commune intention et le vœu que nous partageons tous?

Les déclarations que les ministres et les présidents des trois exécutifs européens ont faites la veille m'ont convaincu qu'une coopération fructueuse pourra s'établir rapidement, et même plus rapidement que nous le pensions il y a peu de temps encore.

La Haute Autorité, qui est compétente précisément pour deux secteurs aussi sensibles aux fluctuations de la conjoncture que le sont le charbon et l'acier, a déjà recueilli des expériences dans ce domaine. Je suis d'avis qu'il faudrait l'associer à ces travaux et tirer parti de son expérience. M. Hallstein a encore parlé des droits de douane et des contingents. Personne ne l'ignore, la réduction et la suppression des droits de douane et des contingents sera une des principales tâches de la Communauté; je tiens néanmoins à le souligner une fois de plus. Nous savons qu'aux termes du Traité les droits de douane doivent être abaissés une première fois le 1<sup>er</sup> janvier 1959. Mais nous savons aussi que de nombreux travaux préliminaires sont nécessaires et j'insisterai auprès de M. Hallstein pour que ces travaux soient engagés au plus tôt; je songe plus particulièrement aux articles 9, 10 et 33 du Traité.

J'exprimerai en même temps l'espoir et le vœu que l'Assemblée et les commissions compétentes soient informées le plus possible de l'état d'avancement de ces travaux.

Permettez-moi encore de préciser, dans cet ordre d'idées, qu'une étroite collaboration avec le G.A.T.T. me semble indispensable dans la question de la réduction des droits de douane et des tarifs de compensation. Je sais que cette collaboration existait déjà. Mais ne devrions-nous pas faire tous ce que nous pouvons pour éviter qu'au G.A.T.T. ou ailleurs encore, on n'en arrive à penser qu'il existe à cet égard des oppositions? Il y a des difficultés, bien entendu, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il y ait des divergences irréductibles. Les difficultés sont là pour être surmontées. Telle devrait être notre tâche et telle est sans nul doute la tâche que la Commission s'est donnée.

Quant au but de la réglementation en matière de concurrence, il ne peut subsister de doute; il s'agira de susciter, de sauvegarder et de renforcer la concurrence sur le marché commun. C'est là une définition parfaitement claire. Pour la préciser, j'ajouterai que cette concurrence ne doit pas dégénérer en une compétition effrénée ni être soumise à des restrictions arbitaires. Ce sont là deux extêmes; mais en même temps, ils sont la condition nécessaire au succès de notre projet.

Le Traité confie à la Commission des tâches très importantes à cet égard : elle doit empêcher la formation de cartels qui limitent le jeu de la concurrence, elle doit empêcher que ceux qui occupent une position dominante sur le marché n'en profitent à des fins contraires au Traité, elle doit supprimer les subventions, progressivement bien entendu, afin de ne pas provoquer

des perturbations. En cherchant à résoudre les divers problèmes qui se posent dans le domaine de la concurrence, il ne faut jamais perdre de vue l'objectif général.

Mais cette tâche ne peut pas être accomplie du jour au lendemain; il faudra adapter les règles aux situations qui caractérisent les divers Etats membres. Ce qui importe, c'est que nous tous, l'Assemblée, nos commissions et la Commission Européenne, nous ayons une claire vision de l'objectif et que nous nous en approchions d'un même pas.

Mais pour cela, il faut aussi empêcher des discriminations; de toute façon, la suppression des discriminations entre producteurs et utilisateurs est une des idées fondamentales des Traités.

Mesdames et messieurs, je m'en tiendrai à ces quelques remarques. Je souhaite que cette collaboration fructueuse entre les différentes institutions dont il a souvent été question hier et aujourd'hui, devienne une réalité. Je suis en tout cas convaincu que les personnalités hautement qualifiées que les gouvernements des Etats membres ont désignées pour former la Commission Européenne sont un gage de ce que l'objectif commun que nous nous sommes fixé sera vraiment atteint.

(Applaudissements.)

M. le président. — La parole est à M. Laborbe.

M. Laborbe. — Monsieur le président, mesdames, messieurs, M. Hallstein, dans sa déclaration de ce matin, en parlant de l'agriculture, nous a dit que la Commission avait l'intention de convoquer, au plus tôt, la conférence agricole dont la réunion lui est imposée par le Traité. Elle espère pouvoir le faire encore avant les vacances d'été.

Au nom du groupe libéral je voudrais lui demander de mettre tout en œuvre pour que cette conférence se tienne le plus rapidement possible. Il nous semble, en effet, utile que, sans tarder, nous puissions établir les grandes lignes d'une politique agricole commune; en tenant cette conférence rapidement nous pourrions gagner un temps précieux et donner ainsi, dès la prochaine campagne agricole, des indications d'orientation de production à nos gouvernements respectifs.

(Applaudissements.)

M. le président. — La parole est à M. Battista.

M. Battista. — (I) Monsieur le président, c'est avec le plus vif intérêt que nous avons entendu le rapport clair et lumineux que le vice-président de l'Euratom nous a présenté au nom de sa Commission. En nous indiquant les tâches dont devra s'acquitter l'Euratom, M. Medi nous a demandé avant tout l'aide et le soutien que doit lui assurer le contrôle de notre Assemblée parlementaire. En effet, au cours de son exposé, il a estimé opportun de demander à plusieurs reprises à notre Assemblée parlementaire — à laquelle la Commission de l'Euratom devra soumettre chaque année son rapport — de ne pas se borner à l'examen des rapports, mais encore d'intervenir chaque fois que cela sera nécessaire pour inciter la Commission à perfectionner ses méthodes de travail, pour fournir à celle-ci toute l'aide dont elle a besoin et surtout pour lui donner les moyens nécessaires à son fonctionnement.

Je crois que nous pouvons donner à M. Medi et à ses collègues l'assurance que le Parlement fera son devoir à l'égard de cette institution, de même qu'à l'égard des autres : en effet, notre Assemblée veut être une véritable assemblée politique qui ne se contente pas d'examiner les aspects techniques des problèmes, mais entend leur donner le levain politique nécessaire pour que les solutions des problèmes techniques puissent, elles aussi, avoir une signification politique et contribuer efficacement à la réalisation de cette unité de l'Europe vers laquelle nous tendons tous.

Sortant peut-être du domaine exclusivement technique, j'ajouterai quelques mots à ce que M. Medi vient de dire.

Nous avons un problème de la recherche scientifique dans le domaine de l'énergie atomique; nous avons un problème de la formation professionnelle de techniciens, d'experts pour la production de cette énergie; nous avons un problème de l'achat des matériaux nucléaires nécessaires pour la production de l'énergie atomique; nous avons donc le problème de l'institution de l'Agence qui devra acquérir et gérer les matériaux nucléaires nécessaires aux Etats membres, mais nous avons avant tout le grand problème de la coordination des sources d'énergie sur toute l'étendue de l'Europe.

C'est un artifice que de distinguer entre l'énergie atomique et l'énergie classique. Il n'y a pratiquement qu'une seule énergie. Les combustibles peuvent être différents: on peut produire de l'énergie avec le charbon, on peut en produire avec des huiles combustibles, on peut en produire avec les chutes d'eau; on en produit depuis quelques années, dans le domaine expérimental, par la fission de l'uranium et demain on pourra en produire également par la fusion de l'hydrogène. Mais ce qui importe, c'est moins le moyen d'obtenir l'énergie que l'énergie même, et d'avoir cette énergie et quantité suffisante pour répondre aux besoins toujours croissants de l'Europe.

Il faut donc coordonner et intégrer les sources d'énergie afin que l'énergie puisse contribuer à accroître la production industrielle à un coût aussi bas que possible. Il ne faut plus qu'il y ait des zones où l'énergie coûte cher et d'autres où elle est très bon marché; il faut que l'énergie soit accessible à tous afin que l'intégration économique que l'on se propose d'atteindre par le moyen de la Communauté Economique Européenne puisse être facilitée par d'autres facteurs qui y concourront également. Et un de ces facteurs, mesdames, messieurs, c'est précisément que l'énergie soit disponible dans tous les pays à des conditions qui la rendent facilement accessible. Il s'agit donc d'un problème de coordination de l'énergie.

C'est le Conseil de Ministres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier qui a été le premier à se pencher sur ce problème, adoptant le 13 octobre 1953 une résolution dans laquelle il demandait que soient étudiés les moyens d'assurer une politique coordonnée dans le domaine de l'énergie. A la suite de cette décision, une commission a été instituée et chargée de rechercher les moyens pratiques de coordonner l'énergie dans les divers pays; ensuite un protocole additionnel aux Traités de Rome a été signé, document extrêmement intéressant aux termes duquel la C.E.C.A. est chargée de procéder à toutes les études et enquêtes et de dresser toutes les statistiques nécessaires pour pouvoir proposer un programme de développement harmonieux et complet de toutes les formes d'énergie. Une partie de ce programme est déjà établie et M. de Menthon a présenté à l'Assemblée Commune un excellent rapport sur ce point. C'est un programme du plus grand intérêt auquel devront collaborer non seulement les techniciens et les administrateurs de l'Euratom, mais aussi ceux de la Communauté Economique Européenne et ceux de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Voici donc

une grande tâche d'ordre économique se profiler à notre horizon, une tâche qu'il ne faut pas négliger.

C'est pourquoi, tout en remerciant M. Medi de son intéressant rapport, nous formulons aussi le vœu que la Commission de l'Euratom institue, conformément à l'article du Traité qui le prévoit, ce Centre commun de recherches que nous estimons absolument indispensable. Nous craignons que la Commission Européenne de l'Energie Atomique ne distribue des fonds aux divers centres de recherches, versant ainsi son argent au compte-gouttes au lieu de le consacrer à une œuvre vraiment organique et grande comme devra l'être ce centre unique de recherches.

La science exige aujourd'hui de puissants moyens et la science atomique en particulier dévore des sommes énormes. Nous savons, par exemple, ce que dépensent dans ce secteur les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Nous souhaitons que les moyens dont nous pourrons disposer soient considérables, mais il est certain que nous aurons de la peine à arriver aux mêmes montants que les Etats-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne. Nous devrons donc consacrer nos fonds à des dépenses déterminées, vraiment utiles, afin qu'ils ne soient pas dispersés en un grand nombre de petites allocations.

Le Centre de recherches qui est prévu à l'article 8 du Traité sera créé puisqu'il est l'organisme technique dont notre Commission atomique devra s'occuper avant tout.

Ceci dit, nous invitons la Commission à collaborer activement avec les autres Communautés Européennes et, dans le cadre de cette collaboration pour la coordination des sources d'énergie, nous l'invitons à travailler afin qu'à la Communauté Economique Européenne se joigne cette Communauté Européenne de l'Energie qui est une condition indispensable de l'intégration économique de l'Europe.

(Applaudissements.)

M. le président.. — La parole est M. Posthumus.

M. Posthumus. — (N) Monsieur le président, mon groupe tient à prendre position dès ce moment en face des exposés que le vice-président de la Commission de l'Euratom, M. Medi, a faits hier et aujourd'hui, au nom de sa Commission. Nous souhaitons d'ailleurs que M. Medi puisse

bientôt être déchargé de la lourde tâche qui est actuellement la sienne, M. Armand pouvant de nouveau exercer complètement ses fonctions.

Les observations de M. Medi auxquelles je désire répondre pour l'instant se trouvent dans la première partie de son discours, ce qui ne signifie nullement que je n'en apprécie pas la seconde partie.

Pour rester dans la terminologie que M. Medi a employée ce'matin, je dirai qu'il nous a bombardés d'une façon si généreuse des neutrons et protons de son brillant savoir que, s'il m'est permis de comparer notre cerveau à un réacteur qui n'est pas encore critique, la quantité de neutrons qu'il a émis a rendu notre réacteur non seulement critique, mais hyper-critique, si bien que nous avons toutes les peines du monde à le maîtriser, par les moyens de freinage nécessaires, pour l'empêcher de faire explosion. (Sourires.)

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce passage du discours de M. Medi et je m'occuperai plus spécialement de la première partie, pour constater tout d'abord qu'il n'est à vrai dire pas facile de répondre dès maintenant et d'une façon détaillée et concrète aux déclarations qu'il a faites au nom de la Commission de l'Euratom.

Il nous faut admettre que le développement futur de la politique suivie par cette Commission permettra d'apprécier d'une façon plus concrète cette politique.

Par ailleurs, il est impossible au cours de la présente discussion de répondre, d'une façon plus approfondie et détaillée aux données qui nous ont été fournies et au programme qui nous a été exposé. Mon groupe se réserve de revenir au cours de la session de mai sur le programme provisoire que la Commission nous a indiqué, ce qui n'empêche pas que nous serions évidemment très heureux d'entendre M. le vice-président de la Commission répondre soit ce soir, soit demain, à quelques-unes de nos observations.

Encore que les activités de la nouvelle Commission de l'Euratom soient d'une nature essentiellement technique et réaliste, il est bien clair — et l'exposé de M. Medi a mis ce fait en relief — que l'autre aspect de ces travaux, l'aspect politique, revêt une importance très grande.

L'application de la fission atomique à des fins pacifiques pose de nombreux problèmes qui

pourront être résolus au moyen de discussions entre quelques hommes particulièrement compétents au point de vue technique et scientifique. Nous ne savons pourtant que trop quel a été, précisément lors de l'élaboration des deux traités qui sont à l'origine de notre présente réunion, l'importance de l'aspect politique, notamment à propos du Traité de l'Euratom; nous savons dès lors combien il importe que notre Assemblée Parlementaire examine attentivement cet aspect politique des travaux de la Commission de l'Euratom.

On peut essayer de distinguer les aspects techniques et matériels de l'aspect politique et j'admets qu'il est possible de déceler une opposition entre ce qui est souhaitable du point de vue technique, scientifique et matériel et ce qui pourrait apparaître souhaitable du point de vue politique.

J'espère sincèrement que l'action de la Commission sera telle que ces deux aspects se développeront parallèlement, même si je n'exclus pas la possibilité de voir apparaître des divergences de vues au sein de cette Assemblée, soit entre les représentants, soit entre l'Assemblée et la Commission, en ce qui concerne la politique suivie par celle-ci.

Tout d'abord, j'attire l'attention de l'Assemblée et de la Commission sur le fait que la production d'énergie au moyen de la fission nucléaire fera jaillir de nouvelles sources d'énergie qui — si nos espoirs se réalisent — joueront un rôle particulièrement important dans les 25 prochaines années, à côté des formes d'énergie conventionnelles en usage jusqu'à présent.

Le rapport des trois sages de l'Euratom et l'examen que nous avons dû faire de notre situation énergétique au moment de la crise de Suez ont montré à suffisance combien cette nouvelle forme d'énergie vient à son heure.

Ce serait pourtant une grave erreur d'essayer de considérer à part ce nouveau secteur de la politique énergétique.

La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a donc bien fait d'ébaucher une politique énergétique dès avant la constitution de la Commission de l'Euratom.

Il le fallait, et c'était absolument dans l'ordre des choses, puisque la source traditionnelle d'énergie qu'est le charbon tiendra encore très longtemps une large place à côté de l'énergie nucléaire.

Je souscris évidemment aux arguments politiques qui ont été avancés en faveur d'une coopération des trois institutions qui se présentent devant nous. Je tiens cependant à insister sur l'opportunité d'établir une collaboration très étroite entre la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et la Commission de l'Euratom.

Pour dominer les problèmes que l'énergie posera dans un avenir rapproché, plus spécialement en Europe — et tous les pays d'Europe connaîtront à peu près les mêmes problèmes —, il faudra une politique européenne de l'énergie. La condition indispensabe, c'est que la Haute Autorité et la Commission de l'Euratom, coopérant toujours davantage et toujours plus concrètement, élaborant ensemble cette politique énergétique.

Peut-être la Commission de la Communauté Economique Européenne devra-t-elle bientôt s'occuper aussi des problèmes énergétiques, à cause du pétrole. Ce serait créer du coup une situation idéale, à l'aide de cette politique énergétique polyvalente qui servira de catalyseur provoquant l'unification réelle des trois Commissions qui se présentent aujourd'hui devant nous en ordre plus ou moins dispersé.

C'est pourquoi, je pense qu'en créant une Commission de l'énergie, notre Assemblée posera un jalon sur la voie de cette politique énergétique polyvalente dont je viens de parler. Je suppose d'ailleurs que la Haute Autorité et les deux Commissions entendent aussi de cette façon la création de la Commission de l'énergie.

La Commission de l'énergie ne traitera pas séparément avec la Commission de l'Euratom et la Haute Autorité du charbon et de l'acier. Elle se trouvera toujours davantage devant la nécessité d'apprécier conjointement la politique des deux institutions que j'ai nommées. J'aimerais que la Commission de l'Euratom nous donnât l'assurance qu'avec la Haute Autorité elle fera tout, non seulement pour documenter la Commission de l'énergie, mais pour discuter avec celle-ci sa politique grâce aux contacts appropriés qui s'établiront.

Je prends bonne note des déclarations de M. Medi, qui nous a dit qu'il était convaincu,

lui aussi, de la nécessité d'une solidarité européenne et qu'il souhaitait également une étroite coopération des trois institutions.

Je me suis tout autant réjoui de l'entendre affirmer son intention de faire en sorte que toutes les possibilités de l'énergie nucléaire soient exploitées intégralement d'une manière profitable à l'activité économique et à la vie sociale.

Il a évoqué devant nous un certain nombre de tâches que le Traité lui impose, à lui-même et à ses collègues. Je ne m'y attarderai pas, puisqu'elles sont suffisamment connues.

Nos Parlements ont ratifié le Traité et voici qué nous avons désormais à organiser nos travaux en nous inspirant du Traité. Il n'empêche — car il faudra tout de même le dire un jour — que mon Groupe trouve bien décevantes certaines parties du Traité. Je songe notamment aux insuffisances du régime de la gestion des matières fissiles.

Il n'est d'ailleurs pas du tout exclu que nous discutions un jour en assemblée l'interprétation du Traité et ce que le Traité permet de faire.

Il me reste à faire encore deux observations à présenter en réponse à M. Medi.

Je ne crois pas qu'il suffise de faire l'inventaire des tâches incombant à la Commission de l'Euratom. Celle-ci devra aller plus loin. A mon avis, elle n'échappera pas à la nécessité de se fixer à elle-même un ordre des priorités.

Nous vivons tous dans des pays retardataires du point de vue de l'énergie nucléaire et nous savons donc par expérience qu'il est presque impossible de tout entreprendre à la fois en matière nucléaire. C'est pourquoi j'aimerais beaucoup que le vice-président de la Commission de l'Energie Atomique nous dise à quel point la Commission a discuté la nécessité d'établir des priorités et si elle a songé à en tenir compte en élaborant son programme. J'irai plus loin et je demanderai si la Commission conçoit la liste des priorités de la même façon que moi en inscrivant en tête de liste les mesures de sécurité des travailleurs et de protection de la santé publique.

A en juger d'après les déclarations de son président, la Commission semble bien donner la priorité au problème de la formation professionnelle. Je me demande si c'est tout à fait judicieux. Je reconnais évidemment que pour définir les normes de la santé publique et de la sécurité du travail, il faut d'abord des experts qualifiés.

La Commission n'ignorera pas que les normes de sécurité, au delà desquelles les radiations sont réputées dangereuses, ne sont toujours pas établies définitivement et qu'elles ont d'ailleurs tendance à toujours diminuer depuis quelques années. Les méthodes d'étude et de contrôle des radiations sont encore loin d'être au point : les méthodes de défense contre la nocivité des radiations sont encore imparfaitement connues et très déficientes. A mon avis, les questions d'application pacifique de la fission nucléaire, d'installation de réacteurs industriels et expérimentaux, d'application d'isotopes, de radiations et toutes les questions de ce genre doivent être remises à plus tard jusqu'à ce que les normes dont j'ai parlé soient fixées d'une manière qui nous satisfasse et qui donne satisfaction à l'opinion publique. A partir de ces normes, il sera possible de prévoir des mesures bien précises et de les imposer partout. Je suis d'avis que la recherche radiobiologique et médicale doit figurer en tête de la liste des priorités, bien que j'admette volontiers qu'elle soit immédiatement suivie du problème de la formation professionnelle, qui est le second « goulot d'étranglement ».

J'en arrive maintenant à la seconde question que je soumets à la perspicacité de la Commission. J'espère d'ailleurs que la Commission l'aura déjà longuement débattue. L'appareil administratif de l'Euratom est en train de se construire pour se préparer à exercer des compétences en matière nucléaire. Cet appareil administratif va se juxtaposer aux structures nationales qui existent déjà et qui ont un retard considérable, en matière de politique atomique cohérente et efficace, par rapport aux structures dont se sont pourvus des pays plus avancés. Dès lors, il me paraît que la Commission doit chercher en premier lieu à départager, d'accord avec les autorités nationales, le domaine de ses compétences et celui des compétences appartenant aux autorités nationales.

La Commission devra probablement s'intéresser encore à un troisième domaine, intermédiaire entre ceux que je viens d'évoquer, et qui me paraît actuellement avoir une large envergure. Il s'agit de coordonner l'action des autorités nationales et celle de la Commission de l'Euratom, et des moyens d'aboutir à cette coordination.

J'aimerais que dans sa réponse, la Commission nous donne quelques précisions au sujet de tous ces problèmes, afin que nous soyons un peu plus informés et que nous puissions approfondir les discussions que nous aurons avec la Commission.

Monsieur le président, nous sommes curieux d'apprendre ce que la Commission en pense et c'est avec intérêt que nous attendons de la voir à l'œuvre dans les prochaines années. Nous sommes convaincus que sa politique suivra les grandes lignes que son vice-président vient de tracer devant nous : ce sera une politique qui ne servira pas surtout à des fins techniques et scientifiques, mais qui donnera une vigoureuse impulsion à la constitution d'une Europe plus solide et réellement intégrée.

(Applaudissements.)

M. le président. — La parole est à M. Sabatini.

M. Sabatini. — (I) Monsieur le président, mes chers collègues, le rapport que nous a fait le professeur Hallstein, président de la Communauté Economique Européenne, est d'une importance exceptionnelle et je pense qu'aucun de nous n'aura l'ambition de porter sur ce rapport et sur les divers points de celui-ci des jugements définitifs.

Il est cependant un point qui concerne particulièrement les travailleurs et surtout la garantie du plein emploi dans la sphère de notre Communauté, à savoir le point qui traite de la tâche de notre Communauté en face de la conjoncture économique. Le Traité déclare que les Etats membres considèrent leur politique de conjoncture comme une question d'intérêt commun. Se référant à cette norme, le président Hallstein a affirmé qu'un affaiblissement de la conjoncture pourrait créer un climat défavorable à l'instauration du marché commun.

Je partage sans réserves cette manière de voir et je pense que la tâche qui s'imposera avant tout à la Communauté Economique au cours des prochains mois sera de suivre tous les problèmes qui pourraient surgir si l'affaissement de la conjoncture économique devait s'accentuer. Je me rends compte qu'il faut du temps pour mettre en mouvement les organes exécutifs de la

Communauté. Mais, d'autre part, je pense qu'on ne saurait arrêter les problèmes économiques : ils ont leur propre dynamisme et en ce moment nous traversons justement une phase marquée par l'apparition d'une certaine baisse des prix des matières premières, tant sur le marché international que sur les divers marchés nationaux. Nous devons donc être prêts à intervenir si la situation venait à s'aggraver. Mais j'irai encore plus loin : je pense qu'il faut essayer de prévenir de telles situations sans attendre qu'elles aillent s'aggravant, car on sait que l'affaissement des prix entraîne inévitablement aussi l'affaissement des marchés et affecte par conséquent les possibilités de production des divers pays.

Quant à l'inflation possible, je ne crois pas qu'elle doive nous préoccuper outre mesure. A mon modeste avis, la situation économique de l'Europe, considérée dans son ensemble, laisse encore une certaine liberté de manœuvre et permet aussi de contenir, le cas échéant, le mouvement d'expansion des prix. Nous devons avant tout chercher à maintenir l'emploi au niveau le plus élevé possible et par suite nous devons absolument nous attacher à garantir un certain développement de la production.

J'ai entendu dire que la Commission a l'intention de proposer des mesures concrètes à cet effet. Je ne sais pas exactement de quelles mesures il s'agit, mais je me permets de lui recommander d'employer les mois qui nous restent encore avant que nous puissions discuter plus à fond ces problèmes, pour élaborer des propositions précises et pour amener les gouvernements à remplir pleinement les obligations prévues dans le Traité en ce qui concerne précisément la politique de conjoncture d'intérêt commun.

Lorsque j'ai abordé, à vrai dire indirectement, cette question à la dernière réunion de l'Assemblée Commune de la C.E.C.A., j'ai parlé de la nécessité d'une orientation commune de nos politiques économiques également en ce qui concerne l'harmonisation des salaires. Ce problème, de même que celui du plein emploi, est intimement lié à la politique économique que la Communauté devra suivre. Et du moment qu'il s'agit des problèmes les plus importants qui préoccupent les pays membres de la Communauté, il est évident que celle-ci ne doit jamais les perdre de vue car ils pèsent d'un poids décisif sur les économies des différents pays eux-mêmes.

Tout le monde reconnaît que dans ce domaine certaines doctrines sont désormais périmées: entre autres, il faut certainement considérer comme périmée la doctrine d'après laquelle l'équilibre économique entre la production et la consommation serait assuré exclusivement par le jeu de l'offre et de la demande sur le marché. Précisément parce que cette doctrine est périmée, j'estime que la Communauté devra disposer d'instruments qui lui permettent d'intervenir efficacement sur le marché. Je n'ai pas besoin de préciser pour le moment quels peuvent être ces instruments. Il en est plus d'un. En premier lieu, il faudra certainement suivre attentivement la politique des prix, coordonner la politique des investissements, coordonner les interventions politiques de manière qu'elles puissent animer le développement de la production et assainir complètement la situation économique.

Mes chers collègues, il s'agit là, de problèmes qui ne sont pas seulement à l'ordre du jour de notre Communauté; ces problèmes sont amplement discutés aussi aux Etats-Unis; d'autant plus faut-il les suivre avec une attention extrême dans nos pays.

C'est pourquoi j'ai voulu attirer l'attention de la Commission sur ces importantes questions qui — je le répète encore une fois — ont une répercussion directe sur la situation des travailleurs qui, d'un moment à l'autre, pourraient être exposés au chômage.

Un des orateurs qui m'ont précédé a parlé de la coordination des services. L'orateur qui m'a précédé immédiatement a dit qu'il fallait élargir la sphère de cette coordination. Quant à moi, je pense qu'il est une coordination qui s'impose au premier chef : c'est celle des services sociaux qui sont inséparables de la politique des salaires, de la politique des assurances et de la politique de la sécurité sociale.

Je souligne, en outre, l'importance de la collaboration des représentants des diverses catégories sociales pour la solution des problèmes que j'ai mentionnés. Dans son rapport, le président du Marché Commun a aussi fait allusion à la nécessité de consulter ces représentants. A ce propos, je désire m'associer à la proposition de résolution qui a été présentée ou qui le sera et qui demande pour les travailleurs une représentation appropriée et au moins égale à celle des employeurs au sein des comités consultatifs. Mes chers collègues, je pense que l'orientation de la politique économique et sociale dans le sens que j'ai brièvement indiqué doit constituer un des points essentiels du programme d'action de la Communauté Européenne et qu'elle répond à la situation économique générale de nos pays. Tous ceux qui ont suivi ces derniers temps les travaux de la C.E.C.A. se sont rendu compte de l'affaissement de la situation sur le marché des produits sidérurgiques. Je pense que, dans ce secteur aussi, il y aura lieu de promouvoir des échanges de vues, des ententes, des collaborations dans la sphère de la Communauté Economique et aussi dans celle de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

Monsieur le président, mes chers collègues, j'ai tenu à souligner ces aspects du rapport du président : à mon avis, ils offrent une importance considérable pour le développement économique auquel nous assisterons au cours de ces prochains mois.

(Applaudissements.)

M. le président. — La parole est à M. Tartufoli.

**M. Tartufoli.** — (I) Monsieur le président, mesdames, messieurs, je me bornerai à émettre quelques considérations très brèves. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les deux rapports fondamentaux de la séance d'hier, celui de M. Hallstein et celui de mon ami M. Medi. Je ne me risque pas, du moins pour le moment, à les étudier dans leurs aspects plus particuliers, mais je dois affirmer qu'ils répondent indubitablement à notre attente et qu'ils sont un gage pour la sécurité de notre action à venir. Il me faut en outre féliciter tout spécialement mon ami Médi de son magnifique exposé, du souffle profondément spirituel dont il a su animer une matière profondément scientifique, celle de l'Euratom, en y mettant toute son âme généreuse de poète de la science. Je ne puis donc que le remercier de l'émotion qu'il a fait naître en moi, une émotion partagée, me semble-t-il, par de nombreux membres de cette Assemblée.

D'ailleurs, j'ai seulement voulu dire quelques mots à propos d'une résolution qui porte la signature de MM. Lapie et Wigny et qui demande que la représentation des travailleurs et des employeurs se fasse sur une base paritaire. Or, tout en étant absolument d'accord avec cette idée de représentation paritaire...

M. le président. — Permettez-moi de vous interrompre. La proposition de résolution vient seulement d'être distribuée et l'Assemblée n'a pas encore décidé de sa mise en discussion. Ne voudriez-vous pas avoir la gentillesse de réserver votre argumentation jusqu'à ce que nous arrivions à ce point-là?

M. Tartufoli. — (I) Monsieur le président, je comprends parfaitement votre rappel et je l'accepte en ce sens que je n'approfondirai pas le problème. Toutefois, il m'est impossible de ne pas faire une déclaration qui permettra à mes collègues de méditer la question en attendant de la discuter lors de la prochaine séance. Je voulais souligner l'importance que revêt ce problème dans notre pays, en Italie, pour la catégorie des entrepreneurs directs, je veux dire pour les producteurs agricoles qui travaillent la terre de leurs propres bras et se font aider de leur famille. Il s'agit de ces groupes d'artisans qui se forment partout où une unité familiale est au travail, si bien qu'il se crée un rapport de travail entre les différentes composantes de cette unité familiale.

Il s'agira de voir comment ces catégories artisanales devront être considérées du point de vue de leur représentation. Il me suffit de l'avoir dit. Je laisse à mes collègues le soin de méditer et d'approfondir la question. Je remercie l'Assemblée de l'attention qu'elle a bien voulu me prêter et m'abstiendrai de préciser davantage ma pensée, me réservant de le faire le moment venu.

(Applaudissements.)

M. le président. — La parole est à M. Aubame.

M. Aubame. — Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai écouté attentivement les différents discours prononcés depuis hier, mais j'ai saisi avec un intérêt tout particulier les rapports et les interventions qui ont traité de l'association de l'Europe avec l'Afrique.

M. le président Hallstein a mis un accent particulier sur la mise en valeur des territoires africains conformément à la Charte des Nations Unies.

M. Teitgen a souligné le rôle important que l'Afrique noire jouera dans une association avec l'Europe.

Au nom de cette Afrique, personnifiée dans cette Assemblée par la présence du président Hamani Diori et de moi-même, nous vous remercions de toutes les déclarations faites en faveur de l'évolution du sort de ses habitants et nous vous assurons que si l'Europe compte sincèrement sur l'Afrique, elle ne sera pas déçue. La construction de l'Eurafrique constituera une œuvre humanitaire d'importance mondiale.

(Vifs applaudissements.)

#### 10. — Ordre des travaux

M. le président. — Je voudrais faire part à l'Assemblée de l'embarras dans lequel nous nous trouvons pour parvenir à épuiser notre ordre du jour.

Nous procéderons demain à la constitution des Commissions. Il s'agit d'un travail d'ordre plutôt matériel, sur lequel le Bureau doit se pencher, mais qui ne prendra pas moins de deux heures à deux heures et demie, en sorte que si nous nous réunissons demain matin à 10 heures, nous ne pourrons pas terminer avant midi et demie ou une heure. Or, vous savez que M. le maire de Strasbourg et M. le président du Conseil général du Bas-Rhin nous ont invités à déjeuner. Il convient de tenir compte de cette très aimable invitation .

Je me permets donc de proposer que M. le président de la Haute Autorité et les membres des Commissions Européennes prennent encore la parole maintenant, puis que nous examinions les deux propositions de résolution dont nous sommes saisis, afin qu'il ne nous reste rien d'autre à faire, demain matin, que la constitution des Commissions. Ou alors, il nous faudrait revenir à 21 heures, mais de nombreux membres de l'Assemblée m'ont fait savoir qu'ils avaient déjà pris des engagements pour ce soir.

Si à l'Assemblée les orateurs consentaient à limiter leurs interventions, notre séance d'aujourd'hui pourrait être levée vers 19 h. 45 et nous pourrions encore assister à la réception qui nous est si aimablement offerte par les présidents des trois exécutifs européens.

Il n'y a pas d'opposition?...

M. Gailly. — Je demande la parole.

- M. le président. La parole est à M. Gailly.
- M. Gailly. Monsieur le président, je voudrais vous demander à quel moment vous comptez mettre en discussion la proposition de résolution soumise à l'Assemblée sur la parité au sein du Comité économique et social,
- M. le président. Je ne sais pas combien de temps durera l'intervention de M. Hallstein.
- M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté Economique Européenne. (A) Très peu de temps.
- M. le président. Disons un quart d'heure? M. Finet, de son côté, doit en avoir pour cinq ou dix minutes?
- M. Finet, Président de la Haute Autorité. Pour deux minutes.
  - M. le président. Et M. Medi?
- M. Medi, vice-président de la Commission Européenne de l'Energie Atomique. Pour trois minutes!
- M. le Président. Monsieur Gailly, je puis donc vous indiquer, après avoir consulté les orateurs, qu'en vingt minutes nous pourrons épuiser notre ordre du jour.

Dans ces conditions, l'Assemblée voudra sans doute poursuivre le débat sur les communications de MM. les présidents des Commissions Européennes?

(Assentiment.)

- 11. Débat sur les communications de MM. les présidents des Commissions européennes (suite)
- M. le président. Nous reprenons le débat sur les communications de MM. les présidents des Communautés Européennes.

La parole est à M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté Economique Européenne. M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté Economique Européenne. — (A) Monsieur le président, mesdames, messieurs, notre présente rencontre ne serait pas un échange de vues si je ne répondais, du moins en quelques mots, aux exposés pertinents, si riches d'idées et aux déclarations si cordiales qui ont été faits devant cette Assemblée à la suite du rapport que j'ai eu l'honneur de lui présenter ce matin au nom de la Commission de la Communauté Economique Européenne. Je me félicite, mais je félicite avant tout les membres de l'Assemblée — notamment après ce petit intermède que nous venons d'avoir — de ce que je pourrai être extrêmement bref.

Tout d'abord, j'adresserai à l'Assemblée les vifs remerciements de la Commission pour l'attention suivie qu'elle a prêtée aux déclarations qu'elle lui a faites par ma bouche. Naturellement, la Commission vous est particulièrement reconnaissante d'avoir approuvé ses conceptions dans certains principes de vos interventions.

Peut-être sommes-nous trop réalistes, lorsque nous avons le sentiment que l'élan dû à la solennité de cette heure a quelque peu contribué à atténuer le plaisir de la controverse. Nous sommes réalistes et nous sommes certains qu'au fur et à mesure de nos travaux, les critiques se feront plus nombreuses. Mais nous sommes aussi réalistes en ce sens que nous pensons que la réalité, également la réalité européenne, est encore bien plus belle que les rêves dont a parlé M. Dehousse. Merci donc aussi pour les critiques que renfermaient les différentes déclarations.

Maintenant, permettez-moi de prendre position sur quelques points à propos desquels, si j'en juge par vos interventions, il y a lieu de donner encore certaines explications complémentaires.

Je m'adresserai à M. Dehousse qui a ébauché une constitution de notre Communauté avec toute la sagacité et la richesse de pensée qu'on pouvait attendre du juriste éminent que nous admirons en lui. M. Dehousse a insisté sur quelques points que je me suis permis moi-même d'évoquer et il y a ajouté quelques idées.

Je ne résiste pas à la tentation d'apporter un complément à un des points — ce sera le seul — qu'il a effleurés : la position du Conseil. Je comprends que ce soit pour l'Assemblée un sujet

particulier de réflexion. Croyez-moi, la Commission se trouve dans la même situation.

Le thème est assez délicat, et je ne crois d'ailleurs pas que les solutions des problèmes que M. Dehousse a très justement soulevés puissent être trouvées à l'Assemblée et au moyen des paroles qu'elle prononcera à ce sujet. A mon avis, la véritable réponse à ce problème que nous ne saurions nier réside dans ce que les juristes allemands nomment « réalité constitutionnelle », c'est-à-dire dans la façon de parvenir dans l'application concrète en forçant un peu l'élément supranational que notre constitution contient également en germe, à faire pencher nettement la balance en faveur du facteur supranational.

Si je me suis permis hier et aujourd'hui, mesdames et messieurs, d'insister tellement pour obtenir votre appui et demander que l'Assemblée soit conçue comme une institution dont dépend l'essor ou la perte de notre Commission, c'est que j'ai voulu également apporter ma contribution à la solution du problème de savoir sur quels pivots gravitera surtout, dans notre Communauté, cette œuvre de construction européenne.

De grâce, ne nous laissons pas trop hypnotiser par la lettre du Traité! La règle capitale que le Traité applique aux relations entre Commission et Conseil se trouve formulée dans cet article cardinal qui prescrit à la Commission et au Conseil de coopérer constamment et de s'entendre pour organiser leur coopération.

Cette vérité, qui motive une dépendance réciproque, une véritable interdépendance des deux institutions, peut se couler en différents moules juridiques. La formule qui a été retenue est que le Conseil statue sur proposition de la Commission. Quant à savoir qui des deux aura l'hégémonie, encore une fois, c'est la pratique qui en décidera et c'est nous, Assemblée, c'est nous, exécutifs européens supranationaux, qui sommes capables d'orienter la pratique.

Le deuxième point auquel la plupart des orateurs se sont arrêtés est la question des services communs. Je regrette de n'avoir pas donné de réponse complète à M. Lapie. J'étais sûr que ma réponse ne donnerait pas satisfaction. C'est que, voyez-vous, la situation actuelle ne me satisfait pas moi non plus; dans ces conditions, il était à prévoir qu'elle ne pourrait satisfaire l'Assem-

blée. Mais mon intention était de donner une réponse qui fût complète, à défaut d'être parfaite. Si une partie de la question devait m'avoir échappé, je prie humblement l'Assemblée de m'en excuser.

Mais venons-en au fait, mesdames et messieurs; vous pouvez compter sur notre ferme volonté d'organiser des services communs dans toute la mesure du possible. Vous pouvez tout nous demander, sauf deux choses: l'impossible et l'illicite. Il nous est impossible par exemple, dans les conditions actuelles, alors qu'un siège unique n'a pas été désigné pour nos institutions, de supprimer les distances qui séparent aujour-d'hui nos administrations. Nous faisons ce que nous pouvons, mais ne nous demandez pas l'impossible.

Il ne faut pas oublier ensuite que notre intention d'instituer des services communs se heurte en outre à certaines limites imposées par les traités. Quelques orateurs, M. Teitgen, M. Rochereau, par exemple, ont parlé des services communs et sont allés jusqu'à concevoir l'idée d'une organisation commune qui tracerait la commune politique des trois Communautés. Je vous en prie, mesdames et messieurs, ne vous méprenez pas sur ma pensée. Nous ne voulons pas moins que cela. Nous voulons une politique commune aux trois Communautés. Mais la forme que nous pourrons lui donner devra respecter les limites de la mission et des tâches qui sont assignées à chacune des Communautés par le Traité qui l'a instituée. Ce n'est pas notre faute, ce n'est pas la faute de personne si l'Europe intégrée se présente pratiquement aujourd'hui sous l'aspect d'une création tricéphale. Parlant de ma Commission pour simplifier les choses, je dis que nous ne pouvons rien faire qui puisse amener éventuellement ma Commission à déléguer vers le bas ou vers le haut une partie des responsabilités qui lui incombent en propre.

Le reproche de ne pas avoir mis au point une politique commune, de ne pas la faire exprimer par une institution commune, ce reproche s'adresse en réalité non pas à nous mais aux traités. S'il est simplement l'expression du vœu de nous voir aussi aboutir un jour à une synthèse organique, voilà un vœu auquel nous applaudissons sans réserve, mais avouons que c'est un souhait de lege ferenda et non pas de lege lata.

J'ai entendu avec un intérêt tout particulier divers orateurs souhaiter que nous fassions rap-

port à l'Assemblée, non seulement sur la question que je viens de traiter, mais sur d'autres encore. Permettez-moi, mesdames et messieurs, de vous renvoyer aux observations que j'ai eu l'honneur de vous soumettre ce matin. Vous nous trouverez toujours prêts à vous documenter franchement et complètement sur toute question que vous nous présenterez. Espérons que les renseignements que nous vous donnerons alors pourront en général vous satisfaire. Il pourra se faire qu'ils ne vous donnent pas satisfaction, mais je compte bien que ce sera tout à fait accidentel. C'est qu'alors il faudra faire la part des insuffisances humaines dont nous ne sommes pas exempts ou d'un concours de circonstances qui auront compliqué notre tâche. Mais dans cette dernière éventualité, j'espère que nous pourrons vous convaincre que vraiment notre bonne volonté ne se sera pas trouvée en défaut et que si nous ne vous avons pas mieux répondu, ce sera que nous en aurons été empêchés par la force des choses.

Comme je l'ai dit ce matin, nous sommes tout à fait d'accord avec ceux d'entre vous qui ont insisté sur la nécessité de poursuivre sans relâche le dialogue avec nos partenaires au G.A.T.T.

Je dirai aussi que le vœu de M. Laborde de voir fixer bientôt la date de la conférence agricole est conforme à nos intentions. Peut-être réussirons-nous encore — si l'ordre des travaux de l'Assemblée permet à la Commission de se réunir entre deux séances — à décider de la date et du lieu de cette conférence avant de quitter Strasbourg. Sinon les décisions se prendrons la semaine prochaine à Rome, où nous allons pour travailler, mais en même temps aussi pour présenter sur place nos hommages à la personnalité qui a tant fait pour que soient signés nos fameux traités de Rome.

Un mot encore à propos des difficultés, que l'on a bien fait de souligner, qui découlent de la nécessité, pour la Commission encore incomplètement organisée, d'affronter des questions de conjoncture qui sont loin d'être simples. J'ai déjà insisté ce matin sur l'attention que méritent ces problèmes de conjoncture. Je ne savais trop s'il fallait en parler, car personne n'ignore qu'on n'améliore pas les conjonctures à force d'en médire. Je ne voudrais pas non plus que l'on attachât une importance excessive à ce que j'ai dit ce matin. La situation n'a pour nous absolument rien d'alarmant. J'ai simplement voulu dire que nous devons y être spécialement attentifs.

Il ne sera peut-être pas inutile de dire que notre organisation traduit ce souci que nous avons, de suivre avec beaucoup d'attention les problèmes de la conjoncture. En effet, nous avons donné à notre division de la conjoncture une structure administrative qui diffère sur deux points de la structure normale de nos divisions. Nous allons d'abord faire assister des conseils de quelques éminents économistes à cette division, la division II qui est pourvue d'un groupe de travail dirigé par notre viceprésident, M. Marjolin. Pour ces tâches, plus que pour d'autres, il nous faut nous entourer d'avis très précis, très sérieux et fondés sur une doctrine solide. De plus, nous avons exceptionnellement confié ces questions à quatre membres de notre Commission alors que nous n'en avons toujours désigné que trois par secteur.

Ce n'est pas que je crois qu'une simple mesure d'organisation soit une sorte de panacée qui permettrait de pallier les difficultés de la conjoncture. Je veux seulement vous montrer que la Commission reconnaît pleinement l'importance cardinale de ces problèmes pour les travaux de la Commission.

Pour terminer, je vous dirai toute la satisfaction que j'ai eue d'entendre en quels termes les orateurs ont parlé de l'association des pays et des territoires d'outre-mer à notre Communauté. Tous ont approuvé ce que j'étais autorisé à dire au nom de la Commission. Je confirme que la tâche de la Commission nous apparaît avant tout comme une obligation d'ordre humain et politique. Il s'agit de servir les populations africaines qu'un statut particulier unit aux membres de notre Communauté et de les associer, non seulement aux énormes progrès économiques et sociaux que nous avons déjà réalisés, mais encore à ceux que nous attendons de l'œuvre à laquelle nous allons nous attaquer ensemble. Notre espoir est de voir ces populations prendre réellement part à cette œuvre et en recueillir réellement les fruits. En pensant à ces pays et territoires, c'est aux hommes d'outremer que nous pensons.

(Applaudissements.)

M. le président. — La parole est à M. Finet, président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

M. Finet, président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. — Monsieur le président, j'ai répondu à la question que vous m'avez posée tout à l'heure que mon intervention durerait deux minutes; je crois pouvoir tenir cette promesse.

M. Lapie, hier, au nom du groupe socialiste, M. Dehousse, dans son intervention de cet aprèsmidi, et M. Battista dans sa dernière intervention, ont tous plaidé pour l'instauration de services communs, sur le principe duquel, d'ailleurs, tout le monde est d'accord, qu'il s'agisse des deux Commissions ou de la Haute Autorité.

Mais une question précise a été posée par M. Lapie et répétée par M. Dehousse, celle de savoir si les trois exécutifs feraient à l'Assemblée du mois de mai un rapport sur l'installation et l'instauration du fonctionnement des services communs.

A cet égard, je voudrais faire une mise au point.

La Haute Autorité, pour sa part, est toute disposée à faire, au cours de la session devant s'ouvrir le deuxième mardi de mai, un rapport sur l'état de la question des services communs, mais je ne voudrais pas prendre, au nom de la Haute Autorité, l'engagement de venir vous dire que tous les services communs auront été établis et fonctionneront parfaitement. Je crois traduire sans doute aussi l'opinion des deux autres commissions.

Je voudrais ensuite, passant à un autre ordre d'idées, apporter une précision à l'intention de M. Posthumus, qui a plaidé, très éloquemment d'ailleurs, pour la coordination nécessaire et indispensable des politiques d'énergie.

C'est encore un principe sur lequel tout le monde est d'accord. Je lui dirai que, non seulement il y a des accords de principe, mais que des décisions ont déjà été prises. En effet, un protocole en date du 8 octobre 1957 a été publié à la date du 12 décembre 1957 au Journal officiel de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, journal officiel qui deviendra sans doute celui des trois Communautés. Ce protocole porte sur la coordination des politiques d'énergie à réaliser entre la Haute Autorité et les gouvernements des Six pays. Mais ce protocole prévoit la participation des représentants des deux Commissions qui, à ce moment-là, étaient encore dans les limbes. J'espère que les deux Commissions seront d'accord avec les termes du protocole pour s'associer intimement à

toutes les études et à tous les travaux qui devraient être entrepris en vue de réaliser cette coordination des politiques d'énergie.

Je signale, en outre, à l'Assemblée, qu'il y a quelques semaines, les commissions ont été invitées à commencer effectivement leur participation à ce travail commun. J'ai donc le plaisir de faire savoir à ceux d'entre vous qui sont intervenus sur cette question que le principe même n'est plus en discussion et que déjà il y a eu un commencement de réalisation.

Voilà, monsieur le président, tout ce que j'avais à dire et je crois que j'ai non seulement tenu, mais même dépassé légèrement la promesse que je vous avais faite.

M. le président. — Je remercie M. le président de la Haute Autorité et je donne la parole à M. Sassen, membre de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique.

M. Sassen, membre de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique. — (N) Monsieur le président, je commencerai par remercier M. Posthumus des souhaits de prompt rétablissement qu'il a formulés à l'intention de M. Armand. Il va de soi que comme les membres de l'Assemblée, nous nous associons de tout cœur à ces souhaits, que nous avons beaucoup appréciés.

Marchant sur les traces de M. Hallstein, je dirai un seul mot des importantes déclarations politiques que M. Dehousse a faites au sujet des relations entre la Commission Européenne et l'Assemblée et entre cette même Commission et le Conseil.

Monsieur le président, après le discours très prudent et très équilibré que M. Hallstein vous a tenu, il ne me reste rien à dire, sauf peut-être une seule chose. Dans la déclaration que M. Medi, vice-président de la Commission de l'Euratom, a faite cet après-midi, il a été fait mention explicite de l'intérêt que notre Commission attache à la faculté, qu'en vertu du Traité elle partage, avec le Conseil, de convoquer l'Assemblée; la Commission a ainsi la certitude de pouvoir à tout instant solliciter l'avis de l'institution parlementaire sur ses travaux et de chercher auprès d'elle l'appui dont la Commission a besoin pour son action.

Je crois, monsieur le président, que même un homme aussi exigeant que M. Dehousse doit pouvoir se contenter de ce qui est plus qu'une demi-assurance.

Après avoir entendu les réponses de MM. Hallstein et Finet, il me suffira, je crois, de répondre à mon tour, mais très brièvement, aux différents orateurs qui ont parlé des services communs.

Nous estimons, nous aussi, que nous sommes et que nous restons tenus de nous confiner, non seulement dans les limites du Traité, mais aussi dans les tâches que le Traité nous a expressément confiées et, c'est l'évidence même, dans les moyens que le Traité a explicitement mis à notre disposition pour nous permettre d'accomplir les tâches en question.

Il aurait été désagréable et même inopportun de faire figurer dans chacun des traités des dispositions qui auraient certes concordé en majeure partie, mais qui auraient chaque fois concerné l'organisation administrative d'une seule des deux Commissions.

D'ailleurs, il vous a déjà été dit clairement en notre nom et vous avez pu constater vous-mêmes que sur ce point nos collègues de la Haute Autorité et de la Commission de la Communauté Economique Européenne sont absolument d'accord. Nous voulons dans toute la mesure du possible des services communs dont la structure et l'organisation soient également aussi communes que possible.

Si ma Commission se trouvait dans la même situation que la Haute Autorité, c'est-à-dire si nous devions nous aussi présenter notre rapport annuel le deuxième mardi de mai — tel n'est pas le cas puisque nous le ferons plus tard — nous parlerions exactement comme M. Finet, parce que la meilleure volonté du monde ne nous permettra pas d'organiser complètement les services communs pour le mois de mai; les services ne pourraient fonctionner rationnellement, ne fût-ce qu'en raison du fait que les trois institutions ne seront pas encore établies alors en un seul lieu.

Or, s'il est une condition qui importe spécialement pour le bon fonctionnement de services communs, c'est bien l'existence d'un siège commun aux institutions. Je puis du reste donner à l'Assemblée l'assurance que nous ne cherchons nullement à trouver ainsi des prétextes pour faire traîner en longueur l'organisation des services communs. Je puis vous dire que nous nous rencontrons fréquemment, presque chaque semaine, entre membres des exécutifs et entre fonctionnaires, pour aller de l'avant aussi rapidement que possible.

J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt, M. Battista mettre tant d'insistance à demander que la Commission dispose des fonds nécessaires à l'accomplissement de sa tâche. C'est indispensable, évidemment, mais je rappelle toutefois que nous avons bien dit que les gouvernements avaient déjà mis à notre disposition des sommes considérables dont vous trouverez le détail à l'annexe V au Traité.

Nous prenons acte bien volontiers du conseil de M. Battista, qui nous demande de ne pas éparpiller les fonds en les faisant servir à une multiplicité d'objectifs.

C'est ici que je rencontre les préoccupations de M. Posthumus, qui a fait une variation sur le même thème, en nous disant qu'il fallait établir l'ordre des priorités. Effectivement, monsieur le président, nous devrons établir un ordre des priorités et puisque nous y sommes, remarquons que le Traité lui-même donne déjà des indications en fixant des délais dans lesquels certaines tâches devront être accomplies.

L'une des questions prioritaires est effectivement celle de la protection des travailleurs des installations nucléaires et de la protection des populations contre la nocivité des radiations ionisantes.

Mon collègue, M. Krekeler se propose de vous en parler plus longuement et je me dispense donc de m'arrêter à la question.

M. Battista a parlé de la coordination des sources d'énergie et M. Posthumus de la coordination de la politique énergétique. Comme l'a dit M. Finet, ces deux questions sont réglées par le protocole intervenu le 8 octobre 1957 entre le Conseil de Ministres et la Haute Autorité. Je ne répéterai pas ce que M. Finet vous a déjà dit. Je le compléterai simplement en ajoutant que mon collègue, M. De Groote, malheureusement empêché pour l'instant, a déjà pris contact à ce sujet avec la Haute Autorité, si bien que le protocole a commencé à être exécuté, du moins

en ce qui concerne les relations entre la Haute Autorité et l'Euratom. Vous comprendrez sans peine qu'en ce début, la façon dont ma Commission sera associée à ces travaux n'a pas encore été précisée jusque dans les détails.

En outre, monsieur le président, vous comprendrez que nous tenons beaucoup à discuter ces questions également avec la Commission de la politique énergétique que l'Assemblée se propose de créer. Je puis vous dire, au nom de ma Commission, que nous sommes heureux de l'importante contribution que l'Assemblée veut également apporter à la coordination de la politique énergétique, parce que l'Europe a un urgent besoin d'une politique unique en ce domaine. Pour nous, nous ferons tout ce qu'il faut.

Monsieur le président, nous avons eu la satisfaction d'entendre M. Posthumus nous dire qu'il était d'accord avec nous pour reconnaître la prédominance des aspects politiques de notre œuvre. Il a souhaité que les aspects politiques s'harmonisent avec les exigences techniques de notre travail. Je partage son espoir et si d'aventure des difficultés survenaient sur ce point, il faudra trouver une hiérarchie des valeurs, que nous avons tenté d'esquisser dans notre déclaration.

M. Posthumus a enfin parlé de la position de l'Euratom et de son ressort par rapport au ressort de ce qu'il appelait les structures administratives nationales. Il a eu raison de dire que ces deux champs d'attributions ne s'intègrent pas encore en un tout et qu'il n'est pas exclu que des lacunes se présentent sans que l'on voie du premier coup d'œil comment les combler. Le Traité l'a d'ailleurs prévu, en réservant à la Commission le soin d'indiquer les domaines insuffisamment explorés et restés en friche. Dans ces conditions, il faudra nécessairement se mettre d'accord sur la manière de combler ces lacunes.

M. Posthumus nous demande dès maintenant des précisions et des détails. L'Assemblée me permettra sans doute de renvoyer mon interlocuteur aux dispositions de l'article 213 du Traité.

Dans six mois, nous ferons rapport à l'Assemblée sur l'état d'avancement des travaux en matière d'énergie nucléaire. Le rapport est en voie d'élaboration. La Commission espère bien s'en tenir strictement au délai imparti par le Traité.

A ce moment, on pourra voir plus clairement et un peu moins difficilement, car ce ne sera tout de même pas facile, ce qu'il reste à faire et quel sera l'ordre des priorités.

J'espère avoir ainsi suffisamment approfondi, en ce qui me concerne, les observations des membres de l'Assemblée. Nous avons beaucoup apprécié leurs remarques, parce qu'elles sont pour nous le gage assuré de l'intérêt que l'Assemblée attache à notre action et à nos initiatives.

· (Applaudissements.)

M. le président. — La parole est à M. Krekeler.

M. Krekeler, membre de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique.

— (A) Monsieur le président, mesdames, messieurs, je répondrai à la question que nous a posée M. Posthumus. Il nous a demandé si nous pensions, comme il le pense lui-même, que la protection de la population revêt une importance capitale. La Commission répond à cette question par un oui qui ne comporte aucune équivoque ni aucune résérve.

Au nom de la Commission, M. Medi a déclaré ce matin que nous estimions de notre devoir de contribuer à rendre plus humain le travail et les conditions de vie de millions de travailleurs. Cela ne peut signifier en aucun cas que nous nous efforcerons simplement de faire participer ces millions d'êtres humains aux avantages que la technique de l'atome peut leur apporter et leur apportera à coup sûr; bien plus, cela signifie que nous devons contribuer par nos efforts à les protéger des dangers que peut déclencher une imprudence ou une erreur commise dans le maniement de ces forces extraordinaires que l'humanité a entrepris d'asservir.

Nous sommes particulièrement heureux de ce qu'un Comité scientifique et technique ait été créé avant-hier. En effet, aux termes de l'article 31 de notre Traité, le Comité scientifique et technique est chargé de désigner un groupe de personnalités — des experts scientifiques des Etats membres, notamment des experts en matière de santé publique — dont la Commission est tenue d'entendre l'avis avant de fixer les normes de base. La mise en place du Comité scientifique et technique qui comprend non seulement des techniciens et des physiciens, mais aussi des médecins, marque le point de départ de ces travaux très importants.

Pour montrer que nous n'avons pas attendu que ces premiers fondements soient posés, mais que, sous ce rapport, la théorie et la pratique coïncident puisque nous avons déjà commencé notre activité en raison même de l'importance de ce domaine, permettez-moi de vous signaler que l'une des premières grandes organisations internationales avec lesquelles nous avons pris contact est l'Agence atomique internationale à Vienne. Nous savons en effet que l'une des tâches de cette Agence consiste à fixer des normes universellement valables pour la protection de la population. Nous pensons que, dans ce domaine, il importe au plus haut point de fixer des normes qui soient obligatoirement appliquées à une échelle aussi large que possible.

De plus, nous avons offert notre collaboration à l'Agence atomique internationale qui, je le crois, a accueilli cette offre avec satisfaction.

(Applaudissements.)

M. le président. — La parole est à M. Medi, vice-président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique.

M. Medi, vice-président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique. — (I) Monsieur le président, mesdames, messieurs, je remercie tout d'abord l'Assemblée de cette première collaboration efficace qu'elle a apportée à notre Commission et, par là, à l'Euratom. Mes collègues ayant déjà répondu aux observations présentées sur certains points, je me bornerai à parler d'un petit nombre de questions qu'ils n'ont pas traitées dans leur réponse.

Avant tout, je remercie les orateurs qui sont intervenus dans la discussion et en particulier M. Battista. En ce qui concerne le problème de l'énergie, l'Assemblée a déjà été renseignée de façon détaillée et complète sur la situation actuelle. A mon tour, je soulignerai le fait que la Commission de l'Euratom considère que ce point est un des principaux qui sollicitent son attention, et j'ai déjà dit, d'accord avec la Commission, que nous ne devons pas envisager uniquement les besoins actuels d'énergie, mais qu'il nous faut établir des programmes prévoyant les besoins futurs, dans la mesure où cela est possible, en tenant compte d'un phénomène économique désormais bien certain, à savoir que plus il y a d'énergie disponible, plus grand est le désir de la consommer. Pour parler un langage technique, permettez-moi, monsieur Battista, de dire qu'il s'agit non pas d'une fonction de dérivées constantes, mais d'une fonction de dérivées d'une valeur positive, c'est-à-dire qu'« une chose entraîne l'autre », comme on dit couramment.

C'est pourquoi notre programme vise non seulement à combler les lacunes que l'on constate aujourd'hui, mais veut encore tenir compte, dans la mesure où cela est humainement possible, des besoins accrus, à propos desquels je ferai remarquer qu'on aura beau jeter sur le marché de très grandes quantités d'énergie, les gens trouveront toujours qu'il n'y en a pas assez.

Quelques mots maintenant du Centre commun. L'Euratom n'entend pas créer de nouvelles institutions là où il en existe déjà d'excellentes et qui fonctionnent; mais cette limitation n'empêchera pas la Communauté de l'Energie Atomique de faire tout ce qu'elle peut pour créer ce qui manque, pour compléter ce qui existe, pour harmoniser ce qui fonctionne. C'est pourquoi le Centre commun prévu par le Traité est d'une importance fondamentale et nous voulons en faire, après nous être livrés à des études approfondies, un organisme puissant, un instrument de recherche scientifique en vue des applications pratiques.

Comme l'a dit notre collègue M. Krekeler, l'Euratom a des obligations très sérieuses dans le domaine biologique, non seulement en ce qui concerne la recherche sur le plan sanitaire, mais aussi quant à l'étude de ce que l'on appelle généralement les applications biologiques de l'énergie atomique. Les recherches biologiques utilisant des isotopes, l'étude des problèmes biologiques, les traitements au moyen d'isotopes, les mutations génétiques, c'est là un domaine immense qui s'ouvre à notre collaboration avec les autres peuples de l'Europe et du monde.

Enfin, je ne ferai que signaler d'un mot les innombrables autres applications envisagées pour l'industrie, l'agriculture, avec toute la formation professionnelle qu'elles impliquent.

Monsieur le président, nous demandons à votre Assemblée de nous accorder son aide, sa collaboration vigilante, sa compréhension.

(Applaudissements.)

M. le président. — Personne ne demande plus la parole ?...

Le débat est clos et je remercie tous les orateurs qui ont bien voulu y prendre part.

### 12. — Dépôt d'une proposition de résolution

M. le président. — J'ai reçu de MM. Lapie et Wigny une proposition de résolution relative à la composition du Comité économique et social.

Cette proposition de résolution a été distribuée sous le n° 2.

# 13. — Composition du Comité économique et social

M. le président. — En application de l'article 14 du Règlement, MM. Dehousse, Charlot, De Block, van der Goes van Naters, Leber, Gailly, Wigny, Bertrand, Teitgen, Lenz, Schuijt et Mme Riemaeckler-Legot demandent la discussion d'urgence de la proposition de résolution n° 2 dont je viens d'annoncer le dépôt.

Il n'y a pas d'opposition à cette demande?...

L'urgence est ordonnée.

L'Assemblée voudra sans doute se prononcer sur cette proposition de résolution sans renvoi en commission?

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Scheel.

M. Scheel. — (A) Monsieur le président, au nom du groupe libéral, je demande que la décision sur cette proposition de résolution soit renvoyée à demain.

Au cours de la présente journée, nous n'avons naturellement pas eu l'occasion de discuter cette question au sein du groupe. A la différence des auteurs de la proposition, nous n'avons rien su non plus de la question jusqu'à ce moment. Nous aurions d'autant plus aimé la discuter au groupe libéral que le texte qui nous a été soumis n'indique pas clairement de quoi

il s'agit, tout au moins en ce qui concerne la version allemande que j'ai sous les yeux.

Vu l'heure, le groupe ne peut évidemment plus procéder à cette discussion et nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir renvoyer à demain le vote sur cette proposition de résolution.

M. le président. — La parole est à M. Bertrand.

M. Bertrand. — (N) Monsieur le président, nous pouvons donner notre accord à la proposition de M. Scheel de renvoyer la discussion à demain, en ce sens, bien entendu, que le vote aura lieu demain.

Je ferai cependant remarquer que, depuis mardi, nos collègues du groupe libéral ont déjà demandé de nombreux ajournements à propos des problèmes dont nous sommes saisis.

Si nous donnons notre accord, en toute sincérité, sur l'ajournement de cette discussion, nous le faisons uniquement à condition que le vote ait lieu demain.

- M. le président. La parole est à M. Gailly.
- M. Gailly. Nous sommes d'accord pour ajourner la discussion jusqu'à demain.
- M. le président. Il n'y a pas d'opposition au renvoi de la discussion à demain?..

Il en est ainsi décidé.

### 14. — Dépôt d'une proposition de résolution

M. le président. — J'ai reçu de MM. Wigny, Lapie et Pleven, une proposition de résolution relative à la dénomination de l'Assemblée.

Cette proposition de résolution a été distribuée sous le nº 3.

#### 15. — Dénomination de l'Assemblée

M. le président. — La proposition nº 3 relative à la dénomination de l'Assemblée étant déposée par MM. les présidents des trois groudes.

pes politiques, l'Assemblée voudra sans doute l'examiner sans renvoi en commission.

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

Je donne lecture de cette proposition de résolution :

#### « L'Assemblée,

Vu la Convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes qui prévoit qu'une Assemblée unique exerce les pouvoirs et les compétences que le Traité instituant la Communauté Economique Européenne, le Traité instituant la Communauté Européenne de l'Energie Atomique et le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier lui attribuent,

Vu la nécessité de trouver un nom évocateur comme celui de l'« Euratom » pour la Communauté Européenne de l'Energie Atomique ou éventuellement de « Communauté du Marché Commun » pour la Communauté Economique Européenne,

Décide de prendre le nom de :

Assemblée Parlementaire Européenne ».

La parole est à M. Kapteyn.

- M. le président. La parole est à M. Kapteyn.
- M. Kapteyn. (N) Monsieur le président, à mon regret, je dois faire remarquer et je crois pouvoir le faire au nom de quelques autres représentants néerlandais que nous ne pouvons pas approuver cette dénomination.

Le mot « vergadering » (assemblée) qui figure dans le texte néerlandais que j'ai sous les yeux ne dira pas grand chose aux habitants de notre pays. En revanche, un nom comme « parlement van de Europese Gemeenschap » (parlement de la Communauté européenne) frapperait les esprits; en aucun cas, il ne faudra parler de « parlementaire vergadering » (assemblée parlementaire) mais de « parlement » (parlement).

M. le président. — La parole est à M. Lapie.

M. P.-O. Lapie. — La préoccupation de nos collègues ne nous a pas échappé et nous en avons discuté au sein de nos groupes. Les trois présidents de groupe se sont mis d'accord sur la terminologie française.

Je pense que nos collègues néerlandais et allemands n'auront aucune peine à trouver dans leur langue un terme qui réponde exactement aux préoccupations qui sont les leurs.

Il n'est pas obligatoire, à mon sens, de suivre la traduction proposée par nos charmantes traductrices. L'essentiel est qu'on comprenne bien qu'il s'agit d'une assemblée politique, qu'on l'appelle Sénat, Parlement, Chambre, etc.

Voilà ce que je tenais à dire pour faciliter les choses.

- M. le président. La parole est à M. Corniglion-Molinier.
- M. Corniglion-Molinier. Je voudrais savoir comment s'appelleront les membres de cette Assemblée?
  - M. le président. Des représentants.

La parole est à M. Bohy.

- M. Bohy. Le terme « représentant » est celui qui est employé dans le Traité. Il serait difficile de le modifier.
- **M. Corniglion-Molinier.** Personnellement, je le trouve mauvais.
- M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix la proposition de résolution, étant entendu que la dénomination en néerlandais et en allemand pourra être revue.

(La proposition de résolution est adoptée.)

- M. De Block. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. De Block.
- M. De Block. Je me suis abstenu dans ce vote parce que j'estime que, comme l'a dit

M. Kapteyn, le mot « Assemblée » ne convient, ni en néerlandais, ni en flamand, ni en allemand.

### 16. — Dépôt d'une proposition de résolution

M. le président. — J'ai reçu de MM. Pleven et Hamani Diori une proposition de résolution relative à la composition du Comité économique et social.

Cette proposition de résolution a été distribuée sous le nº 4.

# 17. — Composition du Comité économique et social

M. le président. — En application de l'article 14 du Règlement, MM. Charles Janssens, Rochereau, Hamani Diori, Scheel, Mutter, Estève, De Félice, Schaus, Corniglion-Molinier et Cantalupo demandent la discussion d'urgence de la proposition de résolution n° 4 relative à la composition du Comité économique et social.

Il n'y a pas d'opposition à cette demande?...

L'urgence est ordonnée.

L'Assemblée voudra sans doute se prononcer sur cette proposition de résolution sans renvoi en commission?

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Lapie.

M. P.-O. Lapie. — Cette proposition de résolution est, comme la proposition de résolution no 2, relative à la composition du Comité économique et social.

Puisque la discussion de la proposition nº 2 a été renvoyée à demain, je propose qu'il soit fait de même pour celle-ci. M. le président. — Il n'y a pas d'opposition au renvoi de la discussion de la proposition de résolution n° 4 à demain ?...

Il en est ainsi décidé.

18. — Ordre du jour

M. le président. — Je propose à l'Assemblée de tenir sa prochaine séance demain vendredi

- à 9 h. 30.(Assentiment.) L'ordre du jour sera le suivant :
- Ratification de la liste des membres des commissions, qui sera dressée par le Bureau;
- Discussion des propositions de résolutions  $n^{\circ s}$  2 et 4, relatives à la composition du Comité économique et social.

La séance est levée.

(La séance est levée à 19 h. 45.)

	÷				•	•	•	
								1
,							•	
			•		•			
	•	•				·		
								İ
								Ì
		·						
,						•		
								1
•								
· .				•				
								•
		,			,			
		,	•				•	
•								
					,			
			•					t

### SESSION CONSTITUTIVE

# SÉANCE DU VENDREDI 21 MARS 1958 (TROISIÈME SÉANCE DE LA SESSION)

1.	Sommaire Procès-verbal :		6. Répartition des membres de l'Assem- blée dans l'hémicycle. — Discussion immédiate d'une proposition de ré- solution :
	MM. le président, Kapteyn, le pré- sident, Furler, le président	92	MM. le président, Teitgen, Corniglion-Molinier, le président 106
2.	Nomination des membres des commis- sions de l'Assemblée :		Adoption de la proposition de résolution
	MM. le président, Margue, Wigny, président du groupe démocrate-chrétien; Battaglia, le président	92	<ol> <li>Dépôt d'une proposition de résolution tendant à l'institution de membres suppléants de l'Assemblée :</li> </ol>
3 C	Composition du Comité économique	0-	MM. Dehousse, le président, Estève, le président
υ.	et social (suite). — Discussion d'une proposition de résolution de MM. Lapie et Wigny:		Renvoi de cette proposition à la Commission du règlement 107
	MM. Gailly, Scheel, Tartufoli, Bertrand, Sabatini, Scheel, Tartufoli, Gailly, Bertrand,		<ol> <li>Composition du Comité économique et social (suite). — Reprise de la dis- cussion de la proposition de résolu- tion de MM. Lapie et Wigny :</li> </ol>
	Van der Goes van Naters, Gailly, le président, Bertrand, le président	95	M. le président 108
	Suspension du débat	103	Adoption de la proposition de résolution modifiée 108
4. C	Composition du Comité économique		MM. Tartufoli, le président 108
	et social (suite). — Discussion d'une proposition de résolution de MM. Pleven et Hamani Diori :		9. Modification de la composition d'une commission 108
	MM. Hamani Diori, Bertrand, Pleven, Bertrand, Pleven, le président, Hamani Diori, le président	103	10. Allocution de M. le président de l'As- semblée
	Adoption de la proposition de réso-		11. Prochaine session 109
	lution	106	12. Procès-verbal 109
5.	Dépôt d'une proposition de résolution	106	13. Clôture de la session 109

#### PRESIDENCE DE M. SCHUMAN

(La séance est ouverte à 9 h. 40.)

M. le président. — La séance est ouverte.

#### 1. — Procès-verbal

M. le président. — Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué,

M. Kapteyn. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. Kapteyn.

M. Kapteyn. — (N) Monsieur le président, hier, au cours de la discussion du document no 3, j'ai émis certaines objections à propos de la traduction néerlandaise de la dénomination française que l'on propose à notre Assemblée.

Or, je constate qu'à la page 9 de la version néerlandaise du procès-verbal il est dit que l'Assemblée a décidé que la dénomination néerlandaise et allemande pourra être revue.

Je serais heureux que cette modification — je ne parle naturellement que pour ce qui est du néerlandais — se fasse en ce sens que le nom néerlandais soit : Europees Parlement (Parlement européen).

Cela implique qu'à la page 10, du texte néerlandais, à la fin de la résolution, il soit dit :

« Besluit de naam aan te nemen van :

Europees Parlement. »

Nous autres Néerlandais serions heureux que l'Assemblée se prononce dans ce sens.

M. le président. — L'Assemblée a entendu la demande de notre collègue. On fait un peu violence à la traduction. Ce n'est pas une traduction littérale.

M. Furler. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. Furler.

M. Furler. — (A) Les raisons invoquées par mon collègue et ami néerlandais valent naturellement aussi pour la traduction allemande. Si on utilise cette appellation en néerlandais, nous ferons bien de dire dans la traduction allemande « Europäisches Parlament » (Parlement Européen). En effet, l'expression « Parlamentarische Versammlung » (Assemblée Parlementaire) est une expression un peu plus nuancée, mais elle n'indique pas aussi clairement ce que nous voulons dire. Je suis d'avis qu'en prenant une décision à ce propos, il ne faut pas briser le rapport entre la langue et le sens. Nous devrions donc dire en allemand « Europäisches Parlament ». C'est une formule assez concise et claire qui, pour le fond, ne diffère pas de celle d'« Europäische Parlamentarische Versammlung » (Assemblée Parlementaire Européenne).

**M. le président.** — Personne ne demande plus la parole ?...

Il est proposé que la dénomination de l'Assemblée soit :

en langue néerlandaise: « Europees Parlement ». en langue allemande: «Europäisches Parlement».

Il n'y a pas d'opposition à l'adoption du procès-verbal?...

Sous réserve de ces décisions, le procès-verbal est adopté.

# 2. — Nomination des membres des commissions de l'Assemblée

**M. le président.** — L'ordre du jour appelle la nomination des membres des commissions de l'Assemblée.

En application de l'article 35 du règlement provisoire, le Bureau a établi la liste des candidatures qu'il propose.

Je prie M. le secrétaire général de donner lecture de cette liste.

M. le secrétaire général donne lecture de la liste suivante :

# Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles :

MM. Amadeo, Berthoin, Birkelbach, Boutemy, Carboni, Carcaterra, Corniglion-Molinier, Debré, Dehousse, Friedensburg, Furler, Galletto, van der Goes van Naters, Gozard, Guglielmone, Janssens, van Kauwenbergh, Kopf, Korthals, Margue, Martino Gaetano, Metzger, Piccioni, Pinay, Mme Probst, MM. Scheel, Schuijt, Teitgen, Wigny.

### Commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers:

MM. Alric, Birrenbach, Blaisse, Cantalupo, Cavalli, Cerulli-Irelli, Colin, Galletto, Gozard, Grégoire, Hahn, Hazenbosch, Kalbitzer, Kreyssig, Laffargue, Leemans, Leverkuehn, Margulies, Mutter, Pleven, Richarts, Rochereau, Roselli, Schaus, Dore, Smets, Mme Strobel, MM. Turani, Vredeling, Warnant.

### Commission de l'agriculture :

MM. Bonino, Bonomi, Boutemy, Braccesi, van Campen, Charpentier, De Vita, Engelbrecht-Greve, De Félice, Guariglia, Laborde, Leemans, Lücker, Mage, Margue, Pleven, Richarts, Rip, Schaus, Schiratti, Martin Schmidt, Smets, Storch, Strobel, Tanguy-Prigent, Tartufoli, Troisi, Vals, Vredeling.

### Commission des affaires sociales :

MM. Amadeo, Angioy, Bertrand, Birkelbach, De Bosio, Burgbacher, Charlot, Colin, Crouzier, Elbrächter, Estève, Fohrmann, Gailly, Grégoire, Hazenbosch, Leber, Nederhorst, van der Ploeg, Mmes Probst, de Riemaecker-Legot, MM. Rochereau, Rubinacci, Sabatini, Santero, Simonini, Storch, Tartufoli, Mme Thome-Patenôtre, M. Vanrullen.

# Commission du marché intérieur de la Communauté:

MM. Blaisse, Bohy, Carcaterra, Cavalli, Coulon, Crouzier, Deringer, De Smet, Duvieusart, Granzotto Basso, Hahn, Illerhaus, Korthals, Kreyssig, Lapie, Loesch, Lücker, Marina, Martinelli, Martino Edoardo, Maurice-Bokanowski, Nederhorst, Poher, Rochereau, Rubinacci, Savary, Schaus, Schmidt Helmut, Starke.

# Commission des investissements, des questions financières et de la politique à long terme :

MM. Aubame, Battaglia, Berthoin, Birrenbach, Caillavet, van Campen, Carboni, Cavalli, Conrad, De Block, Deist, De Smet, Devinat, De Vita, Fohrmann, Geiger, Janssen, Kapteyn, Laffargue, Lindenberg, Loesch, Pinay, Roselli, Savary, Schiratti, Starke, Sträter, Valsecchi, Warnant.

# Commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer:

MM. Aubame, Carboni, Carcassonne, Conrad, Dehousse, Deist, Devinat, van der Goes van Naters, Guariglia, Guglielmone, Hamani Diori, Janssens, Kalbitzer, van Kauvenbergh, Kopf, Lichtenauer, Lindenberg, Metzger, Muller-Hermann, Oesterle, Piccioni, Raingeard, Riviérez, Scheel, Schuijt, Teitgen, Turani, Vals, Wigny.

### Commission des transports:

MM. Battista, Braitenberg, Carcassonne, Caillavet, Colin, Conrad, Corniglion-Molinier, Coulon, Duvieusart, Elbrächter, Grégoire, Kapteyn, Korthals, Laborbe, Lenz, Leverkuehn, Lichtenauer, Mage, Martinelli, Müller-Hermann, Oesterle, Poher, Raingeard, Schaus, Schmidt Helmut, Simonini, Tomè, Troisi, Warnant.

#### Commission pour la politique énergétique :

MM. Alric, Battista, Bergmann, Burgbacher, Carcaterra, Cavalli, Corniglion-Molinier, De Block, Deist, Estève, Grégoire, Hazenbosch, Leemans, Lenz, Poher, Posthumus, Tanguy-Prigent.

# Commission de la recherche scientifique et technique:

MM. Alric, Boggiano Pico, Braitenberg, Charpentier, Charlot, De Block, De Smet, Friedensburg, Geiger, Janssen, Margue, Margulies, Martino Gaetano, Maurice-Bokanowsky, Posthumus, Ratzel, Vanrullen.

### Commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire:

MM. Angioy, Bergmann, Bertrand, Elbrächter, Fohrmann, Gailly, Lenz, Lichtenauer, van der Ploeg, Posthumus, Ratzel, Rubinacci, Saba-

tini, Santero, Starke, Storch, Mme Thome-Patenôtre.

# Commission de l'administration de l'Assemblée et du budget des communautés :

MM. Braccesi, Burgbacher, Charlot, Colin, Engelbrecht-Greve, De Félice, Janssen, van Kauvenbergh, Kreyssig, Loesch, Margulies, Mme de Riemaecker-Legot, Riviérez, Scheel, Smets, Tomè, Valsecchi.

#### Commission du règlement, des questions juridiques, des pétitions et des immunités :

MM. Battaglia, Bohy, Carboni, Carcaterra, Crouzier, Deringer, van der Goes van Naters, Granzotto Basso, Janssens, van Kauvenbergh, Kopf, Margue, Metzger, Mutter, Rip, Schiratti, Starke.

M. le président. — L'Assemblée a entendu les propositions du Bureau pour la composition des commissions.

Y a-t-il des observations ?...

- M. Margue. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. Margue.
- M. Margue. Monsieur le président, j'ai été frappé d'entendre que mon nom a été prononcé à propos de la Commission des questions juridiques. Il doit y avoir là une erreur, et je ne sais d'où elle peut venir. Je ne suis pas juriste et n'ai jamais demandé à être membre de cette Commission. La répartition des sièges selon des considérations d'abord nationales et ensuite politiques ne donne pas dans notre pays un tel résultat.

Il me semble que l'erreur vient du fait que notre collègue M. Loesch est désigné comme membre de la Commission de la comptabilité alors que, d'après les derniers arrangements, il devrait faire partie de la Commission des questions juridiques.

En tout cas, mon nom doit être supprimé sur la liste de membres de cette dernière commission. La question est de savoir où siègera M. Loesch: soit à la Commission de comptabilité, soit, ce que je considère comme souhaitable,

- à la Commission des questions juridiques. Je prierai le secrétariat de bien vouloir examiner cette affaire.
  - M. Wigny. Je demande la parole.
  - M. le président. La parole est à M. Wigny.
- M. Wigny. Monsieur le président, le groupe démocrate-chrétien considère M. Margue comme polyvalent. (Sourires.) Il a, d'autre part, l'honneur de vous demander une mutation entre M. Santero, qui est inscrit à la Commission des affaires politiques, et M. Carcaterra, qui est inscrit à la Commission des affaires sociales.
  - M. Battaglia. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. Battaglia.
- M. Battaglia. (1) Monsieur le président, je désire également proposer un changement parce que je crois qu'une erreur a été commise. En effet, alors que j'aurais dû faire partie de la Commission de la comptabilité, j'ai constaté que je figure au nombre des membres de la Commission du règlement et des questions juridiques. Or, c'est au contraire M. Scheel qui aurait dû faire partie de cette Commission.

Je demande donc que l'on m'inscrive en qualité de membre de la Commission de la comptabilité et que M. Scheel soit affecté à la Commission du règlement et des questions juridiques; M. Scheel s'est déclaré prêt à accepter ce changement.

**M. le Président.** — Personne ne demande plus la parole ?...

Les modifications suivantes sont proposées:

- remplacer M. Margue à la Commission du règlement, des questions juridiques, des pétitions et des immunités, par M. Loesch;
- supprimer la candidature de M. Loesch à la Commission de l'administration de l'Assemblée et du budget des Communautés;
- remplacer M. Carcaterra à la Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles par M. Santero;

- remplacer M. Santero à la Commission des affaires sociales par M. Carcaterra;
- remplacer M. Battaglia à la Commission du règlement, des questions juridiques, des pétitions et des immunités, par M. Scheel;
- remplacer M. Scheel à la Commission de l'administration de l'Assemblée et du budget des Communautés par M. Battaglia.

Il n'y a pas d'opposition?...

Ces modifications sont adoptées.

Il n'y a pas d'opposition aux candidatures proposées par le Bureau, compte tenu des modifications qui viennent d'être adoptées?

Ces candidatures sont ratifiées.

Les commissions vont se réunir maintenant, selon un calendrier qui a été distribué, pour constituer leur Bureau.

Elles n'auront pas autre chose à leur ordre du jour que la constitution du Bureau, car notre temps est limité. Il faudra qu'à midi les commissions aient terminé leurs travaux.

# 3. — Composition du Comité économique et social (suite)

M. le président. — L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution de MM. Lapie et Wigny relative à la composition du Comité économique et social.

Elle est ainsi conçue:

« En vertu du Traité, le Comité économique et social a pour mission de donner des avis au Conseil et à la Commission de la Communauté Economique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, sur des questions économiques et sociales importantes. Sa composition exprime à quel point est reconnue l'importance des forces économiques et sociales de la Communauté. C'est pourquoi la désignation des membres dudit Comité doit s'inspirer du souci de reconnaître l'égalité des droits des employeurs et des travailleurs. L'Assemblée demande dès lors :

- que les employeurs et les travailleurs soient paritairement représentés au Comité économique et social;
- que lors de la désignation de représentants d'autres groupes, cette parité ne soit en aucun cas altérée. »

La parole est à M. Gailly.

M. Gailly. — Monsieur le président, mesdames, messieurs, je me pose la question préalable de savoir s'il n'appartient pas au représentant du groupe libéral d'indiquer la position qu'il compte prendre, puisque c'est à la demande de ce groupe que la discussion de cette proposition de résolution a été renvoyée à ce matin.

S'il ne croit pas devoir prendre la parole maintenant, je suis à votre disposition.

- M. le président. M. Scheel est inscrit.
- M. Gailly. Dans ces conditions, je commenterai et je justifierai brièvement la proposition de résolution déposée par MM. Lapie et Wigny, au nom des groupes socialiste et démocrate-chrétien.

Pour défendre cette proposition de résolution, je me réfère à une expérience vécue au sein de la Communauté du Charbon et de l'Acier.

Le Traité de la C.E.C.A. prévoit un conseil consultatif avec une représentation triangulaire: un tiers de représentants des employeurs, un tiers de représentants des travailleurs et un troisième tiers réservé aux représentants de ceux que l'on appelle les utilisateurs, sans définition de ce terme.

En réalité et en fait, le groupe des travailleurs a toujours vécu au sein de ce Conseil en état d'infériorité. Il ne disposait que d'un tiers des mandats contre deux tiers détenus par les employeurs et les utilisateurs, ces derniers ne faisant qu'un avec les employeurs et constituant ainsi un seul et même groupe.

Le Traité relatif au Marché Commun en général prévoit, lui, un Comité économique et social.

Le mouvement syndical tout entier souhaite, pour ne pas dire qu'il veut, ne plus revivre cet état de choses, cette ambiance, ni cette aventure du Comité Consultatif de la C.E.C.A. Son concours, sa participation à la vie des communautés européennes sont subordonnés à une plus juste représentation des intérêts des travailleurs. En conséquence, nous réclamons la parité pure et simple au sein de ce Comité Consultatif.

Nous considérons que les travailleurs ont au moins les mêmes droits que les autres secteurs réunis dans les collectivités. Je souligne que ces travailleurs, pris au sens général du terme, constituent l'immense majorité de la population et qu'ils furent, par la voix de leurs représentants, à l'origine de la Communauté, qu'ils sont encore aujourd'hui et qu'ils seront demain, si vous le voulez bien, les éléments moteurs et essentiels d'une Europe régénérée. Ils le seront à la condition expresse et formelle que vous leur réserviez, au sein des organismes prévus par le traité, la place qu'ils méritent et qui leur revient. L'Europe ne se fera pas sans eux, elle ne peut se faire contre eux.

En conséquence, nous vous demandons d'approuver la proposition de résolution qui vous est présentée et qui ne réclame qu'un équilibre largement mérité dans une commission extraparlementaire.

Les travailleurs ne demandent que la simple parité des intérêts en présence. Cette revendication est tout à fait modeste et équitable et le mouvement syndical serait particulièrement heureux si cette Assemblée voulait répondre à son appel.

M. le président. — La parole est à M. Scheel.

M. Scheel. — (A) Monsieur le président, j'avais demandé hier, au nom du Groupe libéral, qu'on remette au lendemain la discussion de la proposition de résolution de MM. Lapie et Wigny. C'est aujourd'hui seulement que nous avons pu nous entretenir à ce sujet. Comme vous le savez, la résolution n'a pas été déposée par nous; nous en avons discuté ce matin, en réunion de groupe.

Je dois vous avouer que la discussion n'a pas apporté plus de clarté au texte. Nous restons dans le doute quant aux intentions que renferme le texte de la résolution. Même les explications de M. Gailly n'ont pas réussi à dissiper nos doutes, et je vais dire pourquoi.

En ce qui concerne la première demande qui est faite dans la résolution, nous sommes tous,

je crois, d'avis qu'elle est justifiée. Selon cette demande, travailleurs et employeurs devraient avoir une représentation paritaire au Comité économique et social de la Communauté. Or, à l'article 193, le Traité prévoit la constitution d'un Comité selon des directives tout à fait précises. Je crois qu'il est impossible de répartir en deux camps — employeurs et travailleurs - tous les groupes qui y sont nommés. Certes, si l'on considère la question sous l'angle juridique, la plupart de ces groupes appartiendront à l'un ou à l'autre camp. Mais si nous l'envisageons du point de vue sociologique, nous remarquerons que certaines personnes ne peuvent être classées ni dans celui-ci, ni dans celui-là; elles occupent une position particulière et indépendante et ne permettront jamais qu'on les dépouille de leur liberté d'agir en dehors de tout intérêt de groupe. Il est absolument impossible d'insérer chaque individu dans un groupe déterminé.

A la lecture de la proposition de résolution de MM. Lapie et Wigny, on pourrait penser que dans le monde politique également on imagine parfois qu'il n'y a que deux groupes politiques : les socialistes et les chrétiens-sociaux. En réalité, de nombreux autres groupes politiques viennent s'intercaler entre ces deux-là. Précisément dans cette Assemblée, nous constatons qu'il y en a un autre, et très puissant et vigoureux. Il en est de même dans la vie, et je pense qu'on ne peut jamais classer un individu selon des signes distinctifs aussi simplistes.

Par ailleurs, le Traité nous dit que les membres du Comité économique et social doivent être choisis à titre personnel, en tant qu'individus et non en tant que représentants d'une organisation. Or, je crains que le point 2 de la résolution qui nous est soumise ne viole le Traité qui dit expressément que les membres du Comité sont nommés à titre personnel et ne sont liés par aucun mandat impératif : ils sont désignés non pas en tant que représentants de groupes, mais seulement en tant qu'individus.

Dans ces conditions, je demande au nom de la plupart de mes amis qu'il soit voté séparément sur les points 1 et 2, ce qui nous permettrait d'accepter plus facilement le premier point, chacun restant libre de se prononcer comme il l'entend sur le deuxième.

M. le président. — La parole est à M. Tartufoli.

M. Tartufoli. — (I) Monsieur le président, mes chers collègues, hier j'ai demandé trop tôt la parole sur cette résolution; je la reprends donc aujourd'hui pour exposer plus clairement ma pensée. Je parle en mon nom personnel, mais je crois être aussi l'interprète de mes collègues italiens du Groupe démocrate-chrétien.

J'approuve entièrement le texte de la résolution lorsqu'elle affirme la nécessité que les travailleurs et les employeurs soient toujours représentés sur une base paritaire; pour qui s'inspire des principes chrétiens sociaux, tels que nous les entendons dans un esprit peut-être plus large, il ne saurait être question de faire des réserves sur ce point, même si nous voyions les classes s'affronter, je ne dis pas pour la lutte, mais pour la collaboration. Je suis donc d'accord. Mais je suis obligé de souligner l'importance que présentent certaines autres catégories de personnes engagées dans la vie économique de notre pays.

L'article 193 du Traité indique clairement quelle est la composition du Comité spécial dont nous discutons ici; lorsqu'il énumère expressément les producteurs, les agriculteurs, les transporteurs, les travailleurs, les négociants et les artisans, il entend évidemment désigner aussi sous le nom d'agriculteurs d'autres catégories particulières qui, dans notre pays, ont une importance considérable; je veux parler des propriétaires terriens ou plutôt des cultivateurs qui exploitent leurs propres terres, leur propre fonds, de ces exploitants qui chez nous forment une catégorie nombreuse. Nous comptons plus de 1.300.000 propriétés agricoles sous le régime de l'exploitation directe; et ces jours-ci les exploitants ont exprimé leur pensée d'une manière concordante, je dirais presque plébiscitaire, dans le sens démocrate-chrétien, au sujet de leurs sociétés mutuelles d'assistance sanitaire en prenant part, dans leur grande majorité, aux élections.

Il s'agit donc d'un nombre important de travailleurs des champs qui cumulent la qualité de propriétaires ou d'employeurs terriens et celle de cultivateurs; or, si nous adoptons purement et simplement la formule qui nous a été présentée dans la résolution, je ne vois pas dans quelle catégorie nous pourrons classer les représentants de ces catégories de personnes lorsqu'il s'agit de traiter des problèmes qui ne sont pas syndicaux à proprement parler, mais qui ont des répercussions d'ordre économique. Si on parle demain de problèmes relatifs aux céréales, aux produits de l'horticulture et de l'arboriculture ou de quelque autre question intéressant la production et les échanges de produits agricoles, cela n'ira évidemment pas sans répercussions nettement économiques.

C'est pourquoi on ne saurait négliger les producteurs, c'est-à-dire les travailleurs, les entrepreneurs et aussi les exploitants qui sont à la fois employeurs et travailleurs. Je ne veux pas les englober dans la représentation paritaire que la résolution demande; je ne veux pas le faire parce que je ne veux pas jeter la confusion dans une formule organique et concrète. Mais cette formule qui peut s'appliquer aux rapports entre employeurs et travailleurs lorsqu'il s'agit de questions et de situations syndicales, ne saurait l'être dans bon nombre d'autres cas où les situations concrètes ne se laissent pas enfermer dans le schéma usuel.

Je dois donc faire des réserves sur ce point, et je partage à cet égard l'avis que l'orateur qui m'a précédé; ce que je demande, c'est que l'Assemblée n'adopte pas le second point de la résolution, car en l'adoptant, on créerait de graves difficultés, d'une part parce qu'il s'agit de groupes qui ne sont pas prévus à l'article 193 du Traité et, d'autre part, parce que nous nous trouvons devant la situation de fait que je me suis permis d'exposer.

Je demanderai donc que nous votions cette résolution par division, car je ne peux pas en accepter le second point.

(Applaudissements.)

M. le président. — La parole est à M. Bertrand.

M. Bertrand. — (N) Monsieur le président, les interventions de MM. Scheel, Gailly et Tartufoli nous montrent que nous sommes d'accord sur le principe de la représentation paritaire. Tous les orateurs l'ont dit, mais c'est l'application du principe qui n'est pas admise.

Voilà une difficulté sur laquelle j'attire l'attention de l'Assemblée.

Tout d'abord, la résolution est un compromis car les organisations syndicales, les syndicats libres aussi bien que les syndicats chrétiens, ont publié un ordre du jour demandant que le Comité économique et social soit composé paritairement. C'est le point de vue des organisations syndicales.

Leur revendication se fonde sur l'article 193 qui dispose que : « Il est institué un Comité économique et social, à caractère consultatif. »

Ce texte suppose en effet que les intérêts économiques et sociaux sont représentés à ce Comité sans prédominance d'une tendance sur l'autre. Partant de cette idée, les travailleurs demandent une représentation paritaire toute simple, où se ferait la synthèse de l'économique et du social. La politique doit être réaliste. Or, dans certains pays, les conditions rendent impensable une représentation tout simplement paritaire au Comité économique et social; on y soutient en revanche que la représentation doit être tripartite.

La résolution tient compte de la réalité politique en admettant que la composition du Comité économique et social soit tripartite. Le seul point qui nous préoccupe dès lors, c'est d'éviter que le troisième groupe siégeant au Comité économique et social à côté du groupe des industriels capitalistes et de celui des salariés appointés de l'industrie et composé des représentants des professions libérales et de l'intérêt général, c'est-à-dire d'agriculteurs, de transporteurs, de négociants et d'artisans, ne provoque une rupture de l'équilibre paritaire des deux autres groupes. Telle est la portée de la résolution que nous avons soumise à l'Assemblée.

M. Scheel déclare que les représentants du troisième groupe sont désignés intuitu personae, sans pouvoir être impérativement mandatés par quiconque. C'est exact, en théorie. Mais en fait, il est certain qu'ils seront appelés à représenter le milieu auquel ils appartiennent, celui des employeurs ou celui des travailleurs. Il nous faut donc tenir compte de cet aspect du problème.

D'ailleurs, notre Assemblée n'est pas non plus simplement formée de deux groupes : celui des chrétiens-démocrates et celui des socialistes. Il y a un troisième groupe, ce troisième homme qui d'habitude vient encore pour aggraver les difficultés.

C'est pourquoi je pense que nous pouvons nous rallier à la proposition de M. Scheel qui

demande que le deuxième point soit voté par division. L'Assemblée pourra ainsi voter à l'unanimité le point 1 qui énonce le principe de la représentation paritaire des employeurs et travailleurs au Comité économique et social, tandis que le vote sera libre sur le point 2.

M. Tartufoli s'est déclaré d'accord en principe sur la représentation paritaire, tout en faisant remarquer que les agriculteurs, qui représentent 41 % de la population de son pays, ont aussi le droit d'être représentés au Comité. Je lui répondrai que ces 41 % comprennent sans doute aussi la foule des ouvriers agricoles de son pays.

Si vous souhaitez voir les agriculteurs représentés au Comité économique et social parce qu'ils constituent un groupe important de la population de votre pays, vous devez aussi accepter que les représentants des milliers d'ouvriers agricoles italiens soient admis au Comité, en plus des représentants des agriculteurs. Nous ne pouvons pas admettre que les travailleurs agricoles ne soient pas représentés au Comité, à côté des propriétaires agricoles.

J'insiste donc pour que les points 1 et 2 de la résolution soient votés par division. Cela permettrait à notre Assemblée de faire connaître clairement son point de vue aux gouvernements.

M. le président. — La parole est à M. Sabatini.

M. Sabatini. — (I) Monsieur le président, mes chers collègues, je sais qu'en faisant la déclaration que vous allez entendre, j'exprime aussi la pensée d'un grand nombre de mes collègues italiens du groupe démocrate-chrétien.

Je m'associe aux propositions de MM. Gailly et Bertrand parce que j'estime que dans le cadre du développement dynamique de notre vie sociale, le syndicat remplit une fonction dont aucun de nous ne peut ignorer ou sous-estimer l'importance politique.

Avec les modes de représentation que prévoit notre Traité, on ne saurait concevoir des positions autonomes sans rapport avec telle ou telle situation concrète. Tant dans l'agriculture que dans l'industrie, il y a toujours des intérêts qui peuvent entrer en conflit: comme l'a rappelé M. Bertrand, nous avons l'ouvrier agricole à côté de l'employeur agricole de même que nous

avons l'employeur de l'industrie à côté de l'ouvrier de l'industrie. Sur ce terrain, le syndicat déploie son action qui vise à assurer l'équilibre des intérêts économiques dont personne ne peut ignorer l'importance dans une démocratie.

Si nous adoptions une autre attitude, nous serions amenés à conférer une fonction discutable à des catégories qui ne peuvent pas être classés du point de vue juridique, mais, qui, vu leur mentalité, soutiennent toujours la thèse des employeurs. De plus, notre Assemblée prendrait position en un certain sens contre une demande formulée par deux organisations syndicales internationales, les syndicats libres et les syndicats chrétiens.

Y a-t-il parmi nous un homme politique qui estimerait ne pas pouvoir admettre et approuver le rôle que les syndicats jouent dans notre vie politique? S'il en est un, se rend-il compte qu'il défend des intérêts qui mettent obstacle à la tâche que nos syndicats sont seuls à même de remplir dans nos démocraties?

Si l'on songe que les employeurs eux-mêmes sont les premiers à reconnaître, sur le plan économique, le rôle et l'efficacité du syndicat, on ne comprend pas sur quels arguments peuvent s'appuyer ceux qui s'opposent à la proposition qui nous est soumise. Pour ces raisons de principe et vu la fonction même que le syndicat est appelé à remplir dans notre démocratie sociale et politique, j'estime qu'il faut accepter la proposition qui demande la représentation paritaire des deux catégories appelées à donner leur avis en matière économique.

### M. le président. — La parole est à M. Scheel.

M. Scheel. — (A) Monsieur le président, M. Sabatini vient de nous dire qu'on peut naturellement subdiviser la catégorie des agriculteurs en employeurs et travailleurs agricoles et que cette distinction peut être faite partout. Toutefois, je crains qu'il n'éprouve quelque peine à le faire en ce qui concerne les professions libérales: en effet, il n'y a dans ce cas ni employeur ni travailleur.

La difficulté est encore plus grande lorsqu'il s'agit de la catégorie dite de l'intérêt général. Je songe notamment aux ménagères et je vous laisse le soin de décider si leur activité est dépendante ou indépendante. Pour ma part, je pense que cette activité se rapproche extraordi-

nairement de celle de l'entrepreneur et qu'elle ne va pas sans beaucoup d'imagination, d'esprit d'initiative et d'organisation.

Nous éprouvons donc des difficultés sans fin lorsque nous cherchons à faire endosser cette distinction au texte du Traité. Et c'était là ce que je voulais démontrer. L'exposé de M. Bertrand a permis pourtant d'élucider quelques points. Nos conceptions ne sont pas très éloignées l'une de l'autre et il n'y a pas de divergence politique profonde à ce sujet.

J'ai l'impression que la difficulté est due bien plus à l'obscurité du texte qui nous est soumis. Nous devrions, je crois, nous demander s'il ne serait pas indiqué que, sur la base de cette discussion dont l'insertion au compte rendu est utile en tant qu'expression des opinions énoncées à l'Assemblée, nous cherchions en commission, tranquillement et en toute sérénité, à améliorer ce texte et à le purifier — si je puis m'exprimer ainsi — de telle façon que nous puissions l'adopter: en effet, nos collègues qui ont proposé cette résolution ont certainement à cœur d'amener l'Assemblée à prendre une décision qui donnera à notre Traité une vie palpitante et durable.

Cette question étant si importante, le mieux serait donc que l'unanimité se fasse à l'Assemblée. Permettez aux membres de l'Assemblée auxquels le texte actuel ne paraît pas suffisamment clair de l'améliorer en commission avec votre collaboration. Je suis sûr, mes chers collègues, que nous parviendrons alors à un accord.

M. le président. — La parole est à M. Tartufoli.

M. Tartufoli. — (I) Je me vois obligé de faire une brève réplique. Ou bien je me suis mal expliqué, ou bien on ne m'a pas compris. A entendre M. Bertrand et surtout M. Sabatini, je serais opposé au principe de la représentation paritaire des employeurs et des travailleurs. Or, quand j'ai exposé, il y a un instant, ma manière de voir, j'ai commencé par dire que sur ce point je suis entièrement d'accord et que je n'ai rien à objecter; j'ai fait moi aussi, il y a déjà assez longtemps, l'expérience de la vie syndicale et je peux dire que j'en connais tous les aspects et toutes les formules. Ce que je ne suis pas arrivé à comprendre et que je n'arrive pas encore à comprendre, c'est la distinction que M. Bertrand a faite entre les employeurs de l'industrie et les autres. Il est évident que les agriculteurs, lorsqu'ils emploient des salariés, sont eux aussi des employeurs et se trouvent placés dans la même situation que les industriels.

Mais la prétention d'opposer les agriculteurs à la fois aux autres producteurs et aux travailleurs aboutit à l'exclusion de la catégorie des exploitants agricoles dont je désire vous rappeler les besoins en vous priant d'en tenir compte.

J'ai dit que les personnes appartenant à l'agriculture représentent 41 % de la population italienne; mais il ne s'agit pas seulement d'employeurs et de travailleurs: il y a aussi les exploitants agricoles. Au vu de l'article 193 du Traité instituant la Communauté Economique Européenne, on est amené à les englober dans la catégorie des artisans parce qu'ils ont une fonction autonome et assurent directement la production. Ce sont des artisans de la terre à proprement parler, dans le même sens où il faut considérer comme des artisans les petits pêcheurs qui sont propriétaires du bateau sur lequel ils s'embarquent et avec lequel ils exercent directement leur activité productive pour assurer leur subsistance et celle de leur famille.

Il n'y a donc aucune opposition entre mon point de vue et ce qu'ont dit mes collègues: je désire simplement qu'au nombre des catégories représentées au Comité économique et social figurent aussi les exploitants agricoles, propriétaires ou fermiers, qui sont considérés comme entrepreneurs agricoles parce qu'ils travaillent eux-mêmes et recourent aussi à la main-d'œuvre de leur famille.

Si l'on n'acceptait pas mon point de vue, qui donc représenterait cette importante catégorie qui, en Italie, cultive environ un million et demi de fonds agricoles? Et où les 6 ou 7 millions de producteurs agricoles qui tirent leur subsistance de ces petites entreprises familiales pourraientils faire entendre leur avis, leurs revendications, leurs désirs?

Qu'on ne me dise pas non plus que cette considération est sans importance du point de vue économique. Il nous suffit de songer au problème du blé. Il est évident qu'un agriculteur qui a donné sa terre à exploiter à autrui envisage ce problème d'une autre manière que celui qui cultive directement. En effet, alors que le premier souhaite que le prix soit le plus élevé

possible, le second peut avoir intérêt, si sa production ne couvre pas les besoins de sa famille, à un prix plus modéré.

Mes chers collègues, j'ai simplement voulu montrer qu'il ne s'agit pas d'un problème d'importance secondaire et que l'on pourrait négliger. Si nous ne l'abordons pas maintenant, nous devrons l'affronter lorsque le Comité sera appelé à fonctionner, et les difficultés seront à ce moment bien plus grandes.

J'espère m'être bien expliqué et rallié à ma thèse la grande majorité de cette Assemblée.

M. le président. — La parole est à M. Gailly.

M. Gailly. — Si j'ai bien compris, monsieur le président, M. Scheel réclame le renvoi en Commission. Je voudrais savoir quand la Commission se réunira et si on votera aujourd'hui sur cette proposition de résolution.

Je vous rappelle que la présentation des candidatures doit être faite avant le 2 avril prochain; dès lors tout renvoi serait un enterrement de première classe dont nous ne voulons à aucun prix.

Je ne sais pas, d'autre part, mon cher collègue, si de nouvelles conversations aboutiraient à un accord sur le second paragraphe du texte de la proposition de résolution. Nous avons eu l'occasion, hier, de discuter longuement du contenu de cette proposition et malgré tout le désir que j'ai de vous être agréable, il me paraît qu'il serait préférable de s'en tenir à un vote par division que de courir le risque de ne voter aucun texte.

Divers orateurs ont trouvé que ce texte manquait de clarté. Je veux bien admettre qu'il aurait pu être meilleur; c'est le lot de tout texte soumis à la torture de la traduction, surtout lorsqu'on veut respecter le texte original; mais il y a toujours des accommodements avec le ciel littéraire; les puristes de cette Assemblée, ceux qui souhaitent un texte meilleur — le groupe libéral en particulier — pourraient encore nous présenter un autre texte à la condition qu'il respecte nos aspirations et réponde à notre attente.

Notre position est claire. Lors de la désignation des délégués par les gouvernements, nous voulons que les représentants du capital reçoivent 50 % des sièges et que les représentants des travailleurs, à quelque profession qu'ils appartiennent, en reçoivent également 50 %.

On a admis la parité pour les employeurs et les travailleurs. C'était vrai dans le Comité consultatif de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier où il y avait un tiers d'employeurs et un tiers de travailleurs; mais dans la réalité de tous les jours, c'était 2/3 d'un côté et 1/3 de l'autre.

Quand on jette un coup d'œil sur la liste de ceux qui seront appelés à composer ce Comité économique et social, nous y trouvons d'abord deux ou trois représentants des gros commerçants. Je ne pense pas que les intérêts des travailleurs seront défendus par cette délégation, toute respectable qu'elle soit.

Ensuite, il y a cinq représentants des transporteurs. Qu'entend-on par transporteur? Estce le pauvre diable qui va chercher du charbon ou toute autre matière avec un âne et une charrette ou le représentant des gros transporteurs? Pour moi, la solution est très claire: à côté des gros commerçants, nous trouverons les gros transporteurs.

Viennent ensuite six représentants des banques et des compagnies d'assurances. Laissezmoi vous dire que je suis encore bien plus sceptique sur la conception sociale que pourront défendre les représentants des banques et des grandes compagnies d'assurances.

Quatre représentants des artisans et des commerçants de détail sont prévus. Là, c'est un peu moins grave, et encore. Un représentant de l'industrie hôtelière. Sera-ce un garçon de café ou un représentant des grands hôtels internationaux? Pour moi, encore une fois, la solution est toute trouvée: nous ne verrons ni le garçon de café, ni le garçon de restaurant dans ce Comité.

Je pourrais continuer à analyser chaque représentation, mais je ne veux pas vous faire perdre de temps et je résume ma pensée.

En tout état de cause, un équilibre des tendances représentant le capital et le travail doit être établi au sein de ce « troisième homme » ou de ce troisième secteur, comme disait M. Bertrand il y a un instant. Vraiment est-ce que nous vous demandons beaucoup en insistant pour que chacun des éléments constitutifs de l'économie et du social trouve équitablement sa place au sein d'une commission appellée tout simplement à donner des conseils? Je ne le pense pas.

M. le président. — La parole est à M. Bertrand.

M. Bertrand. — (N) Monsieur le président, après ce débat je crois l'unanimité possible.

En effet, M. Gailly vient précisément de nous dire quelle est la représentation paritaire que nous souhaitons pour le Comité économique et social. Il a parlé des banquiers, des grands transporteurs et des hôteliers pour bien faire comprendre que ce ne sont pas eux qui pourront constituer le troisième groupe, car leur participation romprait l'équilibre du Comité.

Nous admettons que les petits propriétaires fonciers, les classes moyennes modestes et les professions libérales forment un troisième groupe. Nous ne nous opposons pas à la constitution d'un troisième groupe, mais nous n'admettons pas que des grands transporteurs, des grossistes ou des banquiers en fassent partie, car cela provoquerait une rupture d'équilibre.

Si nous sommes d'accord sur ce point, je propose que nous nous contentions aujourd'hui de nous prononcer à l'unanimité sur le point 1 de la résolution, qui demande que les employeurs et les travailleurs soient représentés paritairement au Comité économique et social, et que nous réservions le vote sur le point 2. L'Assemblée aura du moins clairement laissé entendre aux gouvernements et aux autres responsables qu'elle demande une représentation paritaire des employeurs et des travailleurs.

Dans ces conditions, j'ai l'impression que la résolution pourra recueillir l'unanimité des suf-frages.

Je propose donc de ne pas mettre aux voix aujourd'hui le point 2 et de nous prononcer uniquement sur le paragraphe 1, qui garantit aux travailleurs et aux employeurs cette représentation paritaire proposée par M. Gailly, dont je tiens à souligner les déclarations.

C'est la solution que je vous propose, monsieur le président.

- M. le président. La parole est à M. Gailly.
- M. Gailly. Si la suggestion que vient de faire l'honorable M. Bertrand apporte une solution, quand le deuxième aspect de la question sera-t-il résolu?

Parité entre employeurs et travailleurs, c'est parfait, mais alors employons d'autres expressions. Disons représentation équitable des deux catégories d'intérêts à raison de 50 % pour chacune, car si vous réglez le problème des employeurs et des travailleurs aujourd'hui, vous n'aurez rien réglé du tout. Je ne vois pas comment on pourra établir la composition du Conseil sans autre indication.

- M. le président. La parole est à M. Bertrand
- M. Bertrand. (N) Si vous pensez, monsieur Gailly, qu'on entendra comme vous l'entendez la représentation des employeurs, qui comprendrait ainsi des grossistes, des banquiers et des hôteliers; si vous pensez que dans ces conditions, il faut admettre que le Comité économique et social soit composé paritairement, nous sommes sûrs que les syndicats seront d'accord, puisque le troisième groupe ne sera formé que de délégués représentant individuellement leur profession.

Je crois que nous parvenons de la sorte à obtenir sur le principe de la représentation paritaire l'unanimité que nous cherchons.

- M. le président. La parole est à M. van der Goes van Naters.
- M. Van der Goes van Naters. Monsieur le président, je crois pouvoir proposer une solution. Le projet de résolution est composé, comme c'est toujours le cas, d'un exposé des motifs et de conclusions, ces conclusions comportant deux points.

L'exposé des motifs donne l'indication d'ordre politique. Nos collègues ne pourraient-ils pas accepter le transfert de l'idée exprimée au point 2 — « que lors de la désignation de représentants d'autres groupes, cette parité ne soit en aucun cas altérée » — à la fin de l'exposé des motifs, de sorte que les trois dernières lignes de celui-ci seraient libellées comme suit : « C'est pourquoi la désignation des membres dudit Co-

mité doit s'inspirer du souci de reconnaître l'égalité des droits des employeurs et des travailleurs. » — ici, nouvelle phrase : « Lors de la désignation de représentants d'autres groupes, cette parité ne sera en aucun cas altérée.

Nous gardons ensuite le point 1 des conclusions : « L'Assemblée demande dès lors... »

- M. le président. La parole est à M. Gailly.
- M. Gailly. Je m'excuse de reprendre la parole. Si l'Assemblée veut bien admettre mon interprétation, je suis tout disposé à me rallier à la proposition qui a été faite et qu'i consiste à remanier entièrement le dispositif relatif à la désignation des membres du Conseil consultatif en considérant comme employeurs les banquiers, les grands transporteurs et en établissant une compensation du côté des travaîlleurs.

Mais pourrons-nous définir ici l'usage que l'on fera de notre interprétation? Je voudrais quelque garantie et si l'on peut m'en promettre au cours d'une conversation ou dans un texte d'ensemble rédigé en Commission, je ne vois aucun inconvénient à vous suivre, pour autant que la représentation des deux principaux intérêts en présence soit la même en pourcentage.

M. le président. — Nous sommes tout près d'une solution, mais il me paraît difficile de rédiger un texte en séance publique.

Comme nous avons encore d'autres résolutions à discuter, je propose à l'Assemblée de passer au point suivant de l'ordre du jour et de reprendre la discussion actuelle lorsqu'un nouveau texte aura été élaboré et transmis à la présidence.

La parole est à M. Bertrand.

M. Bertrand. — (N) Monsieur le président, avant l'ouverture de la discussion, je demande l'examen préalable de la résolution de MM. Pleven et Hamani Diori (n° 4) et, conjointement, de la résolution de MM. Lapie et Wigny (n° 2).

La résolution nº 4 concerne aussi le Comité économique et social. Il me semble logique que nous l'examinions avant de chercher à mettre au point un nouveau texte de la résolution nº 2.

M. le président. — Nous sommes d'accord sur ce point.

La discussion de la proposition de résolution de MM. Lapie et Wigny est interrompue.

### 4. — Composition du Comité économique et social (suite)

M. le président. — L'ordre du jour appelle donc la discussion de la proposition de résolution de MM. Pleven et Hamani Diori, relative à la composition du Comité économique et social.

Cette proposition de résolution est ainsi libellée :

« En vertu du Traité, le Comité économique et social a pour mission de donner des avis au Conseil et aux Commissions de la Communauté Economique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique sur des questions économiques et sociales importantes.

Considérant que l'article 193 fixant la composition de ce Comité a été rédigé avant que ne soit prévu l'association à la Communauté Economique Européenne des territoires d'outremer, l'Assemblée exprime le souhait qu'une section du Comité économique et social soit spécialisée dans l'étude des problèmes économiques et sociaux particuliers aux populations des territoires d'outre-mer. »

La parole est à M. Hamani Diori.

M. Hamani Diori. — Monsieur le président, mesdames, messieurs, les dispositions particulières des traités de Rome concernant les pays et territoires d'outre-mer, compte tenu de leur situation de régions sous-développées, doivent permettre leur intégration progressive et harmonieuse dans le futur ensemble eurafricain.

Notre volonté, dans toutes les instances des institutions des communautés, doit tendre à l'intégration des pays africains par leur libre consentement. Si l'on a tellement insisté sur la nécessité d'harmoniser l'orientation des divers développements, économiques et sociaux, dans les pays associés, c'est pour hâter la réalisation du noble objectif de l'épanouissement de

l'homme dans le respect de sa dignité. C'est parce que nous savons que les nouvelles institutions, ces grands ensembles économiques, respectent la dignité humaine, créent la fraternité et les conditions de l'égalité entre les pays, les peuples et les races, que nous, Africains français, nous y avons souscrit après avoir déjà librement choisi le premier cadre de notre évolution : la communauté franco-africaine.

En Afrique noire française, comme dans tous les pays sous-développés, l'accélération de l'histoire est telle que tous les événements y subissent la même évolution rapide.

L'importance prise par les territoires d'outremer depuis les traités de Rome justifie amplement le dépôt de notre proposition de résolution. La réussite de cette grande entreprise humaine: l'Eurafrique, dépendra du sentiment de compréhension réciproque chez les Européens et également chez les Africains. C'est dans la perspective d'être associés en partenaires égaux que les Africains veulent venir à l'Eurafrique, et ce sentiment, nous le retrouvons dans toutes les prises de position sur ce problème.

Au Congrès du Rassemblement démocratique africain, réuni à Bamako, les 25, 26, 27, 28 et 29 septembre 1957, la résolution économique mettait en relief:

- « Le Congrès estime que la tâche urgente du R.D.A., dans l'immédiat, est l'élévation du niveau de vie des populations, l'augmentation du revenu global des territoires et la juste répartition de celui-ci.
- « Le Congrès constate que ce résultat ne pourra être obtenu sans la mise en valeur de puissants moyens financiers et le soutien de l'économie africaine renaissante par de vastes ensembles économiques.
- « En ce qui concerne la solidarité Franceoutre-mer et le Marché Commun, le Congrès demande aux dirigeants du mouvement de faire en sorte que la représentation africaine soit effectivement assurée à tous les échelons d'autorité où les décisions sont prises. »

Plus récemment encore, dans la première quinzaine de février, se tint à Paris la première conférence de coordination économique de tous les ministres des finances et des affaires économiques des jeunes gouvernements de nos territoires avec le ministre de la France d'outre-mer. Les participants, appartenant à l'éventail de toutes les nuances de la pensée politique africaine, affirmèrent leur volonté d'être toujours conviés, et au niveau le plus élevé, aux décisions les concernant.

Je voudrais également ajouter que la semaine dernière, au Comité de coordination du R.D.A. tenu à Abidjan, les 11, 12 et 13 mars, le rapport sur les questions Europe-Afrique soulignait:

« L'association doit être constituée sur la base d'intérêts réciproques franchement énoncés et sous le signe d'une véritable coopération. L'Afrique devra être associée progressivement à tous les avantages et à toutes les responsabilités par une représentation effective à tous les échelons dans tous les organismes privés ou politiques qui auront pour tâche de rapprocher ou de réaliser l'association des deux continents. »

Ainsi, c'est avec la perspective de voir l'intégration des territoires d'outre-mer et l'organisation de l'Eurafrique s'effectuer de manière progressive et harmonieuse que nous vous demandons au nom du groupe des libéraux et apparentés d'adopter notre proposition. Par là même, nous affirmerons que l'orientation de la coopération des pays européens et africains se fera dans le sentiment d'une association entre partenaires libres et égaux en devoirs et en droits.

(Applaudissements.)

- M. le président. La parole est à M. Bertrand.
- M. Bertrand. (N) Monsieur le président, nous sommes tout à fait d'accord sur le principe de l'amendement. Je crois cependant que la matière exige d'abord un examen.
- M. Teitgen a souligné hier dans son intervention remarquable la nécessité d'établir entre le marché commun et les territoires d'outre-mer une collaboration librement consentie afin de relever réellement le niveau de vie dans ces territoires et de traduire dans les faits l'intérêt que l'Europe leur porte.

Le marché commun, avec les énormes possibilités qu'il ouvrira, sera pour nous le moyen de contribuer à ce que l'expansion soit plus facile et plus rapide dans les territoires d'outremer, grâce à leur inclusion dans le marché commun.

Nous sommes entièrement d'accord sur l'utilité de créer, dans un organisme consultatif tel que le Comité économique et social, une section qui sera saisie de ces problèmes.

Or, la composition du Comité est déterminée par l'article 193 et ce sont les six gouvernements qui sont chargés d'en désigner les membres; les modalités de l'association des pays et des territoires d'outre-mer sont régies par les articles 131 et suivants, qui prévoient une association et non pas une intégration. Dans ces conditions, je propose de rechercher comment habiliter le Comité économique et social à étudier les problèmes sociaux et économiques des territoires d'outre-mer.

Je propose dès lors, monsieur le président, de renvoyer la résolution à la Commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer, afin que celle-ci puisse nous soumettre des propositions concrètes en mai ou en juin. Nous pourrions alors chercher comment arriver à instaurer au sein du Comité économique et social une véritable coopération au sujet des problèmes économiques et sociaux des territoires d'outre-mer.

Monsieur le président, ma proposition tend donc à renvoyer la résolution nº 4 à la Commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer et à n'ouvrir la discussion que quand ladite commission aura déposé son rapport.

- M. le président. La parole est à M. Pleven.
- M. Pleven. Monsieur le président, pas plus que, tout à l'heure, M. Gailly ne pouvait accepter que la proposition de résolution déposée par le groupe socialiste et le groupe démocrate-chrétien soit renvoyée en Commission; nous ne pouvons retenir la proposition faite par notre collègue M. Bertrand.

C'est maintenant que les gouvernements vont avoir à constituer le Comité économique et social. C'est maintenant qu'il faut que notre assemblée leur rappelle qu'ils ont des devoirs particuliers à l'égard de ces pays d'outre-mer, qu'il est indispensable comme le disait hier notre collègue M. Teitgen, de voir associés de plus en plus intimement à notre œuvre de construction européenne. Il ne suffit pas que dans les discours qui ont été prononcés depuis deux jours, on ait eu des paroles de sympathie pour ces peuples. Il faut que l'un des premiers actes de l'Assemblée soit de marquer que leurs problèmes, souvent différents des nôtres, seront traités avec un soin particulièrement vigilant au sein du Comité économique et social.

Je demande donc à M. Bertrand de ne pas maintenir sa demande de renvoi à la Commission. Je suis persuadé qu'un vote unanime de notre assemblée contribuera à orienter les gouvernements vers des décisions qui sont indispensables pour apporter aux peuples d'outremer ce qu'ils attendent de nous.

(Applaudissements.)

- M. le président. La parole est à M. Bertrand.
- M. Bertrand.— (N) Monsieur le président, sauf erreur de ma part, je crois que nous pouvons trouver une solution.

Si la résolution de MM. Pleven et Hamani Diori tend simplement à obtenir qu'une section spéciale soit créée auprès du Comité économique et social dès que celui-ci sera constitué, nous sommes d'accord et je ne demande pas le renvoi en Commission; en effet, le Comité économique et social devra alors tenir compte de la résolution que nous aurons adoptée aujourd'hui.

Mais si la résolution tend à modifier la composition du Comité pour créer la section en question, nous ne l'approuverons pas car ce serait retarder la constitution du Comité économique et social. En effet, il faudrait au préalable mettre au point les moyens d'en modifier la composition.

Si ma première supposition est exacte, c'està-dire si le Comité économique et social crée lui-même une section spéciale chargée des problèmes des territoires d'outre-mer, je voterai la résolution et je cesserai d'insister sur le renvoi en Commission.

- M. le président. La parole est à M. Pleven.
- M. Pleven. Je tiens à dire à M. Bertrand que nous n'avons jamais nourri l'espoir d'ob-

tenir par une résolution de ce genre une modification du Traité, quoiqu'elle soit nécessaire. Nous sommes, en effet, persuadés que, si l'on veut que les questions d'outre-mer soient étudiées comme elles doivent l'être par le Comité économique et social, il faudra modifier sa composition. D'ailleurs, cela rendra service aux gouvernements qui, comme vous le savez, ont des difficultés extrêmes à composer ce fameux Comité.

Cependant, ce qui nous préoccupe maintenant, c'est que les gouvernements, sachant qu'il y aura dans le Comité économique et social une section spéciale, en tiennent compte dans le choix qu'ils feront de ses membres et y fassent entrer des personnes qualifiées pour y siéger.

C'est dans ce sens que je demande à M. Bertrand de bien vouloir accepter notre proposition.

- M. le président. Monsieur Bertrand, maintenez-vous votre proposition de renvoi à la Commission?
- M. Bertrand. Je la retire, monsieur le président.
- M. le président. Monsieur Hamani, approuvez-vous l'interprétation de M. Pleven?
- M. Hamani Diori. Oui, monsieur le président.

Je voudrais simplement, pour l'information de M. Bertrand, qui a tout à l'heure évoqué l'importance de la classe ouvrière, faire remarquer que l'existence de celle-ci n'est pas propre à l'Europe. Nous avons aussi des syndicats en Afrique et une classe ouvrière importante.

Lorsque, dans le cadre du Conseil économique français, les syndicats de la métropole ont été représentés, ils ont réservé une place à une représentation des syndicats africains.

La proposition de résolution que nous allons adopter a le sens d'une indication que nous voudrions donner aux gouvernements respectifs pour qu'ils sachent qu'il convient de prévoir une représentation effective des syndicats africains. Et quand je dis « effective », la quantité importe moins que le sens que nous voulons donner à cette représentation.

L'évolution est telle que les Africains ont le sentiment que tout ce qui se fait sans eux se fait contre eux.

C'est pour éviter les critiques qui se sont manifestées au moment du vote du Traité, pour lutter contre le néo-colonialisme, pour être à l'abri de toute suspicion, pour montrer vraiment l'orientation de cet ensemble économique, que je voudrais que notre proposition de résolution soit adoptée.

C'est cette idée que nous avons développée et que M. Pleven vient de défendre éloquemment. (Applaudissements.)

**M. le président.** — Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix la proposition de résolution, compte tenu des observations présentées, sur lesquelles tout le monde est maintenant d'accord.

(La proposition de résolution est adoptée.)

### 5. — Dépôt d'une proposition de résolution

M. le président. — J'ai reçu de MM. Wigny, Lapie et Pleven une proposition de résolution concernant la répartition des membres de l'Assemblée dans l'hémicycle.

Cette proposition de résolution a été distribuée sous le n° 5.

### 6. — Répartition des membres de l'Assemblée dans l'hémicycle

M. le président. — La proposition de résolution n° 5 étant déposée par MM. les présidents des trois groupes politiques, l'Assemblée voudra sans doute l'examiner sans renvoi en Commission.

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

Je donne lecture de cette proposition de résolution :

« L'Assemblée,

considérant la nécessité de souligner son caractère politique et de faciliter ses travaux,

décide,

- Les membres inscrits à un même groupe politique siégeront ensemble dans l'hémicycle;
- A l'intérieur d'un même groupe les membres seront placés par ordre alphabétique;
- La place qu'occuperont les groupes politiques et les membres non inscrits sera déterminée chaque année par le Bureau.»

La parole est à M. Teitgen.

M. Teitgen. — L'alinéa 2 de la proposition est ainsi conçu: « A l'intérieur du même groupe, les membres seront placés par ordre alphabétique ».

Ne pourrions-nous prévoir une disposition qui permettrait au Bureau de chaque groupe de siéger en tête du groupe?

M. le président. — Cette observation n'est pas en contradiction avec le texte de la proposition de résolution.

La parole est à M. Corniglion-Molinier.

M. Corniglion-Molinier. — La proposition de résolution précise que la place qu'occuperont les groupes politiques et les membres non inscrits sera déterminée chaque année par le Bureau.

Cette désignation aura-t-elle lieu par tirage au sort ?

M. le président. — C'est un problème intérieur. Vous pouvez faire confiance au Bureau, qui comprend des représentants des différents groupes et qui consultera certainement tous les présidents de groupe.

Il n'y a pas d'opposition à la proposition de résolution?...

La proposition de résolution est adoptée.

### 7. — Dépôt d'une proposition de résolution tendant à l'institution de membres suppléants de l'Assemblée

M. le président. — J'ai reçu de M. Devinat une proposition de résolution tendant à l'institution de membres suppléants de l'Assemblée.

Cette proposition sera distribuée sous le nº 6 et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la Commission du règlement, des questions juridiques, des pétitions et des immunités, qui l'examinera, car ce n'est pas le moment de soulever un débat à ce sujet en séance plénière.

- M. Dehousse. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. Dehousse.
- M. Dehousse. Monsieur le président, M. Devinat est malheureusement absent: il a dû se rendre à une réunion de Commission où je devrais être moi-même. Comme je partage pleinement son avis sur la proposition qu'il a déposée, j'ai tenu à rester en séance.

Je voudrais simplement informer l'Assemblée, sans engager de débat, que trois Parlements nationaux se sont déjà prononcés en faveur de l'institution de membres suppléants: l'Assemblée nationale française, les deux Chambres du Parlement belge et les deux Chambres du Parlement néerlandais.

En ce qui concerne le Parlement belge, deux résolutions identiques ont été votées, l'une par la Chambre des représentants, l'autre par le Sénat. Elles demandent à notre Assemblée d'inscrire dans son règlement des dispositions prévoyant l'institution de suppléants. Ces deux résolutions prévoient qu'au cas où notre Assemblée estimerait que les Traités de Rome ne lui confèrent pas ce droit, les ministres des affaires étrangères devraient prendre l'initiative d'engager entre eux de nouvelles conversations pour aboutir à un accord.

١

Je tiens à souligner qu'au Parlement belge, dans les deux Chambres, le sentiment a été unanime. Vous savez, monsieur le président, que cette lutte pour la nomination de membres suppléants au sein de notre Assemblée a déjà un certain passé et que de nombreux organismes internationaux, de nombreuses instances européennes, à des moments divers, se sont prononcés dans ce sens.

Je voudrais rappeler tout particulièrement aujourd'hui que la base de cette proposition de résolution est très claire. Nous avons devant nous une tâche considérable. Pendant une période qu'il est impossible de déterminer, mais qui couvrira vraisemblablement quelques années, nous ne serons pas encore les élus directs du suffrage universel. Nous devrons par conséquent tous cumuler nos obligations de parlementaires nationaux avec celles que nous assumons ici et le cas échéant dans d'autres Assemblées européennes.

Tout cela va rendre notre tâche très lourde et si nous voulons vraiment aboutir, si nous voulons vraiment être présents le plus souvent et le plus nombreux possible en séance plénière et aux réunions des commissions, l'institution de membres suppléants se révèle indispensable.

Je n'en dirai pas plus pour l'instant, persuadé d'exprimer le sentiment de tous les parlementaires belges.

M. le président. — Ces observations seront communiquées à la Commission du règlement, qui en tiendra certainement compte.

La parole est à M. Estève.

- M. Estève. M'associant aux observations présentées par M. Dehousse, je tiens à préciser que le Conseil de la République a voté, à l'unanimité, une motion tendant à la nomination de membres suppléants.
- M. le président. Dans ces conditions, il semble que la proposition de résolution fera l'objet d'un vote unanime.

Mais il faut d'abord l'étudier et obtenir l'assentiment des autres instances qui ont leur mot à dire.

Il n'y a pas d'opposition au renvoi de cette proposition de résolution à la Commission du règlement, des questions juridiques, des pétitions et des immunités?...

Le renvoi est ordonné.

# 8. — Composition du Comité économique et social (suite)

M. le président. — Nous reprenons la discussion de la proposition de résolution nº 2, de MM. Lapie et Wigny, relative à la composition du Comité économique et social.

Je suis saisi de la nouvelle rédaction suivante, qui semble réaliser l'accord des différents groupes.

« En vertu du Traité, le Comité économique et social a pour mission de donner des avis au Conseil et à la Commission de la Communauté Economique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, sur des questions économiques et sociales importantes. Sa composition exprime à quel point est reconnue l'importance des forces économiques et sociales de la Communauté. C'est pourquoi la désignation des membres dudit Comité doit s'inspirer du souci de reconnaître l'égalité des droits des employeurs et des travailleurs. Lors de la désignation de représentants d'autres groupes, cette parité ne doit en aucun cas être altérée.

L'Assemblée demande dès lors que les employeurs et les travailleurs soient paritairement représentés au Comité économique et social. »

Il n'y a pas d'opposition à cette proposition de résolution ainsi rédigée ?...

La proposition de résolution, ainsi rédigée, est adoptée.

- M. Tartufoli. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. Tartufoli.
- M. Tartufoli. (1) Monsieur le président, ce n'est pas pour attirer l'attention sur moi que je suis intervenu trois fois au cours de la discussion et que je n'ai pas approuvé le remaniement du texte qui fait que le second paragraphe prend place dans le préambule. Du moment qu'il n'a pas été procédé au vote par division cas dans lequel j'aurais voté le premier paragraphe, mais non le second et que ce dernier est devenu une partie intégrante du texte puisqu'il figure dans le préambule, je dois me prononcer contre la proposition de résolution; je le fais en mon nom personnel et au nom de tous ceux qui pensent comme moi.

- M. le président. Il est pris acte de votre observation, qui figurera au procès-verbal, mais le vote est acquis.
- **M. Tartufoli.** (I) Je renouvelle donc les réserves que j'ai exprimées et me propose de revenir sur la question en Commission.
- M. le président. Comme je viens de le préciser, le vote est acquis. Il sera fait mention au procès-verbal des réserves que vous venez de formuler.

#### 9. — Modification de la composition d'une Commission

M. le président. — J'ai reçu du groupe démocrate-chrétien une demande tendant à remplacer, dans la Commission du marché intérieur de la Communauté, M. Cavalli par M. Turani.

Il n'y a pas d'opposition?...

Cette nomination est ratifiée.

#### 10. — Allocution de M. le président

M. le président. — L'Assemblée a maintenant effectué les formalités constitutives prévues par les Traités de Rome.

Avant de clore la session, je tiens à prononcer quelques paroles de remerciement.

Mes remerciements s'adressent avant tout au Conseil de l'Europe, dont nous avons reçu l'hospitalité, et je suis heureux de pouvoir les exprimer en présence de M. le président Dehousse. Locaux, personnel, équipement, tout a été mis à notre disposition, ce qui a considérablement facilité notre tâche et facilité le démarrage de notre Assemblée.

Mes remerciements vont ensuite à la presse, qui a suivi nos travaux avec un grand intérêt. Nous avons besoin d'elle pour que l'opinion publique reste associée à nos travaux, à nos vœux, à nos objectifs, et afin que l'Europe devienne de plus en plus un secteur de l'opinion publique de nos pays.

Mes remerciements vont également à tous ceux qui ont été les collaborateurs directs et indispensables du président, du secrétariat général, à tous ceux qui m'ont entouré, qui m'ont aidé à faire mon apprentissage. C'est la première fois, en effet, que j'ai l'honneur de présider une Assemblée, surtout une Assemblée internationale. Ce n'est pas facile. Je n'ai pas l'expérience de M. le président Dehousse. Je suis un novice. (Sourires.) Et vous m'avez tous secondé, mes chers collègues, dans cette expérience.

C'est ainsi que nous pouvons clôturer — nous le ferons dans quellques instants — cette session dans des conditions favorables, avec l'espoir que nous continuerons à faire du bon travail.

Evidemment, la première session était plutôt vouée à des questions de pure forme, à des questions techniques — c'était indispensable — à ce qu'on appelle le rodage. Nous pourrons, par la suite, aborder les problèmes de fond avec lesquels nous avons déjà pris contact incidemment. Nous savons qu'ils sont nombreux, qu'ils seront difficiles, qu'ils demanderont beaucoup de doigté et de patience. Nous aurons, je l'espère, l'un et l'autre.

#### 11. — Prochaine session

M. le président. — Aux termes de l'article 22 du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, l'Assemblée doit se réunir de plein droit le deuxième mardi de mai, soit le mardi 13 mai.

Le Comité des présidents élaborera les propositions concernant l'ordre du jour des séances de cette session; il se réunira tout à l'heure, lorsque les Commissions auront été constituées.

#### 12. — Procès-verbal

M. le président. — Avant de clore la session, je dois soumettre à votre approbation, conformément à l'article 19, paragraphe 2, du Règlement provisoire, le procès-verbal de la présente séance. Il a été rédigé au fur et à mesure du déroulement des débats.

Il n'y a pas d'opposition à son adoption ?...

Le procès-verbal est adopté.

#### 13. — Clôture de la Session

M. le président. — Mesdames, messieurs, en vous renouvelant mes remerciements, je déclare close la session constitutive de l'Assemblée Parlementaire Européenne. Je suis heureux de disposer maintenant d'une terminologie définitive.

(Applaudissements.)

La séance est levée.

(La séance est levée à 11 h. 15.)